

# Bulletin - Union Faulconnier

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Union Faulconnier (Dunkerque, Nord). Bulletin - Union Faulconnier. 1898-1936.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

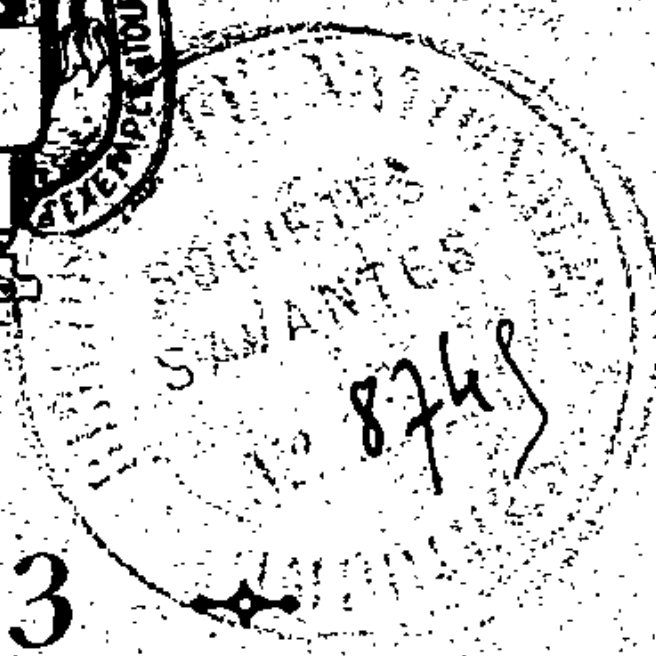
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

**UNION FAULCONNIER**  
**SOCIÉTÉ**  
**Historique et Archéologique**  
**DE DUNKERQUE ET DE LA FLANDRE MARITIME**

FONDÉE LE 3 AVRIL 1895

**BULLETIN**

Tome XXX



◆ 1933 ◆

**DUNKERQUE**

Imprimerie du NORD MARITIME, 30 et 32, Place Jean Bart

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02473417 1



## AVIS

Le Bulletin de la Société ne paraît plus en fascicules isolés, mais sous forme de volumes qui seront annuels et deviendront semestriels dès que les circonstances le permettront.

---

Les Auteurs des mémoires insérés dans le Bulletin recevront gratuitement quinze exemplaires tirés à part, *mais seulement sur leur demande expresse.*

Ceux qui en désireraient un plus grand nombre à leurs frais sont priés de l'indiquer sur leur manuscrit.

---

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le *Bulletin*.

Elle se réserve les droits de traduction et de reproduction.

---



# UNION FAULCONNIER SOCIÉTÉ

## Historique et Archéologique DE DUNKERQUE ET DE LA FLANDRE MARITIME

FONDÉE LE 3 AVRIL 1895



### BULLETIN

Tome XXX



✦ 1933 ✦



DUNKERQUE

Imprimerie du NORD MARITIME, 30 et 32, Place Jean Bart



**BULLETIN**  
**DE**  
**L'UNION FAULCONNIER**





# **LE PASSÉ MILITAIRE DE WATTEN**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par

**Honoré CLAEREBOUT**

Contrôleur général de l'Armée  
Ancien Directeur du Contrôle

et

**Gabriel GAMBLIN**

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats  
de Dunkerque



**DUNKERQUE**

Imprimerie du « Nord Maritime », 30 et 32, Place Jean-Bart

- 1933





# Le passé militaire de Watten



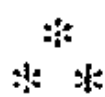
L'éperon argileux de Watten forme le rebord le plus occidental de la chaîne des collines tertiaires de Flandre qui passent par le Mont Kemmel, les Monts de Bailleul, le Mont des Cats et le Mont Cassel.

Si son altitude n'est que de 72 mètres au dessus du niveau de la mer, il n'en est pas moins certain qu'il constitue une position stratégique extrêmement forte.

Il domine en effet, par le Sud, toute la plaine maritime flamande ; il commande de même les approches immédiates de Saint-Omer.

L'Aa coule à son pied, encaissée sur sa rive gauche par les derniers contreforts des collines d'Artois.

Entre le Mont de Watten et les pentes, à profil aigu de la Forêt d'Eperlecques, un goulet de moins d'un kilomètre de large par où le fleuve s'est frayé un chemin à travers un terrain marécageux avant de gagner la mer. Quiconque possède Watten, tient la Flandre Maritime et constitue une menace pour la position de Saint-Omer.



Cette importance stratégique de Watten lui valut de jouer à travers les siècles un rôle militaire presque constant. On peut tenir pour assuré que les Romains l'utilisèrent au cours de leurs luttes contre les tribus autochtones. Si le nom de Watten n'apparaît pas dans les Commentaires de César, il est par contre certain que la position de Watten fut utilisée par les légions romaines. Une voie romaine, allant de l'Oppidum de Cassel à Boulogne, traversait l'Aa par un gué, retrouvé vers 1838, lors d'un curage de la Paclose.

Fort probablement, une ville gallo-romaine s'éleva au sommet de la colline ; dans sa *Chronica Monasteri Watinensis*, le moine Ebrard, écrivait, en 1080, avoir vu les ruines d'édifices disparus et des fondations en grand nombre « Patent enim versa murorum fundamenta, aedificia passim diruta... »



Des découvertes nombreuses faites au cours du 19<sup>e</sup> Siècle et au cours de ces dernières années, dans les excavations industrielles de la colline, démontrent à l'évidence que les Romains, après avoir asservi les Morins et les Ménapiens, s'établirent à Watten. De nombreuses urnes cinéraires, des amphores en terre et des statuettes témoignent encore de cette occupation. Une légende tenace veut même que le sommet du Mont de Watten soit relié à l'ancien oppidum de Cassel par des galeries souterraines.

A vrai dire, aucun ouvrage militaire de l'époque ne subsiste plus depuis longtemps. Le sommet de la colline de Watten a été si constamment retourné au cours des siècles que rien de romain n'a subsisté.

\*  
\* \*

Entre l'époque Gallo-Romaine et la fondation du monastère de Watten, l'histoire est muette pendant plusieurs siècles.

L'inondation marine du V<sup>e</sup>me Siècle a envahi toute la plaine de Flandre jusqu'au delà de Watten.

Le terrain ne deviendra habitable que très lentement, au fur et à mesure du colmatage de la plaine et de son assèchement.

Les hauteurs seules permettent aux hommes de vivre.

Vers 880, l'agglomération qui s'était formée au sommet du Mont, est détruite par les Normands qui remontent l'Aa jusqu'à St-Omer et détruisent également cette dernière ville. C'est en 1072 que le monastère de Watten est fondé et une charte de Robert le Frison le consacre la même année. C'est ce monastère qui va devenir, au cours des siècles, le refuge des populations alarmées et le redan de la défense.

En 1296, Philippe le Bel envahit la Flandre.

L'un de ses corps de troupe, commandé par Robert II, Comte d'Artois, enlève Cassel, puis marche sur St-Omer et attaque Watten qu'il enlève à son tour.

Au cours de l'hiver de l'année 1302-1303, Philippe le Bel détache des troupes de cavalerie et d'infanterie à Saint-Omer pour ravager la Flandre. Et les Annales Gandenses nous montrent qu'une bataille se déroule entre Watten et Cassel, au Ballenberg « juxta Casletum, supra montem quemdam, qui vocatur Bellemons, multos occiderunt Flandrenses cautelose ». Le monastère est âprement disputé entre Flamands et Français. « Watinense etiam monasterium, quod

Flandrenses munierant, oppugnantes, multos in eo vulnaverant »...

La Chronique Artésienne précise que la bataille est livrée le 26 Décembre 1302: Thierry d'Hondschoote, à la tête de 6.000 Flamands à pied et de 140 cavaliers tient tête à Messire Jacques de Bayonne et au maréchal Milon de Noyers. Jacques de Bayonne (1) est blessé devant « la fortereche, navré d'une grant pierre qui lui fu getée et ses chevaux mors ».

En 1383, Charles VI pénètre à son tour en Flandre. Bergues et Bourbourg sont pris et détruits. Watten n'échappe pas à la destruction. « Et aussi fut ladicte ville de Watenes, arse, bruelle et autres villes dudict pays de West-Flandre ». (Arch. de Saint-Omer).

En 1558, le comte d'Egmont rassemble ses troupes à Watten avant d'enlever Gravelines aux Français.

En 1566, Watten est le témoin des luttes religieuses qui éclatent entre calvinistes et catholiques.

Le Samedi 17 Août 1566, les Gueux, venus de Bailleul, Poperinghe et autres points de Flandre, s'emparent de l'abbaye et la saccagent de fond en comble, sans que les moines aient offert de résistance, malgré les défenses offertes par l'abbaye.

« Iceux hérétiques saccagèrent l'abbaye de Watten où ils firent grand dommage (2).

En 1579, le Maréchal de camp François de la Noue, à la tête d'un détachement d'aventuriers français, anglais et écossais occupe à son tour le monastère et y établit une garnison. Il finit par y mettre le feu.

Mais en 1608, l'abbaye renaît de ses cendres. Des Jésuites anglais s'y établissent.

En 1625, le Jeudi 6 Novembre, elle reçoit la visite de l'infante Isabelle.

« S. A. part de Duynkerque en carosse et disne à Watten ; après le dîner, elle va voir une maison de Jésuites anglois sur une petite colline, laquelle colline despendoit autrefois de l'évesché de Saint-Omer, ayant esté aliénée du dict evesché. De là, elle s'embarqua jusqu'à Saint-Omer (3).

Elle revient à Watten le 12 Novembre « pour exa-

---

(1) Thierry de Hondschoote. capitaine de l'armée flamande à Courtrai. — Milon de Noyers et de Vendevre, maréchal et grand bouteiller de France. — Jacques de Bayonne était gouverneur de Saint-Omer.

(2) Manuscrit N° 779 de la Bibliothèque de Saint-Omer.

(3) Extrait du Diaire de Philippe Chifflet. (Dr Lemaire. Bulletin de l'Union Faulconnier, Tome XIV-1926.

miner par elle même la façon dont on pourrait fortifier ce point militaire (1), mais il ne semble pas que ses intentions aient été poussées fort loin.

Ainsi, de l'occupation romaine jusqu'au début du règne de Louis XIV, Watten n'a cessé de jouer le rôle militaire auquel l'appelle sa position stratégique.

Passant d'une domination à l'autre, il ne cesse d'être l'enjeu des factions ou des armées opposées ; mais, il ne constitue pas encore, à proprement parler, le centre d'une fortification militaire.

C'est sous Mazarin et sous Louis XIV qu'il va jouer son rôle militaire capital.

Et c'est l'œuvre de Gaston d'Orléans, du Sous-Secrétaire d'Etat Le Tellier et des intendants de Flandre.

Mais, nous entrons ici dans le chapitre le plus vivant de l'histoire militaire de Watten et cette époque, essentielle pour la libération de la Flandre Maritime, nécessite une étude approfondie qui nous sera facilitée par les documents découverts dans les Archives Historiques de l'Armée et dans les Archives du Génie.

Jetons d'abord un regard sur la situation en Flandre vers la fin de la Guerre de Trente Ans.

A cette époque, le territoire de la France à l'extrême Nord n'avait pas varié depuis la reprise de Calais par le Duc de Guise en 1558 ; au delà de l'Authie, il ne comprenait que le Boulonnais et le Calaisis avec le Comté de Guînes, qui étaient d'ailleurs réunis au Gouvernement militaire de Picardie.

L'Artois, la Flandre, le Hainaut et le Cambrésis, soustraits à la suzeraineté de la France par la félonie de la maison de Bourgogne, étaient au pouvoir de la branche espagnole de la Maison d'Autriche : recouvrer ces provinces était naturellement l'un des buts d'importance capitale que s'était proposés Richelieu en poursuivant par les armes l'abaissement de la Maison d'Autriche. Son activité dans ce dessein précis avait, depuis un certain temps déjà, su préparer les voies par la diplomatie. Dès 1632, il avait engagé une correspondance secrète avec des seigneurs wallons et flamands qui aspiraient à secouer le joug espagnol ; avertis au début de 1633, les Espagnols avaient fait assassiner le gouverneur wallon de Bouchain qui était soupçonné de vouloir livrer sa place aux Français, et jeter en prison ceux des autres affiliés qui n'avaient pu prendre la fuite. Plus heureux dans ses négociations avec les Provinces-Unies, Richelieu avait pu si-

---

(1) Notice historique sur Watten par Hermant. Mémoires des Antiquaires de la Morinie, Année 1839.



gner avec elles un premier traité au printemps de 1634 ; le 8 Février 1635, l'accord était réglé dans ses détails. La France et la Hollande convenaient d'envahir les Pays Bas catholiques chacune avec 30.000 soldats. Ces deux armées devaient se joindre au cœur du pays ennemi. On invitait les populations belges à secouer le joug espagnol et à se former en corps d'Etat libre. Néanmoins, le Roi de France aurait la propriété de la côte de Flandre sur une profondeur de deux lieues depuis Gravelines jusqu'à Blankenberghe ; et si la Belgique restait dans le parti des Espagnols, elle serait conquise et partagée, la partie revenant au roi de France devant, en ce cas, comprendre l'Artois, la Flandre, le Hainaut et le Cambrais.

Le 26 Mars 1635, un corps espagnol sorti de Luxembourg, ayant attaqué la petite garnison française qui se trouvait à Trèves, la déclaration de guerre fut notifiée à l'Espagne le 19 Mai suivant. La lutte, ainsi engagée devait être fort longue. Menée de front avec les opérations sur le Rhin, puis avec celles du Roussillon, de la Franche-Comté, compliquée par la rupture avec la Hollande, elle ne nous valut la possession complète et définitive de la Flandre et de l'Artois que près d'un demi-siècle plus tard, après la signature du Traité d'Utrecht.

Une organisation militaire encore imparfaite et un commandement encore mal assis font tout d'abord que les opérations qui se déroulent dans la région même, passent par des fortunes diverses durant plusieurs années.

*Campagne de 1635.* — C'est dans l'Ardenne que s'ouvrent les hostilités. Les forces françaises sous le commandement des maréchaux de Chatillon et de Brézé, ont, à Aveïn, l'avantage sur un corps d'armée commandé par le prince Thomas de Savoie et elles font leur jonction avec les Hollandais aux abords de Maestricht. Mais le Prince Frédéric-Henri d'Orange n'a point mis ses troupes sur pied avec la même célérité ; le temps passe et tout se borne finalement à une tentative sur Louvain et Bruxelles suivie d'un repli sur Ruremonde.

Le Maréchal de Chatillon est rappelé par mer avec une partie de ses troupes. L'ennemi en profite pour envoyer des partis de cavalerie piller la Picardie au nord de la Somme, et le maréchal de Chaulnes, Gouverneur de la Picardie exerce des représailles sur l'Artois. Les opérations des troupes françaises et hollandaises en Brabant sont marquées par des excès en-

vers la population ; le résultat le plus clair est que Brabançons et Wallons prennent résolument le parti des Espagnols.

*Campagne de 1636.* — Le prince Thomas de Savoie envahit la Picardie s'empare de La Capelle et du Câtelet, force le passage de la Somme près de Corbie et s'avance jusqu'à Roye.

A l'approche d'une armée française formée à la hâte et mise sous le commandement de Gaston d'Orléans, frère du roi, l'ennemi se retire en Artois, mais il n'est pas poursuivi.

Il a laissé dans Corbie une garnison, qui y est assiégée par le maréchal de la Force et capitule le 14 Novembre.

*Campagne de 1637.* — Le plan de campagne concerté avec les Hollandais est que la principale armée française, commandée par le cardinal de La Valette, pénétrera dans le Cambrésis et le Hainaut, tandis que le Prince d'Orange viendra par mer assiéger Dunkerque, avec l'aide d'un détachement français amené par le Maréchal de la Meilleraie. Sous prétexte de vents contraires, les Hollandais ne tiennent pas leurs engagements. L'armée du cardinal de La Valette, agissant comme il a été convenu, s'empare de Cateau-Cambrésis et de Landrecies en Juillet, et de Maubeuge en Août, après avoir été renforcée par le détachement de la Meilleraie, que l'attaque manquée de Dunkerque avait laissé inemployé ; mais, au lieu de mettre ces premiers succès à profit, pour se porter en avant, le cardinal de La Valette perd un mois à des sièges de postes sans valeur militaire, et ce répit permet au cardinal-infant Ferdinand d'Autriche de rassembler une armée et de venir attaquer Maubeuge.

La place, défendue par une division commandée par Turenne, résiste victorieusement à l'assaillant qui se retire. Néanmoins, le Cardinal de la Valette l'évacue et se retire lui-même en Picardie après s'être contenté de reprendre la petite place de La Capelle qui était en possession de l'ennemi depuis deux ans.

*Campagne de 1638.* — L'attaque de la Flandre Maritime est tout d'abord envisagée, mais le Roi d'Angleterre, Charles Ier menacé de se ranger du côté des Impériaux-Espagnols s'il est donné suite à un pareil projet. Finalement, il est convenu avec les Hollandais qu'ils attaqueront le Pays de Waes pendant que les Français assiègeront Saint-Omer. La place est bien fortifiée et efficacement protégée par les marais que for-

me l'Aa sur presque tout son pourtour. Elle joue un rôle des plus importants dans la possession du nord de l'Artois et de la partie de la Flandre qui l'avoisine.

Le siège est entrepris par le Maréchal de Chatillon, fin mai, avec une vingtaine de mille hommes, et sous la protection d'une réserve de 10.000 hommes aux ordres du maréchal de la Force.

La circonvallation de la place est longue et difficile à établir à travers les marais, et l'investissement traîne en longueur.

Entretiens, la tentative que vient de faire le Prince d'Orange sur le Bas-Escaut a échoué, et le cardinal infant Ferdinand a pu disposer de toutes ses forces pour les envoyer, sous les ordres du Prince Thomas de Savoie, au secours de Saint-Omer.

Dans la nuit du 3 au 4 juin, Watten, dont s'était emparé antérieurement le lieutenant-général du Hallier (1) est repris par les Espagnols, qui, dans la nuit du 7 au 9 juillet parviennent à établir une communication avec les assiégés.

Au bac de Nieurlet, les Français avaient élevé un ouvrage qui était le principal soutien de leurs lignes. Thomas de Savoie l'attaque directement et envoie simultanément un petit détachement insulter les quartiers du Maréchal de la Force campé à Eperlecques. Celui-ci fonce sur ce détachement et le poursuit au loin, tandis que le maréchal de Châtillon ne parvient pas avec ses seules forces, à enrayer l'attaque contre la clef de ses lignes. La Force le rejoignit le lendemain ; Châtillon proposa de tourner les marais pour aller assaillir Thomas de Savoie et délivrer à tout prix l'ouvrage du Bac où une garnison assez importante se trouvait assiégée. Un conseil de guerre jugea l'entreprise trop hasardeuse à cause de la nature des lieux et de la perte du poste voisin de St-Momelin dont l'ennemi s'était emparé ; et la garnison du Bac dut capituler en présence même de l'armée française. Le siège fut levé le 16 juillet et le repli s'effectua sans être aucunement inquiété. Aux deux maréchaux « ses cousins », le roi écrit le 11 août que « ayant remarqué que la plus grande part des fâcheuses rencontres qui sont arrivées à nos armées pendant cette campagne sont dues au manque d'union », il a résolu de joindre ensemble leurs deux armées pour en former une

---

(1) « Du Hallier, lieutenant général s'empara de l'abbaye d'Ouate ». (Mémoires de Montglat).



seule sous un commandement unique (1). La campagne s'achève par la destruction du vieux château féodal de Renty en Artois et la reprise de la petite place du Catelet en Vermandois.

*Campagne de 1639.* — Pour appuyer ses forces de terre dans la défense des Pays-Bas, l'Espagne envoie une puissante flotte sous le commandement de Don Oquendo ; mais attaquée par les Hollandais à son arrivée dans la Manche, elle est en grande partie détruite et quelques vaisseaux seulement parviennent à gagner Dunkerque. Le Maréchal de La Meilleraie entre en Artois en mai et s'empare de Hesdin ; l'armée française remporte quelques avantages sur celle du cardinal-infant aux environs de St-Omer, sans qu'un choc décisif se produise.

Instruit par l'expérience du siège de l'année précédente, qui a fait ressortir le grand intérêt que présente pour la défense le renforcement de l'obstacle des marais de l'Aa, Thomas de Savoie fait élever à Watten une digue de barrage de la vallée de l'Aa, permettant de créer, en cas de besoin, par la retenue des eaux de la rivière, une inondation de ses bords s'étalant jusque dans les marais autour de St-Omer ; et pour protéger cette digue, un poste fortifié est construit sur le Mont de Watten.

*Campagne de 1640.* — Après s'être avancé entre Sambre et Meuse jusqu'à Marienbourg, La Meilleraie se porte en juin sur Arras par la rive Sud de la Scarpe, tandis que de Châtillon et de Chaulnes y arrivent par la rive Nord, pour faire le siège de la place. Une tentative du cardinal-infant Fernand venu de Lille pour ravitailler les assiégés, échoue et la place capitule le 9 août.

*Campagne de 1641.* — La Meilleraie commence le siège d'Aire le 19 mai et la ville se rend le 16 Juillet. Le cardinal-infant parvient à obliger La Meilleraie à évacuer son camp devant Aire et s'établit dans les lignes mêmes de circonvallation et de contrevallation qui viennent de servir pour le siège de la place ; celle-ci retombe en son pouvoir le 7 décembre.

*Campagne de 1642.* — Don Francisco de Mello reprend Lens le 19 avril et attaque La Bassée dont les Français avaient fait leur poste avancé en Flandre ; il s'en rend maître le 15 mai. Avec une partie de ses troupes, il tente ensuite de pénétrer dans le Boulon-

---

(1) (Archives historiques du Ministère de la Guerre. Volume 48 (Minutes) N° 232 bis.

nais et le Calaisis ; mais il est repoussé par le comte d'Harcourt.

*Campagne de 1643.* — Don Francisco de Mello se porte avec toute son armée devant Rocroi qu'il assiège ; attaqué par Condé, il subit un désastre.

Les Français se préparent à tirer le fruit de cette victoire par une attaque de la Flandre Maritime.

*Campagne de 1644.* — Le traité d'alliance avec les Provinces-Unies, renouvelé le 1er mars, stipule qu'il sera mis sur pied de chaque côté, pour la campagne qui va s'ouvrir, 22 à 25.000 combattants qui entreront dans les Pays-Bas espagnols à la mi-mai ; les Hollandais devront en outre équiper 30 vaisseaux de 200 à 500 tonneaux pour barrer le Pas-de-Calais et seconder les attaques des Français contre les côtes de Flandre. Les difficultés intérieures de Charles Ier d'Angleterre ne lui permettent plus d'intervenir dans la question.

Le commandement en chef de l'armée est donné à Gaston d'Orléans, ayant sous ses ordres La Meillerie, Gassion et Rantzau. Les quatre corps de troupe qui doivent former l'armée sont constitués sur la Somme, traversent rapidement l'Artois et se rejoignent devant Gravelines qu'ils trouvent déjà investie par l'arrière-ban noble et par les milices bourgeoises du Boulonnais et du Calaisis. L'escadre hollandaise paraît en même temps pour compléter le blocus (fin mai).

Piccolomini, chargé de la défense des Pays-Bas espagnols, n'a que le temps de jeter 500 hommes de renfort dans la place qui, néanmoins, ne se laisse pas intimider. Un laps de temps de 25 jours est nécessaire pour faire écouler l'inondation qui avait été tendue sur le terrain environnant et faire tomber le fort Philippe et autres ouvrages extérieurs. Le corps-de-place tient encore cinq semaines après la tranchée ouverte et ne capitule qu'au moment où la brèche est ouverte par la mine pour l'assaut (28 juillet). La garnison obtient les honneurs de la guerre, et elle est conduite, jusqu'à Dunkerque par une escorte de cavalerie française. (1).

Au moment même où se réglaient les conditions de la capitulation de Gravelines, 3 escadrons de cavalerie ennemie, sortis de Bourbourg, avaient paru en vue des lignes ; un régiment de cavalerie française, après une escarmouche, les avait contraints de se re-

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Volume 86 (Minutes). pièce N° 220.



tirer avec quelque perte (1). La ville même de Bourbourg, entourée d'une enceinte et de dehors avec fossés pleins d'eau, ne paraissait pas susceptible d'être enlevée par un coup de main brusque.

Et la cour était impatiente de voir exploiter le succès que l'armée de Flandre venait de remporter. Dès le 3 août, des instructions dans ce sens sont adressées au duc d'Orléans. (2).

« Sa Majesté, est-il dit, désire que le S<sup>r</sup> Maréchal de la Meilleraie conserve le commandement sur l'armée de Flandres et qu'il s'emploie à tirer le plus grand parti qu'il se pourra sur les ennemis, de la conquête de Gravelines et les incommode dans leur pays autant qu'il se pourra avec avantage, qu'il loge les troupes en sorte qu'étant en sûreté, elles ne puissent fourrager dans le Royaume et qu'il tienne bonne correspondance sur toutes occurrences avec Mgr le duc d'Elbeuf dans le gouvernement et sous l'autorité duquel les troupes qui y sont présentement pourront continuer à servir. Et si mondit S<sup>r</sup> le duc d'Orléans croit que mondit S<sup>r</sup> le duc d'Elbeuf, fortifié de quelque infanterie, puisse contribuer à faciliter le progrès de l'armée de Flandres, il lui pourra envoyer les régiments d'infanterie de La Reyne et de Langeron, ou tel corps qu'il estimera à propos... que si le Maréchal de la Meilleraie, après avoir si utilement travaillé comme il l'a fait sous le commandement de mondit Seigneur le duc d'Orléans pour la prise de Gravelines, se trouvait incommode en sa santé, désire profiter du reste du temps de la campagne pour la pouvoir recouvrir toute entière et ne pas demeurer en l'armée, Sa Majesté, étant bien aise de contribuer autant qu'il se peut à son contentement, approuve qu'il revienne. Et, en ce cas, elle désire que le dit S<sup>r</sup> Maréchal de Gassion ait le commandement l'armée de Flandres pour y agir ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus... Quant à la garnison de Gravelines, l'on estime qu'elle peut être composée pour le présent des régiments d'infanterie et de cavalerie de Grancey... Mondit S<sup>r</sup> le duc d'Orléans pourra la fortifier de telles troupes qu'il estimera à propos, s'il ne les juge suffisants pour la garde de la Place, bien que l'on croie que l'armée de Flandres doive agir en sorte que, observant l'état des ennemis, qu'elle ait l'œil qu'il ne puisse rien arriver au préjudice de cette Place dont la conservation est préférable à tout autre dessein. »

Ces instructions expédiées par le Secrétaire d'Etat de la Guerre Le Tellier, sont, à trois jours d'intervalle, reiterées et précisées.

Les troupes servant en Picardie se joindraient à l'armée de Flandres. Le duc d'Elbeuf et le Maréchal de Gassion commanderaient à cette armée pendant le reste de la campagne : si Monseigneur le duc d'Orléans juge plus utile qu'ils agissent séparément, que recommandation leur soit faite de se tenir dans la parfaite

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Volume 89. (Transcrit aux armes d'Angervilliers), page 120.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Volume 98, pièce N° 60.

union et intelligence absolument nécessaire pour le service du Roy ; Sa Majesté estime qu'il est bien à propos de donner des ordres très exprès pour agir fortement contre les ennemis ; il faut qu'à la fin de la campagne, on se ménage de bons quartiers d'hiver dans la Flandre, où l'on puisse loger sûrement trois ou quatre mille hommes de pied et autant de cavalerie, en les faisant subsister aux dépens des ennemis, ce qui serait grandement utile pour les affaires du Roi et le soulagement du Royaume (1). Ainsi mis en demeure, Gaston d'Orléans prend la résolution de masquer simplement la place de Bourbourg et de se rendre maître de la position fortifiée de Watten pour s'ouvrir l'accès de la Flandre Maritime sur tout le front de l'Aa, et se couvrir en même temps contre toute surprise possible venant du côté de la Place de St-Omer.

L'entreprise est hardie ; et, le 10 août, de Gravelines, il informe Le Tellier des dispositions qu'il a prises pour l'exécution. (2)

« Après la réduction de Gravelines, en l'obéissance de leurs  
« Majestés, dit-il, j'ai jugé important, tant pour faciliter le  
« desseing de mon cousin le Prince d'Orange que pour donner  
« encore plus d'entrée à nos troupes dans le pays ennemi. de  
« faire occuper le poste de Wathen et de le fortifier J'ay donné  
« il y a deux jours, les ordres à mon cousin le M<sup>al</sup> de Gassion  
« pour s'y acheminer avec 4.500 hommes de pied et 2.500 che-  
« vaux. Mais comme ce lieu est tellement avantageux aux pro-  
« grès des armées de leurs Majestés, qu'il est capable de faire  
« subsister pendant le quartier d'hiver 4.000 hommes de pied et  
« 500 chevaux, il est à croire que les ennemis feraient tous leurs  
« efforts pour s'opposer à cette entreprise. C'est ce qui m'a  
« encore obligé d'envoyer ce matin à mon cousin un renfort de  
« 2.000 hommes de pied et 1.000 chevaux sous la conduite du  
« Sieur de la Ferté-Imbault, de sorte que toutes ces troupes  
« estant jointes ensemble, il aura au moins 10.000 hommes et  
« se trouvera en état de défendre puissamment ce logement.

« Je n'ay pas laissé de luy despêcher pour lui faire entendre  
« précisément que s'il avait advis que les ennemis vinsent l'at-  
« taquer et qu'il fût très difficile de le conserver, il se gardât  
« bien de s'y engager plus avant, d'autant qu'il me serait impos-  
« sible de le pouvoir secourir, ayant seulement retenu près de  
« moi les troupes que j'ay jugé nécessaires pour la seureté et  
« la conservation de cette Place. Et parce que j'ay jugé qu'elles  
« n'étaient pas suffisantes pour garder la circonvallation entiè-  
« re, j'ay résolu de les faire camper toutes entre le fort Philippe  
« et celui de l'Escluse pour assurer le travail entièrement de la  
« ville. J'ay donné ordre au Sieur de Villemontée d'y agir  
« avec toute la vigilance et tous les soins possibles pour le pa-  
« rachever au plus tost et pour remettre cette Place en son pre-  
« mier état.

---

(1) Archives historiques de la Guerre. Volume 89 ; page 123  
— Volume 90, page 180.

(2) Archives historiques de la Guerre. Volume 98 (Minutes),  
pièce N° 65.

« J'ay sceu que vous avez faict pourvoir au fonds qu'il con-  
« vient pour cela, et au remplacement des soixante mil livres  
« qui avaient été pris sur la seconde demye monstre. J'ay com-  
« mandé qu'on travaille à la revue et je tiendray la main qu'il  
« ne s'y commette aucun abus... Je vous conjure de croire que  
« je désire avec passion qu'il s'offre quelque occasion où je puisse  
« faire voir le ressentiment que j'ay de tous les soins que vous  
« avez pris pour l'amour de moi et la part que je veux pren-  
« dre à tout ce qui vous touche, puisque je suis parfaitement

« Vostre bien bon amy, GASTON ».

Mais le Maréchal de Gassion, aussitôt l'ordre reçu, avait marché droit au but, et la position de Watten était tombée en son pouvoir dès le 9 Août ; « quand Gravelines fut bien réparé, l'armée décampa et s'empara de l'Abbaye d'Uvate, que les généraux firent fortifier et mirent dedans Manicamp pour y commander et sous lui le Marquis de Thamines. » (1). Les troupes qui l'occupaient n'avaient reçu aucun renfort, l'ennemi ayant le gros de ses forces immobilisé à l'extrémité opposée des Flandres, où le Prince d'Orange avait pénétré et pris de son côté le Sas de Gand. C'était l'accès ouvert au cœur même de la Flandre Maritime.

Le Prince d'Orange apprécie d'ailleurs à sa valeur la diversion des Français à Watten. Dans une lettre du 25 août 1644, d'Estrades, qui est à Sas de Gand, auprès du Prince d'Orange, remercie Mazarin à propos des opérations de Flandre. Il estime le poste de Watten autant que St-Omer ou Aire.

« Il est pensé, concernant ce fort, que nos armées  
« se pourroient joindre dans la Flandre l'année pro-  
« chaine. » (2)

La conquête est jugée de suite d'importance capitale, et, sans désenparer, les dispositions sont prises pour doter immédiatement la position d'une fortification qui lui permette de défier une attaque de l'armée ennemie. Du jour au lendemain, les décisions sont prises par le secrétaire d'Etat de la Guerre et la signature du jeune roi marque tout le prix que la Cour attache à l'affaire. Une lettre du 29 Août au Duc d'Elbeuf et au Maréchal de Gassion (3) traitant des forts et ouvrages à l'ouest de l'Aa jugés nécessaires pour conserver la communicatoin du poste de Watten et de la Place de Gravelines, et aussi de ceux de la garde desquels l'on croit se pouvoir exempter se termine par ces lignes :

« Quant à la fortification de Wathen, j'ai fait un fonds de  
« soixante mil livres qui sera es mains du Trésorier des Fortifi-

(1) Mémoires de Montglat.

(2) Archives des Aff. Etrangères, fonds Hollande 31, pièce 154, f<sup>o</sup> 320.

(3) Archives historiques de la Guerre. Vol. 90, page 205.



« cations pour estre employé par luy aux ouvrages qui seront  
« tracés par l'Ingénieur. Le Camus que je vous enverray au  
« premier jour à cette fin. Et l'employ de cette somme sera fait  
« par les ordres du Sieur de Villemontée, et conformément  
« aux desseins, devis et marchés qui en auront été dressés par  
« ledit Le Camus, et sur les thoisés qu'il en fera, désirant qu'il  
« y soit apporté tout le bon mesnage possible selon que la  
« nécessité présente de mes affaires le requiert ».

L'armée est d'ailleurs restée groupée à Watten pour le cas où se produirait une contre-attaque de l'ennemi, et la vigilance de Le Tellier ne manque pas non plus de s'exercer à ce sujet. A cette même date du 29 Août, il informe le Duc d'Elbeuf et le Maréchal de Gassion que, ayant reçu avis que le Général Bek est parti de Luxembourg avec 2.000 hommes d'infanterie et de cavalerie et voyant au même temps le Duc Charles continuer son séjour au Mont Cassel et les troupes qui avaient été envoyées vers le Sas de Gand revenir sur leurs pas, il présume que les ennemis ont dessein de tenter quelque effort contre l'armée du Roi ou, du moins, d'enlever quelque quartier ; et au Gouverneur de Boulogne, de Villequier, il ordonne de rassembler au plus tôt toutes les forces de cavalerie et d'infanterie du Boulonnais pour les envoyer au Duc d'Elbeuf et au Maréchal de Gassion, les lieutenants généraux du Roi en l'armée logée au poste de Wathen, au premier avis qu'il lui donneront du besoin qu'ils en pourront avoir. (1).

Les instructions pour la mise en état de défense de la position se suivent de près, faisant passer avant toutes choses la bonne marche de ce travail.

Le 4 Septembre, par Lettre adressée au Duc d'Elbeuf et au Maréchal de Gassion (2) il est dit :

« Mon Oncle et mon Cousin, les propositions dont vous aviez  
« chargé le Sieur de Puysegur ayant esté examinées par la  
« Reine Régente Madame ma Mère et en mon Conseil j'ay bien  
« voulu vous faire cette lettre pour vous dire, par son avis,  
« que j'estime beaucoup les dispositions dans lesquelles vous  
« estes tous deux d'entreprendre des desseins dont l'exécution  
« seront sans doute très avantageuses à mon service et de  
« grande réputation à mes armes. Mais qu'ayant esté jugé à  
« propos de s'attacher présentement à celui auquel vous estes  
« engagés et de l'asseurer de telle sorte qu'il ne manque de  
« réussir, l'intention de la Reyne, Madame ma Mère et la  
« mienne est que, suivant ma dépêche du 30 du mois passé et  
« que je vous ay confirmée depuis en vous envoyant l'Ingénieur  
« Le Camus, vous fassiez fortifier le Poste de Wathen avec une  
« fortification capable de le conserver contre toutes les entre-  
« prises que les ennemis y pourraient faire, en adjoutant ou  
« diminuant ce que vous verrez estre pour le mieux au dessein

---

(1) Archives historiques de la guerre. Vol. 90, pages 207 et 208.

(2) Archives historiques de la guerre. Vol. 90, page 212.

« que ledit Le Camus vous en a porté. Que lorsque ladite fortification sera en estat d'une bonne deffence et de pouvoir  
« estre gardée par un petit corps de cavallerie et d'infanterie,  
« vous m'en donniez incontinent advis, afin que je vous fasse  
« scavoir ma volonté sur l'employ de mon armée, soit pour  
« l'attaque du Mont Cassel, soit pour ce que vous pourrez entre-  
« prendre ailleurs en suite des propositions qui nous ont été  
« faites de votre part. Qu'afin que vous puissiez vous employer  
« avec mes forces à quelque effort utile durant le reste de la  
« campagne, vous fassiez travailler en toute diligence à cette  
« fortification pour laquelle, outre les soldats que vous em-  
« ployerez, vous ferez venir le plus grand nombre qu'il se pour-  
« ra des paysans des frontières, tout en conséquence des ordres  
« que je vous ay adressés pour les gouverneurs particuliers des  
« Places du Boulonnais et Pays reconquis que de ceux qui se-  
« ront cy joints pour les gouverneurs d'Abbeville, Rue et Hédin,  
« en sorte que rien ne vous manque pour l'avancement de ce  
« travail auquel celui de la saison vous doit doublement con-  
« vier. Et comme il conviendra sans doute augmenter le fonds  
« de soixante mil livres que je vous ay fait envoyer avec ledit  
« Le Camus, je vous assure qu'il n'y sera rien espargné ne  
« doutant pas que vous ne fassiez mesnager le tout autant  
« que vous savez qu'il en est besoin. Après quoy, il ne me reste  
« plus à vous recommander que de munir votre camp de la  
« plus grande quantité de vivres qu'il se pourra et de prendre  
« tous les soins nécessaires pour la conservation de l'armée, en  
« sorte qu'elle subsiste commodément et en bon ordre au Poste  
« où vous estes ; et, enfin, d'apporter votre vigilance accoutumée  
« pour empescher que les ennemis ne puissent rien entreprendre  
« en vos quartiers à leur avantage.

« C'est ce que je vous diray par cette lettre, me remettant au  
« surplus à ce que j'ay chargé le Sieur de Puysegur de vous  
« dire tant de la part de la Reyne Régente, Madame ma Mère  
« que de la mienne, auquel vous aurez à prendre une entière  
« créance, priant Dieu qu'il vous ayt, mon Oncle et mon Cousin,  
« en sa sainte et digne garde ».

Si quelques jours après les propositions faites par le Duc d'Elbeuf et le Maréchal de Gassion pour la reprise des opérations actives sont accueillies dans une certaine mesure, ce n'est que parce qu'on a alors la conviction que rien de sérieux ne peut, pour le moment, être entrepris par l'ennemi et que les travaux d'organisation de la position de Watten n'en souffriront pas : ce que montre bien cette lettre du 9 Septembre. (1)

« Mon Oncle et mon Cousin, Le Sr de Manicamp est arrivé  
« près de moi de votre part comme j'étais sur le point de vous  
« envoyer le Sr Le Rasle. et après avoir fait examiner toutes  
« les propositions qui m'ont esté faites, je vous écris cette lettre  
« pour vous dire par l'avis de la Reyne régente Madame ma  
« Mère, que son intention et la mienne est que vous fassiez for-  
« tifier le haut et le bas Poste de Wathen au même temps, me  
« remettant à vous de la forme de la fortification et vous as-  
« seurant que le fonds qui y sera nécessaire ne vous manquera  
« point. J'ay seulement à vous dire qu'il est besoin que vous pre-

---

(1) Archives historiques de la guerre. — Vol. 90, page 220.

« niez vos mesures en sorte que la fortification soit en estat de  
« déffence dans le temps qui peut rester de cette année pour y  
« travailler utilement ; et que vous y apportiez tout le bon mes-  
« nage qui sera possible, y employant, outre les soldats, tout ce  
« que vous pourrez tirer du pays, les faisant contenter d'un sal-  
« laire raisonnable. Et comme j'estime que cette occupation ne  
« vous puisse empêcher de tirer un corps de cavallerie et d'in-  
« fanterie capable d'aller prendre le Mont Cassel, je serais bien  
« ayse que vous l'exécutiez, jugeant que les ennemis ne sont  
« pas en estat de vous en empescher, puisque l'on est assuré  
« que mon Cousin le Prince d'Orange après la prise du Sas de  
« Gand demeurera à la campagne pour les tenir occupés de son  
« côté, et qu'il n'y a que Piccolomini qui puisse vous estre opo-  
« sé, lequel, par tous les advis que l'on en a, ne se scaurait met-  
« tre en campagne avec plus de 2.000 hommes de pied et 2.000  
« chevaux en gardant le Poste de Mardyck et autres qu'il est  
« obligé de conserver. Et au surplus, les forces de mon armée  
« estant considérables ; et la cavallerie ayant besoin, selon ce  
« que je demande, d'aller chercher à vivre hors les quartiers où  
« elle est, les ennemis estant dans la plus grande faiblesse qu'ils  
« aient jamais esté et dans l'apréhension des attaques de tou-  
« tes parts, joint à la conservation des peuples et l'impatience  
« qu'ils témoignent de leurs souffrances, il semble qu'il y ait  
« lieu d'espérer encore quelque avantage en cette campagne.  
« C'est pourquoy je vous convie autant que vous le pourrez d'en  
« profiter, et cependant de ne rien obmettre pour la seureté du  
« travail que vous faites faire à Wathen ».

Les possibilités de réussite de nouvelles opérations<sup>o</sup> actives se précisant il est décidé le 18 Septembre (1), après examen en conseil, que l'armée de Flandres sera séparée en deux Corps, dont l'un demeurera au poste de Wathen, et l'autre marchera en campagne sans trop s'éloigner, de façon, à pouvoir secourir le poste au cas qu'il en ait besoin et aussi de telle sorte que l'ennemi ne puisse tirer avantage de la séparation pour l'attaquer de toutes ses forces sans qu'il puisse être secouru de celles qui demeureront au poste ; la répartition des troupes entre les deux Corps sera faite selon qu'il est indiqué ; et si, pour assurer les progrès que l'on fera en campagne, il est besoin de tirer des troupes du poste, on le pourra faire à mesure que la fortification s'avancera. Celui qui commandera le Corps à Wathen fera incessamment fortifier le poste conformément à ce qui été mandé par l'entremise du S<sup>r</sup> de Manicamp ; les travaux devront être poussés pour la fortification du bas où l'inconvénient des eaux est à éviter, tandis qu'il peut être travaillé quelque temps qu'il fasse à celle du haut ; les ouvrages devront être donnés par marché au rabais et, pour les avancer davantage, il faudra en toute diligence aller quérir des entrepreneurs en Hollande ; comme l'assurance en a déjà été donnée, les fonds nécessaires ne manqueront point.

---

(1) Archives historiques de la guerre. — Vol. 90, page 225.



C'est au Maréchal de Gassion qu'échoit le commandement du corps en campagne ; il parvient à s'établir à Blendecques et à Arques et l'enlèvement de St-Omer par surprise est même envisagé (1). Cette opération n'ayant pu être réalisée, son infanterie est ramenée le 18 Octobre à Watten pour concourir à la défense et à l'organisation du poste ; et il ne lui est laissé que sa cavalerie pour être utilisée au mieux, en la faisant subsister aux dépens des ennemis (2).

Et comme d'Estrades, toujours aux côtés du Prince d'Orange, continue à suivre, avec attention, le parti que tirent les armées royales de l'occupation de Watten, Mazarin lui écrit le 3 octobre « pour ce qui est d'Ouaten, assurez-vous que rien ne sera oublié ». (3).

D'ailleurs, dès le 6 octobre, un envoyé spécial avait reçu mission de se rendre compte de visu de l'état d'avancement des travaux et des mesures qu'il pourrait être utile de prendre pour les activer. L'ordre porte que :

« Le Roy voulant estre informé de l'estat des fortiffications  
« que Sa Majesté a commandé estre faites au Poste de Wathen,  
« et faire qu'il y soit travaillé avec toute la diligence et le bon  
« mesnage possibles. Sa Majesté a choisy le Sr Milet l'un des  
« gentilshommes de la Maison de Mr le Cardinal Mazarini  
« pour l'envoyer sur les lieux et s'employer à cet effect. Vou-  
« lant qu'il s'y rend en toute diligence, et qu'après avoir remis  
« à Monseigneur le Duc d'Elbeuf et au Sr de Villemontée les  
« lettres que Sa Majesté leur écrit, il visite soigneusement tous  
« les ouvrages commencés en la dite fortification, que ce soit  
« avec le Sr Le Camus si sa santé le luy permet, sinon avec le  
« Sr Le Rasle ; voie ce qu'il y a de faict et ce qui reste à faire  
« aux fortiffications, rende incontinent après advis de ce qu'il  
« aura trouvé, et rende compte de temps en temps de ce qui s'y  
« avancera, combien il y a d'ouvriers qui y travaillent et dans  
« quel temps il pourra estre achevé, et quel prix on donne de  
« l'ouvrage par toise ou par jour pour la peine de chaque ouvrier,  
« et scavoir bien parfaitement la vérité. Qu'il fasse instance  
« auprès du Duc et du Sr de Villemontée à ce que le prix de  
« l'ouvrage soit diminué autant qu'il se pourra et qu'il ne soit  
« perdu aucun moment de temps. Qu'il communique entièrement  
« le subject de son voyage audit Sr Le Camus et prenne advis  
« de luy s'il pourrait se faire quelque chose qui deppendit de  
« Sa Majesté et de ses ordres pour avancer davantage laditte  
« fortiffication, auquel cas son intention serait d'y pourvoir.  
« Que sur cela, il donne advis de ce qu'il appartiendra et recon-  
« naîtra estre à faire en cette occasion pour le bien et le ser-  
« vice de Sa Majesté, laquelle veut et entend que le Sr Milet  
« soit reconnu de tous et ainsy qu'il appartiendra pour le ser-  
« vice de Sa Majesté (4) ».

(1) Archives historiques du M. de la Guerre : Vol. 90, pages 236 et 237.

(2) Archives historiques du M. de la Guerre : Vol. 90, page 252.

(3) (Bibliothèque Nationale, Clairambault, 573 f° : 1041).

(4) Archives historiques du M. de la Guerre : Vol. 86 (Minutes), Pièce N° 260.

A la suite d'une dépêche du 3 Novembre du Duc d'Elbeuf, examinée en Conseil, le roi fait connaître à son Oncle le 9 Novembre (1) qu'il estime qu'en l'état ou est la fortification de Watten, on ne saurait retirer son armée du poste sans le laisser en danger, et qu'il a résolu d'y laisser les troupes nécessaires non seulement pour la sécurité mais aussi pour que, par le nombre des travailleurs les ouvrages qui restent à faire soient bientôt mis à leur perfection. Les soins devront être continués et redoublés tant pour le haut que pour le bas, en considérant particulièrement les avis du S<sup>r</sup> de Manicamp parce que, ayant à se charger de la garde de la place, il est plus intéressé que tout autre à en chercher la sûreté. Et le S<sup>r</sup> de Villemon-tée est à presser pour l'envoi des munitions de bouche et de guerre dont l'approvisionnement a été prescrit.

Les instructions du roi à son oncle, pour la formation de la garnison du fort de Wathen en même temps que l'on en retirera l'armée envoyée dans ses quartiers d'hiver, suivent à trois jours d'intervalle, le 12 Novembre (2). Il sera laissé dans le fort : comme infanterie, les régiments français de Navarre, d'Estrée et de Langeron, chacun à 6 compagnies de 40 hommes, 4 compagnies suisses du régiment de Molandin, 6 de celui de Praroman et ceux de Watteville qui sont en l'armée ; comme cavalerie, le régiment de Bussy et celui des Fuzilliers. Afin d'obliger les chefs, officiers et soldats à demeurer de bon cœur dans le fort et à bien servir, ils seront traités le plus favorablement qu'il se pourra, en donnant à chaque soldat français 6 sols par jour de dix en dix jours et payant les officiers à proportion, et la cavalerie suivant ce que le Duc d'Elbeuf a proposé. Il sera ajouté le pain de munition tant pour les officiers de l'infanterie que pour toute la cavalerie (3) ; le fonds pour le premier mois

---

(1) Archives historiques du M. de la Guerre : Vol. 90, page 265.

(2) Archives historiques de la Guerre. Vol. 90, page 270.

(3) La composition du personnel de l'état-major et des services affectés au fort se retrouve dans un « Estat du pain de munition que le Roy veut et ordonne lui estre fourny » à la date du 6 Décembre 1644. (Vol. 87) des Archives du Ministère de la Guerre (Pièce N° 90) savoir : au Gouverneur 50 rations — au lieutenant, au Gouvernements, 30 — au Sergent-Major, 12 — à l'Aide-major 6 — au Capitaine des portes, 6 — au Garde des magasins du bleds, 4 — au Commissaire de l'Artillerie, 6 — à 6 canonniers à 2 rations chacun, 12 — à 2 charpentiers, 2 scieurs de long, 2 charrons, 2 forgeurs à 2 rations chacun, 16 — aux 2 pères jésuites à 4 rations chacun, 8 — aux officiers de l'hôpital, 16 — aux 2 commissaires des guerres à 8 rations chacun, 16 — au controlleur des guerres, 6. Total des rations pour chacun jour : 192.

en est fait présentement, et sera si ponctuellement continué que chacun aura sujet de s'en louer. Pour être assuré du nombre d'hommes qui demeurera effectivement dans le fort lorsque l'armée se sera retirée, il en sera fait, en présence du S<sup>r</sup> de Manicamp, Gouverneur de la Place, une exacte revue dont l'extrait sera adressé au roi et pour empêcher qu'il n'y ait aucun abus aux revues qui en seront faites à l'avenir et pour que les paiements soient ponctuellement faits, deux Commissaires des guerres et un contrôleur sont affectés à la garnison pour en prendre un soin particulier.

La désignation des Commissaires des guerres avait du reste été faite dès le 1<sup>er</sup> Novembre (1) ; l'un d'eux, Colbert venait de remplir déjà une mission analogue à Gravelines ; c'était l'homme de confiance de Le Tellier. Il devait devenir plus tard le Ministre de Louis XIV.

Enfin, au cours de ce même mois de Novembre, l'état-major de la Place est définitivement constitué avec un développement tout particulier. A la date du 11, la charge de « Gouverneur du fort de Wathen et pays de Flandre » est confiée au Maréchal de camp de Manicamp et le préambule des « Provisions » de la charge indique encore quelle importance le Roi attache à cette conquête.

« Nous vous désignons, est-il dit, pour « occuper le poste de « Wathen, lequel nous donne entrée dans le cœur de la Flandre « et une grande facilité à tout ce que nous voudrons entreprendre. Nous avons résolu de le fortifier et munir en sorte qu'il « ne puisse être repris par l'ennemi, et, à cet effet, nous avons « fait une dépense élevée pour le fortifier et le munir et y « avons destiné une garnison capable de soutenir tous les efforts « que les ennemis voudraient faire pour l'attaquer. En sorte « qu'il ne reste qu'à choisir une personne capable de nous servir dignement au commandement de cette importante Place, « d'autant qu'elle est la plus avancée dans la Flandre de toutes celles que nous y tenons, et qu'il importe de donner une « autorité suffisante à celui que nous établirons pour y commander (2) ».

Une commission de « Lieutenant de Roy audit Gouvernement » est octroyée le 20 au Mestre de camp marquis de Thamines (3) ; des titulaires pour les

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 87 (Minutes) N<sup>o</sup> 271.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 87 (Minutes), pièce N<sup>os</sup> 79 et 80.

(3) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 87 (Minutes), pièce N<sup>o</sup> 81.



fonctions d'Aide-major (1) et de Sergent-major (2) du fort reçoivent leur brevet et commission les 20 et 22 Novembre 1644.

Un plan de l'époque (3) montre au juste quels étaient les ouvrages qui avaient été construits ou renforcés pour la défense de la position. En haut du Mont de Watten, encerclant la Maison des Jésuites anglais, se trouvait l'ouvrage principal, le fort ayant cinq bastions de terre reliés par des courtines et couverts par de nombreux dehors : demi-lunes et ouvrages à cornes ; en guise d'hommage au commandant en chef de l'armée de Flandres, il avait été dénommé « Fort Gaston » ; les deux bastions principaux battant le Chemin de Cassel, par où il y avait le plus à craindre une attaque méthodique étaient dits « du Roi » et « de la Reine » ; les autres étaient placés sous les vocables de Mazarin, d'Elbeuf, l'un des lieutenants du duc d'Orléans, et de Manicamp, premier gouverneur du poste de Watten.

Dans la Cour intérieure englobée par ces bastions avaient été élevés de nombreux bâtiments servant au logement de la garnison et à l'emmagasinement des vivres et munitions. Sur un replat à mi-côte entre le fort et l'Aa, était assise une petite redoute carrée, qui avait pour rôle de surveiller une partie du chemin de Saint-Omer, mal vue du haut à cause de la raideur de la pente de ce côté. Sur les terrains assez unis des fronts de tête, des campements étaient aménagés pour les corps de troupes coopérant à la défense de la position. L'accès du bourg au fort s'effectuait par la montée de l'actuelle route de Cassel. Le bourg lui-même avait son noyau de rive droite de l'Aa enfermé dans une enceinte formée de deux fronts bastionnés d'équerre sur la rivière et d'un troisième front à redan les reliant derrière l'église ; celle-ci était au surplus aménagée en réduit à l'intérieur de ce tracé ; le débouché du pont sur l'Aa était, sur la rive gauche, gardé par une demi-lune à laquelle s'attachait la digue de barrage de la vallée construite par Thomas de Savoie. Entre le fort Gaston et celui du Bourg, une communication directe et sûre était ménagée par une tranchée joignant les deux saillants les plus rapprochés, et soutenue à mi-chemin par une redoute carrée. Le point d'attache

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 87 (Minutes), pièce N° 82.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 87 (Minutes), pièce N° 83.

(3) Archives de l'ancien Dépôt des Fortifications.



de la digue à l'orée du bois d'Eperlecques était gardé par une autre redoute carrée qui étendait en même temps son action sur le nœud de chemins par lesquels se maintenaient les relations avec la Place de Calais, celle d'Ardres et le fort d'Hennuin qui, non loin d'Audruicq, défendait une écluse du canal de Calais.

Un ouvrage assez important assurait la protection de l'écluse de Wattendam sur la Colme, épaulé par une redoute carrée construite à mi-distance du fort du Bourg, sur la butte du moulin voisin du confluent avec l'Aa. Enfin, au delà encore de Wattendam, au Ruth, une autre redoute carrée surveillait le cours même de l'Aa, en prévision de quelque surprise possible venant du côté de Bourbourg.

*Campagne de 1645.* — Bien que la position soit déjà fortement organisée et occupée, de multiples raisons portent tout particulièrement à rester sur le qui vive pendant la période critique des quartiers d'hiver : la situation même du poste de Watten, en pointe entre St-Omer et Bourbourg, encore aux mains de l'ennemi, l'intérêt majeur évident qu'a celui-ci à pouvoir s'y rétablir avant que s'ouvre la nouvelle campagne, l'attrait d'un coup de main, tenté à un moment où l'adversaire peut éprouver de sérieuses difficultés pour amener des renforts en temps utile.

Eu égard à la nature des lieux, les gelées paraissant susceptibles de favoriser les desseins de l'ennemi, le secrétaire d'Etat de la Guerre informe, dès le 5 janvier, le Maréchal de Gassion des ordres qu'il a donnés pour le renforcement de la garnison du poste de Watten par des hommes tirés des places de la frontière de Picardie plus à couvert des surprises : le gouverneur de Boulogne fournira 145 mousquetaires encadrés par un capitaine, un lieutenant et trois sergents ; celui de Calais, 48 mousquetaires, avec un lieutenant et un sergent ; ceux de Montreuil, d'Hesdin, de Rue et de Corbie, chacun 96 mousquetaires commandés par un capitaine, un lieutenant et deux sergents. Et il lui recommande de veiller incessamment pour la conservation du fort de Watten suivant les ordres qui lui ont été donnés à son départ d'auprès du roi. (1)

Des précautions sont prises pour qu'il y ait en permanence sur place un représentant qualifié du maréchal de Gassion pour « veiller à la conservation et au

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 5.



secours du fort en l'absence du maréchal » et faire appel, si besoin est, aux troupes logées dans le Boulonnais et Pays reconquis, à Montreuil, Hesdin, Rûe et Abbeville, — mission qui est confiée le 16 janvier 1645, au maréchal de camp de Villequier, (1) et le 27 du même mois, commission est donnée au gouverneur d'Ardres, de Lermont, pour « commander au Bas-fort de Wathen en l'absence du gouverneur de Manicamp, et, sous son autorité en sa présence, aux gens de guerre français et étrangers qui y sont et seront cy-après. » (2)

Fin février, un incident fâcheux survient qui montre bien que l'ennemi surveille de très près ce qui se passe à Watten et ne manque de profiter de toute occasion pour agir contre la garnison ; le Mestre de camp de Thamines, lieutenant de roi au gouvernement du poste, s'étant imprudemment avancé pour procéder dans les environs à une petite opération de police est fait prisonnier avec plusieurs officiers et 200 soldats. Au gouverneur de Manicamp, une réprimande sévère est adressée le 3 Mars, en ces termes » (3) :

« J'ay sceu avec beaucoup de desplaisir, avec la Reyne régente  
« Madame ma mère, comme le marquis de Thamines, avec 200  
« hommes de la garnison de Wathen, est tombé ès mains des  
« ennemis, non seulement parce que la chose en soy est fort  
« préjudiciable à mon service, mais parce que les ennemis en  
« tirent divers avantages, se servant du moyen pour relever le  
« courage de leurs peuples et de leurs gens de guerre que le suc-  
« cès de mes armées durant la campagne dernière avait beau-  
« coup abattus, en faisant grand esclat des moindres choses  
« qui lui réussissent. Et comme pendant l'administration de  
« Piccolomini dans les Flandres, ils avaient un peu de bonne  
« fortune, il ne faut pas douter qu'à présent, ils ne préseument  
« le contraire, de ce qui est arrivé à Wathen où ils portent  
« maintenant toutes leurs pensées, et qu'ils espèrent tout de  
« l'administration de Piccolomini qui a eu un si heureux com-  
« mencement par lequel, ils trouveront facilité aux choses qui  
« autrement luy eussent esté peut estre impossible dans les dis-  
« positions que témoignent les Flamands.

« Et quoique vous n'ayez perdu qu'une partie de votre garni-  
« son, il se trouve qu'en effect c'est la meilleure et la plus con-  
« sidérable et que les ennemis tenant un mestre de camp d'un  
« des vieux corps les plus estimés de l'infanterie française, un  
« homme de condition et de service qui s'est signalé pendant la  
« campagne dernière dans les Flandres, et avec luy, 3 capitai-  
« nes et autres officiers du même régiment et que des 200

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 53.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 83.

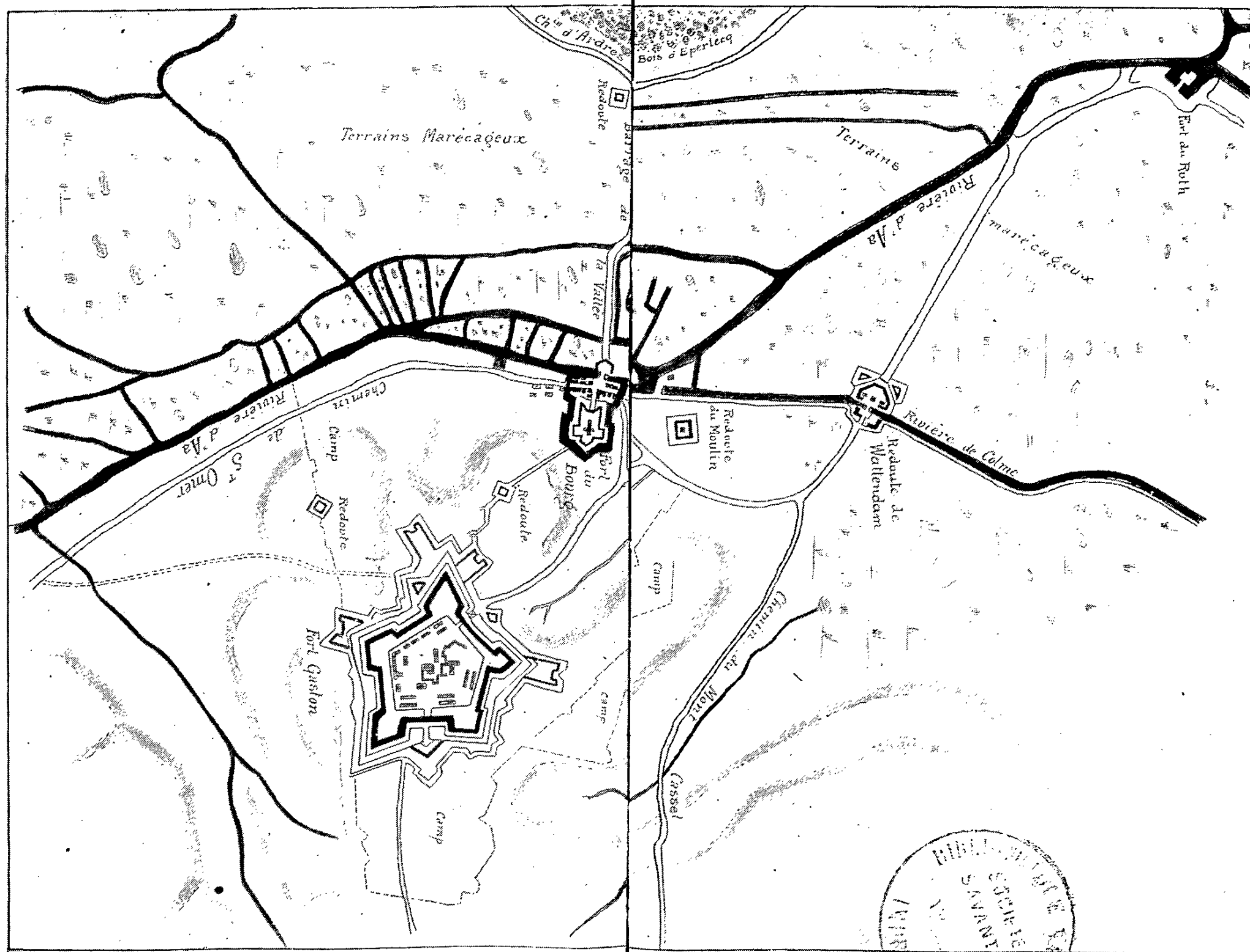
(3) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 142.

« hommes d'élite qui étaient sortis de Wathen, il n'en est  
« presque retourné aucun, même qu'ils ont esté desfaicts à la  
« veue du fort. En sorte que c'est un échec notable et spéciale-  
« ment pour ce régiment duquel, quant à présent, l'on ne peut  
« tirer que très peu de service et qu'il sera bien difficile de  
« remettre.

« Outre cela, il faut advouer que si les ennemis avaient  
« marché ce temps-là à vous, ils pouvaient vous trouver en  
« estat de ne pas faire la défense que vous me faictes espérer ;  
« si bien que le temps qu'ils ont donné à vos voisins de rem-  
« placer les hommes que vous avez perdus est un pur bonheur.  
« Lequel n'empesche pas qu'en affaiblissant les régiments de  
« la Reyne notre dite Dame et Mère, et celui de Gesvres, il  
« ne faille les réputer comme inutiles pour le reste de la cam-  
« pagne. Cependant la conservation des hommes vous devan-  
« estre bien chère, non seulement pour les difficultés que vous  
« avez assez veues de vous en envoyer, mais parce que ils vous  
« estoient tous si nécessaires pour avancer les travaux du fort  
« pendant le beau temps et le repos que vous donnent les enne-  
« mis ; qu'il n'y avait rien que vous dussiez préférer à un  
« employ si utile. Et ce qui redouble, ma douleur est qu'un butin  
« de quelques marchandises vous les a faict hazarder. Les prières  
« et les instances du marquis de Thamines ne vous peuvent  
« descharger de ce blâme, quelque chaleur qu'il y ait apportée,  
« car son âge luy pouvait donner de pareils sentiments sans en  
« considérer les suites. Mais vous deviez y suppléer avec adresse  
« et fermeté, lui desniant selon l'autoritté de votre charge, ce  
« qu'il demandait avec presse et importunité.

« D'ailleurs, ce qui vous obligeait à estre d'autant plus réser-  
« vé, c'estoit que sur les propositions que vous avez faictes di-  
« verses fois d'entreprises en dehors de la Place, l'on les a tou-  
« tes rejetées. Et, si l'on vous a expressément témoigné qu'il  
« fallait que vous vous appliquassiez seulement à la garder et à  
« la faire mettre en sa perfection ; ce qui vous esté marqué  
« après la sortie que vous avez faicte en personne, quoiqu'elle  
« vous eust réussye ; d'autant qu'un gouverneur qui est chargé  
« d'une place si importante, et qui donne tant de jalousie aux  
« ennemis, ne doit jamais la mettre et ceux qui la gardent en  
« aucun péril. C'est pourquoy, j'avais beaucoup de raisons de  
« condamner dès à présent la conduite que vous avez tenue en  
« cette occasion. Mais j'ay bien voulu en suspendre le juge-  
« ment et vous dire seulement par cette lettre que mon intention  
« est que vous me rendiez compte des causes et motifs qui vous  
« ont porté à faire ou à consentir cette entreprise au préjudice  
« de toutes les considérations que vous avez d'en faire, afin que  
« je puisse asseoir un jugement asseuré et vous le faire scavoir,  
« voulant qu'à l'advenir vous n'envoyez personne hors de la  
« Place ; si ce n'est quelque party pour avoir des nouvelles des  
« ennemis et pour avoir les choses absolument nécessaires à la  
« conservation d'icelle, y prenant vos mesures en sorte que ce  
« soit sans rien hazarder, s'il se peut ».

En même temps qu'ils initient aux détails de l'in-  
cident et indiquent que le parachèvement des ouvra-  
ges de fortification est en cours, les considérants de  
cette admonestation montrent à quel point l'ennemi  
continue à exercer son activité autour du poste même,  
sentant bien de quelle utilité il est pour le succès des  
entreprises des Français en Flandre Maritime. A plu-  
sieurs reprises du reste, le Secrétaire d'Etat de la



Plan du poste de Watten pris le 9 Août 1644 sur les Espagnols et comme il a été fortifié après sa prise.  
(Plan original aux Archives du Génie) (Voir page 21)





Guerre fait part au Maréchal de Gassion d'avis qui lui sont parvenus au sujet de rassemblements de troupes ennemies paraissant destinées à tenter un coup de main contre le poste ; « je ne doute pas, écrit-il, le 16 Avril, que vous n'ayez pourvu à toutes les choses « nécessaires pour les bien recevoir, tant à l'égard de « la place que pour faire avancer les troupes logées « sur la frontière de Picardie qui sont sous votre « commandement, en attendant que l'on puisse mettre l'armée en état de marcher ». (1)

La sollicitude si marquée dont le poste de Watten est l'objet s'explique par le rôle de premier plan qu'il est appelé à jouer dans la campagne qui va s'ouvrir. Les instructions données, le 20 Mai, au maréchal de Gassion pour la conduite des opérations dans la Flandre, lui prescrivent que, pour appuyer le Prince d'Orange qui attaquera une des principales Places du Roi catholique dans les Pays-Bas, « il rassemblera « le plus tost qu'il pourra toutes les troupes dont l'armée des Flandres se compose et entrera par Wathen « dans le pays ennemi au jour dict, pour aller prendre un poste le plus avantageux qu'il pourra entre « Linck et Wathen, en sorte qu'il ait cette Place derrière luy et assez proche pour tirer de là les vivres « sans que les ennemis le puissent empêcher ». Lorsqu'il sera campé dans ce poste, il s'enquerra des dispositions prises par les ennemis ; si ceux-ci conservent toutes leurs forces réunies pour nous combattre, comme ils le publient, le maréchal les obligera à venir à lui, ce qu'ils ne pourront faire qu'avec désavantage à cause des défilés que la situation du pays les forcera de passer en sa présence ; si le maréchal apprend au contraire que les ennemis ont divisé leurs forces pour agir à la fois contre nous et contre le Prince d'Orange, il passera la Colme pour aller exécuter du côté de la mer le dessein du Roi, qu'il connaît après s'être informé toutefois si l'état des places et la force de leurs garnisons lui permettent d'espérer réussir, sinon, il aura à se tourner vers la Lys pour y prendre tous les avantages qu'il pourra selon l'état des ennemis. (2). Le poste de Watten, enserré entre St-Omer et Bourbourg encore aux mains des ennemis, n'est rien moins que le nœud vital des communications de l'armée de Flandres avec l'arrière à l'ouverture de la campagne. Sa

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 225.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 331.

garnison, à ce moment a dû, sans doute être portée à un effectif qui permit de déjouer toute tentative des ennemis sur ce point.

Il avait, d'autre part, été convenu dès le début de l'année que le Prince d'Orange attaquerait en direction du Brabant. D'Estrades écrivait, de La Haye, à Mazarin, le 30 janvier 1645 :

« Dès que son Altesse, le Prince d'Orange, saura  
« que les ennemis se disposent d'attaquer Vuate, il  
« fera diverssion du costé du Sas et du costé du Bra-  
« bant. » (1)

Les opérations de l'armée de Flandres se déroulent d'ailleurs en conformité pleine et entière avec les prévisions du plan de campagne. Piccolomini est venu se poster sur la Cœlme ; trompé par une marche et une contre marche habiles, il laisse forcer le passage de la rivière par les Français. Le fort de Mardyck, aussitôt investi, tombe entre leurs mains le 10 Juillet, sans que cet ouvrage important parce qu'il surveille la passe Ouest de la rade de Dunkerque, ait été secouru par Piccolomini ; le fort de Linck, gardant l'écluse du canal de Bourbourg à Dunkerque, est enlevé en un coup de main, le 17 juillet par le maréchal de Gassion qui est blessé d'une mousquetade dans le bras, et Bourbourg, quoique défendu par une garnison de plus de 2.000 hommes, capitule 8 jours après l'ouverture de la tranchée.

Tout le pays entre Mardyck et Watten est au pouvoir des Français. Passant sans désenparer à l'exécution de la seconde partie du plan de campagne, de Gassion se rend maître de Cassel ; puis de St-Venant-sur la Lys, de Lillers et de Béthune enfermant ainsi Aire et St-Omer entre des garnisons françaises. Les forces réunies des maréchaux de Gassion et Rantzau descendent alors la Lys, en s'emparant au passage d'Armentières, Warneton, Comines et Menin, pour porter secours au Prince d'Orange arrêté devant le canal de Bruges à Gand ; et, au retour, prennent encore Orchies, Pont-à-Vendin et Lens. Ainsi le programme qui avait été assigné à l'armée de Flandres se trouvait largement rempli.

La remise en état des forts de Mardyck et de Lynck avait été entreprise au lendemain même de leur conquête et poussée le plus activement possible. La possession de la région est assez assurée pour qu'un marché général puisse être passé, le 4 Octobre, avec Maître Pierre Desbarres pour la fourniture du pain de

---

(1) Aff. Etrangères, fonds Hollande 33 p. 28.

munition aux garnisons des Places de Gravelines, Mardyck, Bourbourg, Lynck, Watten, Mont-Cassel, La Motte-au-Bois, Merville, St-Venant, Armentières, Béthune et Arras. Le pain devra être « composé de bon bled, deux tiers froment et un tiers seigle, du poids de 28 onces en pâte, pour venir à 24 onces, cuit et rassis. » (1)

Cependant, l'état sanitaire laisse à désirer au poste de Watten, et même il n'y a pas été apporté tout le soin voulu à l'entretien de la fortification. Le 11 novembre, le Secrétaire d'Etat de la Guerre portant à la connaissance du maréchal de Gassion les résolutions prises pour les quartiers d'hiver de l'armée de Flandres, écrit à ce sujet : « Vous sçavez de quelle importance est la seureté des forts de Mardyck, de Lynck et de Wathen et comme les maladies qui y sont fréquentes obligent à changer les garnisons, à l'exemple de ce qui a esté pratiqué par les ennemis à l'esgard de Mardick pour cette même raison. C'est pourquoy j'estime qu'il est bon et nécessaire de faire relever de temps en temps les garnisons que vous mettrez ès dits forts, mêmes les Suisses ; et pour cet effect, vous tireriez des compagnies et des gens commandés des garnisons tant ordinaires qu'extraordinaires de Calais, d'Ardes, Boulogne, Montreuil et Gravelines, en nombre et en la manière que vous verrez estre à propos ; sur quoy, afin qu'il n'y ait aucune difficulté, je vous adresse des despêches pour les gouverneurs desdites places. Sur ce que j'ay appris que vous aviez trouvé le fort de Wathen en mauvais estat, je mande au Sr Talon (2) qui fait travailler aux fortiffications de Mardyck, de faire faire ce qu'il faudra à Wathen pour le mettre hors de surprise et pour réparer les logements des soldats et les couverts de la cavalerie. » (3).

Un document administratif, (4) établi par le commissaire des guerres au fort royal de Wathen, Douville, indique en détail la composition de la garnison au 15 décembre : « C'est l'Estat du pain de munition « que le garde général des vivres (du fort) fournira « par chaque jour aux régiments et compagnies d'infanterie tant Français qu'Estrangers tenant garni-

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 91 (Minutes), pièce N° 182.

(2) Commissaire extraordinaire des Guerres.

(3) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 229.

(4) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 91 (Minutes), pièce 282.



« son au fort royal de Wathen et forts en en dépen-  
« dant, et à aucuns officiers servant effectivement  
« dans ledit fort de Wathen » lequel état accorde :

|                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| — pour le régiment français reformé ledit jour, 137 rations par jour y compris 25 rations pour soldats malades .....                 | 137 |
| — pour 4 compagnies de régiment de Roslar, 425 rations y compris 6 rations pour 6 de leurs soldats qui sont au fort d'Eperlecq ..... | 425 |
| — pour 4 compagnies écossaises, 302 rations y compris l'état-major et 4 rations pour 4 soldats qui sont au fort d'Eperlecq .....     | 302 |
| — pour 4 compagnies irlandaises qui sont au Bas fort de Wathen .....                                                                 | 315 |
| — pour une compagnie du régiment d'Estrées dans le fort de Ruth .....                                                                | 80  |
| — au commandant du fort d'Eperlecq .....                                                                                             | 9   |
| — pour 4 canonnières servant effectivement dans le fort de Wathen, à raison de 2 rations pour chacun .....                           | 8   |

Total : ..... 1.276

Au même moment d'ailleurs, des événements se produisent qui conduisent à renforcer cette garnison ; l'ennemi a repris Cassel et dans la nuit du 7 au 8 décembre le fort de Mardyck retombe par surprise en son pouvoir. Et le secrétaire d'Etat de la Guerre écrit au Maréchal de camp de Villequier (1) :

« J'ay appris avec le desplaisir que vous pouvez assez juger,  
« la surprise de Mardyck et qu'une place de cette considération  
« aye esté perdue si malheureusement .Ce pendant comme ces  
« mauvais événements font connaître avec quelle vigilance il  
« faut pourvoir au reste des Places qui sont voisines des enne-  
« mis. où ils pourront tenter de semblables entreprises, je vous  
« faicts cette lettre pour vous dire, par l'advis de la Reyne ré-  
« gente Madame Ma mère que vous ayez aussitost que vous  
« l'aurez reçue à visiter les forts de Wathen et Link et la ville  
« de Bourbourg, pour y ordonner et faire faire toutes les choses  
« qui y seront à faire et nécessaires pour une entière seureté.  
« Que vous reconnaissiez si les garnisons de ces Places sont  
« suffisantes pour les assurer contre toute entreprise. Comme  
« quoy les gardes s'y font. Que vous y fassiez entrer des trou-  
« pes pour les renforcer et jusques au nombre que vous jugerez  
« nécessaires. Que vous y fassiez faire les réparations et fortif-  
« fications qu'il conviendra pour les oster de toute surprise. Que  
« vous fassiez faire provision de tourbe pour le chauffage des  
« soldats comme aussi pour le feu des corps-de-garde et de la  
« chandelle pour iceux. Que vous ordonniez ce que vous verrez  
« convenable pour loger commodément les soldats. Et ayant

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 93, page 314.



« égard que ceux qui sont dans Wathen et Link n'ont que des  
« huttes au lieu que ceux dans Bourbourg sont chez des ha-  
« tants, que vous fassiez distribuer à ceux des garnisons des  
« forts de Wathen et de Link des paillasses et des couvertures  
« dont il devra y avoir un nombre suffisant à Wathen pour les  
« deux Places par le moyen de celles qui y ont été mises l'an-  
« née dernière et d'autant qu'il y a bien moins de gens au dit  
« Wathen à présent qu'il n'y en avait alors. Et sur toutes ces  
« choses là, le Sr Talon qui est sur les lieux ayant ordre de  
« pourvoir aux nécessités desdites Places, fera ce que vous luy  
« ordonnerez. Et aussytost que le contrôle des troupes estant  
« en garnison és dites Places et autres de ces quartiers aura  
« esté envoyé, je feray pourvoir bien ponctuellement à leur en-  
« tretien, en sorte qu'elles auront moyen de se bien  
« maintenir ».

*Campagne de 1646.* — Les instructions données le 1<sup>er</sup> février au maréchal de Gassion pour l'armée de Flandres comportent la conquête de Bergues d'abord, puis celle de Dunkerque.

« Sa Majesté, est-il dit, estime que si le Maréchal peut empor-  
« ter ladite Place (Bergues) d'emblée suivant son projet, il  
« pourra, comme il l'espère, passer outre et attaquer Dunker-  
« que avec les mêmes forces qu'il aura employées à la prise de  
« l'autre place, y jetant, pour la garder, la meilleure des garni-  
« sons de Watten, Bourbourg et Gravelines, qui demeureront  
« entièrement couvertes pendant qu'il sera à la campagne avec  
« le corps des troupes. Sa Majesté faisant estat de ne pas garder  
« Wathen après la prise de la première Place. Que si, pendant  
« la marche du Sr Maréchal de Gassion, les ennemis avaient  
« fortifié la garnison de la seconde Place, en sorte que ne se  
« trouvant pas en estat de la forcer, il semble qu'il pourrait,  
« sans diminution aucune de la réputation des armes de Sa  
« Majesté qui auraient un avantage assez notable en la prise  
« de la première Place dans la saison présente, se retirer dans  
« ces quartiers et s'appliquer à la mettre dans une entière seu-  
« reté et à continuer d'asseurer toutes les autres dont Sa  
« Majesté a particulièrement confié la conservation à ses soins  
« et à sa vigilance. » (1)

Des renforts sont envoyés, pour que le Maréchal ait assez de troupes non seulement pour attaquer Bergues sans affaiblir les garnisons des Places de la Flandre Maritime et de la rivière de la Lys, mais encore pour augmenter les effectifs de ces dernières. Des ordres sont donnés au duc d'Elbeuf, gouverneur de la Picardie, pour fournir, aux jours et lieux que lui indiquera le Maréchal de Gassion des effectifs prélevés sur les garnisons et milices de son gouvernement ; « sur l'Estat, du 17 avril, des troupes que le Roy veut et ordonne estre mises en garnison dans les Places conquises l'année précédente » sont portés : pour Wathen, 10 compagnies du régiment de Grancey,

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 99, page 33.

250 hommes de la garnison de Calais et 100 hommes de Montreuil, sous la charge du S<sup>r</sup> de Manicamp ou de celui qui commandera en son absence ; pour Bourbourg, le régiment d'infanterie de Castelnau de 15 compagnies sous sa charge. (1)

La région n'est d'ailleurs pas encore entièrement à l'abri de petits coups de main, si l'on en juge d'après les détails de l'Ordonnance du 28 avril 1646 pour la réparation de la digue de l'Aa, dont voici le texte : (2)

« De par le Roy, Sa Majesté estant bien informée de l'advantage qui arrivera à son service de faire fermer les ouvertures qui ont esté faictes par les ennemis en l'année 1641 à la digue de la rivière d'Aa, par le moyen desquelles le Pays de Langle a esté inondé, lequel estant mis à sec pourra contribuer divers avantages pour la subsistance des troupes et pour le bien du service de Sa Majesté. Et par le moyen de ladite inondation, les ennemis venant par bateaux dans ladite rivière d'Aa et dans la Chattellenie de Bourbourg il n'y a aucune seureté ni liberté à aller de Bourbourg et de Gravelines à Wathen et Link. Et voulant y pourvoir ; Sa Majesté de l'avis de la Reyne régente sa Mère, ordonne et enjoint très expressément aux habitants des villages de Ruminghen, Capelbrouc, Olque et Saint-Pierre Brouc de travailler incessamment à re fermer les cinq ouvertures qui sont sur ladite rivière, depuis le fort de Ruth jusqu'à Vitz près de St-Pierrebrouc ; et aux habitants de St-Nicolas, Ste-Mariekerque, St-Folquin et la Chapelle, de travailler pareillement à boucher les trois ouvertures estant sur la rivière depuis St-Nicolas jusques au lieu appelé « Les Grands Arbres ». Et ce, en sorte que ladite digue soit entièrement réparée.

« Veut Sa Majesté que les habitants desdits lieux aillent faire le travail pour ce nécessaire, en nombre et en la mesure qui leur sera prescrite par les ordonnances du S<sup>r</sup> de Clermont Intendant de la justice et finances en la frontière de Picardie et és Places avancées. »

« Mande Sa Majesté aux gouverneurs des villes de Gravelines et de Bourbourg et du fort de Wathen et autres forts dépendants, de tenir la main, chacun comme il appartiendra à l'exécution de la présente, et d'appuyer des forces de leurs garnisons ceux qui travailleront à la réparation de ladite digue afin qu'ils n'en puissent estre empêchés par les ennemis ».

Les opérations en campagne s'ouvrent en Juin. L'accord avec les Hollandais est que les Français les appuyeront dans l'attaque d'Anvers. Le duc d'Enghien, Condé, a été appelé à diriger l'armée de Flandres sous le commandement en chef du duc d'Orléans. Toutes les forces se sont réunies pour assiéger Courtrai qui se rend le 29 Juin et elles s'avancent le long de la Lys jusqu'à Gand. Le prince d'Orange, frappé de démence, ne prend que des dispositions assez imparfaites pour le siège d'Anvers ; elles ont néanmoins pour effet

---

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 99, page 175.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 99, page 195.

de retenir de ce côté la majeure partie de l'armée espagnole, en sorte que celle-ci laisse à découvert la Flandre Maritime.

L'armée française en profite pour la tourner brusquement ; en quelques jours, elle emporte Bergues, comme l'avait escompté le plan de campagne et assaille Mardyck qui se rend le 25 Août. Renforcé par les milices du Boulonnais et du Calaisais ainsi que par un corps venu de Lorraine, le duc d'Enghien passe à l'exécution de la seconde partie du plan de campagne en mettant le siège devant Dunkerque préalablement isolée par la prise de Furnes (7 Septembre) ; la tranchée est ouverte le 25, et l'amiral hollandais Tromp vient à Mardyck pour fermer la nier aux assiégés ; les Espagnols ne tentent rien de sérieux pour conserver la ville et celle-ci ouvre ses portes le 11 Octobre.

Déjà, l'année précédente, après la prise de Mardyck, Linck et Bourbourg, l'abandon du poste de Watten avait été un moment envisagé. La tournure prise dès le début par les opérations de 1646 fit décider cet abandon avant même que les résultats de la campagne fussent acquis. Une lettre du 3 Juin 1646 avait fait connaître au Comte de Grancey les ordres du roi pour la démolition du fort de Watten ; ils étaient des plus minutieux.

« Considérant, était-il dit, que le fort de Wathen est inutile  
« à mon service à présent que je tiens plusieurs Places en Flan-  
« dre au delà dudit fort et que la garde d'iceluy ne laisse point  
« d'estre à charge à mes finances et d'occuper des troupes qui  
« serviraient ailleurs utilement, j'ay résolu, par l'advis de la  
« Reyne régente, Madame ma mère, de le faire démolir. Et pour  
« le faire faire avec tout le bon ordre, la diligence et la seure-  
« té convenables, j'ai voulu vous en confier le principal soin  
« en qualité de maréchal de camp ; et pour vous donner  
« moyen de la faire exécuter, je mande aux S<sup>rs</sup> de Villequier,  
« de Charost, de la Rocheguyon et de Lermont d'envoyer sur le  
« lieu les gens de guerre et le plus grand nombre de travail-  
« leurs qu'ils pourront, pour vous appuyer et s'employer à cette  
« démolition. Et je renvoye le Sr Talon par delà pour haster  
« l'envoy desdits gens de guerre et travailleurs, les faire rendre  
« au plus tost sur les lieux, pour faire cette démolition sous vos  
« ordres, désirant que vous advisiez et ordonniez les endroits  
« par lesquels il la faudra commencer et achever ; que vous  
« vous serviez de fourneaux où il sera besoin pour ruiner et  
« abattre les bastions, courtines et demi-lunes, et qu'ensuite,  
« vous fassiez razer rez pied rez terre toutes ces fortifications.  
« en sorte qu'il n'en reste aucune audit Poste de Wathen, tant  
« au haut qu'au bas fort ; que vous fassiez pareillement démolir  
« et razer toutes les maisons et logements estant audit fort  
« et généralement, tout ce qui peut y servir de couvert. En sor-  
« te que les ennemis ne s'y puissent loger, réservant seulement  
« l'église et le cloître et ce qui est du corps du logement de  
« l'abbaye dudit Wathen que je veux estre remis aux pères jé-  
« suites qui en estoient en possession ; et même qu'ils soient



« préservés de toutes courses de gens de guerre suivant la sau-  
« vegarde que j'ai envoyée au S<sup>r</sup> Duquesnoy, lieutenant au gou-  
« vernement dudict fort (1) Que vous appuyez ladite démolition  
« des forces de votre garnison en sorte qu'elle ne puisse être  
« traversée. Que vous teniez la main à ce que le pain de mu-  
« nition soit fourni aux gens de pied qui assisteront et travail-  
« leront à ladite démolition par le munitionnaire des Places, et  
« pendant qu'ils y serviront actuellement, conformément à l'or-  
« donnance que j'en faicts mettre, ès mains dudit S<sup>r</sup> Talon et  
« sur les certificats qu'il donnera des effectifs des gens qu'il y  
« aura. Et que cependant vous fassiez transporter seurement à  
« Gravelines l'artillerie, munitions de guerre et de bouche, meu-  
« bles et ustancilles, et toutes les choses estant dans les ma-  
« gazins du dit fort de Wathen en la charge du S<sup>r</sup> Donville et  
« de ceux qui en ont la garde sous luy, qui les remettront ès  
« mains des gardes magasins dudit Gravelines, lesquels leur  
« fourniront leurs récépissés, et moyennant ce, en seront bien  
« deschargés. Et s'il convient, faire quelque dépense en ladite  
« démolition, le S<sup>r</sup> Talon y satisfera par le moyen du fond que  
« j'envoie avec luy à cet effet. Que vous fassiez, que la compa-  
« gnie du gouverneur dudit fort soit envoyée à..., et que deux des  
« compagnies de Rool qui y sont marchent à Ardres et l'autre  
« à Link pour y demeurer jusques à nouvel ordre. Que vous  
« teniez la main à ce que le fort de Ruth que je veux despen-  
« dre désormais du gouvernement... soit conservé et mis en bon  
« estat et que vous le fassiez remettre ès mains... dudit fort de  
« Link. Et quant aux autres forts et fossés despendans du fort  
« de Wathen, vous advisiez s'ils doivent estre conservés, sinon  
« vous les fassiez démolir et y pourvoyez tout ainsy que pour  
« Wathen De quoi, je me remets sur vous et vous recommande  
« de faire travailler à l'exécution de ce qui est en cela de ma  
« volonté, avec tant de diligence que vous n'y puissiez estre  
« traversé par les ennemis qui pourraient prendre le temps de  
« le faire pendant que nos armées se voient attachées ailleurs,  
« en sorte qu'il n'y a pas un moment à perdre.

« Et m'assurant que vous vous y employerez avec votre af-  
« fection et bonne conduite accoutumée, je prie Dieu qui vous  
« ait M. le Comte de Grancey, en sa sainte garde ». (2)

Par cette décision, la position militaire de Watten cessait de jouer le rôle en vedette qui lui était échu pendant deux années consécutives ; mais elle n'en devait pas moins, dans la suite retenir l'attention à plusieurs reprises. Du reste, la redoute du Ruth ne fut pas le seul vestige qui subsista de son organisation défensive, et, en fait, les ordres donnés pour le complet dérasement des autres ouvrages ne furent pas suivis d'une exécution intégrale.

Dès l'année 1647, la situation devenait moins brillante. Le nouveau stathouder des Provinces-Unies

---

(1) Les instructions particulières au Commissaire extraordinaire des Guerres Talon portaient en outre ce détail que la remise de leur maison aux Jésuites était faite à charge pour eux de n'y donner ni retraite si assistance aux ennemis, desquels on leur permettait de prendre une sauve garde si bon leur semblait.

(2) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 99, page 279.



avait conclu une trêve avec les Espagnols et ceux-ci étaient libres de nous opposer toutes leurs forces ; ayant déjà à la fin de l'année précédente rétabli leur communication avec St-Omer et Aire par la reprise de Cassel, ils l'élargissaient par la réoccupation de Comines et d'Armentières. Et Landrecies tombait aux mains de l'archiduc Léopold, Rantzau, gouverneur de Dunkerque, et de Gassion, gouverneur de Courtrai, ne réussissaient qu'à s'emparer de la Bassée et de Dixmude. En 1648, Ypres, investi par des forces tirées des garnisons de Dunkerque et de Courtrai appuyées ensuite du gros de l'armée de Condé se rendait le 29 mai, pendant que l'archiduc Léopold enlevait par un coup de main Courtrai dégarni. Il s'emparait également le 3 août de Furnes, puis d'Estaires ; mais Condé, qui le suivait remportait sur lui l'éclatante victoire de Lens (20 août) suivie de la reprise de Furnes.

Le traité de Westphalie (24 octobre 1648) qui mettait fin à la guerre de Trente ans, n'apportait à la situation du côté des Flandres d'autre modification que le retrait des Impériaux ; la lutte continuait avec les Espagnols ; et d'ailleurs, les Impériaux eux-mêmes, à la faveur des troubles de la Fronde, n'observent pas le traité. En 1649, l'archiduc Léopold reprenait Ypres et St-Venant, la dernière place que les Français tenaient encore sur la Lys. En 1650, c'était l'invasion de la Picardie d'accord avec les factieux. En 1651, Furnes, Bergues et le fort de Link retombaient à leur tour au pouvoir de l'archiduc. En 1652, faute de troupes suffisantes pour les garder, Mardyck, le Fort Philippe et Bourbourg étaient démantelés et abandonnés, et l'archiduc rentrait dans Gravelines et Dunkerque que leurs garnisons avaient vaillamment défendues. En 1653, seulement, le sort des armes commençait à nous redevenir favorable : l'archiduc était venu mettre le siège devant Arras et Turenne l'avait forcé à se retirer en lui infligeant des pertes considérables ; la reprise de Quesnoy, et l'an d'après celle de Landrecies nous ramenaient dans le Hainaut. L'accord avec Cromwell nous apportant l'appui des Anglais en vue de la reprise de Gravelines et Dunkerque, de compte à demi-Gravelines pour nous, Dunkerque pour eux, se réalisait en partie en 1657 ; Turenne s'emparait de St-Venant le 29 août et tournant par Ardres que les Espagnols avaient assailli sans résultat, il enlevait le fort d'Hennuin. Franchissant l'Aa et la Colme, il plaçait son camp sur le mont de Watten en logeant dans le Monastère et après avoir séjourné 8 à 10 jours à Watten, réoccupait Bourbourg et réduisait le fort de Mar-

dyck en trois jours (3 Octobre). A l'ouverture de la campagne de 1658, il franchissait la Lys à St-Venant le 20 mai, enlevait un détachement ennemi dans Cassel le 22, tournait Bergues et, passant la Colme, se portait sur la digue de Bergues à Dunkerque et investissait la Place qui lui ouvrait ses portes après la défaite de l'armée de secours espagnole à la bataille des Dunes. Bergues, Furnes, Dixmude, Gravelines, Audenarde, Ypres et Comines, c'est-à-dire toute la Flandre Maritime, tombaient en ses mains.

Néanmoins, la paix avec l'Espagne, réglée par le traité des Pyrénées en 1659, ne laissait pas à la France l'intégralité de ces conquêtes, elle ne conservait que : Landrecies et le Quesnoy en Hainaut ; l'Artois, moins Saint-Omer et Aire formant avec leurs dépendances l'« Artois réservé » ; et en Flandre maritime Gravelines avec le Fort Philippe et celui de l'écluse d'Hennuin, Bourbourg et sa châellenie. Watten compris dans la châellenie de Cassel, restait sous la domination espagnole, Dunkerque et Mardyck étaient rachetés aux Anglais dès 1662 ; mais la Guerre de Dévolution, terminée en 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle, ne nous apportait encore que les châellenies de Bergues et de Furnes. Armentières, Lille, Douai, Tournai, Courtrai et Audenarde. Il fallut la guerre de Hollande pour que la Flandre maritime tout entière rede-vint française.

Les opérations dont la région fut le théâtre eurent des résultats décisifs. L'encerclement de l'Artois réservé se fait dès 1676. Le maréchal d'Humières, gouverneur de l'Artois enlève Aire dès la fin d'avril et au commencement d'Août il est à Link et à Watten. Le 10 août, le poste le plus avancé que la garnison de St-Omer tenait sur l'Aa est pris et détruit ; les ennemis, dit-il dans son compte-rendu, avaient fait fortifier :

« Un château appelé Louvestel où ils avaient 40 hommes de la  
« garnison de St-Omer ; il est situé à une lieue et demie au-  
« dessous de St-Omer, à la pointe d'une île que fait la rivière  
« d'Aa, à la portée du canon de Watten. J'ai cru qu'il était à  
« propos de les en chasser et de les resserrer toujours le plus  
« qu'on pourrait dans la Place ; j'y envoyai hier M<sup>r</sup> du Metz  
« avec un détachement et des pièces de canon ; d'abord qu'ils  
« l'eurent aperçu, ils abandonnèrent le poste et se retirèrent à  
« Saint-Omer. Il a fait raser toute l'enveloppe de terre et a  
« fait sauter trois fourneaux à la maison comme je l'en avais  
« chargé ; en sorte que les ennemis ne peuvent plus s'en servir.  
« Je vous enverrai le plan qu'il m'en donnera. Ce lieu-là était  
« d'une grande commodité ».

Cassel, que les Espagnols avaient démantelé, est également réoccupé et devint un autre poste de base

pour l'investissement ; un réduit y est organisé de manière à assurer sa possession en y laissant 300 hommes. En février 1677, un lieutenant du maréchal d'Humières dirige de là les opérations dans le secteur ; le 22, il lui écrit :

« Depuis la dernière que je me donnai l'honneur de vous  
« écrire le 20 courant, j'allai le même jour pour voir les postes  
« du Bacq et de Nieurlet. Je crois pour occuper le Bacq, il faudra travailler au même endroit où autrefois l'on s'était fortifié ; il n'y aura pas un grand espace pour y camper beaucoup de monde, mais il sera bientôt fait ; et, quand il sera en sûreté, on pourra accommoder celui de Montmelin qui est sur une autre hauteur prochaine, et qui se communiquera par une ligne avec celui du Bacq comme autrefois. A Nieurlet, il y a un vieux château et quelques maisons autour. En y arrivant, on pourra y faire une fausse braye autour pour être maître du passage ; et ensuite, selon ce que vous aviserez, on pourra faire un plus grand travail. Les ennemis avaient une petite redoute entre les deux rivières qui aboutissent au Bacq. J'avais laissé quelque infanterie au village sur le chemin, et n'avais amené que 10 mousquetaires avec 100 chevaux. D'abord ceux qui étaient dans la redoute tirèrent quelques coups, je mis mes 10 mousquetaires dans une maison. Les ennemis ne se crurent pas en sûreté et repassèrent l'autre rivière avec précipitation. Je fis passer le premier canal en bateau et mettre le feu dans la redoute, et envoyai prendre leur grand Bacq de l'autre côté que j'ai envoyé par ces 10 mousquetaires et quelques autres petits bateaux à Gravelines. Je ne sais pas encore s'ils y sont arrivés à bon port, mais je demeurai plus de temps qu'il ne fallait pour leur donner celui de passer Louvestel. J'envoie aujourd'hui un capitaine et 50 hommes dans la tour de l'église de Clairmarais, et 30 avec un lieutenant dans un vieux château qu'on appelle le Château du Roi, près duquel il y a un pont dessus le Neuffossé entre le Clairmarais et le Fort Rouge. Et cette nuit, je ferai rompre le pont du Fort Rouge, comptant de n'en maintenir qu'un sur le Neuffossé et celui de Blaringhen, où j'ai mis dans l'église 30 hommes. Sans quitter Cassel, je prétends — avec la cavalerie d'Aire et 200 chevaux de Béthune, Lillers et autres postes voisins auxquels j'ai envoyé ordre de se rendre à Aire, et ce que je pourrai tirer d'ici, — aller prendre le poste d'Arques et Blandecq. Je verrai comme quoi nous nous y établirons, et aussitôt nous irons au Bacq et au Nieurlet. S'il faut plus d'un jour ou deux pour s'assurer à Arques nous ne laisserons pas d'aller au Bacq, si faire se peut, le tout selon de ce que j'apprendrai des mouvements de l'ennemi ».

Ainsi Watten, Cassel et Aire font figure de trois points d'appui de la contrevallation de St-Omer. Une lettre du 9 mars de l'intendant de Chatignonville, datée de l'abbaye de Watten, marque d'ailleurs à mots couverts, l'activité qui régnait également dans ce poste :

« J'ai visité avec le Maréchal d'Humières, dit-il plusieurs postes et divers endroits aux environs d'ici... Je suis resté en ce lieu et y demeurerai jusqu'à demain midi pour prendre toutes les mesures nécessaires et donner les ordres sur les choses qu'on a pour l'exécution de ce que vous m'ordonnerez, et où

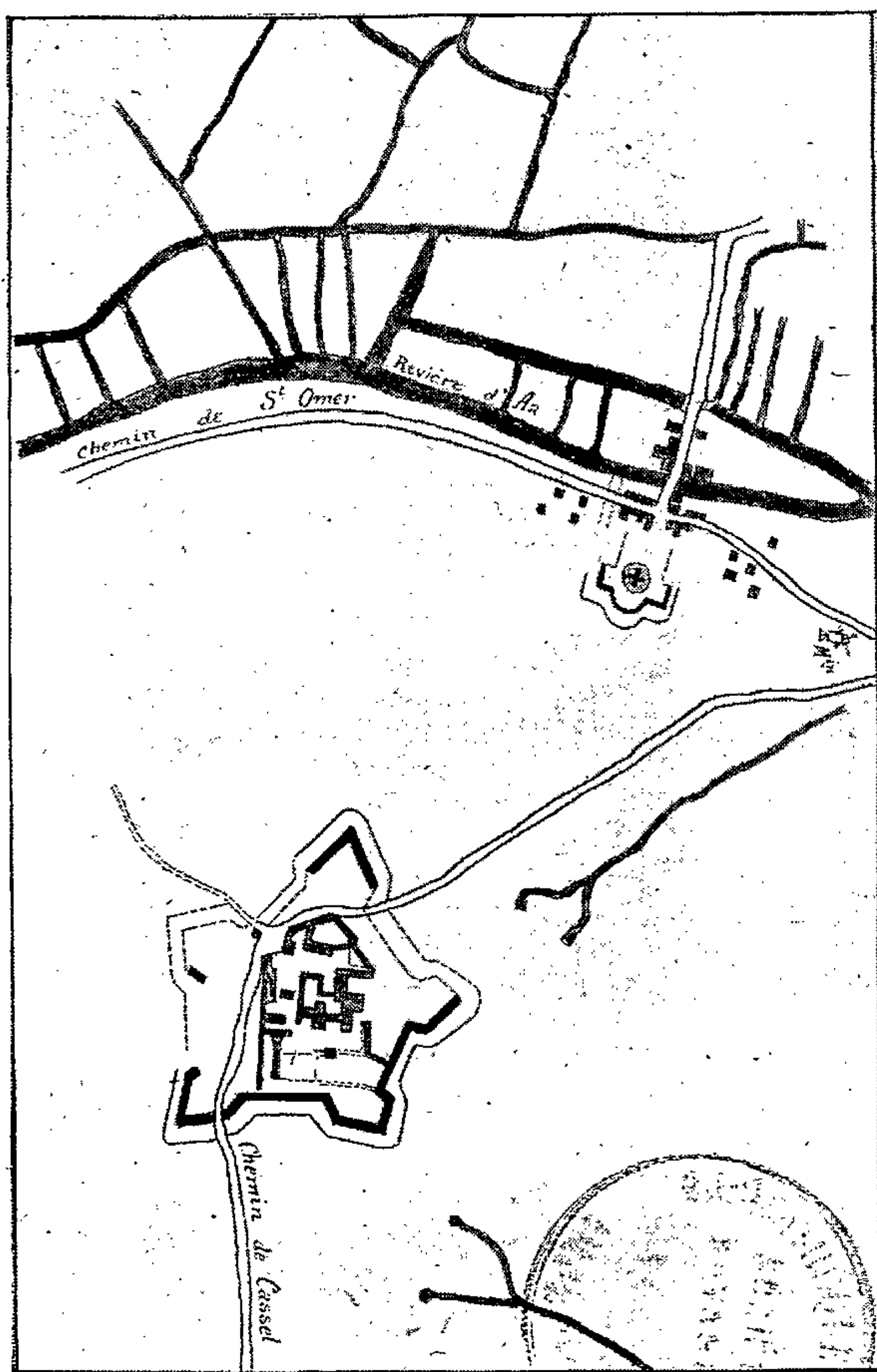


« je ferai tout ce qui sera possible pour vous satisfaire. J'ai vu  
« avec M. de Choisy ce qui lui sera nécessaire pour le travail  
« qu'il convient faire à tous les postes qu'enous occupons et  
« ceux à occuper. Je viens d'envoyer des ordres aux villages  
« d'Espagne pour fournir les palissades, fraises, fascines et pi-  
« quets que nous pouvons avoir besoin pour cela. Il y aura  
« après-demain les 1.000 prisonniers commandés de mon dé-  
« partement pour le siège de St-Omer, et je leur enverrai toutes  
« les autres choses nécessaires pour travailler et mettre les  
« divers postes en estat ».

Il serait étonnant que, parmi les travaux nombreux et importants auxquels il fait allusion, il n'y en eût aucun qui se rapportât à une mise en état de la position même de Watten. Le grand souci de la conserver apparaît d'ailleurs bien dans les dispositions prises par Philippe d'Orléans commandant l'armée de siège, lorsqu'il eut à faire face à l'armée de secours amenée par Guillaume d'Orange, il ne laissait dans les tranchées devant Saint-Omer que les troupes strictement nécessaires pour leur garde, mais envoyait 4 bataillons en renfort vers Watten ; il disposait son front de bataille, la droite sur la hauteur d'Eblinghem, la gauche sur le Baelemberg qui barre la route de Cassel à Watten. Et bien lui en prit, car ce fut précisément de ce dernier côté que se produisit l'attaque de fond de Guillaume d'Orange ; contournant le Mont Cassel par Ste-Marie-Cappel, il était venu établir sa droite fortement constituée, sur la hauteur du Tom ; le 11 Avril, jour de Rameaux, il jetait des ponts sur la Peenebecque considérablement grossie par des pluies persistantes, et se saisissait du couvent de Guillemites de Nordpeene, ; mais sa marche était particulièrement gênée par les obstacles du terrain qui était couvert de haies vives ; le duc de Luxembourg après avoir pris pied dans le couvent, le repoussait et franchissait la Peene par le chemin de Cassel à Watten, attaquait vigoureusement la hauteur de Tom tandis que le Maréchal d'Humières tournait l'ennemi par sa gauche ; là, près du moulin, une lutte vive et sanglante transformait l'offensive de Guillaume d'Orange en déroute. Par cette victoire et la prise de St-Omer qui amenèrent les ennemis à signer le traité de Nimègue, la France se trouvait enfin en possession définitive des deux Châtellenies de Cassel et de Bailleul qui lui manquaient encore en Flandre Maritime, de l'Artois réservé, et de la totalité du Hainaut et du Cambrésis.

Cependant les revers de la Guerre de la Succession d'Espagne ne laissèrent pas de faire naître quelques craintes à cet égard. Par la perte de Lille qui avait suivi la retraite d'Audenarde le 10 septembre 1708, la





**Le Fort de Watten en 1710**  
Original aux Archives du Génie (Ministère de la Guerre)

France était entamée. En 1710, l'ennemi s'emparait de Béthune le 29 août, puis en septembre, de St-Venant et d'Aire, ce qui lui livrait tout le cours de la Lys ; Douai capitulait également, et le Prince Eugène avait, par la sanglante bataille de Malplaquet, forcé Villars à se retirer. On trouve dans un mémoire du 20 décembre 1710 du Directeur des fortifications de Dunkerque, de Moyenneville, l'écho des appréhensions que ces événements suscitaient dans la région.

« La chute des places de St-Venant et d'Aire, dit-il, donne à  
« penser que, dans la campagne qui va s'ouvrir, l'ennemi ne cher-  
« che à s'emparer de Saint-Omer pour faire tomber ensuite  
« Dunkerque et Bergues, Gravelines et Calais ; il est possible que  
« tout ce pays du côté de la mer se trouve abandonné à ses pro-  
« pres forces. L'ennemi qui aura pris la résolution de faire le  
« siège de Saint-Omer, commencera par se saisir du poste de  
« Watten pour assurer la circonvallation et empêcher l'arrivée  
« de secours venant des places de la mer ; et cela montre la  
« nécessité de fortifier ce poste qui est, s'il faut parler ainsi, le  
« salut de St-Omer et de ce pays. Il se trouve sur une hauteur  
« à la fourche des deux rivières de l'Aa et de la Colme, qui des-  
« cendent à Gravelines et à Bergues, dans un pays inaccessible  
« par terre à cause des mauvais chemins et des mauvais ter-  
« rains qui y sont. Il ne serait d'ailleurs pas possible à l'enne-  
« mi d'entreprendre en même temps le siège de Saint-Omer et  
« celui de Watten qui ne pourraient être circonvallés simultanément à cause de l'inondation que l'on soutiendrait depuis  
« Watten jusqu'à Saint-Omer et de celles qu'il est possible de  
« tendre depuis la mer sur un pays déjà tout couvert de water-  
« gangs et de canaux ».

Le délai dont on dispose avant l'ouverture de la prochaine campagne n'est que de quelques mois ; le meilleur parti à prendre est de remettre de suite en état le poste de Watten.

« Il a été autrefois fortifié en 1644 après sa prise, avec cinq  
« bastions en terre et quelques demi-lunes et avec un chemin  
« couvert à l'entour, et une ligne de communication du haut  
« avec le bas pareillement retranché avec plusieurs redoutes détachées qui soutenaient le cours des rivières et les écluses du  
« sas de Wattendam sur lesquelles il domine absolument. On re-  
« trouve encore les cinq bastions, dont trois particulièrement  
« sont élevés en entier, et il y a peu de chose à accommoder  
« aux autres, et il y a aussi deux courtines à relever, car les  
« autres sont presque en état ; il n'y aurait qu'à recouper les  
« talus du corps-de-place de même qu'aux fossés ; on peut les  
« fraizer en même temps et planter une ligne de palissades sur  
« la berme par tout le circuit de ce fort. (1) Les chemins cou-  
« verts sont encore marqués, quoique éboulés ; il est aisé d'y  
« élever un parapet avec une ligne de palissades, et des traver-  
« ses pour se défilier des hauteurs. On peut aussi très facile-  
« ment relever les deux demi-lunes particulièrement sur les  
« fronts du chemin de Cassel, lesquels paraissent être les fronts  
« d'attaque, les autres étant protégés de la ligne de communica-

---

(1) L'état des lieux montre qu'à l'époque, déjà, le Chemin de Cassel avait déjà été rétabli à travers le fort haut.

« tion et des redoutes qui les environnent. Rien ne peut empê-  
« cher de les fortifier dès à présent ; on peut y travailler en  
« tout temps, et, pendant l'hiver, il est facile en trois mois de  
« temps de le mettre en état, et de le rendre capable d'une assez  
« forte résistance pour obliger l'ennemi à toutes les cérémonies  
« d'un siège réglé, qu'il ne peut faire que dans un temps fortice  
« à cause que les chemins sont impraticables dans ce pays-là  
« et qu'on n'y peut mener aucun charroi. Il faudrait donc com-  
« mander 1.000 à 1.200 pionniers pour y travailler incessamment  
« et sans perdre de temps. ou bien faire donner une somme au  
« pays de ce qu'il en pourrait coûter aux pionniers, pour y  
« employer des soldats, ce qui conviendrait mieux, coûterait  
« infiniment moins, et irait plus vite. On pourrait commencer  
« par retracer la fortification ancienne qui ne se peut changer  
« et qui convient parfaitement à la situation des lieux... On ne  
« doit pas manquer à établir, autant que le terrain le pourra  
« le permettre des demi-lunes sur chaque front, palissadées sur  
« la berme ; les bien terrasser et gazonner... On peut se con-  
« tenter d'abord de faire des baraquements pour les soldats et  
« la cavalerie, couvertes de paille adossées derrière la clôture  
« de l'abbaye ; dans l'attente des casernes, une partie de l'ab-  
« baye servira pour y faire des magasins... Il faut envelopper  
« cette fortification d'un chemin couvert de 6 à 7 toises de large  
« compris la banquette, parallèle à tous les ouvrages et bien  
« palissadé, avec des traverses, observant de faire des sorties aux  
« places d'armes et sur les faces où il conviendra. Les glacis  
« seront de 20 toises pour le moins en suivant la plongée des pa-  
« rapets du corps de la Place et des demi-lunes. La ligne de  
« communication du haut avec le bas sera soutenue d'une bon-  
« ne redoute fraizée et palissadée, et sera exécutée avec les mê-  
« mes soins et précautions que le fort de même que les retran-  
« chements du bas de Watten autour de l'église, et ceux de  
« Wattendam qui couvriront les écluses et qui seront soutenues  
« de bonnes redoutes et de toute la fortification d'en haut de-  
« vant laquelle on ne pourra prendre aucun établissement qui ne  
« soit entièrement vu. Les logements de l'abbaye serviront  
« pour les officiers et autres ; et on pourra pareillement se  
« servir du bas de Watten pour y loger dans les commence-  
« ments les troupes que l'on ne pourra se dispenser de mettre  
« au moins au nombre de 1.000 à 1.200 hommes pour soutenir  
« ce travail. »

L'estimation des travaux proposés fait prévoir une dépense totale de 106.293 livres sur laquelle somme il ne faudrait que 40.000 livres pour mettre le fort haut en état de résister et pour empêcher les ennemis de s'y venir poster ; après quoi, on pourrait prendre des mesures pour fortifier le reste petit à petit. Et, détail qui montre bien la détresse financière du moment, il est ajouté :

« M<sup>r</sup> Le Blanc (l'Intendant) a proposé la vente des bois d'Eper-  
« leck, qui appartiennent au Roy, pour l'exécution du projet de  
« Watten où je n'ai rien voulu oublier, et dont on pourrait dimi-  
« nuer la fortification du bas pour la faciliter et diminuer la dé-  
« pense. Et si le moyen que M<sup>r</sup> Le Blanc propose pour une affai-  
« re de cette conséquence pouvait réussir, lorsque les troupes de  
« campagne ne pourraient plus fournir les 2.000 ouvriers, pour  
« lors on en pourrait tirer des garnisons voisines, et les paysans



« des environs y viendroient travailler lorsqu'ils seront payés,  
« pour sauver leur pays et empêcher l'approche de l'ennemi ».  
(1).

Le Mémoire de M<sup>r</sup> de Moyenneville fut soumis au Maréchal de Montesquiou, alors chargé de la visite des Places fortes au Nord de la Lys, dont la mise en état de défense était poussée très activement depuis la chute de Lille ; dans son Avis du 10 janvier 1711 (2), il fait connaître qu'il a fait le trajet de St-Omer à Bergues en barque, pour mieux juger la situation du pays et surtout le poste de Watten et le Sas de Wattendam ; qu'à son arrivée à Bergues il a trouvé MM. Leblanc et de Moyenneville avec qui il a beaucoup raisonné sur la carte du pays ; qu'il serait très nécessaire de relever la fortification de l'abbaye de Watten et celle du bas de Watten sur le bord de la rivière et de faire un petit travail au Sas de Wattendam ; que, de ce côté, il n'y a rien de si important que la Place de St-Omer dont la fortification de Watten retardera le siège ; St-Omer étant pris, il serait très facile à l'ennemi de venir à Gravelines par l'Aa et de s'y faire appuyer par une flotte ; cette dernière Place, puis Calais, Dunkerque, Bergues, Furnes, Nieuport et Ypres tomberaient alors facilement entre ses mains ; le poste de Watten pourrait être mis hors d'insulte en moins d'un mois avec un approvisionnement suffisant de palissades ; il n'y a pas à balancer de faire les coupes nécessaires dans les bois d'Eperlecques et de Ruminghem. Néanmoins dans un dernier alinéa de son rapport, il indique qu'après avoir mûrement réfléchi il vaudrait mieux donner la priorité à deux Ouvrages à construire au fort d'Hennuin sur la rivière de Calais, et au Guindal à la fourche du canal de Bourbourg et de l'Aa-Ouvrages qui se trouveront dans l'inondation et interdiront à l'ennemi de se servir de ces voies d'eau pour une attaque des Places de Gravelines et de Calais.

Le Maréchal de Villars lui-même se rendit sur place et en écrivit le 19 Février 1711 au Secrétaire d'Etat de la Guerre. (3)

« J'auray l'honneur de vous dire, Monsieur en peu de mots,  
« que j'ay visité avant-hier, avec grand soin le poste de Watten  
« tant la montagne où est située l'abbaye que les environs ;

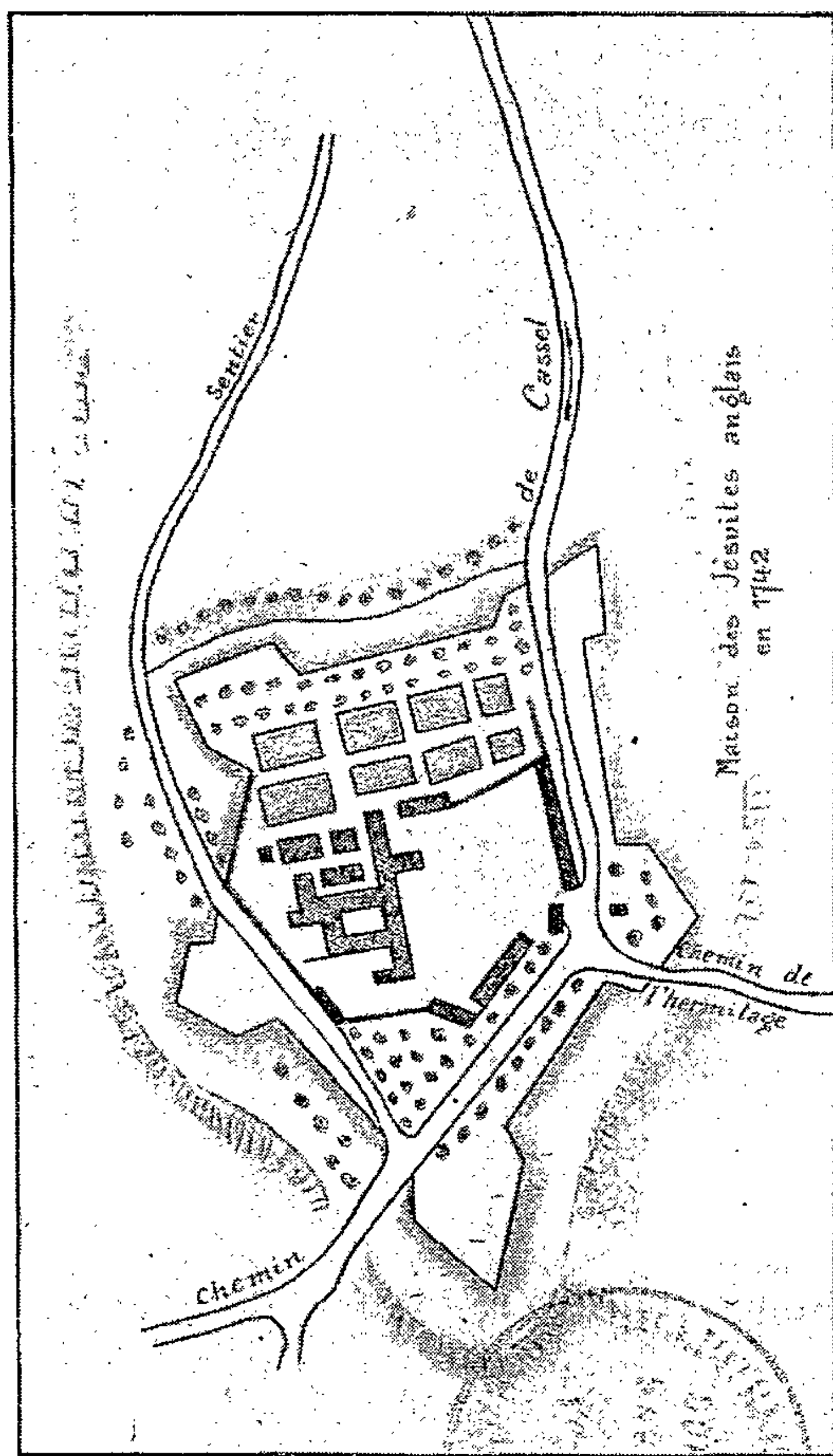
---

(1) Arch. historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 2314, pièce N<sup>o</sup> 6.

(2) Arch. historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 2302, pièce N<sup>o</sup> 20.

(3) Arch. historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 2302, pièce N<sup>o</sup> 124.





Plan de l'Abbaye de Watten et de la Fortification en 1742  
(Original aux Archives du Génie, Paris)

« j'étais accompagné de MM. les marquis de Goesbriant, Puységur, les comtes de Villars et de Broglie et M<sup>r</sup> Le Blanc, les S<sup>rs</sup> Robelin et de Moyenneville, Ingénieurs. Et tous unanimement, hors le S<sup>r</sup> de Moyenneville qui s'est cependant rendu sur des points assez principaux, nous sommes convenus que l'on ne pourrait faire aucun usage de cette situation sur laquelle Sa Majesté avait très sagement pensé. Je n'entre pas dans le détail des raisons ; j'auray l'honneur d'en rendre compte à Sa Majesté à mon retour ; mais il y en a assez pour se décider « sans peine ».

Un billet de l'intendant Le Blanc (1) précise que « M<sup>r</sup> le Maréchal de Villars a passé hier à Watten et a examiné ce poste ; il pense qu'il serait à souhaiter qu'il fût fortifié, mais il convient qu'il est à présent trop tard ». L'exemple de St-Venant et d'Aire où les travaux de mise en état de défense n'avaient pu être terminés à temps, et sans doute aussi le manque de fonds, influèrent pour laisser les propositions de M. de Moyenneville sans suite immédiate ; l'ennemi ne poursuivit pas ses avantages jusque dans la région même ; le Maréchal de Villars donna seulement le 25 mars les ordres nécessaires pour jeter les eaux de l'Aa et de la Colme dans les watergangs entre Gravelines, Bourbourg, Bergues et Dunkerque pour les remplir bord à bord, sans cependant se répandre sur les terres, de manière à pouvoir, en cas de besoin, inonder le pays avec le secours de quelques marées et même par la seule retenue des eaux des deux rivières (2). Puis, la victoire de Denain, vint écarter le danger de toute agression de ce côté.

L'attention s'y reporte néanmoins de nouveau pendant la période de tension politique qui précède la guerre de la Succession d'Autriche. L'état de la défense de la frontière du Nord fut l'objet d'inspections détaillées par de hautes autorités ; le Maréchal de Noailles, accompagné de l'Intendant Chauvelin, et venant de Calais, passa à Watten le 10 septembre 1712 et après avoir visité les lieux, poursuivit sa route jusqu'à St-Omer qu'il inspecta dans la journée du lendemain et repartit de là dans la barque royale de Dunkerque pour se rendre à Gravelines. Comme conclusion de sa visite de Watten, il laissa au directeur des fortifications de St-Omer, de Cossigny, des instructions pour l'étude d'un retranchement appuyé des deux côtés à l'Aa et enfermant la paroisse ; un petit

---

(1) Arch. historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 2314, pièce 43.

(2) Arch. historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 2302, pièce 203.

poste pour 10 hommes et un sergent devait en outre être aménagé sur le bastion ouest de l'ancien fort haut regardant la rivière, là où il y avait un moulin. Tout l'intérieur de cet ancien fort était d'ailleurs absorbé alors par les constructions et jardins de la Maison des Jésuites anglais. Le projet répondant aux instructions du maréchal, établi dès octobre, comportait, en plus un fer à cheval autour de l'église de Watten, relié au retranchement du bourg par une communication longeant la Colme (1).

Il y eut effectivement quelques travaux faits à ce moment. En remettant ses propositions au Maréchal qui était à Bergues, M. de Cossigny reçut de lui des ordres pour faire procéder à une vérification du système d'inondations pouvant être tendues autour de la place ; il y avait à s'assurer si, par l'épanchement des eaux du canal de la Colme, il était bien possible d'inonder en cas de besoin, les terrains bas en deçà de ce canal en conservant à sec ceux d'au-delà ; la manœuvre consistait dans la fermeture à une heure convenue, de l'écluse d'Hennuin sur le canal de Calais, de celles de Gravelines et du Guindal près Bourbourg sur l'Aa et dans l'ouverture de celles de Wattendam et de Link sur la Colme de manière à déverser toutes les eaux dans cette dernière où elles seraient retenues par la fermeture à Bergues de la vanne de l'Oudegracht de la porte de Cassel ; des ingénieurs chargés de noter de 6 heures en 6 heures la montée de l'eau et de faire prévenir le maréchal au cas où son épanchement dans les parties basses deviendrait trop considérable, devaient être placés en observation à l'écluse de Wattendam, au pont de l'Abbesse, à l'écluse de Link, au pont de Looberghe, à Staelenbrugge, à Millebrugge, à l'Alf-millebrugge et à Bierne ; rendant compte des désignations qu'il avait faits à cet effet dans son personnel ; Monsieur de Cossigny terminait en disant :

« Les autres ingénieurs sont occupés à retrancher Watten ». (2)

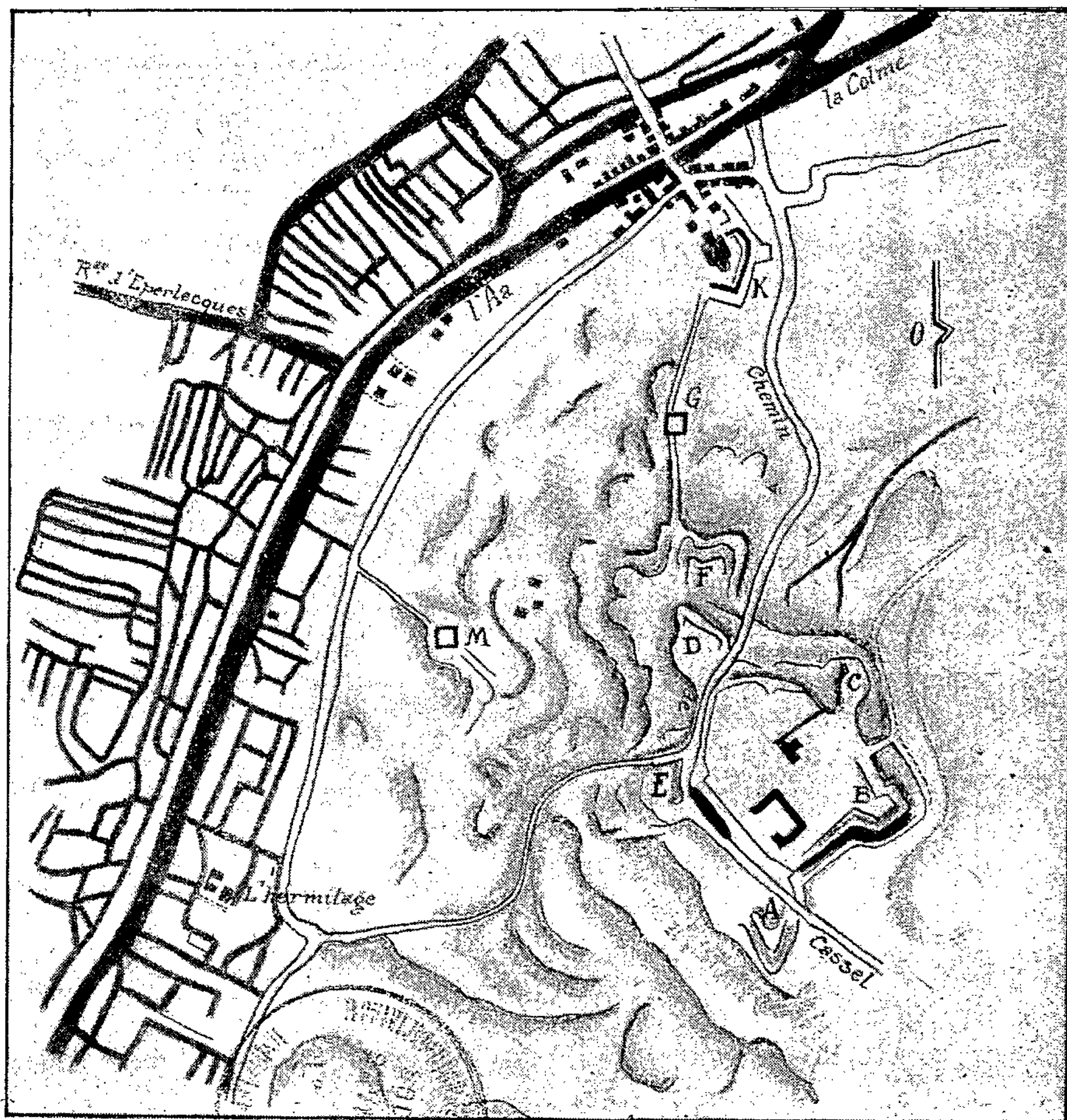
Enfin à la Révolution, les alternatives de la campagne de 1793, les résultats incertains qu'avaient donnés les opérations en 1794 entre mer et Lys de l'armée du Nord commandée par Pichegru, amenèrent à envisager de nouveau l'utilisation de la position de Watten dans la défense de la frontière.

---

(1) Archives de l'ancien dépôt des Fortifications.

(2) Archives de l'Ancien Dépôt des Fortifications.





Les restes de la fortification de Watten en 1794  
d'après le relevé du plan dressé par le capitaine du génie Siret, de Saint-Omer  
(Plan original aux Archives du Génie)



Une étude de 1796 (1) rappelle ses avantages propres et la possibilité qu'elle offre de pouvoir faire refluer les eaux de l'Aa pour la formation de l'inondation inférieure de la place de St-Omer. Plusieurs chemins, dont un principal qui vient de Cassel, y aboutissent ; mais ils sont tous très souvent impraticables par les pluies et à cause de la nature du terrain. Il existe encore des restes des anciennes fortifications. Les formes du front AB qui serait vraisemblablement celui de l'attaque, sont assez bien conservées ; un chemin, celui de Cassel, traverse cependant la face gauche du bastion A ; mais il serait facile de la détourner extérieurement. Le fossé du bastion A est comblé sur tout son développement ; depuis l'angle de son flanc gauche jusqu'au milieu de la face gauche du bastion B, il est naturellement plein d'eau, mais très étroit, avec trois ressauts différents pouvant avoir ensemble 20 pieds de hauteur. On n'aperçoit plus aucuns vestiges d'anciens Ouvrages en avant de ce front. Sur le front BC le parapet de la courtine a disparu et les fossés sont comblés. Sur le front CD, le chemin déjà signalé et qui passe dans l'intérieur du fort le long des fronts AE et ED, traverse le flanc droit du bastion D, ce qui le supprime entièrement ; les talus d'escarpe sont très difformes, surtout dans une partie de la courtine ; les fossés à l'exception de celui de la face droite du Bastion D, sont entièrement comblés ; sur la face du bastion D se trouve un ouvrage à cornes F des plus mesquins d'où part la communication du fort de l'Ouvrage en tête du cimetière K ; cette communication est absolument effacée, ainsi qu'une redoute G qui la soutenait en son milieu ; mais il y aurait très peu de travail à faire pour les rétablir. L'Ouvrage du cimetière K n'a conservé qu'une partie de son parapet du côté de la tête, tout le reste est effacé. On aperçoit encore assez la forme de la redoute déplacée au bord de la forêt de Ruminghem, à l'extrémité de la digue qui devait soutenir l'inondation inférieure de la Place de Saint-Omer. Sur la gauche de l'Ouvrage, du cimetière se trouve un moulin placé sur une masse de terre où était construite une redoute, maintenant entièrement déformée. Sur le front DE, le parapet est effacé, surtout sur la courtine où passe un chemin de forte pente descendant vers le marais ; les fossés à l'exception de quelques toises vers le saillant du bastion D, sont entièrement comblés ; vers le saillant du bastion E,

---

(1) Etude du Capitaine Siret, de la Direction du Génie de St-Omer aux Archives du Génie.

se trouvent plusieurs éminences qu'on pourrait occuper par un bon ouvrage pour protéger ce bastion. Sur le front EA, la courtine et une partie des flancs des deux bastions sont entièrement effacés, et les fossés sont comblés. Plusieurs bâtiments existant dans l'intérieur du fort ; le plus important a des caves et ses murs sont très épais ; il serait possible d'en rendre plusieurs propres au logement d'une garnison.

Si délabrée qu'était cette fortification, toutes ses pièces n'en avaient pas moins reçu une appellation nouvelle inspirée de l'esprit du temps :

Bastion A, l'Indomptable, — Bastion B, l'Invincible, — Bastion C, le Vengeur, — Bastion D, le Foudroyant, — Bastion E, le Protecteur, — Ouvrage à Cornes F, des Impétueux, — Fort K des Courageux, — Redoute D, des Intrépides ; même celles dont il n'existait plus trace avaient encore place dans cette nomenclature quelque peu outrée, telles : la Redoute M des Valeureux, la Redoute G de l'Union, la Redoute H de la Gloire, le Retranchement O des Eclaireurs.

L'ère des succès sans exemple s'étant ouverte pour les armées de la République, cette étude n'eut naturellement pas de suite.

---

Depuis, pendant tout le 19<sup>e</sup> Siècle et pendant la Grande Guerre de 1914-1918, Watten n'a plus eu l'occasion de jouer de rôle militaire ; la Flandre Maritime pendant la Guerre mondiale a échappé à l'invasion, et Watten n'a vu que des troupes britanniques, métropolitaines ou coloniales établir leurs campements sur les emplacements même où les troupes de Gascon avaient planté leurs tentes.

Mais il y a quelques semaines seulement, la Commission de l'Armée au Parlement, ayant visité la chaîne des collines de Flandre, terminait son inspection au Mont de Watten. Des projets s'élaborent en vue de prolonger jusqu'en Flandre la puissante ceinture de fortifications qui défend la frontière du Sud-Est et celle de l'Est et le jour n'est peut être pas loin où Watten sera à nouveau transformée en forteresse, pour barrer la route classique des invasions.



# Martin-Liévin PALMAERT

1757-1840

Curé de Mardyck et de Dunkerque

Député aux États Généraux

Par le D<sup>r</sup> DEWÈVRE

Membre de la Commission Historique du Nord

Suite (1)

Nous avions pensé que la gravure trouvée au cabinet des estampes était la reproduction d'un portrait. C'était une erreur mais cette erreur nous conduisit à retrouver deux portraits de l'abbé Palmaert.

Poursuivant la piste de l'original supposé, de la gravure du cabinet des estampes, nous avons espéré retrouver cet original soit au musée de Dunkerque, soit au presbytère de St-Eloi, soit dans la famille de l'abbé Palmaert.

N'en ayant pas trouvé trace ni souvenir, ni au presbytère, ni au musée nous avons dirigé nos recherches dans la famille Palmaert. Or comme nous l'avait appris, M. le Curé de Pitgam, il n'y avait plus aucun descendant du nom de Palmaert et ce fut dans la famille Stevenot que nous fûmes amené à poursuivre nos recherches. Il est sans intérêt d'indiquer les étapes de nos recherches et il nous suffira de dire qu'elles aboutirent à découvrir deux portraits de Palmaert, dans une mercerie de Saint-Pol-sur-Mer, tenue par Mlle Clémence Stévenot, une de ses arrières-petites nièces. Nous fûmes bien surpris de constater que ni l'un, ni l'autre ne se rapportait à la gravure du cabinet des estampes qui représente l'Abbé Palmaert de profil alors qu'il est de face dans les deux portraits retrouvés à Saint-Pol.

Grâce à l'amabilité de Mlle Stévenot, nous avons pu

---

(1) Voir Bull. Un. Faulconnier 1931 page 229.



montrer ces deux portraits à la séance de l'Union Faulconnier du 29 Novembre 1932. Le premier portrait est assez fatigué et sa détérioration nous montre qu'il a dû assez voyager. Au dos du portrait nous déchiffrons l'inscription suivante :

*« M<sup>r</sup> Martin Liévin Palmaert desservant de Mardyck député par le Clergé de la Flandre à l'Assemblée Nationale de France en 1789 né à Pitgam en 1757, peint à Paris en 1791, par le peintre Mollard ».*

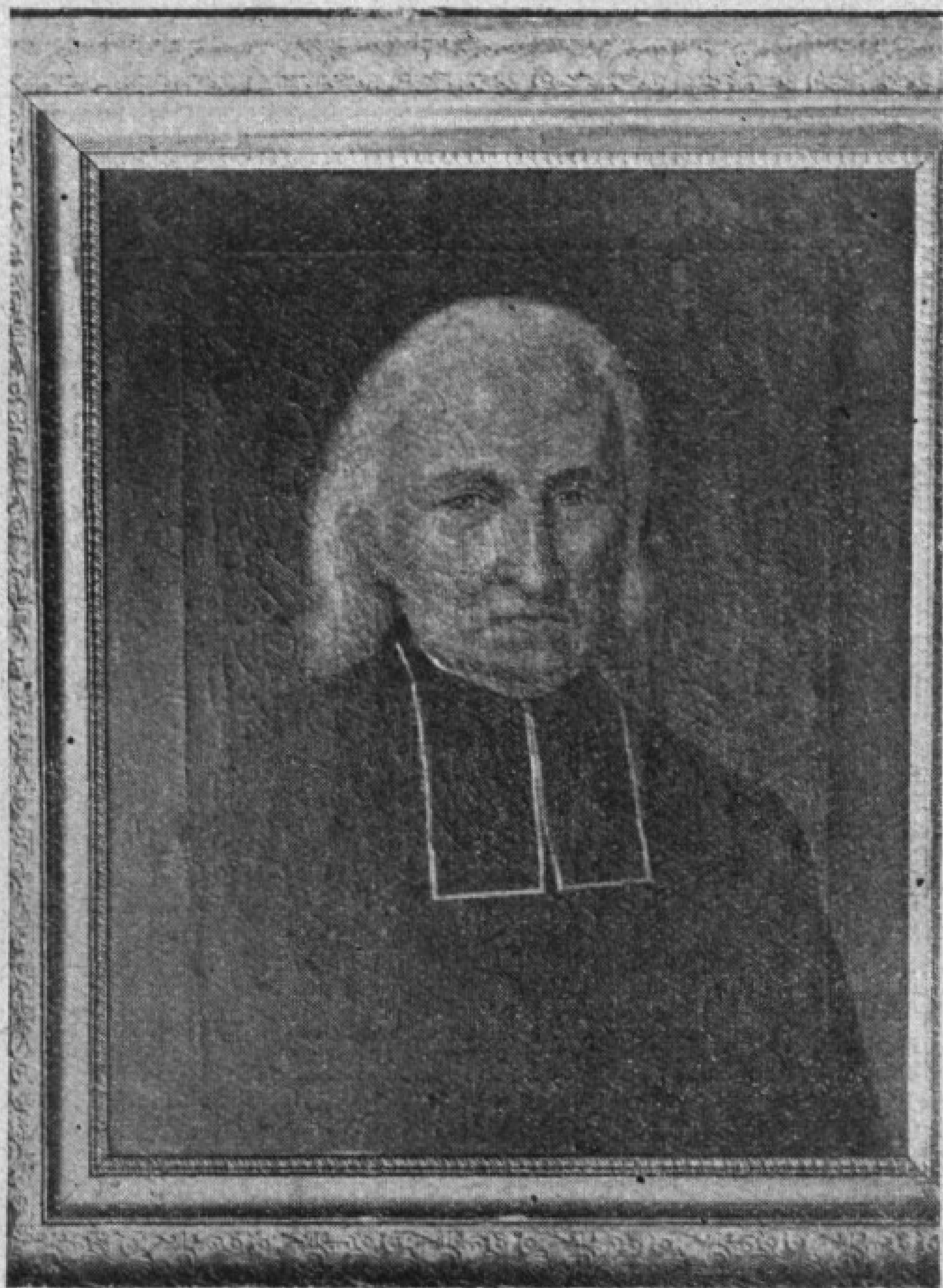


Ce portrait remontant à 1791, on comprend qu'il ait été fort abîmé dans ses pérégrinations, M. Palmaert après avoir rétracté son serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, ayant dû s'expatrier, voyageant en Hollande et en Allemagne, nommé lors de son retour en France, à Armentières, Bourbourg, St-Jean-Baptiste et St-Eloi à Dunkerque.



Le second portrait porte au dos l'inscription suivante :

*Maître Martin Liévin Palmaert, Grand Doyen curé de la paroisse St-Eloi à Dunkerque, né à Pitgam en 1757, peint à Dunkerque par Sifantus Maes en 1835.*



Nous voyons donc que c'est cinq ans avant sa mort, que Mr Palmaert fit faire ce portrait, sans doute comme nous venons de le dire à cause du mauvais état et de la date lointaine du premier.

On remarquera la différence de coiffure et de rabat entre ces portraits et la gravure des estampes.

Nous ne connaissons pas le peintre Mollard mais connaissons Sifantus qui était un peintre estimé dans notre région. Il a laissé quelques œuvres, dont une vue de la rue de l'Eglise reproduite dans l'album de M. Durin. Son fils fut professeur de dessin à l'école des

Frères de la doctrine chrétienne rue Marengo ; mais il quitta la soutane pour se marier et eut un fils actuellement chef de gare.

C'est le 7 Septembre 1820 que M. Palmaert doyen de St-Jean-Baptiste fut nommé curé de St-Eloi et grand Doyen de l'arrondissement, en remplacement de M. Depoix, décédé.

Quelle fut l'œuvre de M. Palmaert dans ce nouveau poste qui fut le dernier qu'il occupa ? Les archives de la paroisse St-Eloi, l'amabilité de M. Doyen M. Chirouter et l'érudition de M. Beck nous ont permis d'en reconstituer d'une façon à peu près exacte les brillantes étapes et l'on peut dire que chaque année venait en marquer une.

Un an après sa nomination, il ouvre une école primaire qu'il confie aux frères de la doctrine chrétienne, rue de la Grille, aujourd'hui rue Carnot, et s'occupe de faire revenir à Dunkerque les sœurs de la Providence, but qu'il poursuit avec ténacité et qu'il est heureux d'atteindre en 1823.

Cette même année, il élève une Calvaire dans le nouveau cimetière de Dunkerque, et Mgr Belmas célèbre, avant de le bénir, une messe pontificale à St-Eloi.

Signalons qu'un ancien récollet, vicaire à St-Eloi, M. Looten, célèbre à peu près à la même date son jubilé. Le 27 septembre a lieu sous l'inspiration de M. Palmaert, un service funèbre pour Louis XVIII, service dont la pompe extraordinaire soulève l'admiration de tous.

En 1825 sous son impulsion se fonde une association charitable dont il devient l'animateur.

Par son intelligence, son activité, son dévouement charitable sa bonté aimable vis-à-vis de tous, sa simplicité M. Palmaert a conquis tous les cœurs et fait oublier qu'il a été prêtre constitutionnel ; ses supérieurs et le gouvernement le tiennent en haute estime et savent apprécier toute la valeur de l'ancien petit curé de Mardyck.

Quand Charles X rend visite à Dunkerque en 1827, il ne manque pas de saluer M. Palmaert, qui ayant réuni à ses côtés tout son clergé et sous le péristyle richement décoré par ses soins, lui présente avec son éloquence habituelle ses vœux les plus cordiaux. Le dévouement du Grand Doyen Palmaert trouva en 1832 l'occasion de se manifester d'une façon émouvante. Cette année là, le choléra avait atteint Dunkerque et sévit pendant plusieurs semaines avec une telle intensité, surtout dans les petites rues et le quartier du

port que l'épidémie après avoir frappé 467 habitants, causa 295 décès.

Jour et nuit aussi zélé que son plus jeune vicaire, M. Palmaert se dépense sans compter, n'hésitant pas à ensevelir lui-même les morts. L'année suivante il entreprend de fonder une école primaire supérieure, qu'il a la joie d'inaugurer en 1834. Cette année devait mettre un terme à sa carrière si mouvementée et si bien remplie. Le 5 octobre après une bien mauvaise nuit il se plaint de douleurs de tête et de faiblesse dans les jambes. En raison de la Toussaint, il célèbre néanmoins la messe, mais cet effort aggrave son état et il tombe frappé d'une foudroyante attaque d'apoplexie.

Pendant quatre jours, il est entre la vie et la mort, ne sortant pas pour ainsi dire du coma. Mais sa robuste constitution finit par triompher de la maladie et après quatre mois de repos, il recommence à célébrer la messe. Il n'était plus le Palmaert brillant d'autrefois et bientôt il dût garder la chambre, puis le lit.

L'urémie dont il était atteint poursuivant ses ravages, il perdit ainsi la vue, puis peu à peu l'œdème survint aux jambes et il tomba dans une cachexie de plus en plus grande. Malgré toute la détresse de sa santé, il ne pensait qu'à sa paroisse et ses vicaires devaient chaque jour lui rendre un compte exact de tous les faits, même les plus minimes. Il conserva sa lucidité jusqu'au seuil de la mort et dans la nuit du 20 au 22 décembre 1840, sentant surtout que sa dernière heure était proche, il réunit ses vicaires et les pria de réciter les prières des agonisants.

Il avait alors 83 ans.

Les journaux de l'époque « le Journal de Dunkerque » et « La Dunkerquoise » disent peu de choses de sa mort.

Le « Journal de Dunkerque » du 22 décembre consacre quatre lignes à son décès et ne parle pas de ses funérailles.

Le Journal « La Dunkerquoise » est plus prolix et nous dit dans son numéro du Mercredi 23 — après avoir annoncé le décès :

*« Dans le cours de l'exercice de ses fonctions ce respectable Doyen sut toujours se faire aimer de tout le monde par la douceur de ses mœurs, par sa religion éclairée et par la tolérance de son esprit.*

*« Par sa charité ardente et sa sollicitude pour les malheureux il fut le père des pauvres. Possédant une certaine aisance personnelle ; il se fit de bonne*



« *heure un devoir de partager avec les malheureux.*  
« *Bon prêtre, excellent administrateur sous sa direc-*  
« *tion paternelle, l'ordre n'a cessé de régner* ».

Chose curieuse, aucun des deux journaux ne parlent de ses funérailles qui durent sans doute réunir une foule immense. Il fut enterré au Calvaire du cimetière de Dunkerque, mais il était écrit que cet éminent prêtre après une vie très mouvementée, allait encore avoir après sa mort, un repos bien troublé. Voici dans quelles conditions :

Nous avons eu la curiosité de rechercher sa tombe au cimetière de Dunkerque et avons trouvé au Calvaire un monument assez énigmatique dont nous reproduisons la photographie.





Ce monument porte une plaque de marbre où nous lisons :

A LA MÉMOIRE DE

*L'Abbé Mathieu Stoven*

*Doyen Curé de Saint-Jean-Baptiste, né en 1763, mort en 1840*

*Maître Palmaert*

*Grand Doyen de Saint-Éloi, né en 1757, mort en 1840*

*Maître Delaeter*

*Curé Doyen de Saint-Éloi, Chevalier de la Légion d'Honneur, né en 1792, mort en 1874*

Que signifiait la réunion de ces trois noms ? Était-ce un monument commémoratif ou un caveau renfermant les corps des trois Doyens ?

Grâce aux renseignements que nous pûmes obtenir de M. le Doyen Chirouter de St-Eloi et de M. le Dr Lemaire, voici l'explication de ces inscriptions un peu mystérieuses. En 1930 M. le Doyen de St-Eloi eut la pieuse pensée d'élever un nouveau Calvaire et de construire un tombeau pour les prêtres, comme l'avait fait à Petite-Synthe M. le Dr Dewèvre.

Le travail fut exécuté par M. Morel architecte, d'après les plans et dessins de M. l'abbé Pruvost.

Or d'après un schéma, qui se trouve dans les archives de la mairie, sur un point du pourtour se trouvaient les neuf sépultures suivantes de prêtres : Carey, Scalbert, Brousse, Vitse, Stoven, Palmaert, Delautre, Deswarte, Deconinck.

|                             |                      |                                           |                                 |                                 |                                 |
|-----------------------------|----------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Montée du<br>Calvaire       |                      |                                           |                                 |                                 |                                 |
| M <sup>gr</sup><br>Scalbert | Ancien Monument      | M <sup>r</sup> Stoven<br>1840<br>Monument | M <sup>r</sup> Palmaert<br>1840 | M <sup>r</sup> Delaeter<br>1872 | M <sup>r</sup> Deswarte<br>1866 |
|                             | de<br>Monsieur Vitse | M <sup>r</sup> Vitse<br>1931              | Dalle                           | Dalle                           | Monument                        |

L'escalier montant du Calvaire devait occuper le caveau du Doyen Vitse ; il fut décidé d'inhumer son corps dans le caveau du Calvaire.

Le monument funéraire du doyen Vitse se trouvant ainsi sans emploi, M. Chirouter eut l'idée de l'utiliser pour les tombes des Doyens Stoven, Palmaert et De-laeter.

Le petit croquis ci-joint permettra de comprendre ce qui fut fait.

Les trois dalles qui recouvraient les caveaux des trois doyens précédents ayant été fort endommagées par le temps et pendant la guerre par des éclats d'obus, on plaça le monument du Doyen Vitse sur le caveau du Doyen Stoven, et on le fit servir pour les deux Doyens voisins, en y plaçant la plaque funéraire qui avait attiré notre attention.

Le trait caractéristique qui se dégage de l'étude que nous venons de faire, c'est l'opposition des idées de Palmaert dans sa jeunesse et son âge mûr.

En 1769 il est un des orateurs les plus ardents et les plus écoutés du jeune clergé qui aux Etats Généraux devait par son alliance avec le Tiers Etat, renverser le haut clergé, les abbayes, la noblesse et par voie de conséquence la royauté.

Dans son âge mûr, il montre une modération des plus grandes et sut incarner pendant vingt-neuf années de Doyenné à Dunkerque les hautes vertus du clergé moderne.

Par son intelligence, son activité, son éloquence, la sainteté de sa vie, il fait grande figure dans l'un et l'autre de ces deux clergés : Pitgam, Mardyck, Dunkerque peuvent être fiers d'avoir leurs noms attachés au sien.

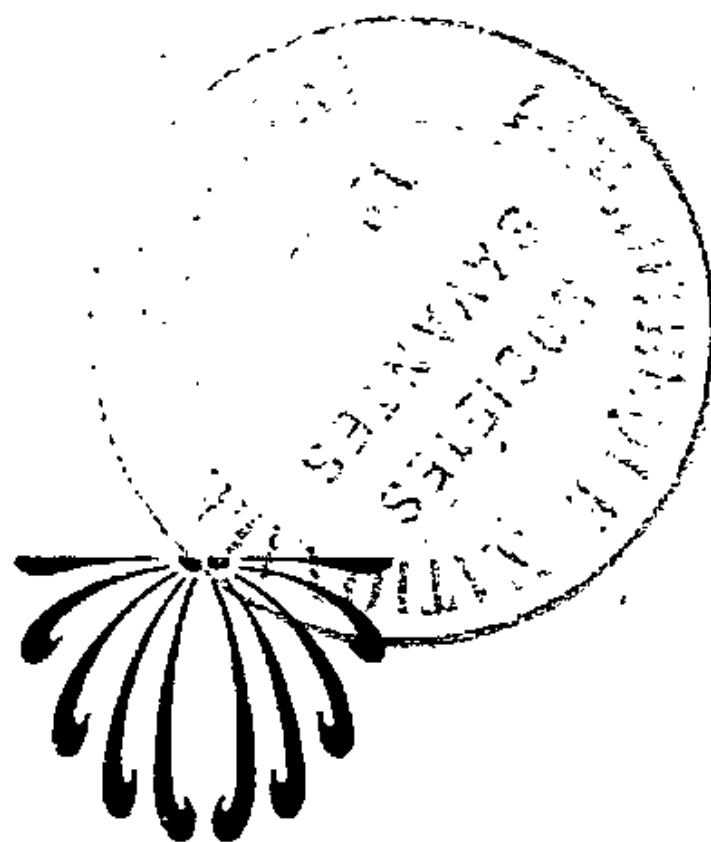


Le  
Siège de Dunkerque en 1793  
et la  
défense de la Place par les batteries flottantes  
commandées par Castagnier

\*\*\*\*\*

Suivi des Journaux de bord des batteries

*La Liberté et La Constitution.*









## INTRODUCTION

---

*Lorsqu'il fut question de célébrer le Centenaire de la levée du Siège de Dunkerque en 1793, il fallut rappeler les péripéties de ces journées angoissantes qui se terminèrent par une fuite précipitée de l'armée assiégeante, que les vainqueurs d'Hondschoote menaçaient de prendre à revers. Ce fut l'occasion de la publication de plusieurs travaux dont le plus complet, le mieux documenté est celui de l'abbé G. Monteuis (1).*

*Ces auteurs, avaient rappelé la coopération à la défense de la place, des batteries flottantes embossées en rade, dont le feu entravait les mouvements des troupes anglo-hanovriennes, lorsqu'elles tentaient de s'approcher des remparts par le rivage ou par les dunes.*

*Mais jusqu'ici nous étions en réalité peu renseignés sur la composition de cette escadrille, sur son armement, sur la vie à bord de ces batteries, sur les divers incidents qui s'y passèrent lors de leur long stationnement en rade. Cette lacune va se trouver aujourd'hui comblée.*

*M. Henri du Rin a pu obtenir le Journal de bord du Capitaine d'un de ces moniteurs primitifs « La Liberté », qui nous donne jour par jour les détails les plus circonstanciés sur les événements qui s'y passèrent jusqu'après la levée du siège : détails inédits qui nous montrent l'état d'esprit des marins à cette époque : Nous y voyons proclamer la Constitution, nous assistons à une mutinerie des équipages, nous comprenons la raison du déplacement de l'escadrille que viennent visiter ensuite les représentants, du peuple, etc...*

*Ce n'était là que le Journal d'un Capitaine. Par un curieux hasard, un autre de nos concitoyens a découvert aux Archives Nationales le Journal du Capitaine d'un autre de ces bâtiments ; moins détaillé il est vrai que le précédent, il le complète cependant. Et ces deux documents originaux nous montrent*

---

(1) Le Siège de Dunkerque. Documents inédits publiés par la Soc. Dunkerquoise. Dunkerque P. Michel 1893 in-8, 248 pages.

Verax (L. Moutier) Siège de Dunkerque en 1793. Dunkerque, Chiroutre-Gauvry in-12 192 pages.

Abbé G. Monteuis. — Le Siège de Dunkerque en 1793. Lille Ducoulombier 1893 in-8 224 pages.

Voir aussi H. Malo : Les Derniers Corsaires p. 213 et suiv.

quelle énergie durent déployer les capitaines en présence des difficultés auxquelles ils durent faire face sur ces bâtiments aménagés à la hâte.

Ces batteries flottantes étaient en effet de petits navires assez vieux, réduits presque à l'état de pontons, mais encore suffisamment armés pour pouvoir être considérés comme un sérieux apport pour l'armée de terre manœuvrant en bordure de la côte, et dont elles prolongeaient en quelque sorte l'aile gauche en mer.

...D'après les documents conservés aux Archives Nationales (Marine B B4) la division Castagnier comprenait les bâtiments suivants :

« La République » galiote, Capitaine Castagnier, chef de division.

« L'Egalité » galiote, Capitaine Larmet, chef de division en second.

« La Constitution » galiote, Capitaine de Riemacker.

« La Liberté » galiote, Capitaine Godefroid.

« La Vedette » sloop, Capitaine Berthelot.

« L'Argus » chasse marée, Capitaine Divoort (Guill.) (1).

Dans l'ensemble elle portait 48 canons avec 297 hommes.

Un mot sur le Commandant de cette flottille :

Castagnier Jean-Joseph était un marin qui avait fait ses preuves. Né à Martigues, il avait servi comme second sous Royer dont il avait commandé la frégate le « Roland-Soubise », lorsque le brave Capitaine avait été blessé à mort. Nommé lieutenant de frégate, il avait commandé en 1781 la « Comtesse de Maurepas » de 16 canons, montée par 1.005 hommes, puis en 1782 « Le Chaulieu » et ensuite « La Belle Angélique ». Il avait été promu Capitaine de vaisseau au début de 1793.

En 1797 il prit le commandement d'une division de la flottille concentrée à Flessingue, après le décès du contre-amiral Vanstabel. En 1800, il commandait la division chargée de protéger Dunkerque contre une attaque de la flotte anglaise. Le 7 juillet, alors qu'il n'était pas à son bord, les Anglais tentèrent de surprendre les navires français. Il fut arrêté, emprisonné à Ste-Pélagie et finalement acquitté.

---

(1) Ces capitaines ne commandèrent pas les batteries pendant tout leur stationnement.

M. Malo d'après d'autres états nous donne les noms de Castagnier, Larmet, Lhermite, Godefroy, Crycx et Morel. Nous verrons plus loin que Derietmacker commanda *La Liberté* jusqu'au 25 Juin.

*Il mourut à Rochefort âgé de 51 ans, le 6 février 1807, capitaine de vaisseau de première classe, et officier de la Légion d'Honneur. Tel était l'homme qui était à la tête de nos batteries flottantes.*

*Il est regrettable que son journal de bord ne soit pas parvenu jusqu'à nous. Ne désespérons pas. Peut-être sortira-t-il un jour de quelque carton où il se trouve enfoui.*

*M. Henri du Rin, pour bien montrer le rôle de cette escadrille a bien voulu présenter une vue d'ensemble des opérations du siège, d'après les documents parus jusqu'ici. En rapprochant cet exposé des deux journaux publiés plus loin, on verra que ce rôle ne fut pas négligeable, et eut une heureuse influence sur l'ensemble des événements. Les leçons de l'Histoire n'ont pas été perdues. N'a-t-on pas repris de 1914 à 1918 le même mode de défense de Dunkerque avec des moyens plus perfectionnés ? Et ce fut sans doute l'un des plus efficaces pour empêcher l'ennemi d'approcher de nos remparts.*

*Dr LEMAIRE.*

---







# Le Siège de Dunkerque en 1793

## Le rôle des batteries flottantes de Castagnier <sup>(1)</sup>

Les alliés réunis en congrès à Anvers le 7 avril 1793, avaient réglé l'ensemble de leurs opérations sur la frontière Nord de la France et jugeant en même temps opportun de prendre à notre égard, des indemnités pour le passé et des garanties pour l'avenir, ils déterminèrent les prétentions respectives de chaque puissance.

L'Angleterre devait recevoir Dunkerque ; les Autrichiens, Valenciennes et Condé.

Les intérêts autrichiens semblaient devoir être servis tout d'abord, car ils répondaient mieux au plan général, mais l'Angleterre impatiente de prendre son gage, fit aussitôt convoier sur Dunkerque et sa flottille et ses troupes de terre.

Le général Pascal Kerenveyer qui commandait le secteur de Dunkerque, s'empressa d'occuper Leffringhouck, Uxem et Tétheghem où il transporta son quartier général.

Le 10 avril, on apprit par des espions que les troupes impériales étaient entrées à Furnes le 13. Une lettre d'Ostende fit savoir aux Dunkerquois, que les Anglais étaient résolus à marcher sur Dunkerque.

Les faits vinrent confirmer cette nouvelle et dès l'arrivée du Duc d'York, 22.000 Anglais se mirent en marche vers notre Ville.

Une flottille, composée de douze cutters de 8 à 14 canons, 2 sloops de 16 canons chacun, sept ou huit vaisseaux de guerre de 26, 32 et 36 canons devait bloquer notre port et empêcher l'arrivée par mer de tout secours.

---

(1) Le récit historique est extrait de la narration si exacte du Siège de Dunkerque en 1793 par l'Abbé Gustave Monteuuis. Lille. Ducoulombier 1893.

Dès qu'on eut connaissance de ces projets, on prit à Dunkerque toutes les mesures qu'imposaient cette grave situation.

Le Ministre de la Marine informé, lui aussi des projets anglais, en fit part au Citoyen Toustain, ordonnateur de la Marine à Dunkerque, lui dictant même naïvement le discours mélodramatique à faire aux marins ; « Electrisez leurs âmes ; dites leur qu'ils ont leurs femmes, leurs enfants, leurs propriétés, tout enfin qui peut leur être cher à conserver ; mettez sous leurs yeux la conduite héroïque qu'ont tenue les Lillois. Dites leur qu'ils doivent imiter leur exemple, s'ils n'ont pas été assez heureux pour le leur donner... »

Le 21 avril la flotte anglaise croisait devant Dunkerque.

Le général Pascal fit prendre aussitôt les mesures nécessaires en vue d'une attaque. Il enjoignit au capitaine du port d'enlever les bouées qui marquaient les passes de la rade et d'y mettre d'autres marques qui pourraient induire en erreur les pilotes étrangers et faire échouer leurs navires.

Le 25 avril l'amiral anglais Clément, commandant de la flottille anglaise, envoya au général Pascal une sommation de se rendre pour éviter les tristes effets qui résulteraient d'une résistance pour notre ville.

La sommation fut apportée par un nommé Charles Keyser, commandant le navire *Les trois Frères* qui avait été capturé et conduit à Ostende. L'équipage fut bientôt relâché avec le navire, sauf le capitaine. Ce fut lui qui porta la lettre du Commandant anglais au général. Un cutter l'amena jusqu'auprès du port et à dix heures du soir il rentra en ville, s'étant engagé à rapporter la réponse du Commandant français.

Trois autres lettres ouvertes étaient destinées à des particuliers, puis l'amiral Clément, jugeant les Dunkerquois peu favorables au régime du jour, avait fait parvenir un exemplaire de la sommation à tous les habitants de la Ville.

Le général Pascal Kerenveyer fit à l'Amiral anglais une réponse plus énergique qu'éloquente à laquelle tous les Dunkerquois s'unirent.

L'amiral Clément fit passer par Charles Keyser, une seconde lettre qui resta sans réponse.

Des travaux de défense furent alors organisés partout ; l'on songea à l'inondation des Moères et beaucoup d'Anglais habitant Dunkerque furent envoyés à l'intérieur du pays.

L'Amiral Clément voyant ses propositions repous-

sées d'une façon aussi catégorique et apprenant d'autre part que les armées de terre se dirigeaient sur Valenciennes, n'osa entreprendre le siège de Dunkerque et quelques jours après sa flotte avait disparu.

*Armement de Chaloupes - Canonnières pour la défense de la côte*

Conformément aux conditions du traité d'Anvers, les Anglais se joignirent alors aux soldats de la Hollande et de l'Autriche qui s'étaient mis en marche sur Valenciennes et Condé.

Ces deux places ne tardèrent pas à tomber entre leurs mains (Juillet 1793).

Les armées des Alliés se montaient alors à 280.000 hommes et il était tout indiqué de se diriger aussitôt sur Paris, encore sans défense, pour en chasser la Convention. Le succès était certain. Mais les conquêtes réalisées jusqu'à ce jour ne profitaient qu'aux Impériaux. Le cabinet de Saint-James crut devoir exiger que le siège de Dunkerque qui lui était octroyé, fut entrepris aussitôt et malgré l'opposition du Prince de Cobourg on procéda à cette opération excentrique à laquelle il faut faire remonter tous les désastres qui frappèrent les alliés dans la suite.

Les Anglais avaient déjà préparé des armements considérables à Wolwich et Portsmouth pour le blocus et le bombardement de Dunkerque. La flotte devait être commandée par l'Amiral Macbride.

Le duc d'York fut mis à la tête de 37.000 hommes et reçut l'ordre de marcher sur notre Ville.

A son arrivée à Furnes il en détacha 16.000 qui furent, comme armés de couverture, confiés au Général Freytag et celle-ci ne tarda pas à refouler les troupes françaises des postes d'Oost-Cappel et de Rexpoëde.

Le Duc d'York poursuivit sa marche vers Dunkerque dont les fortifications avaient été rapidement remises en état, mais restaient bien faibles et insuffisantes pour soutenir un siège.

Pour suppléer aux forts qui manquaient à l'entrée du chenal, l'ordonnateur de la Marine fit armer quelques canonnières destinées à protéger la place du côté de la mer et à contrarier les travaux des assiégeants dans les Dunes.

Six mois auparavant, l'ordonnateur de la Marine, Najac, avait déjà prévu l'usage qu'on pourrait tirer de cette défense : « Je crois, disait-il, qu'un des moyens les plus sûrs pour la défense du port, c'est d'avoir *quatre chaloupes canonnières*, armées chacu-



ne de deux canons de 24. Ces bâtiments pourraient avec facilité se poster partout où leurs services seraient nécessaires ».

Ce plan fut adopté et déjà le 23 Mai l'ordonnateur Toustain annonçait que six batteries flottantes étaient prêtes à prendre la mer et réclamait le concours de la Municipalité pour avoir les matelots nécessaires.

Au moment du siège il ne s'en trouvait plus que quatre. Un cinquième navire, *Le Pandour*, était alors en radoub. (1).

Douze jours après, le 4 juin, la petite flottille sous le commandement en chef de Castagnier va prendre position en rade d'où elle devra bientôt prêter un concours si efficace à la défense de Dunkerque.

Le 21 août, sur la réquisition du Général O'Méara, l'ordonnateur de la Marine fit passer au citoyen Castagnier l'ordre de prendre avec ses batteries flottantes, la position la plus avantageuse pour la défense de la grève ou estran, à l'est du port.

Le commandant s'y établit à la marée du soir. « J'ai fait porter à bord, manda-t-il au Ministre de la Marine, un supplément suffisant de poudre, de grappes de raisin et de boîtes à mitraille et par précaution un mois de vivres, afin qu'à tout événement, ces bâtiments puissent tenir la mer et même faire voile pour un autre port si le cas l'exigeait ».

#### *L'esprit de la population Dunkerquoise*

Devant un péril qui s'annonçait de plus en plus imminent et redoutable, quel était le véritable esprit de notre population que l'Amiral anglais Clément estimait, nous l'avons dit, peu favorable au régime qui gouvernait la France ?

L'arrivée inattendue de l'armée alliée devant Dunkerque y causa une peur extrême car les habitants groupés en Garde nationale, en raison du manque ou du peu de garnison, étaient dans l'obligation de prendre eux-mêmes la défense de leur cité.

S'attendant à voir leur ville prise d'assaut le jour même de l'occupation de Rosendael, la plupart se proposèrent tout d'abord de montrer un visage amical aux envahisseurs. Par ailleurs, beaucoup d'entr'eux, hostiles au nouveau gouvernement de la France, auraient sansdoute vu sans déplaisir leur ville reprendre sous la protection anglaise, son commerce réduit à rien.

Mais dès qu'ils constatèrent qu'après la prise de

---

(1) On leur adjoignit un sloop : *La Vedette* et un aviso chasse-marée l'*Argus* qui ramena leur nombre à six.



Rosendael, Dunkerque n'avait pas été assaillie et que les renforts commençaient à arriver, la fibre patriotique se réveilla dans leur cœur et sous l'impulsion de leur valeureux maire Emmery, tous décidèrent d'apporter la plus grande ardeur à défendre leur chère cité contre l'héréditaire ennemi. (1)

Aux 30.000 soldats du Duc d'York, Dunkerque ne pouvait opposer qu'un nombre bien faible de défenseurs.

La garnison ne comptait guère plus de 1.400 à 1.500 hommes. La garde citoyenne qui faisait le service de place se composait de 9 bataillons soit d'environ 2.000 hommes, dont 300 avaient été exercés au canon et étaient destinés à seconder les canonnières de ligne.

Restait la population qui se montra digne de ses aïeux, à la tête de laquelle se trouvait un magistrat ferme, éclairé, actif, le Maire Jean Marie Joseph Emmery.

Mentionnons encore un corps de 4.000 hommes qui se trouvait au Camp de Ghyvelde et qui constituait la première ligne de défense de Dunkerque, protection bien aléatoire comme les événements ne tardèrent pas à le montrer.

Dès le jeudi 22 août, au matin, un premier courrier annonça en effet à notre population que le général O'Meara craignait de devoir abandonner ce camp.

L'émotion fut grande à Dunkerque. Le Conseil général de la Commune décida aussitôt de siéger en permanence.

Vers onze heures, le général Carrion, commandant à Bergues annonçait que l'ennemi marchait sur cette ville, et demandait de laisser entrer les eaux de la mer sur le pays pour entraver sa marche.

Grave mesure, mais cette inondation s'imposait pour la sauvegarde de Dunkerque contre une attaque par le sud-ouest, par les troupes de Freytag qui après avoir dépassé Socx étaient déjà au Millebrugghe.

Dans l'après midi du même jour, on apprit que Bergues avait été sommé de se rendre et que les troupes du camp de Ghyvelde allaient se replier vers Dunkerque.

23 Août. *Abandon du Camp de Zuydcoote  
Les Anglais veulent pénétrer par l'Estran  
Les canonnières les forcent à rétrograder*

L'armée du Duc d'York reprit sa marche en avant.

---

(1) Hondschoote et le siège de Dunkerque, Général Lévi 1932.

Le général Souham craignant d'être débordé profita de la nuit pour se retirer avec son artillerie de la redoute de Zuydcoote.

Les troupes françaises en effet battaient en retraite, suivies des Anglais bien supérieurs en nombre.

S'appuyant du côté de la mer, les Anglais espéraient surprendre la place avant que les fuyards aient pu se mettre en état de la défendre.

A 5 heures, ceux-ci parurent sur les glacis de la Ville, menaçant d'en enfoncer les portes si on ne les ouvrait pas aussitôt. Il fallut pointer sur eux huit pièces de 24, chargées à double charge de mitraille, pour faire cesser leurs menaces et les rendre plus traitables.

A 7 heures, le Commandant fit sonner le tocsin et battre la générale. Les gardes nationaux se rendirent aux remparts. Les marins demandèrent à marcher à l'ennemi.

Le capitaine Lhermite offrit le concours de son équipage le « Corsaire » et se chargea même de lui fournir des armes, car on manquait encore plus d'armes que de soldats.

Dès sept heures les Anglais se virent arrêter dans Rosendaël par les troupes du Général Souham. Ils cherchèrent alors à profiter de la marée basse pour s'avancer par l'estran.

Les canonnières du Commandant Castagnier s'approchèrent alors de la côte et forcèrent la colonne anglaise à remonter dans les Dunes à la hauteur de Leffrinckoucke où elle prêta main forte au Général Werneck pour s'emparer du fort.

A dix heures, les Anglais essayèrent une nouvelle descente par l'estran mais une seconde fois les canonnières de la rade les empêchèrent de réaliser cette tactique qu'ils devaient poursuivre jusqu'à la fin.

#### *Sommation à la Municipalité de se rendre*

Ce 23 août, après une sommation adressée la veille à la Ville de Bergues, le Duc d'York somma la Municipalité de Dunkerque de se rendre, lui représentant que, par une folle prétention de résister à la formidable armée anglaise, elle exposait la ville à un anéantissement, tandis qu'une capitulation la ferait profiter des avantages et des douceurs que la Grande-Bretagne offrait à tous ceux qui vivaient sous ses lois.

O'Meara, général de brigade, lui répondit qu'il saurait défendre sa Ville avec les braves républicains qu'il avait l'honneur de commander.

Réponse que le capitaine Hane (1) qualifiait de « bravade » vu que l'ensemble des fortifications ne permettait pas de se défendre en cas d'une vigoureuse attaque.

Les Anglais cependant s'obstinaient à vouloir pénétrer le long de l'estran. A trois heures le tourier annonçait que trois bataillons vêtus de gris s'avançaient dans les Dunes.

Mais le Commandant Castagnier les surveillait de la rade. Il leur ferma la route et les empêcha à la fois de surprendre la Ville et de tourner les combattants de Rosendaël. Cette canonnade dura jusqu'à 7 heures du soir.

Le lendemain 24 août l'ordonnateur civil de la Marine Toustain écrivait au Ministre de la Guerre : « Les batteries flottantes viennent enfin de prouver leur utilité. J'avais passé l'ordre au citoyen Castagnier de prendre une position tout à fait à l'est de la rade. Cet officier s'est porté avant le jour le plus près de terre possible, à peu près, sous le fort de Leffrinckoucke ; par la vivacité de son feu il a forcé à rétrograder une colonne de quatre mille hommes de cavalerie qui, sans doute manquait de grosse artillerie. Pendant tout le jour, il a empêché le passage des détachements de cavalerie qui, filant sur l'Astrenkouke, auraient coupé la retraite à nos tirailleurs et sur les cinq heures du soir, il a arrêté une pièce de grosse artillerie et un mortier que l'ennemi n'a pu faire rétrograder qu'avec perte de chevaux (1).

Les étrangers étaient nombreux à Dunkerque. Le capitaine Hane assure que la garde nationale ne comptait pas moins d'un cinquième d'Anglais ou d'étrangers. Aussi l'Administration se mit-elle en garde contre ce danger.

Au moment de l'arrivée du Duc d'York, un vaisseau suédois ayant jusqu'à deux fois hissé son pavillon, le capitaine et les matelots furent mis en prison et ne furent relâchées sur la réclamation de leur consul et sur leur protestation qu'ils n'avaient voulu que se mettre à l'abri du pillage.

Néanmoins l'embargo fut mis sur tous les navires parmi lesquels se trouvait le bateau anglais l'*Aimable Suzanne* qui appartenait au capitaine Hane. On arrêta jusqu'à deux cent cinquante deux Anglais.

---

(1) Le Capitaine anglais Hane, armateur du navire l'« *Aimable Suzanne* » au port de Dunkerque, engagé dans l'armée française pour sauvegarder sa vie et ses intérêts.

(1) Arch. Minist. Guerre.



Par suite de l'inondation des Moères le champ de bataille se voyait circonscrit entre le canal de Furnes et la mer, et l'ennemi massa ses troupes à mille mètres environ de la porte de Nieuport.

*Dimanche 25 Août.*

*Les Canonnières obligent encore une fois  
la cavalerie anglaise à se retirer*

La situation de Dunkerque n'en était pas moins critique, car avec les 3.600 hommes provenant du camp de Ghyvelde, ses 600 hommes disponibles de la garnison, et sa garde nationale le nombre total de ses défenseurs ne s'élevait pas à plus de 6.000.

Les Anglais ne songeaient plus à emporter la Ville d'assaut ; ils s'étaient établis à mille mètres de la place. Leur ligne d'investissement commençait dans les Dunes, à l'est, à travers Rosendael dévasté, jusqu'au canal de Furnes et de là à celui des Moères au-dessus du pont de Steendam.

Derrière cette première ligne étaient campés 22.000 hommes, commandés par les frères du Duc d'York.

Les Anglais commencèrent bientôt leurs travaux de siège : mais du haut de la tour les assiégés surprenaient les mouvements de l'ennemi et les communiquaient aux canonnières de Castagnier et à l'armée de Souham par des signaux bien convenus.

Ils ne désespéraient cependant pas de surprendre la place. Ce même jour 25 août, alors que le camp ennemi était sous les armes, un parti de cavalerie fila dans les Dunes. Mais les vaisseaux armés de Castagnier et les batteries des remparts les contraignirent à rentrer dans leurs lignes. Vers onze heures du soir, une attaque de l'ennemi fut repoussée ; 59.000 charges de canon et de mousqueterie furent tirées, canonade qui remplit d'effroi tous les habitants, mais n'eut point de résultat.

*Lundi 26 Août.*

*On craint un bombardement de la flotte Anglaise*

En cette journée, on laissa sortir de Dunkerque femmes et enfants. Par ailleurs des provisions diverses, vivres et munitions, parvinrent en ville.

Une lettre adressée à un négociant et communiquée par lui au Conseil annonçait que Dunkerque serait bombardée par mer.

Et en effet pendant tout cette journée, une flotte anglaise composée d'une frégate et de neuf cutters et caïches croisa dans nos parages.



Le procureur de la commune de Mardyck annonçait qu'une frégate et cinq à six caïches avaient mouillé près de Mardyck.

De leur côté, les batteries de Castagnier ne cessèrent de tirer sur le camp ennemi, causant surtout de grands dommages à la cavalerie qui s'efforçait de passer entre les Dunes et la mer.

La présence de la flotte anglaise dans les parages ne laissait pas d'inquiéter notre population, car elle faisait craindre un bombardement.

*Mardi 27 Août.*

*De nouveaux navires en vue. On craint pour Castagnier*

Au point du jour, les bâtiments anglais avaient disparu, mais si le danger avait diminué à l'ouest, il augmentait à l'est où d'autres vaisseaux paraissaient vouloir s'en prendre à la flottille de Castagnier.

Dix-sept bâtiments de transport sous l'escorte d'une frégate anglaise passèrent en effet devant la rade et mouillèrent entre Furnes et Ostende chargés sans doute de munitions.

Dans la matinée, seize frégates anglaises, des sloops de guerre et des cutters furent aperçus en rade.

La flotte improvisée de Castagnier, déclare le Capitaine Hane, ne pourra résister à la marine anglaise. Beaucoup pensaient que cette flotte s'en prendrait aussitôt à nos batteries flottantes, et l'on ajoutait : « Les batteries de la place ne pourraient protéger Castagnier car elles feraient feu sur leur propre flottille. Courir sur l'estran à leur secours était chose impossible. D'ailleurs il y a trop peu de pièces sur les remparts pour pouvoir leur emprunter un seul canon ».

D'ailleurs, seule l'armée anglaise avait le commandement des Dunes et elle pouvait protéger l'attaque des navires anglais en balayant tout ce qui aurait paru sur le rivage. La flottille française n'ayant que quarante-huit pièces de canon et deux cent quatre-vingt-dix-sept marins devait être, en cas d'attaque, infailliblement détruite, mais aucune attaque n'eut lieu.

Et le capitaine Hane concluait, navré : « Je dois avouer que cette manœuvre de la flotte anglaise est absolument renversante. Tout le succès du siège dépendait de la destruction de cette *infernale* flottille. Faut-il attribuer la chose aux pouvoirs trop restreints donnés au Commandant, ou à son ignorance de la rade de Dunkerque. Mais un chef d'escadre n'a-t-il pas le

pouvoir discrétionnel d'agir selon les circonstances et les Anglais n'ont-ils pas à bord de nombreux pilotes aussi familiers avec les côtes de Flandre que les Français eux-mêmes ? »

« Et pourtant le fait est là très regrettable. La flottille française molestait les assiégeants ; elle était fatale aux Anglais. L'issue du siège dépendait d'elle en toutes façons et malgré cela la marine anglaise au lieu d'ajouter à sa gloire, laissa cette maudite flottille poursuivre le mal immense qu'elle lui fait et permit ainsi aux ennemis de l'Angleterre et de la vérité de soutenir que si l'on n'avait pas attaqué Castagnier, c'est qu'on avait peur de lui ».

Toutefois pour rétablir la vérité historique, il faut relater que l'ordonnateur civil Toustain avait moins de crainte pour sa flottille. « Les batteries flottantes sont toujours prêtes à recevoir vigoureusement l'ennemi, écrivit-il au Ministre de la Marine. Il ne s'étonnait même pas de voir les vaisseaux anglais se tenir à une distance respectueuse. Ils sont instruits, sans doute, des fourneaux que les canonnières ont à leur bord pour lancer des boulets rouges ». (1)

Ajoutons que l'enlèvement des bouées empêchait les pilotes étrangers de s'y reconnaître et d'approcher assez près de la flottille pour ouvrir le feu.

Quant aux Dunkerquois ils restaient toujours dans l'attente des renforts qu'Houchard avait promis.

Mille hommes de troupes fraîches avaient cependant été amenés par Jourdan mais le maire Emmery se plaignait de l'indiscipline des soldats et de la négligence du service.

*Mercredi 28 Août.*

La lutte se poursuivait néanmoins assez vive aux avant-postes et les marins se distinguaient dans ces combats de tirailleurs.

« Les marins, écrivait Toustain, sortent et parcourent les Dunes avec le sabre et les pistolets seulement, faisant face aux chasseurs et aux tirailleurs impériaux. L'intrépidité de ces hommes de mer surprend nos braves frères d'armes ».

Une escadre anglaise avait jeté l'ancre à cinq milles

---

(1) Castagnier avait inventé un four à rougir les boulets. Cet appareil devait être installé sur tous les vaisseaux de la République. Plus tard, on en reconnut le danger et on le supprima. Un arrêté du Comité de Salut public du 29 Messidor an II accorda à Castagnier 4.000 livres pour l'indemniser de ses frais d'expérience.

(H. Malo loc. Cit. p. 214).

et demi de Dunkerque. Vers six heures du soir, elle avait disparu. Castagnier ne leur avait pas permis seulement d'approcher, mais il avait lui-même incommodé l'ennemi et arrêté le passage de la cavalerie, forcée de rétrograder toutes les fois qu'elle avait cherché à pénétrer par l'estran.

« J'approvisionne ces bâtiments de toutes espèces de munitions et en abondance, mandait Toustain ci je nourris les équipages en vivres frais ; leur courage mérite les plus grands éloges. Depuis huit jours ils n'ont pas quitté le pont ; ils sont infatigables comme le brave Castagnier qui les commande ».

Mais si la ville pouvait se croire en sûreté du côté de la mer, le danger devenait toujours plus grand du côté de la terre, menacée d'être détruite à bref délai par l'artillerie puissante qu'on élevait contre elle.

Les navires anglais venaient débarquer des troupes fraîches hors de la portée des canonnières ainsi que de l'artillerie.

Et pendant ce temps nos généraux se battaient pour imposer une « démission » au général O'Meara qualifié d'Irlandais et d'aristocrate... et qui ne voulait pas quitter son poste !

*Jeudi 29 Août.*

*Castagnier prévoit une attaque prochaine et demande le concours des troupes de terre en cas d'échouement forcé*

La mer était toujours sillonnée de caïches, de navires et de frégates que surveillait Castagnier mais qui continuaient à amener aux assiégeants des munitions et des renforts.

Sur nos batteries flottantes, écrit Toustain, l'officier les attendait de pied ferme ayant soin de tenir dans ses fourneaux des boulets toujours rouges.

Je doute que les frégates anglaises qui ne portent que du 12, osent approcher de nos batteries flottantes. Le courage et le patriotisme de Castagnier ont été exaltés par une marque de confiance reçue ce matin même du Ministre de la Marine, qui le nommait au Commandement du Pandour, brick en radoub au port de Dunkerque.

Et cependant une lettre d'Ostende annonçait l'arrivée continuelle de renforts. Il est arrivé ici, écrivait-on jusqu'à 200 pièces de grosse artillerie dont le plus petit calibre est de 24 livres de balle. Le dénouement s'annonçait proche.

Le soir, on craignait que le Duc d'York n'exécutât ses menaces et qu'il n'attaquât sur toute la ligne. La



terreur s'accrut encore quand vers dix heures, Castagnier fit savoir à l'ordonnateur civil que des troupes détachées du camp, s'étaient embarquées sur deux caïches dans l'intention de l'attaquer. Il ajoutait avoir embossé ses quatre batteries et déclarait devoir faire la plus énergique défense, tout en réclamant le concours des troupes de terre dans le cas où il se verrait contraint d'échouer ses bâtiments.

Heureusement aucune des attaques prévues n'eut lieu et la ville en fut quitte pour tenir ses troupes sur pied toute la nuit.

*Vendredi 30 Août.*

*Lamentations du Général Souham sur les moyens de défense de Dunkerque et sur l'esprit d'indiscipline des troupes*

Le général Souham qui avait succédé à O'Meara, ne se faisait cependant pas illusion sur la situation de Dunkerque et n'avait pas hésité à révéler franchement au général Houchard, et au Comité de Salut public l'état précaire où se trouvait la place, bien que la garnison eût été renforcée de 2.600 hommes, ce qui la portait à 7.000. Mais il y avait deux forts à garder, très éloignés de la place, un port à défendre et des fortifications (qui ne présentaient que des mauvais ouvrages et dont le fossé n'était même pas revêtu), présentaient un développement plus considérable que celles de Lille.

Par ailleurs Souham écrivait au Conseil général de la Commune qu'il avait été frappé du désordre qui régnait dans la troupe et qu'il avait acquis la triste certitude que la malveillance était cause des agitations constatées depuis quelques jours ; des ordres avaient été méconnus ou interprétés dans un sens contraire et il prenait des mesures énergiques contre les agitateurs et pour rétablir la discipline.

Cette franchise devait provoquer bientôt sa disgrâce. Au point de vue militaire, cette journée du 30 août fut une journée d'attente.

Profitant de cette accalmie le fameux capitaine anglais John Hane commandant de l'*Aimable Suzanne* obligé de prêter son concours à l'armée française, consignait dans son journal les réflexions suivantes plutôt amères. « Ma lunette d'approche et la transparence de l'air en ce beau jour d'été, me permettent de suivre tous les mouvements de l'ennemi (puisque mon devoir me force d'appeler ainsi les assiégants). Les troupes alliées sont si rapprochées que je puis compter les boutons de leurs tuniques. Hélas, poursuit-il,



se prenant à réfléchir sur ses tristes fonctions, je suis dégoûté de la cause que je sers et surtout des hommes qui gouvernent la France. Et pourtant il me faut rester à mon poste sous peine de mourir guillotiné après un jugement du tribunal révolutionnaire ou fusillé par sentence de la cour martiale. Voilà ce qui me force à cet horrible métier de soldat de la Révolution. Voilà pourquoi je dois servir une cause qui répugne à mon âme toute entière. Ainsi le veut ma destinée et il me faut rester ici jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me relever d'une position aussi fâcheuse ».

*Nouvelle insubordination à bord des batteries flottantes*

Mais si un calme relatif régnait en ville, une sédition nouvelle survenait à bord de nos canonnières dont les équipages refusaient de se battre s'ils ne recevaient pas leurs gages dûs depuis quatre jours.

Or, en ce jour, le 30 août, l'ordonnateur civil de la Marine, Toustain, recevait le brevet de chef d'Administration de première classe. Il se félicitait de voir ses batteries flottantes toujours prêtes à recevoir vigoureusement l'ennemi et ne pouvait même pas s'imaginer que les bâtiments anglais fussent assez téméraires pour oser jamais s'en approcher. Il était heureux de sa confiance et de ses espérances, lorsque le Commandant Castagnier lui manda que les équipages embarqués sur les canonnières refusaient de rester à bord s'ils ne recevaient aussitôt leurs gages échus le 26 de ce mois !

Pour éviter pareil malheur, Toustain se prêta à toutes leurs exigences bien que ce troisième mois de gages dût être remis à leurs familles.

*Samedi 31 Août.*

*Profonde surprise de Toustain de voir les canonnières  
mouillées à l'Ouest du Port*

*Interprétations erronées*

Or, au matin du jour suivant, le guetteur de la tour fit savoir que « les caïches étaient encore en rade et que les navires de l'est faisaient route ».

« Quelle ne fut pas ma surprise, écrit alors Toustain, en apprenant ainsi, que les batteries flottantes avaient appareillé pendant la nuit et étaient venues mouiller à l'ouest du port sous la protection du Risban. Le citoyen Castagnier avait eut toute la peine du monde à empêcher les bâtiments de rentrer au port car ses équipages avaient été pris d'une folle terreur

en découvrant une batterie derrière les Dunes et en se voyant entourés d'un grand nombre de cutters et de caïches, tandis que deux frégates l'une de 30 l'autre de 36 canons étaient mouillées devant Nieuport ».

Dans son journal le capitaine Hane confirme absolument ce récit. « Ce soir dit-il, six cutters anglais et quatre sloops de guerre sont en vue, partie à voiles, partie à l'ancre. Tous les navires armés de la flottille mouillés à l'est vinrent se placer sous le fort de douze pièces à l'entrée ouest du port. Ceci confirme mes prévisions, à savoir que la flottille française, en ce premier endroit, était très exposée au danger d'être enlevée et ce fut par la conscience de sa mauvaise situation et à la suite d'une manœuvre des vaisseaux susmentionnés, que les Français passèrent à l'Ouest, craignant que leur flottille ne fut détruite cette nuit même. Hane s'était rendu compte du mouvement de la flottille mais il l'attribuait à la peur de l'ennemi, quand elle n'était que la suite d'une lamentable insubordination !

*Les représentants décident de prendre les mesures  
les plus rigoureuses*

Toustain fit aussitôt son rapport au général commandant et aux représentants Duquesnoy, Hentz et Colombel arrivés la veille au soir. D'un commun accord ils décidèrent qu'il fallait prendre vis-à-vis de ces équipages les mesures les plus rigoureuses. En conséquence le général Souham envoya à bord des canonnières l'adjudant général Hoche pour intimer aux bâtiments d'avoir à se rendre à leur première position si avantageuse à la défense de la place, poste d'honneur que le vaillant Castagnier brûlait du désir de reprendre, remarque l'ordonnateur civil.

L'adjudant général fit arrêter deux hommes mais Toustain crut devoir attendre un moment plus favorable pour rechercher les auteurs des désobéissances de la flotte.

L'adjudant général lui-même eut recours à la persuasion plus qu'à la rigueur. S'adressant aux matelots en rade, il leur rédigea cette exhortation vibrante : « Enfants de la patrie, écoutez sa voix. Qui donc a pu vous faire oublier ce que vous devez à la République ? Vous lui devez votre sang, votre vie. Eh quoi ! Frappés d'une terrible panique, vous forcez vos chefs à abandonner le poste d'honneur. Ne vous souvenez-vous plus de la gloire qu'acquirent vos pères en défendant la Ville de Dunkerque, où n'êtes-vous pas disposés à faire pour votre liberté ce qu'ils

firent pour un tyran ? Rentrez dans le devoir, n'écoutez pas les malveillants, reprenez au plus tôt le poste que vous avez quitté ; comptez sur la prudence du chef qui vous commande. Vous n'avez rien à craindre. Et de quel œil vous verraient vos frères d'armes qui, jour et nuit, font le coup de fusil si vous entreprenez de vous déshonorer ?

Je vous parle au nom de la République, une et indivisible, que vous avez promis de maintenir et je dois vous prévenir que dans le cas où vous résisteriez à l'ordre que je vous donne de reprendre votre poste, le général qui commande la place, est décidé à user de tous les moyens que la loi met en son pouvoir pour vous faire rentrer dans l'ordre. Songez à vos femmes, à vos enfants et obéissez ».

Ils ont reconnu leur erreur, écrit Hoche au Ministre de la Guerre et il ajoute : « Les sans-culottes sont bons : il ne faut que les éclairer et leur mettre sous les yeux les dangers de la patrie ».

Le commandant Castagnier employa toute sa fermeté pour triompher de l'indiscipline de ses équipages et les contraignit à obéir aux ordres du Général. Un coup de vent l'empêcha de profiter des marées du jour et de la nuit mais il se mit en mesure de reprendre son poste le plus tôt possible.

« Je prendrai ma première position à la marée de demain matin écrit-il dût-il m'en coûter la vie ».

#### *Situation critique de la place*

Arrivés la veille à Dunkerque pour y ranimer l'esprit public et déjouer quelques complots d'aristocrates, les représentants du peuple pour les armées du Nord, Duquesnoy, Collombel et Hentz ainsi que le général Jourdan reçurent les doléances du Conseil général, réclamant l'institution d'un tribunal militaire ; ils écoutèrent ensuite les doléances du Maire Emmery leur exposant la situation critique de la place.

Hoche, de son côté, avait pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout rapport des citoyens avec l'ennemi. Les représentants plus radicaux encore, décidèrent que les étrangers appartenant aux nations en guerre avec la République, seraient immédiatement mis en état d'arrestation pour être transférés à Arras.

Ces mesures furent exécutées dans la nuit occasionnant des scènes affreuses ; de une heure à six heures du matin on procéda à l'arrestation de 233 anglais et de 19 allemands, hommes, femmes et enfants. Ces scènes d'arrestation, d'emprisonnement et d'évacua-



tion, dépassèrent toute description. La terreur fut telle que toutes relations furent suspendues. Personne n'osa s'intéresser à ces malheureuses victimes. Finalement quarante et une seulement furent envoyées à Arras.

Sur mer, la flotte anglaise se réduisit à deux cutters, allant et venant comme s'ils voulaient seulement observer les canonnières mouillées en rade.

*Dimanche 1er Septembre.*

*Les Canonnières reprennent leur place  
à la satisfaction des habitants*

*Vive canonnade des batteries flottantes sur les Dunes*

Pendant la nuit, les canonnières avaient mis à la voile et dès huit heures, elles avaient repris leur position.

Ce mouvement dissipa les alarmes qu'avait jetées dans la Ville le départ de ses défenseurs.

Et en effet, les Anglais avaient songé à profiter de leur absence pour pénétrer par le port en même temps qu'ils attaqueraient la ville du côté de la terre.

Quelques caïches étaient entrées dans la rade et avaient placé des bouées sur les bancs et sur les passes pour remplacer celles qui avaient été enlevées. Le citoyen Castagnier s'en aperçut et avant de reprendre sa place, il les fit enlever. Il aurait voulu renforcer sa flottille du « Pandour » mais ce brick n'était pas encore armé, les ouvriers étant tous retenus pour la défense de la Ville.

Les assiégeants reçurent ce jour un renfort considérable d'artillerie mais ils déclarèrent qu'ils furent gênés dans leurs manœuvres par une fusillade très forte des remparts et par une canonnade très vive des « chaloupes » et bombardés ; le soir vers neuf heures alors que les batteries des remparts continuaient à inquiéter les Anglais, la flottille tira de nouveau sur les travaux qui s'élevaient dans les Dunes.

« Le brave commandant des batteries flottantes, écrit Toustain, qui a repris sa place à l'est du port, a tiré parti de cette position et a fait un feu d'enfer entre neuf et dix heures du soir sur les travailleurs ennemis qui continuaient leurs retranchements vers les Dunes de Rosendael. Puis le reste de la nuit fut tranquille ».

C'est en ce jour que les étrangers suspects furent dirigés vers Arras et diverses proclamations furent lancées par les Commissaires et par le général Souham contre les traîtres et les lâches.



*Lundi 2 Septembre.*

*Disgrace du Général Souham*

En ce jour la garnison de Dunkerque fut renforcée de 2.600 hommes sous les ordres du général Ferrand, elle restait quand même, bien inférieure à la puissante armée anglaise et à sa puissante artillerie toujours augmentée.

Ce fut en ce jour que le général Souham reçut l'ordre du Comité de Salut public, de se démettre de ses fonctions, en raison des craintes qu'il avait manifestées pour la défense de Dunkerque, plaintes dans lesquelles le Comité vit une preuve de pusillanimité et même de trahison !

Le Maire Emmery et les officiers municipaux, protestèrent vivement contre cette disgrâce imméritée. Il fut remplacé par le général Ferrand.

*Mardi 3 Septembre.*

On apprit à Dunkerque, l'arrivée de nouveaux renforts pour l'armée anglaise. De plus, deux vaisseaux de 50 canons, quelques frégates et des chaloupes à bombes avaient reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Dunkerque pour coopérer à la réduction de cette place.

De nouvelles batteries étaient posées dans les Dunes.

*Mercredi 4 Septembre.*

Le guetteur constate que les travaux continuent dans les Dunes mais ils sont contrariés comme la veille par une pluie abondante.

De nouvelles mesures rigoureuses furent prises contre des officiers, des soldats, des étrangers et des habitants et même des prisonniers qui furent chassés de Dunkerque.

*Jeudi 5 Septembre.*

*Anxiété générale*

*Projets des anglais pour détruire ces infernales batteries flottantes*

*On apprend que Houchard est à Cassel avec 50.000 hommes*

Tous pressentaient l'approche de la crise fatale ; les retranchements de l'ennemi dans les Dunes et à Rosendael lui donnaient une force considérable que l'on considérait comme inexpugnables, et les Anglais comptaient encore sur le concours des quatre cutters et des deux frégates pour détruire cette « maudite flottille, ces infernales canonnières qui font tant de mal à l'armée anglaise et compromettent l'issue du siège ».

Bientôt nos avant-postes furent obligés de se rapprocher de la Ville pour ne pas être coupés. Mais voilà qu'au milieu de leurs angoisses le 5 au matin, on apprit l'approche du secours tant espéré qu'Houchard avait promis dès le premier jour du siège.

Houchard était déjà à Cassel avec une armée de 30.000 hommes. Avant huit jours il aurait balayé les Anglais ou les aurait jetés à la mer.

Une proclamation des représentants vint encore ranimer le courage et les espérances des habitants qui restèrent sur pied toute la nuit.

Une sortie fut ordonnée pour dégager la place, et une lutte opiniâtre eut lieu dans Rosendaël.

Vers une heure, les Anglais s'approchèrent de la place et des batteries furent dirigées contre elle ; de nombreux boulets furent lancés sur la ville.

*Le tir des chaloupes canonnières toujours efficace*

Dunkerque était heureusement protégée par les batteries de Castagnier qui contrariaient doublement les Anglais en leur fermant l'Estran et en prenant en flanc leur corps d'attaque. Deux fois, ils essayèrent de filer le long de la plage pour s'emparer de la place du côté du port, lançant à cet effet un corps nombreux de cavalerie, et un train d'artillerie considérable mais, deux fois, les batteries flottantes leur barrèrent le passage.

Contrariés de voir ainsi déjouer leurs projets, les Anglais s'en prirent directement à Castagnier.

A sept heures du soir, ils élevèrent sur les Dunes à la hauteur de Leffrinckoucke, deux batteries avec lesquelles ils tirèrent sur la flottille. Le Commandant répondit vigoureusement à leur attaque et fit taire leur feu deux fois de suite.

« Je ne puis trop faire l'éloge de cet officier dont la bravoure égale le patriotisme, témoigna l'ordonnateur civil, heureux et fier de la part que la marine prend à la défense de Dunkerque. »

*Vendredi 6 Septembre.*

*L'Armée de Houchard, les plans d'attaque*

Conformément aux premiers ordres reçus du Comité de Salut public, Houchard au lieu de tourner le Duc d'York, mouvement qui fut estimé trop long et

trop lent, se porta immédiatement vers Dunkerque par Watten et Bourbourg pour attaquer les Anglais de front devant Dunkerque.

Mais ce général ne tarda pas à voir les dangers de cette manœuvre et obtint du Ministre de la Guerre et du Comité de Salut public, l'autorisation de changer ce plan et de contourner les Moëres.

Le mouvement de concentration de ses troupes autour de Cassel fut terminé le 5 au soir ; 42.000 hommes dont 4.000 de cavalerie et 30 pièces de position, furent désignés pour concourir à cette expédition.

Leur mouvement de concentration autour de Cassel s'acheva le 5 au soir.

Le 6 l'armée de Houchard se mettait en marche vers Steenwoorde.

Après la reprise d'Houtkerque et de Rexpoëde, les Anglais du maréchal Freytag battirent en retraite. Freytag se trouva au milieu de la cavalerie française. Frappé à la tête, le maréchal fut fait prisonnier ainsi que le prince Adolphe, blessé près de l'œil et au bras. Bientôt le général Walmoden battait en retraite sur Hondschoote mais des renforts permirent aux troupes ennemies de reprendre l'avantage et forcèrent Houchard à reculer sur Bambecque.

*Une sortie de Dunkerque vers l'ennemi*

Cependant à Dunkerque, assiégeants et assiégés attendaient avec impatience le résultat de la bataille. Les assiégés décidèrent de faire une sortie. 7 à 8.000 hommes sortirent de la place et attaquèrent l'ennemi. Une des colonnes s'avança par la barrière de l'estran sous la protection des batteries flottantes. Alors une colonne ennemie, longeant les dunes, se jeta sur notre troupe et la força à se replier pour ne pas être enveloppée. Elle se retira en bon ordre, protégée par les batteries flottantes et les Forts de la place.

Vers neuf heures, les derniers soldats des trois autres colonnes rentrèrent en ville, après une vigoureuse résistance aux attaques de l'ennemi. Les pertes furent sérieuses des deux côtés, mais cette sortie de nos troupes montra au Duc d'York qu'il ne pouvait se porter au secours de son lieutenant sans risquer d'être pris entre deux feux.

C'était un réel succès, et ces combats peuvent entrer dans les opérations qui devaient amener la victoire d'Hondschoote.



*Samedi 7. Septembre.*

*Une colonne Anglaise part pour Furnes. Entousiasme général.*

*Sortie de toutes les troupes protégées  
par les vaisseaux de Castagnier*

*Renforcement de cette flottille par crainte d'une attaque suprême*

Journée de longue et angoissante attente pour notre population.

A huit heures le tourier signalait à la hauteur de Mardyck un vaisseau de 74 canons, une frégate de 30 canons et sept caïches.

Vers midi, 6 autres navires de transport apparaissaient à l'horizon, dont trois faisaient route pour Ostende et les trois autres entrèrent à Nieuport.

Dans l'après-midi on apprit non sans inquiétude le recul d'Houchard sur Bambecque puis parvint une lettre du général Leclercq ordonnant au Général Ferrand une sortie générale.

Peu après, le tourier ayant signalé le départ vers Furnes d'une colonne d'infanterie, ce fut un enthousiasme général. Toutes les troupes françaises cavalerie, artillerie, infanterie se lancèrent contre les Anglais.

Les vaisseaux de Castagnier apportèrent, une fois de plus, leur précieux concours dans cette lutte.

« Ces canonnières font plus de mal à l'armée de Son Altesse Royale, écrivait le capitaine Hane, que toutes les autres forces françaises ensemble. Une frégate anglaise et six cutters restent comme toujours tranquilles spectateurs du dommage causé à l'armée britannique par cette fatale flottille qu'on aurait dû détruire tout d'abord à coups de canon ! »

On n'était pas sans craindre à Dunkerque que les Anglais ne tentassent un coup suprême par mer pour prévenir Houchard et l'on songea à renforcer la flottille. « Les bruits répandus d'une attaque par mer sur Dunkerque, écrivait l'Ordonnateur Civil, ont engagé les représentants du peuple à m'autoriser de faire venir en cette rade, les chasse-marées canonnières de Boulogne, Calais et Gravelines, qui, joints au quatre batteries flottantes en station en ce port présenteront une formidable résistance à l'ennemi s'il osait tenter de s'avancer sur ce port.

J'ai en conséquence écrit dans ces trois quartiers et j'ai donné ordre de faire partir sur le champ ces trois bâtiments, requérant aussi du Commandant d'artillerie de Boulogne, trois pièces de canon de 18 ou de 24 pour compléter leur armement ».

L'action ne finit qu'à la nuit, et le capitaine Hane



en déversant ses dernières imprécations sur les bateaux de Castagnier, ajoute : « le succès du siège devient de plus en plus douteux ».

Dunkerque venait de nouveau de prêter un concours des plus efficaces au général Houchard en retenant devant notre place les soldats de l'ennemi.

*Dimanche 8 Septembre.*

*Ordre à Castagnier de s'approcher le plus près de la côte.*

*Feu terrible des batteries flottantes sur l'Armée Anglaise  
et sur les formidables batteries Anglaises*

*Bravoure des troupes Anglaises pour protéger leur retraite*

Le duc d'York comprenant toute l'importance de cette journée du 8 septembre, s'était préparé à frapper un coup formidable sur Dunkerque. De nombreuses batteries avaient été approchées de la Ville dont deux paraissaient uniquement destinées à tirer sur nos batteries flottantes.

Nos généraux ne restaient pas inactifs et on se laissait aller aux plus magnifiques espérances. A sept heures était parvenu un courrier du général Ferrand, ordonnant de faire une sortie entre 9 et 10 heures. Dès le matin, Toustain avait fait passer des ordres au « brave Castagnier » de s'approcher le plus près de la côte et de se porter plus à l'est pour écraser de son feu les colonnes ennemies qui voudraient se retirer par l'estran. Conformément aux ordres de Houchard à neuf heures et demie on battit la générale, et les Anglais se mirent en position de défense. A neuf heures, comptant être appuyés par un vaisseau et une frégate mouillés par le travers de Gravelines et par deux autres bateaux à l'ancre par le travers de Furnes ils firent passer leur cavalerie du côté de la mer. Mais en signalant la présence de ces bateaux, Toustain ajoutait fièrement : « Ils seront tous témoins de la défaite de nos ennemis et ne s'attendent pas qu'ils auront à porter cette nouvelle au Tyran de la Grande-Bretagne ! »

Ne voyant pas que les assiégés donnaient suite à leur projet de sortie, les alliés se retirèrent dans leur camp.

Mais notre garnison ne pouvait retarder l'exécution des ordres reçus et bientôt au nombre de 10.000 hommes, elle sortit en deux colonnes, l'une par la barrière de Nieuport, l'autre par l'estran.

En même temps les canonnières s'avançaient à la hauteur de Leffrinckoucke.

Les nouvelles reçues de l'armée de Freytag devaient

être mauvaises ; ce fut sans doute la cause de l'inexécution de la nouvelle attaque sur Dunkerque, car d'après une lettre prise sur un officier, l'ennemi devait faire une nouvelle tentative sur notre ville secondé, cette fois, par une escadre anglaise qui venait de mouiller devant Gravelines et se composant de trois vaisseaux et neuf frégates.

Par contre, les nouvelles reçues de l'armée de la République, étaient des plus encourageantes. Les français décidèrent d'engager aussitôt le grand combat qui doit libérer leur Ville.

Les Anglais avaient élevé trois batteries formidables entre Rosendaël et la mer et établi des canons sur presque toutes les Dunes. Les canonnières protégeaient heureusement l'armée française et rendaient l'ennemi moins audacieux.

Pendant toute l'après-midi, raconte le capitaine Hane, la flottille française a fait un feu terrible sur l'armée anglaise et comme elle se trouvait à l'est de la rade sur la même ligne que les assiégeants le feu de ses pièces de 24 a dû leur nuire, plus que toutes les forces de la garnison réunies.

L'ordonnateur de la marine, Toustain dit de même, que l'intrépide Castagnier fit taire plus d'une fois les deux batteries spécialement dirigées contre lui et força, comme à l'ordinaire, leur colonne de cavalerie à rester spectatrice bienveillante du combat. Le capitaine Hane avait espéré que, cette fois, la flottille française allait disparaître et payer enfin son audace et ses crimes car il apercevait à moins d'un mille sept cutters anglais et plus loin, à 4 milles à l'est six trois-mâts dont cinq étaient des frégates et une batterie flottante portant un splendide pavillon sans doute celui du brave Amiral Mac-Bride.

Enfin ajoute-t-il le sort de la bataille va être tranché. Les navires de guerre anglais sont au moins quatre fois plus forts que la flottille française, l'armée britannique est maîtresse des Dunes ; dès lors l'armée de Dunkerque ne pourra s'opposer en aucune façon à la destruction de la flottille qui doit nécessairement tomber au pouvoir de l'Amiral anglais.

Cet espoir suprême du malheureux capitaine, ne tarda pas à être déçu, car les sept cutters spectateurs impassibles de la lutte, laissèrent la flottille française continuer impunément son horrible carnage. Aussi s'empporte-t-il contre l'attitude de l'escadre anglaise dont, dit-il, on connaît l'intrépidité et qui cependant ne bouge pas alors que cette infernale flottille mas-

sacre une armée britannique ; il déplore l'insuffisance des ordres donnés, tandis que les chaloupes canonnières firent un feu terrible sur notre flanc droit, lit-on dans le Bulletin des Alliés.

La lutte continuait acharnée et notre cavalerie ayant à sa tête un représentant du peuple, voulut montrer, sans doute, en occupant la plage, qu'elle pouvait aussi arrêter l'ennemi : elle s'arrêta sur une seule ligne à 40 mètres de la barrière du port, position inutile, et ridicule bravade, remarque Hane, et qui faillit coûter la vie au représentant. Un boulet tomba à un mètre de son cheval. Il rentra dès lors avec sa troupe.

\*  
\* \*

La lutte continua très vive pendant toute l'après-midi mais si les Anglais ou plutôt leur arrière-garde avaient combattu avec tant de vaillance, ce n'était que pour mieux cacher leur manœuvre et protéger leur retraite.

Pendant que le capitaine Hane cherchait à l'horizon le pavillon de l'Amiral Mac Bride, dès cinq heures du soir, le Maire du haut de la tour voyait l'ennemi lever son camp et charger des voitures qui filaient vers Furnes. Bientôt les Dunkerquois étaient mis au courant des succès de la journée du côté d'Hondschoote. On annonçait que cette ville avait été emportée. Ce fut une joie générale.

Cependant, comme on était encore sans nouvelles précises on se tint sur ses gardes et les citoyens rentrèrent à leur poste de surveillance par crainte d'une manœuvre du Duc d'York.

*Lundi 9 Septembre.*

Ce ne fut à Dunkerque qu'un cri de joie quand on apprit la nouvelle de la retraite définitive des Anglais.

La foule se porta immédiatement sur les retranchements qu'ils avaient abandonnés.

« Leur vue inspire l'horreur déclara Emmery, ses nombreuses batteries, la situation favorable des dunes donnaient à l'ennemi une telle force qu'il eût fallu sacrifier 10.000 hommes pour les déloger ».

Le butin laissé par les Anglais fut immense : 38 canons de 24, des mortiers, 18.000 boulets de 24, des bombes, des affûts, des gargousses par milliers, des boîtes à mitraille, des charriots, etc, etc. et leur transport exigea des journées de travail.



A Dunkerque on était persuadé qu'Houchard poursuivait l'ennemi, lui coupait la retraite et taillait son armée en pièces.

Mais Houchard s'il avait été victorieux à Hondchoote n'avait pas tourné l'ennemi et ne l'avait pas jeté à la mer.

Par ailleurs, pouvait-il lancer à la poursuite des Anglais ses troupes épuisées par cette terrible bataille d'Hondschoote qui avait duré de sept heures du matin à quatre heures du soir, et si le sort lui eut été défavorable, c'était la prise de Dunkerque avec toutes ses conséquences.

La Convention trouva qu'Houchard n'avait pas profité de sa victoire et il le paya de sa vie.

Nous avons pu voir les rapports si élogieux adressés par l'ordonnateur de la marine à nos terribles batteries flottantes.

Nous ne saurions mieux terminer, qu'en nous rapportant au témoignage du capitaine Hane, qui termine ainsi son procès-verbal du 8 octobre :

« Cette flottille dit-il a détruit l'armée anglaise et empêché la prise de Dunkerque. Sans sa présence les assiégeants auraient pu transporter par eau leur artillerie et la débarquer sur le sable dur près de la jetée à marée haute, et ils auraient ainsi épargné du temps, du travail et des hommes...

« Si ces navires avaient été détruits, Dunkerque aurait été infiniment plus abordable et la place aurait dû capituler ».

Enfin, dans leur lettre du 9 septembre, les représentants du peuple disaient : « Nous ne saurions oublier de citer le brave Castagnier parmi ceux qui ont signalé leur zèle pour la défense de la place. On a trouvé hier près des Dunes, que son canon avait battu la veille, plus de 80 morts anglais ou autrichiens. Il est aussi bon patriote que bon marin. »

Mais si tous ces secours extérieurs contribuèrent pour leur part, à la délivrance de Dunkerque, on ne saurait oublier que ce furent ses gardes nationaux qui coururent les premiers aux remparts. Ce furent eux encore qui, confondus avec les troupes de ligne, se dévouèrent ensuite au salut de la cité.

Aussi le cœur des Dunkerquois battit bien fort quand la Convention nationale, appuyant de son autorité la déclaration du général Souham décréta que « la Ville de Dunkerque avait bien mérité de la Patrie ! »

H. du RIN.



# Extrait du Journal tenu à bord de la batterie flottante *La Liberté*

commandée en sortant du port par le citoyen Derietmaecker jusqu'au 25 Juin  
et puis remplacé par le citoyen Mathieu-François N.... (1)  
le 2 Juillet dans la rade de Dunkerque

---

1793

*Mardi 4 Juin.*

Vers six heures du soir, la dite batterie flottante la *Liberté* est sortie du port, armée de 2 pièces de 24 à collise (coulisse) dont une sur le devant et l'autre sur le derrière, 2 canons de 6 sur affût et quatre pierriers, ayant à bord 50 hommes d'équipage, tirant 5 pieds 1/2 d'eau ; sur les 7 heures avons mouillé dans la rade par les 8 brasses d'eau, les vents étant de la partie de l'est.

Rien de remarquable depuis la sortie jusqu'au 17 Juin.

*Lundi 17 Juin.*

Grand vent variant du N.-N.O à Ouest, le temps par grains.

Avons eu connaissance d'un brigantin danois qui courait sur la bordée d'Ouest. Sitôt notre commandant donna l'ordre au chasse-marée de l'aller visiter. Aussitôt il appareilla et fut exécuté les ordres du commandant. Il se trouvait que c'était un navire sortant de Norwège, allant à Barcelone.

*Mardi 18 Juin.*

Les vents toujours au N.-N.O., la mer grosse.

Vers les 9 heures du matin nous apprîmes la triste nouvelle que notre canot avait chaviré et que le second capitaine ainsi que deux matelots s'étaient noyés, les deux autres matelots restant s'étaient sauvés après avoir nagé pendant deux heures.

Rien de remarquable jusqu'au 30.

*Dimanche 30 Juin.*

Les vents de la partie du O.-S.O.

Vers les 7 heures du matin il eut dans la rade par la passe du Ouest, un pêcheur hollandais ; le commandant lui tira un coup de pierrier et le fit venir à

---

(1) Le nom a été biffé sur le manuscrit.

son bord. Il se trouva qu'il venait de Londres, que 6 capitaines dunkerquois s'étaient sauvés des prisons et avaient loué le bateau pêcheur hollandais pour les mettre à terre à la côte de Flandre et avaient promis sur leur parole d'honneur que rien ne lui arriverait à son bateau. Aussitôt le commandant l'a laissé aller et poursuivre sa route, en reprenant à son bord les capitaines français.

Rien de remarquable jusqu'au 2 Juillet.

*Mardi 2 Juillet 1793.*

Les vents étant de la partie de O.-S.O., grand frais. Ayant déjà eu l'ordre depuis quelques jours par le citoyen Toussaint, pour me rendre à bord du Commandant afin de me faire installer dans mon commandement, le mauvais temps m'en ayant empêché, je saisis le moment d'une embellie ; je louai un canot-lamaneur et je me rendis à son bord et y étant arrivé, le commandant m'envoya dans son canot accompagné d'un officier qui lut l'ordre devant tout l'équipage et qu'ils avaient à me reconnaître et m'obéir en tout ce que je leur commanderais. Tous crièrent qu'oui et bravo, applaudissements.

Rien de nouveau jusqu'au 6.

*Samedi 6 Juillet.*

Les vents étant de la partie du S.-O., bon frais.

Sur les 3 heures de l'après-midi le commandant fit le signal par lequel il demanda à son bord tous les capitaines de la division ; nous nous y rendîmes, après quoi étant tous rassemblés il fit monter tout son équipage sur le pont pour être présent à la lecture de la nouvelle Constitution qui fut lue par le citoyen L'Armet et qui fut applaudie par tout l'équipage. Après chacun se rendit à son bord où s'en fit la même lecture à mon bord qui fut applaudie, par des « Vive la Nation ! » « Vive la République ! ».

Dans ce même moment il vint en rade une prise anglaise faite par le corsaire le *Vrai Patriote* qui a eu le malheur de s'échouer sur le banc nommé le Brague. Heureusement il n'y avait pas beaucoup de levée. Aussitôt le commandant nous fit le signal de le secourir par nos canots. Chacun de la division y envoya son canot et aussitôt qu'il fut à flot par l'aide de ces canots, il entra au port.

Jamais de prise ne fut plus promptement secourue et entrée dans le port que celle-là.

*Dimanche 7 Juillet.*

Calme tout plat.

Sur les 10 heures du matin, le commandant m'envoya à bord un ordre pour préparer mon artillerie et préparer mon navire à le pavoiser pour qu'au premier coup de canon, tous les pavillons montassent et après, tirer mon artillerie ; ce qui a été exécuté aussitôt le signal fait par deux coups de 24, 2 coups de 6 et un perrier qui font en tout 5 coups.

Rien de remarquable jusqu'au 13.

*Samedi 13 Juillet.*

Les vents de la partie du N.-E., temps calme.

Sur les trois heures de l'après-midi il est venu 2 cutters et un lougre anglais du large et ont approché jusques à une certaine distance de la division. Le commandant lui a tiré plusieurs coups de canon ainsi que la division. Après quoi les Anglais ont répondu de leur bordée en hissant leurs pavillons et ont continué leur route.

*Samedi 27 Juillet.*

Les vents de la partie du N.-E., grand vent, en augmentant sur les 6 heures du soir ; nous mîmes nos canons à la serre ; le vent augmentant continuellement, sur les 11 heures du soir, le navire par le travers, à cause du grand flot qu'il y avait, la mer si rude que l'eau ne faisait que passer par dessus le pont au point d'amarrer les écoutilles, les deux pompes jouant à chaque roulis ; nous avions nos garde-corps sous l'eau.

*Dimanche 28 Juillet.*

Toujours les vents au N.-E.

Sur les 8 heures du matin il vint une accalmie. Je saisis ce moment pour mettre dans la cale mes canons de 6. Pour lors j'ai trouvé que la galiotte se comporte un peu mieux.

Sur les 9 heures une galiotte hambourgeoise vint se mouiller en dehors des bancs nommés les Bragues et vers les 5 heures il vint à calmer.

*Mardi 30 Juillet.*

Les vents de la partie du Ouest.

Sur les 3 heures de l'après-midi, le Commandant fit le signal à l'*Argus* de virer à pic et d'aller dans le port ; ce qu'il fit sur les 6 heures du soir. Le Commandant donna l'ordre à la vedette de se mettre à la place de l'*Argus* ce qui fut exécuté.



*Vendredi 2 Août 1793.*

Les vents de la partie du N.-E., moyen frais.

A 8 heures du matin le Commandant signala à la division de faire faire branle-bas, aussitôt cela fut fait à mon bord ; vers 10 heures, nous apprîmes que c'était les Commissaires de la Convention qui se rendirent à bord du Commandant, et à leur arrivée, il les fit saluer par une salve d'artillerie ainsi qu'à leur départ.

*Samedi 10 Août 1793.*

Les vents de la partie du S.-O., bon frais.

Vers les 10 heures, le Commandant fit le signal par lequel il demanda tous les capitaines à son bord, ce que toute la division fit à l'instant. Aussitôt y étant arrivés, il nous communiqua le décret pour la Fédération et tous à l'unanimité ont jugé que les vents étaient trop forts et la mer trop grosse pour que notre artillerie puisse jouer ; avons convenu avec le Commandant que la fête serait remise à un autre jour, où qu'il tâcherait d'obtenir des Commissions que cette dépense se convertirait à une gratification pour tous les équipages et a ordonné que tous les équipages auraient double ration, midi et soir, et a engagé tous les capitaines de la division à dîner à son bord ; à l'instant tous ont renvoyé leurs canots avec ordre aux seconds de donner la double ration ordonnée. Sur les 4 heures, étant moi-même à bord, je fis sonner la cloche et leur ai fait lecture et expliqué la Nouvelle Constitution. (Je dus expliquer parce que, ayant à bord quantité de pêcheurs qui ne comprennent pas le français, il m'a fallu leur expliquer). A l'instant tous ont prêté serment de la soutenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang et ont signé le procès-verbal que j'ai dressé.

*Jeudi 15 Août.*

Les vents de la partie du S.-O., moyen frais.

Le commandant leva ses ancres et mit à la voile et fut avec son navire se mettre dans la partie de l'est à la tête de sa division au lieu de celle du Ouest qu'il occupait. Sur les quatre heures le temps changea et le vent augmenta par grains et petite pluie ; les vents passèrent au Ouest la mer très grosse, mon navire fatigua beaucoup ; la mer s'embarqua de tous côtés au roulis jusqu'à être obligé de fermer les écoutilles.

*Dimanche 18 Août.*

Les vents de la partie du N.-O., grand vent.

Vers les huit heures du matin, j'ai fait mettre mes



deux canons de 6 dans la cale ainsi que les pierriers pour soulager le navire. Vers les 3 heures de l'après-midi les vents ont diminué et vers le soir il y eut calme.

Sur les 8 heures, tout l'équipage s'est transporté derrière et m'ont fait appeler, en me priant de vouloir bien leur dresser un procès-verbal par lequel ils me déclarèrent que le navire n'était pas en état de souffrir les coups de vent qui se passaient annuellement dans ces saisons et qu'ils demandaient que je demandasse au pouvoir exécutif qu'il ait à les faire entrer dans le port et qu'ils préféreraient de s'embarquer sur tel bâtiment soit à Brest, Rochefort, etc., que de se trouver à bord d'une galiotte dont la construction n'a jamais été faite que pour les rivières.

Pour donner satisfaction à mon équipage et que la tranquillité règne, j'ai fait ce que mon équipage exigeait de moi, comme étant leur représentant, après cependant leur avoir mis devant les yeux, qu'il ne venterait pas toujours et qu'il n'y avait rien à craindre, qu'il n'y avait que les vents du Nord que nous avions à craindre et qu'au pis aller nous avions le port pour nous réfugier ou la flotte pour nous sauver. En conséquence de ce, j'ai dressé le procès-verbal qu'ils ont signé et l'ai remis à notre Commandant.

*Mercredi 21 Août.*

Les vents de la partie du S.-O., moyen, frais.

Sur les 11 heures du matin, deux caïches anglaises sont venus courir par l'Ouest dont une est venue à une certaine distance de nous et l'autre poussait au large plutôt, portant pavillon national. J'avais fait les préparatifs en conséquence et pris un croupia sur mon cable pour lui présenter mon canon de 24 au cas qu'il pousserait au large. Effectivement un instant après il prend le plus près, je lui tire mon boulet de 24 qui ne tomba pas à 2 brasses de sa chaloupe qu'il avait à la traîne et lui tira deux autres coups ; j'eus la douleur de voir qu'il était hors de portée. Après quoi il amena le pavillon national et hissa le pavillon anglais et fit route sur Ostende.

Sur les 11 heures de la nuit, le commandant nous signala d'aller visiter les bâtiments qui sortiraient du port pour voir s'il n'y avait rien contre les décrets. Je fis armer mon canot et n'ai rien trouvé.

*Jeudi 22 Août 1793.*

Les vents de la partie du S.-O., moyen, frais.

Sur les 9 heures du soir nous avons vu un feu sur la tour de la Ville pendant toute la nuit.



*Vendredi 23 Août.*

Toujours les vents au S.-O.

Sur les 5 heures du matin, nous vîmes quantité d'ennemis dans la partie de l'est sur l'estran.

A 7 heures, le commandant a levé son ancre et a été se mouiller près de l'estran ainsi que la *Constitution* et la *Vedette*.

Dans la matinée, je vis sortir de la Ville par la barrière de l'estran, la cavalerie qui est restée le long de l'estran. De temps à autre nous vîmes de la fumée entre les Dunes. Dans l'après-midi le commandant, ainsi que le capitaine Derietmaker, commandant la *Constitution*, ont tiré divers coups dans les Dunes.

Il y a lieu de croire que c'était sur l'ennemi et vîmes faire différentes manœuvres par notre cavalerie.

Sur les sept heures, avons entendu divers coups de canon qui pouvaient être à ce que je crois, du côté du Pont tournant.

En tirant sur le chemin de Furnes dans la nuit, nous n'avons plus rien entendu ni vu.

*Samedi 24 Août.*

Les vents de la partie du N.O., petit vent.

Dans l'après-midi les remparts ainsi que les cavaliers de la Ville ont beaucoup tiré. Vîmes plusieurs maisons dans le Rosendaël en feu.

Sur les quatre heures de l'après-midi, il sortit du port un pêcheur. Le Commandant me signala de l'aller visiter. Il était chargé de munitions de guerre pour le Commandant de la division mais il dit que son camarade avait resté échouer dans le port et qu'il était chargé de boulets pour la division.

Aussitôt mon second fut entré dans le port avec son canot et prit une partie des boulets qu'il porta au Commandant. Pendant cet intervalle, que l'on déchargea le canot, le Commandant fit une lettre pour le citoyen L'Armet, qui se trouvait le plus près de lui, dont voici le détail et aprèsme la fit porter au citoyen L'Armet à mon bord.

Au Citoyen L'Armet

Le 24 Août 1793, l'An 2 de la République Française  
et une indivisible

Je crois que vous feriez bien, mon cher L'Armet de venir vous placer en présence du Fort Blanc, à la même place où j'étais mouillé ; vous pouvez, en vous mettant tous les deux plus en terre, canonner l'estran s'il en était nécessaire. Vous ordonne-

rez en conséquence [au Commandant de la *Liberté*] de venir se poster avec vous, à l'est du port et aussi près de terre que vous pourrez. Bonsoir.

(Signé) : CASTAGNIER.

*Dimanche 25 Août 1793.*

Les vents de la partie du Nord-Est, moyen, frais.

Sur les quatre heures de l'après-midi, le capitaine L'Armet leva son ancre et j'en fis autant. Aussitôt le capitaine Derietmacker et Morel en ont fait autant et se sont mouillés à l'est de nous.

Sur les dix heures du soir, nous vîmes un feu très vif des remparts et dans l'entrée de Rosendaël, et sur les onze heures tout a cessé à l'exception de temps à autre un coup de canon des cavaliers ou des remparts.

Vers la dite heure, nous entendîmes crier de la Ville : « Vive la Nation ! » « Vive la République ! » Le restant de la nuit se passa tranquillement.

*Lundi 26 Août 1793.*

Les vents au N.-E. beau temps, les vents variables.

Au soir, nous entendîmes de terre tirer du côté de la Basse-Ville ; dans la matinée, la division a tiré quelques coups de canon dans les Dunes.

Sur le midi, vîmes quantité de voiles au large. Le Commandant fit le signal de branle-bas.

Sur les 4 heures, 7 cotres et une frégate sont venus pour nous inspecter.

Lorsqu'il ont venu à une certaine distance de nous, la frégate a viré de bord.

Il était venu dans la matinée une galiotte hambourgeoise qui avait trois équipages à son bord pour reconduire des bâtiments à Hambourg.

Dans l'après-midi, sur le coup de la pleine mer, la galiotte qui était destinée pour Bordeaux, continua sa route et fut visitée par toutes les caïches anglaises.

Sur les 8 à 9 heures, il y eut une fusillade très vive de coups de canon et de bombes de la Ville dans les Dunes.

*Mardi 27 Août.*

Les vents variant du N.-E. et N.-O. avec beau temps.

Au jour la division tira quelques coups de canon sur les ennemis dans les Dunes.

Le nommé Charles Marant, matelot-pêcheur de Dunkerque a mis malheureusement son pied dans le garant du canon de 24 en le tirant ; il eut la jambe cassée. C'est un pauvre pêcheur chargé d'une femme et



de cinq enfants. Aussitôt je l'ai envoyé à bord du Commandant pour y être pansé par son chirurgien.

Dans l'après-midi, le Commandant m'envoya un ordre pour me mettre dans la place de la vedette, ce que j'ai à l'instant exécuté. Le Commandant trouva que ce n'était pas assez en dedans. L'officier qui se trouvait à son bord lui dit que le Commandant lui avait dit de me mettre un peu plus en dedans. Je le fis à l'instant.

Sur les dix heures avons entendu une fusillade dans les Dunes et toute la division a tiré dans les Dunes et la fusillade a cessé.

*Mercredi 28 Août 1793.*

Les vents variant du N.-O. au N.-E. avec beau temps.

Vers les sept heures du matin avons vu dans les Dunes des ennemis de distance en distance. La division, a fait feu dessus pour les débusquer.

Dans la partie de l'est, vîmes sept voiles au large et quatre dans la partie edde l'Ouest.

Sur les sept heures du soir, notre Commandant passa le long de mon bord et me dit qu'il y avait défense de tirer sur la côte jusqu'au moment qu'il donnerait son ordre.

La nuit se passa fort tranquillement.

*Jeudi 29 Août 1793.*

Les vents variant du S. au S.S.O.E.

Vîmes plusieurs voiles dans la partie de l'Est. Une frégate et différents cutters sont venus se mouiller à l'est de nous.

*Jeudi 29 Août.*

Les vents variant du S. au S.S.O.

Vîmes plusieurs voiles dans la partie de l'Est et différents cutters sont venus se mouiller à l'Est de nous et un cutter a envoyé son canot à terre pour prendre des nouvelles.

Rien de remarquable pendant la nuit.

*Vendredi 30 Août.*

Les vents de la partie du S.O., bon frais.

Vers les onze heures, la frégate anglaise dans l'Est de nous, fit une salve d'artillerie et je présume que c'était quelqu'un de leurs généraux qui l'avait été voir.

Sur les onze heures, sept cutters anglais sont venus louvoyer entre le Brague et le Breebanck. Toute la division a tiré dessus ainsi que moi. Après quoi les Anglais se sont retirés.



Sur les une heure de l'après-midi, l'équipage est venu derrière me dire que leurs gages étaient gagnés depuis le 25 du courant et qu'ils voulaient de l'argent ou qu'ils refusaient de se battre en cas de besoin.

Aussitôt je fis le signal pour demander le Commandant à mon bord et que mon équipage voulait se mettre en insurrection.

Il me répondit par le signal qu'il ne pouvait quitter son poste.

Sur quoi, je lui écrivis un mot de lettre dans lequel je lui expliquai le sujet de leur plainte et que je l'envoie par mon enseigne.

Il me fit par réponse verbale par mon enseigne, que tous les équipages étaient dans les mêmes dispositions et qu'ils pouvaient se tranquilliser, que demain ils allaient être payés.

Sur les cinq heures le Commandant fit le signal à tous les capitaines de se rendre à son bord. Sitôt nous nous y rendîmes tous. Je lui demandai le motif de sa demande. Il me dit que tous les équipages de la division voulaient avoir de l'argent ou aller dans la partie Ouest du port, jusqu'à ce qu'ils eussent leur argent et qu'en conséquence il nous priaît de descendre dans sa chambre et de délibérer là-dessus. Aussitôt nous descendîmes, ainsi que le Commandant, afin de prendre un parti là dessus.

Aussitôt que nous y fûmes, le second du Commandant vint nous dire que l'ennemi tirait des Dunes sur nous ou sur la Ville. Pour lors le Commandant prit la parole et dit que cela suffisait pour nous décider à aller dans la partie Ouest. Sur quoi il n'y eut aucune autre délibération de prise ni aucun procès-verbal de dressé et nous nous rendîmes chacun à son bord et fûmes porter des ancres de toye pour nous toyer dans l'ouest du port.

Sur les trois heures du matin, nous mouillâmes notre ancre dans l'ouest du port.

Le restant de la nuit se passa fort tranquillement.

*Samedi 31 Août 1793.*

Les vents au S. O. grand frais, la mer fort grosse.

Sur les sept heures du soir, l'équipage envoya le « coq » (1) derrière pour me dire que l'équipage me demandait à l'instant, de monter sur le pont. Je leur demandais ce qu'ils exigeaient de moi.

Tous d'un commun accord, me disaient qu'ils voulaient entrer dans le port. Sur quoi je leur fis pour

---

(1) Ou cuisinier.

réponse que demain de grand matin je me rendrai à bord du Commandant, et que lui dirai votre intention et que même il n'y avait qu'à faire une députation parmi eux pour y venir porter leur plainte.

La nuit fut tranquille.

*Dimanche 1er Septembre 1793.*

Les vents de la partie du S. O., grand vent.

Sur les sept heures du matin, le Commandant fit le signal par lequel il demandait tous les Capitaines à son bord. Aussitôt je fis armer mon canot et en y entrant je demandais ceux qui voulaient entrer dans le canot pour porter leur plainte. Il se trouvait que personne ne voulait venir.

En y arrivant, je demandais au Commandant le motif de sa demande, il me dit qu'il venait de recevoir une lettre du Général par laquelle il était surpris que les bâtiments avaient quitté leur poste.

Moi, je lui dis les plaintes et les menaces de mon équipage et la rigueur avec laquelle ils voulaient agir. Il me donna la lettre du Général et je la leur lus à bord ainsi qu'un autre ordre pour aller reprendre notre poste ainsi que l'argent de ce qui pouvait leur revenir, et tous étaient contents, sitôt que j'avais dit que j'avais l'argent en main ; et à neuf heures nous levâmes notre ancre ainsi que toute la division ; à dix heures nous fûmes dans notre position ordinaire.

En levant notre ancre nous avons trouvé que l'ételaingure était mangée et 5 à 6 brasses du cable étaient coupées par le fond. Aussitôt je les fis couper et en tenir le bout pour au cas de besoin le représenter. Sur les onze heures, le Commandant passa le long de mon bord et me dit que j'étais trop éloigné de terre. Sur quoi, je me suis approché un peu.

Sur les sept heures du soir le Commandant revint de terre et me dit qu'au premier signal, de faire feu dans les Dunes, de tirer sans cesse jusqu'au moment du signal de cesser le feu.

Sur les dix heures, le signal fut fait, un peu à l'Est du Fort Blanc dans les Dunes. Au bout de notre quatrième coup, la fusillade dans les Dunes cessa et nous tirâmes vingt coups ; le restant de la nuit fut fort tranquille, à quelques coups de près de la Ville de temps à autre tirés.

*Lundi 2 Septembre 1793.*

Les vents de la partie du S.-O., moyen frais avec de la pluie.

Sur les deux heures, un officier de notre comman-

dant vint à mon bord faire lecture d'une proclamation concernant le désordre qui y eut dans la division ces jours passés, tendant à découvrir les auteurs de ce désordre et qu'il leur serait accordé une gratification de 600 livres à celui qui le dénoncerait.

Rien de remarquable ; de temps à autre on tira quelques coups de canon de la Ville.

*Mardi 3 Septembre.*

Les vents de la partie de l'O., grand frais.

Dans l'après-midi les vents ont calmé un peu. Sur les trois heures le Commandant ainsi que le citoyen De Rietmacker ont tiré chacun un coup dans les Dunes de leur canon de 24.

*Mercredi 4 Septembre.*

Les vents au O.-S.O., moyen frais.

A quatre heures de l'après-midi le Commandant donna des ordres pour nous placer plus à l'Est ; avons levé notre ancre et laissé dériver dans notre position. Y étant parvenu, avons mouillé, affourché, vîmes tirailler dans les Dunes comme s'ils étaient à l'affût de lapins de part et d'autre ; vers les huit heures du soir la Ville envoya quelques bombes dans les Dunes.

Rien de remarquable pendant la nuit.

*Jeudi 5 Septembre.*

Les vents variant du S.-O. au N.-O. avec beau temps.

A deux heures de l'après-midi, vîmes deux vaisseaux et quelques cutters mouillés devant Gravelines, ont tiraillé dans les Dunes comme le jour précédent.

Le soir la ville lança quelques bombes.

*Vendredi 6 Septembre.*

Les vents de la partie d'O.

Sur les midi le Commandant m'envoya un ordre pour me désaffourcher et me tenir près à pic, prêt à faire voile, aussitôt que je verrai la flamme sur la tour et faire route pour l'Est ainsi que toute la division.

A trois heures, le pavillon rouge monta sur la tour, et notre commandant fit signal d'avoir à appareiller ainsi que toute la division, et sommes venus mouiller à une encablure de terre. Là, nous avons canonné si vivement que nous eûmes la satisfaction de voir fuir l'ennemi à force ; après une heure de combat, nous vîmes nos troupes se replier vers la Ville. Malgré cela, nos remparts ainsi que les cavaliers de la ville tirèrent sans cesse.



Les boulets tirés de la Ville tombèrent près de nos bâtiments à cause que la fumée était grande, et je présume qu'ils ne croyaient pas que les boulets de nos cavaliers allaient si loin.

Sur les six heures, notre Commandant fit le signal à la division d'appareiller et d'aller mouiller dans l'est, près du port, dans même position que nous étions ci-devant.

Vers le soir le feu de la Ville cessa et la nuit se passa fort tranquillement et vîmes quelques maisons brûler dans le Rosendaël.

*Samedi 7 Septembre.*

Les vents de la partie du N., beau temps.

Sur les huit heures du matin, la Ville tira deux coups de canon. Sur les quatre heures de l'après-midi le Commandant reçut une dépêche de la Ville et comme je me trouvais précisément à son bord, il me dit verbalement de dire en passant dans la division, aux capitaines de virer à pic et au signal qu'il fera d'appareiller ; étant mouillés de diriger leurs feux par dessus la ligne blanche, que le camp de l'ennemi était là.

Vers les six heures, la tour fit le signal d'appareiller et notre Commandant le fit aussitôt. Nous fûmes nous poster à l'endroit indiqué et là nous commençâmes un feu très vif et vers les sept heures notre feu cessa. La nuit fut fort tranquille et quelques coups de canon de la ville furent tirés.

*Dimanche 8 Septembre.*

Les vents de la partie d'O. N.-O., moyen frais.

Vers les cinq heures du matin, le Commandant m'envoya un officier à mon bord avec les signaux que la tour devait faire au moment d'appareiller. A six heures je fis virer à pic.

A une heure et demi la tour hissa le pavillon bleu et le commandant fit le signal d'appareiller ; ce que toute la division fit et fûmes nous poster où notre commandant l'avait ordonné.

A deux heures et demi, la tour hissa les deux pavillons qui étaient l'ordre de commencer le feu. Au bout d'un quart d'heure, il fut hissé un pavillon national à la Tour, à un autre mât. C'était l'ordre de cesser le feu, lorsque nous verrions trois pavillons, indistinctement lequel. Nous vîmes les ennemis travailler et le feu fut très vif dans la division. Dans trois quarts



d'heure, j'avais quatre vingt cargousses de 6 remplies, on vient m'annoncer qu'il n'y en avait plus que douze de reste.

J'avais par précaution fait porter un petit ancre au large afin de pouvoir travailler avec mon canon de 24 au cas de besoin. Il sauta en avant, auprès de mon canonnier de la pièce de 24. Il se nommait Blondin. Nos gargousses de 6 sont finies. Je vais faire éviter le navire et nous présenterons le devant sur cette Dune blanche, sur lequel on vient de traîner trois pièces de canon.

Je lui dis pour le premier coup : Vous tirerez au-dessous de la Dune blanche pour mieux diriger votre second coup et je lui dis que s'il abattait une de ces pièces qu'il y avait un louis pour lui.

Il me répondit cela suffit, mon Commandant.

Son premier fut à mes désirs. Le deuxième coup passa dans le milieu de trois pièces de l'ennemi. Je crois qu'ils étaient aveuglés de sable qu'ils devaient recevoir.

Au troisième coup, il démontra la pièce de derrière. Aussi l'équipage du Commandant qui était en avant de moi, cria : Vive la République ! Nous eûmes la satisfaction de voir voler les hommes à l'alentour de la pièce, ainsi que la cavalerie qui était alentour. Mille diables, aussitôt je dis à mon canonnier Blondin : « Vous avez gagné ! » Précisément c'était cette pièce là, qui tirait toujours sur notre commandant ; pour lors, ils ont dirigé les deux autres pièces sur la division ; leur feu fut si vif que notre Commandant fut obligé d'appareiller ; comme étant de l'arrière de lui, j'en fis autant. Le Commandant fit le signal à toute la division d'appareiller, leurs boulets nous passaient par dessus la tête. Il fallait que se fussent bien de mauvais canonniers pour ne pas nous atteindre et ne pas nous couler bas. Nous courûmes au large et mouillâmes auprès des braques par les 8 brasses d'eau. Aussitôt je fis porter des « toyes » dehors pour nous « toyer ». Aussitôt le Commandant expédia le lougre l'« Argus » qui passa le long de mon bord pour s'informer si rien ne nous manquait, et si nous n'avions point de blessés. Je lui répondis que non. Là-dessus il me dit que l'enseigne du Commandant était grièvement blessé, ainsi que quatre autres personnes.

Sur les neuf heures, nous mouillâmes notre ancre à l'est du port ainsi que toute la division et la nuit fut fort tranquille.

Vîmes toujours deux frégates et quelques caïches

dans la partie de l'est mouillés et qui ont été spectateurs de notre combat.

*Lundi 9 Septembre 1893.*

Les vents de la partie du N.-O., moyen frais.

Sur les neuf heures, le Commandant fit les signaux par lesquels il demandait tous les capitaines de la division, à son bord.

En y arrivant, j'appris la mort du citoyen Eymard, son enseigne, qui était décédé hier au soir sur les dix heures. Et notre Commandant nous ordonna d'envoyer chacun son canot au moment qu'il ferait le signal pour le convoyer à terre, armé d'un officier, pour y former le convoi. Ce qui fut exécuté.

Sur les une heure, 6 caiches sont venues courir de la partie d'O. et sont venues jouer en dehors des braques ; le fort Risban a tiré deux coups dessus ainsi que toute la division.

Nous eûmes la douleur de voir que nous ne pouvions les atteindre ; les 6 caiches ont mouillé par le travers de Leffrinckoucke et deux ont fait vent arrière le long de la côte.

Du côté d'Ostende rien de remarquable.

*Mardi 10 Septembre.*

Les vents de la partie O.-N.O., petit vent.

Sur les onze heures du matin, trois caiches anglaises sont venues courir de l'est en dehors des bancs nommés Braques ; le Capitaine de Ritmacker commença à le tirer dessus et comme mes deux canons de 24 sont de fonte, je croyais pouvoir les atteindre. Je fis tirer deux coups et j'eus encore la douleur de voir que je ne pouvais les atteindre ; je fis cesser le feu.

Sur le midi, le Commandant me fit compliment que j'avais tiré bien près. Je lui répondis que je n'avais pas tiré si près que je l'aurais désiré.

Dans l'après-midi, les vents passèrent S.-S.-O. ; vîmes trois frégates et une caiche qui faisaient route pour Ostende en passant au large des bancs.

Tout a été fort tranquille partout.

*Mercredi 11 Septembre.*

Les vents de la partie du S.-E. ; moyen frais.

Vers le soir le Commandant me donna l'ordre qu'au premier coup de canon qu'il donnerait, c'était de virer à pic et après appareiller et à me mettre près du fort de Leffrinckoucke, ainsi que toute la division.

La nuit fut fort tranquille ; vîmes toujours quantité de navires anglais dans la partie de l'est.

*Jeudi 12 Septembre.*

Les vents de la partie du S.-O. en variant au S.

Sur les trois heures du matin, le commandant tira son coup de canon qui était le signal indiqué hier d'appareiller. Aussitôt toute la division le suit ; nous nous laissâmes dériver jusqu'à l'endroit indiqué.

Pour lors, le Commandant fit à chacun le signal de mouiller.

Sur les huit heures du matin nous avons laissé tomber notre ancre par les quatre brasses d'eau.

Rien de remarquable sinon que tous les navires anglais au nombre de 38 voiles étaient toujours mouillés à l'est de nous.

*Vendredi 13 Septembre.*

Les vents de la partie du S.-O.

Au matin, le canot du Commandant est allé à terre. Vers les dix heures il en est revenu avec du monde de terre. J'ai appris que c'était le général Souham qui a été à bord du Commandant.

Vers les deux heures ils ont été à terre sur l'estran.

Toute la nuit fut fort tranquille.

*Samedi 14 Septembre.*

Les vents de la partie du S.

Sur les huit heures du matin, avons aperçu notre chasse-marée que nous attendions depuis bien du temps, qui devait venir de Gravelines.

Sur les 9 heures, il a mouillé à l'ouverture du port.

Vers les deux heures, le dit chasse-marée est venu mouiller près du Commandant.

Rien de remarquable pendant la nuit.

*Dimanche 15 Septembre.*

Les vents variant du S. au S.-E. avec petite pluie.

Vers les cinq heures du matin, le second du Commandant vint à mon bord me dire qu'il attendait le général Souham ainsi que le commissaire de la Convention, pour venir déjeuner à bord du Commandant et que tous les capitaines de la division devaient s'y trouver.

En conséquence, je donnais des ordres pour faire pavôiser mon navire et préparer mon artillerie pour qu'au signal ordonné fut exécuté ce que j'avais dit.

Sur les 9 heures, ils sortirent du port dans le canot de notre Commandant.

*Lundi 16 Septembre 1793.*

Les vents S.-S.O. en variant au N.-O. avec pluie.

Vers les deux heures de la nuit les vents ont fraî-



chi. Avons porté une ancre de toye un peu au large et avons levé notre ancre et sommes allés jusqu'au bout de notre toye et laissé tomber l'ancre, par les six brasses d'eau.

Rien de remarquable que sinon qu'une partie des navires anglais sont toujours mouillés dans l'est de nous et que les deux vaisseaux anglais qui étaient dans l'Ouest de nous, sont disparus.

*Mardi 17 Septembre.*

Les vents de la partie du S.-O.

Sur les dix heures du matin, le citoyen Leduc commandant l'*Entreprise*, est venu à mon bord ainsi qu'il a été à bord de toute la division avec une lettre circulaire pour tous les capitaines de la division de la part du citoyen Toustain, notre ordonnateur, que nous ayons à nous trouver sur les onze heures à la Chambre du Pilotage, sur le port, pour tenir un conseil d'entre tous les marins. Aussitôt je fis armer mon canot et je me suis rendu ; dans l'après-midi je me suis retourné à mon bord.

Rien de remarquable.

*Mercredi 18 Septembre.*

Les vents au S.-O.

Sur le midi les deux chasse-marée de Calais sont venus en rade.

Sur les 2 heures le Commandant fit les signaux de virer à pic à toute la division pour nous aller mettre à l'ouest du port, et à 3 heures il fit le signal d'appareiller, ce qui dans l'instant fut exécuté par toute la division, et avons fait diverses bordées et toyé.

Sur les 7 heures du soir avons mouillé notre ancre à l'ouverture du port, par les 6 brasses d'eau.

La nuit a été fort tranquille.

*Jeudi 19 Septembre.*

Les vents variant du S.-O. au N., bon frais de vent.

Sur les dix heures du matin, le Commandant fit le signal pour toute la division, la défense de quitter le poste que l'on occupe. Une demi-heure après, il fit le signal qu'une voie d'eau s'était déclarée à son bord et nous savions depuis longtemps qu'il faisait beaucoup d'eau. Sur les onze heures il signala qu'il entra dans le port.

Le vent au N.-E, grand frais, la mer très grosse. Heureusement il entra sans incident.

En même temps un de nos chasse-marée qui étaient



entrés en rade hier, est sorti du port. La nuit dernière différents bâtiments neutres ont été visités par notre aviso.

Rien de remarquable sinon que la mer très grosse.

*Vendredi 20 Septembre 1793.*

Les vents de la partie de l'Est, grand vent, la mer très grosse à terre.

Sur les deux heures de l'après-midi, un navire, sorti du port hier, fut obligé de venir mouiller en rade, toujours les vents par grains avec de la pluie.

Avons aperçu que ce navire commençait à faire de l'eau.

*Samedi 21 Septembre.*

Les vents de la partie E.-N.-E., grand vent, par grains de grêle, la mer très grosse qui nous couvrait de vent en arrière et nous étions obligés de pomper toutes les heures.

Sur les onze heures, reçûmes un grain de vent mêlé de grêle et de pluie que le navire en tremblait mais cela ne dura point et les vents varièrent jusqu'au S.-E.

Rien de remarquable sinon que je crois qu'il a beaucoup venté dans la mer du Nord.

*Dimanche 22 Septembre 1793.*

Les vents de la partie du S.-E., moyen frais, la mer très agitée.

Vers les neuf heures le capitaine Larinet hissa la cornette et à 10 heures il demanda les seconds de la division à son bord.

Aussitôt mon second fut rendu et c'était pour me remettre une lettre par laquelle il m'ordonna de me mettre plus près de lui.

A midi, il me fit le signal d'impossibilité d'exécuter l'ordre.

Sur les une heure les vents varièrent au S.-O, toujours avec pluie et grand vent pendant toute la nuit.

Aussitôt qu'ils furent à une certaine distance des balises, la Division fut pavoisée et lorsqu'ils approchaient de chaque bâtiment le bâtiment tirerait de toute son artillerie ainsi de suite jusqu'à leur arrivée.

A bord du Commandant, à leur arrivée, le général et le citoyen Berlier, représentant de la Convention, complimentèrent tous les capitaines de la Division. Le citoyen Berlier invita de faire passer tout l'équipage derrière. Aussitôt la cloche eut sonné et l'équipage passa derrière. Pour lors, il leur fit un discours très gracieux, que nous avons fait voir par notre ma-

nière de nous battre, que nous étions les élèves de Jean Bart et de Duguay-Trouin. Aussitôt il fut répondu que nous n'avions fait que notre devoir. Sur quoi il promit un mois de gratification à toute la division. Tous les équipages firent de vifs applaudissements.

Sur les onze heures du matin le général ainsi que le commissaire se firent mettre à terre sur l'estran, convoyés par tous les canots de la Division.

A leur départ du bord du Commandant, on leur donna encore une salve d'artillerie, ainsi que parmi toute la Division et de vive la République parmi toute la Division. A quoi les citoyens commissaires répondirent à leur tour.

J'ai oublié de dire que pendant le déjeuner, la conversation avait roulé sur la batterie que j'avais démontée et notre Commandant dit à ces Messieurs que c'était mon canonnier à qui j'avais donné 25 francs tel comme je l'avais promis. Pour lors le citoyen Trullard m'en donna vingt autres pour donner au même canonnier pour récompenser son adresse, ce que je fis à mon arrivée.

A bord, rien de remarquable.

---

# Journal de DERIEMAECKER

commandant la batterie flottante *La Constitution* <sup>(1)</sup>

Copie du Journal de la batterie flottantes « *La Constitution* »  
en station en la rades de Dunkerque.

Vendredi 23 Août 1793, l'an IIe de la République Française  
une et indivisible. — Commencement du Siège

Le matin à quatre heures, ordres donné par le Commandant de la division d'appareillée pour aller à l'est du port, pour prendre connaissance de ce qui nous a paru être une armée aux moins de quinze à seize mil hommes, ayant avec eux plusieurs pièces de canons et autres ustensille de guerre, avec lesquels il venait par l'estran. (2)

A six heures nous étions rendu par le travers d'eux, là où nous avons mouillé par les trois brasses d'eau, et un demi quart de lieue de terre, près du fort de la frontière ou Lafernouck (3), duquel il s'était emparé. A notre approche il n'osait plus avancer. A sept heures nous avons donné plusieurs décharges avec nos pièces de vingt quatre dans le milieu de leur armée, voyant distinctement l'ouverture qu'il faisait. Après avoir souffert plusieurs décharges ils se sont décidés à filer par des dunes avec armes et bagages. Nous continuâmes toujours le feu, en pointant à toute volée dans les dites dunes.

Cette matinée fut une triste arrivée pour eux. Il faut croire qu'ils ne comptaient pas être reçus de même, ou qu'ils ne croyaient pas les dites batteries flottantes capables à pareille chose.

A neuf heures nous cessons le feu, ne pouvant plus rien voir. La journée se passa fort tranquillement tant d'une part que d'autre.

---

(1) Archives Nationales. Registre B.-B. 4-1 Mar. f°s 165 et suivants.

(2) Nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe de ces premières lignes afin de donner un échantillon du degré d'instruction de l'écrivain de bord de Riemacker. Pour ne pas fatiguer le lecteur, nous nous sommes astreint à le rectifier dans les pages suivantes, mais sans changer un mot ni un membre de phrase.

(3) Leffrinckoucke.



*Le Samedi 24 du dit.*

Le vent de la partie O.-S.-O., moyen frais de vent, ciel couvert, la mer très belle, propre à bien pointer. Mouillé dans la même position.

Le matin, vu arriver huit frégates et dix cotres ennemis. Ils (se) sont placés deux par le travers de Gravelines, et les autres par le travers de Furnes, de manière à nous entourer. Ceux qui ont été par le travers de Furnes firent continuellement des descentes à terre avec leurs chaloupes qui allaient et venaient à terre ; mais aucune des dites frégates ou cotres n'osait nous approcher.

L'ennemi, par terre, qui cherchait toujours le moyen à faire passer ses troupes du côté de la ville et placer des sentinelles perdues, comme aussi à faire des tranchées ou batteries masquées, à quoi il ne pouvait réussir, car aussitôt qu'il se faisait voir, ou que l'on pouvait, en approchant voir là où il cherchait à se réfugier, nous faisons feu dessus. On les voyait tomber comme des lapins et prendre la fuite vers leur armée, et dans qui se jettait en nombre dans les sables, et qui ensuite, cherchait à défiler par deux à la fois, quoi du nombre nous en faisons toujours mordre le sable à plusieurs. Et par le moyen de notre lunette on les voyait en grande quantité étendus sur la côte.

La nuit du Samedi au Dimanche, la ville a fait plusieurs décharges. On n'a rien entendu de la part de l'ennemi.

*Dimanche 25 du dit.*

Moyen frais de vent de la partie Sud-Ouest ; temps clair ; la mer très belle. Cette journée fut une des plus heureuses pour nous, et fatale pour l'ennemi, par rapport à la manœuvre qu'il fit faire à ses troupes en voulant les faire avancer plus près de la ville. Mais cet effort devint inutile. Il fut obligé de se replier après avoir perdu quantité de monde, car il se trouvait entre deux feux : celui du rempart et des batteries flottantes qui lui nuisait beaucoup. La soirée venue, le tout fut tranquille tant d'une part que d'autre.

*Du Lundi 26 et Mardi 27.*

Nous ne faisons que faire feu sur l'ennemi, à mesure qu'il s'en faisait voir, quoique n'étant plus si fréquent comme les premiers jours. L'ennemi par mer a augmenté tous les jours, jusqu'au nombre de dix frégates et seize cotres, de la force de douze à seize et dix-huit canons ; qui restaient mouillés entre les



bancs. Ils faisaient comme un cercle tout à l'entour de la division, et des environs de Dunkerque. Nous avons vu avec peine, passer quantité de navires de transport qui n'étaient protégés que par très peu de forces, qui faisaient route pour Nieuport ou Ostende. Le vent régnant de la partie S.-S.-Est, moyen frais de vent ; temps clair ; nous tenant toujours mouillés à l'est du port, l'ennemi se tenant tranquille, de temps en temps nos remparts faisaient feu. Il ne s'est passé rien autre de remarquable.

*Les Jeudis 29, 30 et Samedi 31 du dit.*

Le vent de la partie de l'Est ; moyen frais de vent, ensuite variant à l'Ouest, beauté de temps, et la mer belle, étant toujours mouillés à la portée de l'ennemi à l'est du port par les trois brasses d'eau près de terre, l'ennemi par terre ne se faisant plus tous voir.

Vendredi 30 : Le matin vers les 10 heures, nous vîmes arriver sur nous une frégate et huit cotres, qui sont venus jusqu'à la distance de deux fois la portée de nos pièces de 24. A leur arrivée les ayant salués par trois fois avec notre pavillon tricolore, je crois qu'ils nous croyaient par trop polis, car ils ont de suite viré de bord, cinglant vers le Nord. Les dix autres frégates, toujours spectateurs de nos manœuvres. Il est heureux pour nous que nous ayions un si beau temps car il leur serait impossible à rester dans ces parages. On voit par leurs manœuvres qu'ils n'espèrent (sic) qu'après la prise de Dunkerque pour y entrer.

*Du 1er Septembre.*

Beau temps. Le vent de la partie d'Ouest. Moyen frais de vent. Pendant la nuit, nous avons appareillé pour aller à l'Ouest du port, afin d'engager l'ennemi à s'avancer de la ville, et pour le faire débusquer dehors les Dunes.

Vers le midi nous réapparaissons pour aller prendre notre ancien poste à l'est du port. Y étant arrivés à deux heures et mouillés par les trois brasses d'eau près de terre, nous sommes surpris de voir combien l'ennemi avait profité de notre peu d'absence. Il avait déjà commencé à faire des tranchées là où il se tenait caché.

Nos troupes qui avaient fait une sortie à une centaine d'hommes, ayant aperçu l'ennemi, firent feu sur eux. Par ce moyen il a été obligé de se faire voir. C'était pour le coup que nous le prenions en brave par derrière avec nos pièces de 24, qui tombaient sur eux comme la grêle, de manière qu'il a été obligé de pren-

dre la fuite. Mais une grande partie restait sur la terrasse, et les autres se cachaient dans les dunes. La journée s'est passée en tirant plusieurs coups de canon. L'ennemi pas toujours spectateur, qui ne fut éloigné de nous que d'une lieue. Il ne s'est rien autre (passé) de remarquable.

*Du 2 Septembre.*

Beau temps. Le vent de la partie du Sud-Ouest ; moyen frais de vent ; l'ennemi ne se faisant plus tous voir comme à l'ordinaire, tirait plusieurs coups de canon pour leur empêcher tout passage ; l'ennemi par mer toujours avec le même nombre, qui n'aspirait qu'après la prise de Dunkerque pour nous attaquer. Il ne s'est passé rien autre de remarquable. Tout tranquille tous de part et d'autre.

*Du 3 du dit.*

Grand vent du Nord Ouest ; la mer très grosse et embarquant à bord ; le temps obscur ; pluie continuellement. Moïllé un peu plus à l'ouest du port. Il ne s'est passé rien de remarquable.

*Du 4 Septembre.*

Grand vent de la partie d'Ouest, variant à l'Ouest-Nord-Ouest. Le ciel couvert ; pluie, la mer très agitée et embarquant à bord ; le pont continuellement couvert d'eau, étant mouillé à l'est du port par les 4 à 5 brasses d'eau.

Il ne s'est fait aucun feu des batteries flottantes. Vu jeter plusieurs bombes des remparts de la ville, dirigées vers les tranchées de l'ennemi qui y travaillait toujours ; à la vue du même nombre de frégates et cotres qui restaient toujours dans leur même position. Il ne s'est rien passé de remarquable.

*Du 5 du dit.*

Le temps plus beau, et le vent moins fort de la partie du Sud ; moyen frais de vent. Le feu des remparts allant continuellement et celui de l'ennemi de même, s'étant placé hors de notre portée du côté du canal de Furnes. Vers les six heures du soir, signaux faits par le commandant d'appareiller pour aller mouiller par le travers du ci-devant Fort-Blanc ; pendant la nuit, on ne voyait que feu et flammes le long de la côte. Nos braves sans culottes avaient mis le feu dans toutes ces petites maisons près des dunes, pour empêcher là l'ennemi de s'y réfugier. Le tout fut très tranquille

pendant la nuit tant d'une part que d'autre ; il ne s'est passé rien autre de remarquable.

*Des 6, 7, 8.*

Le vent de la partie Ouest, moyen frais de vent, beau temps, la mer belle. Fait différentes manœuvres. Nous ne faisons qu'aller Est-Ouest, venir à l'ancre et lever l'ancre, faire un feu continuellement. Comme nos braves sans culottes, avaient fait une sortie, nous faisons la même marche comme eux, foncer et replier, et empêcher à l'ennemi d'envoyer des forces à moins qu'il lui en coûte beaucoup. Car à mesure qu'ils voulaient filer par la côte nous les faisons mordre le sable, étant près de terre. L'équipage extrêmement fatigué à force de lever et laisser tomber l'ancre. L'attaque finit à 7 heures du soir.

*Du 9 Septembre.*

Le vent a régné de la partie du Sud-Ouest ; moyen frais de vent ; temps clair, la mer belle. Dans la même position. Le matin à 5 heures, reçu des ordres du commandant de la division de se tenir prêt pour appareiller, ayant les signaux de la Tour à bord, qu'on devait suivre.

L'après-midi, à une heure nous mîmes sous voile. A deux heures, rendus par le travers du fort de la frontière. Là nous avons mouillé près de terre par les trois brasses d'eau.

Une sortie de nos troupes se fit à dix heures. Le feu commença tant d'un part que d'autre avec beaucoup de vigueur, et nous, batterie flottante étant près de terre nous fîmes un feu continuellement. A trois heures la cavalerie voulant passer pour donner du renfort à leurs troupes, traînant avec eux pièces de canon, quatre caissons nous avons fait feu parmi (eux) et fait un ravage terrible. On ne voyait que des chevaux tomber, et d'autres qui s'enfuyaient sans cavalier.

Cette manœuvre dura jusqu'à cinq heures du soir, étant obligés pour lors de nous en aller au large parce que les boulets sifflaient aux oreilles comme la grêle sans voir d'où, ça venait, ainsi que deux bombes qui vinrent tomber à dix pieds de notre bord. Le feu cessa sur les sept heures du soir. Nous sommes allés jusqu'à par le travers du port, là où nous sommes venus mouiller à onze heures du soir. Pendant la nuit tout a été fort tranquille, tant d'une part que d'autre. Les navires ennemis toujours dans leur même position, et spectateurs de l'attaque. Le lendemain nous avons appris que l'ennemi était évacué. VIVE LA NATION !



*Le 10 et le 11 Septembre 1793.*

Beauture de temps ; le vent de la partie du Sud-Ouest ; moyen frais de vent. Mouillé à l'est du port entre le fort de la frontière et Lefernoucke. A la vue huit frégates et deux cottes ennemis qui étaient mouillés par le travers de Furnes. Vu passer en dehors des bancs plusieurs cottes qui cinglaient vers l'Est. Il ne s'est passé rien d'autre de remarquable.

*Le 12, 13 et 14.*

Continuation du même temps. Les navires ennemis toujours dans leur même position et avec le même nombre. Il ne s'est passé rien autre de remarquable.

*Du 15 du dit.*

Beau temps. Le vent de la partie d'Ouest moyen frais de vent. A la vue de trois frégates, un brick, deux cottes qui se tenaient mouillés par le travers de Furnes. A 10 heures du matin nous avons pavoisé le navire pour deux citoyens représentants du peuple accompagnés d'un général d'armée que nous avons salués par plusieurs coups de canon à leur arrivée à bord du Commandant et autant à leur départ. Il ne s'est passé rien autre de remarquable pendant les 24 heures.

*Du 16 du dit.*

Continuation du même temps et vent. Il ne s'est passé rien autre de remarquable, le bon ordre régnant à bord.

*Du 17 du dit.*

Bon frais de vent de la partie d'Ouest. Temps couvert. Vu quatre frégates, deux bricks mouillés devant Furnes. A dix heures vu arriver deux chasse-marées, canonnières de Calais et Boulogne, un navire Hambourgeois sortit du port. Rien autre de remarquable.

*Du 18 et 19 Septembre.*

Grand vent de la partie d'Ouest variant au Nord-Ouest grand vent, la mer très rude. Mercredi au matin nous avons appareillé, le commandant en ayant fait le signal pour aller mouiller à l'ouest du port, là où nous avons été arrivés à cinq heures du soir, et mouillés par le travers du petit Mardyck par neuf brasses d'eau.

Jeudi matin, tourmente de vent de la partie du N.-N.-O, variant au N. et au N.-E. grand vent ; la mer affreuse, le navire faisant du roulis au point de prendre l'eau tribord et babord.



A dix heures et demie signal à toute la division. de ne quitter leur poste sous peine d'en répondre sur leur tête. A 11 heures le commandant appareilla pour entrer dans le port. Il ne s'est passé rien autre de remarquable.

*Du 19 au 20 du dit.*

Grand vent du Nord-Est ; la mer très agitée. Mouillé à l'est du port. Impossible d'envoyer un canot à terre. Il ne s'est passé rien autre de remarquable.

*Du 20 au 21 du dit.*

Grand vent de la partie du N.-E., variant à l'est avec tourmente de vent ; la mer très agitée et embarquant à bord ; le pont continuellement couvert d'eau, le navire souffrant beaucoup pendant 24 heures ; pluie, grêle. L'équipage à grand peine pouvait résister sur le pont. Mouillé à l'ouest du port par les neuf brasses d'eau, en compagnie de plusieurs navires, les batteries flottantes incapables de pouvoir entrer dans le port avec tout navire quelconque, encore moins avec une chaloupe.

*Du 21 au 22 Septembre 1793.*

Grand vent de la partie de l'est par grains, pluie, grêle, et la mer furieusement grosse, embarquant à bord, chaque instant, et couvrant la batterie flottante de devant en arrière, l'équipage se plaignant beaucoup d'être encore obligé de rester en rade. Nous sommes mouillé par les neuf brasses d'eau à l'ouest du port. Il ne s'est rien (passé) autre de remarquable.

[D'une autre écriture] :

En rade de Dunkerque le 22 Septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

A. F. DE RIEMAECKER,  
*Commandant la dite batterie flottante.*

Henry VAN DEN ABEILE,  
*Capitaine en second*

Jean CORDIERE,  
*Enseigne.*





# Quel était l'emplacement de l'ancien Port de Mardyck ?

Par le Dr DEWÈVRE

Membre de la Commission Historique du Nord.

Nous avons eu la curiosité de demander à l'histoire de Mardyck quelle réponse son auteur, R. de BERTRAND, faisait à cette question.

Voici ce qu'il nous dit : (1)

« D'après les méditations que nous avons faites, nous croyons pouvoir affirmer que le port se trouvait à 600 mètres à l'occident du château, en partie sur le territoire dépendant aujourd'hui de Loon. Il se terminait à deux kilomètres de la moderne route nationale pavée n° 40. Le Mardyck-gracht était un bon et large canal qui se jetait dans l'arrière-port et entretenait par la force de ses eaux la profondeur du havre.

Le Nord-Gracht qui coule de l'Est à l'Ouest était encore un canal qui se jetait dans le port. De là vient que plus tard on le dénomma le vieux-Havre ou Oud-Haven quand le port n'exista plus.

Le Nord-Gracht — dont le nom primitif est et restera inconnu — traversait le château. Au moyen âge, il portait le nom de Zaet-gracht.

Quand il y avait un trop plein dans le port les navires trouvaient un ancrage ou un abri sûr dans le golfe avoisinant. Ce golfe était séparé du Mardyck-gracht par une langue de terre de 600 à 700 mètres, qui dépend maintenant du territoire de Loon.

Le golfe et le Mardyck-gracht communiquaient en plusieurs endroits par des canaux dont les eaux étaient maintenues par des écluses.

Le Mardyck-gracht lui même tirait ses eaux de la rivière le Vliet ou Vlietvliet (futur canal de Bourbourg) qui n'était qu'un affluent du sinus de Mardyck.

La ville était bornée à l'occident par le grand canal et le port ; au septentrion par le château et la digue des

---

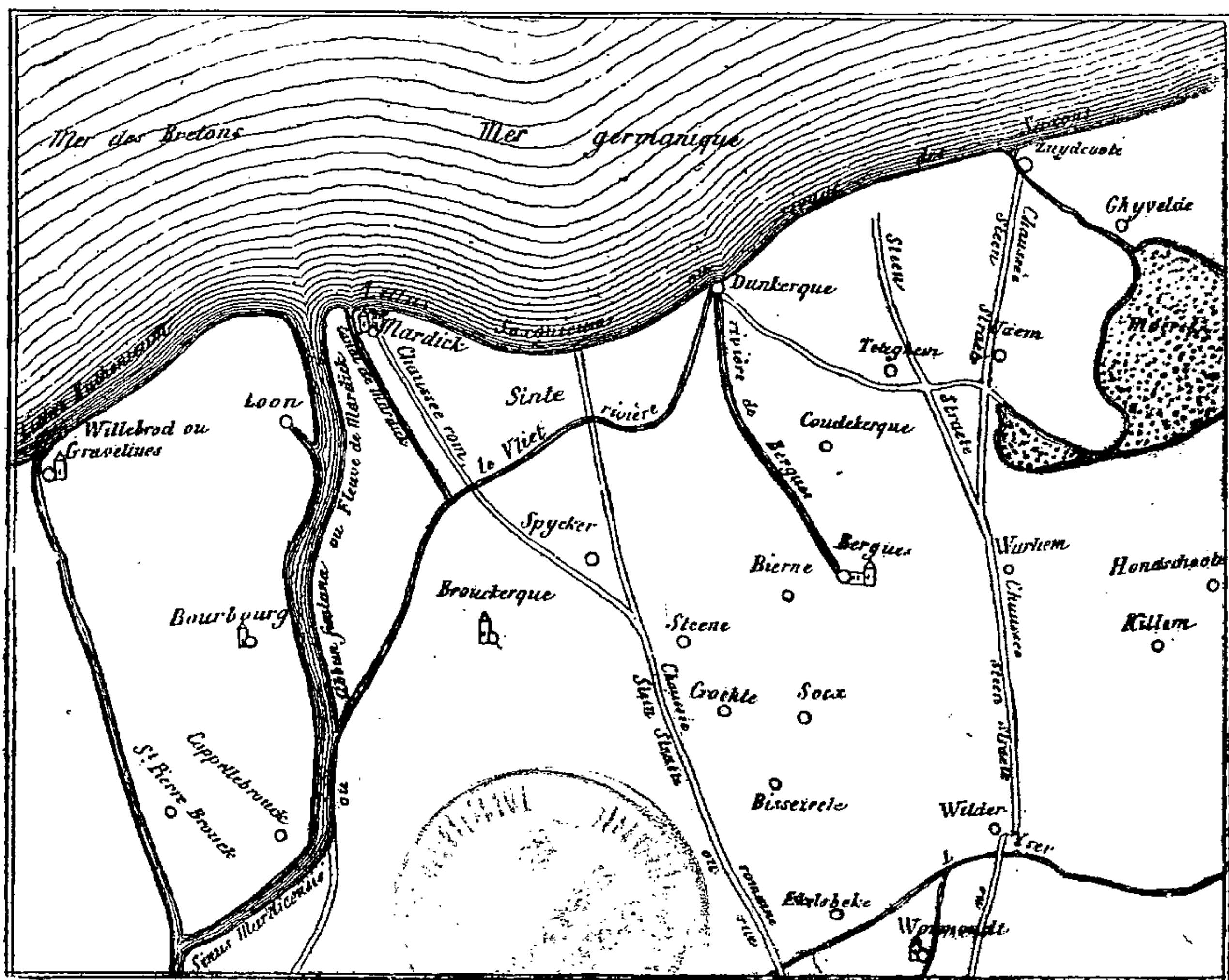
(1) Histoire de Mardyck par Raymond de Bertrand. Dunkerque, Drouillard 1852, in-8°, p. 39.



romains, à l'Est par la plage et des terrains incultes, où se trouve aujourd'hui la ferme du Grand Prédembourg, un peu au-delà du périmètre actuel de Mardyk de la digue des romains à l'extrémité méridionale de la Ville, il y avait au moins une étendue de 1.100 mètres, ce qui portait la limite à 500 mètres au sud de l'Eglise actuelle.

De l'Est à l'ouest, la Ville était moins circonscrite ; sa longueur était de 1.700 m. »

Cette description s'applique au port de Mardyk de 397 à 436.



Cette gravure représente l'ancien bras de l'Aa se rendant au port de Mardyk.

On ne trouve mention nulle part d'une déviation de cette embouchure à droite comme cela s'est produit à l'embouchure de l'Aa à Gravelines. Ce changement de direction vient au comblement de l'embouchure par des limons charriés. Son absence à Mardyk, indique que le bras de l'Aa y aboutissant, charriait peu, a été comblé de bonne heure.

Voyons la suite page 115 :

« Le port avait fini par ne plus être qu'un petit port d'échouage, dont chaque jour avançait la ruine



sans que les habitants se donnassent la peine de la retarder. Enfin, en 1.200, une horrible catastrophe vint le frapper mortellement. Une tempête qui régna sur toute la côte, avec une furie sans exemple, lança tant de sable dans le chenal qu'il se trouva en une nuit presque comblé. Plusieurs nefs et bateaux furent engloutis sous les sables du port, d'autres vinrent se briser sur le rivage..... Le fond du port s'était exhaussé jusqu'au niveau du sol, de manière à ne plus laisser supposer que ce port eut existé ».

L'auteur nous dit ensuite qu'on essaya de recreuser un peu le port, mais qu'il fut détruit en 1558 d'une façon définitive par le maréchal de Termes.

On ne voit pas très bien comment en saccageant la ville, de Termes a pu passer son temps à en combler le port. Il faut en conclure, si le fait est exact, que le port était à cette date plus que minuscule.

En tout cas, voici l'oraison funèbre que prononce M. de Bertrand (page 224) :

« Un autre sujet de chagrin et de regret serrait parfois le cœur des habitants de ce lieu.

Le souvenir de son ancien port dont les derniers vestiges avaient disparu presque en même temps que sa récente catastriphe, leur ôtait tout espoir de jouir jamais de leur heureuse situation près du rivage de la mer.

On rechercherait en vain les vestiges du port de Mardyck..... des terres labourées et des dunes en rietz qui se sont formées à la place qu'il occupait, feraient présumer au contraire, aux voyageurs curieux ou à l'explorateur, qu'il ne s'en est jamais trouvé un en cet endroit, si l'on n'en avait pas la preuve écrite en caractères indélébiles, dans les pages de l'histoire ».

Il serait difficile de tirer des renseignements bien précis d'une description aussi confuse. Essayons cependant d'en retirer quelques conclusions intéressantes.

Pour bien comprendre ce que nous dit R. de BERTRAND, il faut savoir qu'un watergand, nommé le Mardyck-gracht sépare actuellement la commune de Mardyck de celle de Loon.

Ce Mardyck-Gracht est un très grand et un très long watergand. Il a 5.762 m. de longueur et une largeur aux arêtes de 9 m.

Au moment de la campagne betteravière, de nombreux petits bateaux y circulent. Il est permis de croire que du temps du port de Mardyck, sa largeur et sa profondeur étaient plus grandes.

Ce qui frappe, lorsqu'on examine une carte des wāteringues, c'est que ce watergand a des proportions qui ne sont pas en rapport avec les watergands qui s'y jettent. Il commence brusquement avec toute sa largeur au petit watergand de Madame qui se continue au niveau de Mardyck-gracht avec le Nord-gracht.

Il ne faut pas confondre ce Nord-Gracht dont parle R. de BERTRAND avec le grand watergand Nord-Gracht qui traverse la commune de Petite-Synthe.

Il reçoit l'Aven à la hauteur de l'ancien chemin de Mardyck. Nous devons faire remarquer qu'à ce niveau l'ancien chemin de Mardyck est coupé — ce qui existe d'ailleurs en beaucoup d'endroits et s'explique par sa proximité de la route nationale de Dunkerque à Gravelines.

Nous pouvons dire qu'en adoptant la description de BERTRAND, le port devait se trouver à l'ouest et à 500 m. du Mardyck-gracht et à 2 kilom. de la route nationale actuelle.

Mais quel aspect présentait en réalité ce port ?

D'après de BERTRAND, il était composé d'un golfe et d'un arrière-port. Ce golfe était évidemment une ancienne crique comme celle qui a formé l'entrée du port de Dunkerque. Comme nous l'avons démontré, cette crique de Dunkerque se continuait à sa partie terminale avec deux criques dont l'une a formé le bassin de la Marine et l'autre celui de l'arrière-port. A Mardyck la crique d'entrée ne conduisait qu'à une crique secondaire, nommée aussi arrière-port.

Bien évidemment, il ne s'agissait là que d'un port d'échouage. Il est très intéressant de noter que le watergand Mardyck-gracht longeait le port à 500 mètres de distance et était relié à lui par plusieurs canaux, munis d'écluses. Ce watergand Mardyck-gracht n'était donc pas une formation naturelle. Sa direction en ligne droite vers le canal de Bourbourg nous montre qu'il a été creusé par la main des hommes et la présence d'écluses nous montre qu'il était destiné à un rôle de bassin de chasse.

Il se continuait après ces écluses, mais où se terminait-il ? Il est difficile de le préciser. S'il jouait le rôle de bassin de chasse après avoir emmagasiné les eaux du canal de Bourbourg où il prenait naissance, il devait se terminer en cul-de-sac comme aujourd'hui. Seulement, à cette époque, les deux petits watergands de Madame et du Nord-Gracht qui suivaient la ligne des dunes, se jetaient dans l'avant-port. Quand cet avant-port n'exista plus, ils vinrent se jeter dans ce cul-de-sac terminal du Mardyck-Gracht.

A l'époque où remonte la description de R. de BERTRAND, il est certain que le travail d'ensablement du port était déjà très avancé et que la rivière qui reliait primitivement le fond du port à l'Aa n'existait plus. M. de BERTRAND ne nous dit pas à quelle époque cette branche de l'Aa allant au port de Mardyck disparut. Il nous l'indique cependant page 12 et nous dit : « Le golfe suivait d'abord à partir de la pleine mer le cours du watergand Tollegrecht dépendant aujourd'hui du territoire de Loon, longeait à l'ouest le lieu où se trouve l'église de Craywick, passait sur le sol du hameau de Coppenaxfort, laissait à l'Est l'église de Looberghe et le hameau de Lincke, allait se jeter au sud du château de Wetz entre St-Pierrebrouck et Holque, dans la rivière d'Aa ».

R. de BERTRAND nous dit que le port de Mardyck, c'est-à-dire sa crique, communiquait ainsi avec l'Aa et St-Omer (Sithiu) du temps des romains.

Ce bras de l'Aa ne tarda pas à s'ensabler et en tout cas il n'était plus praticable en 400. Comme les habitants ne pouvaient pas lutter contre cet ensablement, ils espérèrent sauver leur petit port d'échouage en y faisant des chasses par le Mardyck-gracht, qui dut être creusé par conséquent avant l'année 400 — et après l'année 260.

Où le port de Mardyck se jetait-il à la mer ? R. de BERTRAND ne nous le dit pas, mais il est certain qu'il devait le faire à petite distance des deux watergands qu'il recevait.

Donc, en résumé, une crique communiquait d'abord avec l'Aa, puis ne recevant presque plus d'eau de ce fleuve et luttant pour éviter l'ensablement par les marées à l'aide de chasse par le Mardyck-gracht.

*Les déplacements de l'Aa.* — Coulant sans pente dans un terrain meuble l'Aa devait facilement, à la moindre résistance, changer de direction et c'est ce qui s'est produit, comme nous allons le voir.

Quand le Sinus Itius prit fin, le cours principal de l'Aa se rendait au petit port de Mardyck et la lenteur du courant facilitait évidemment le dépôt des limons là où le courant ralentissait et le lit du fleuve devait fatalement se combler. Comme nous l'avons vu le comblement de la branche allant de Mardyck était effectué déjà en 1200.

Dès lors l'Aa commença ses déplacements vers l'Ouest. Son lit fut porté de Holque vers Bourbourg et le watergand actuel, la Denna marque son ancien emplacement. De Bourbourg, l'Aa gagnait St-Georges



et finalement Gravelines du côté Est. Coussemaker a rapporté un document de 1347 où l'on parle de la rivière qui se rend d'Arques à St-Omer, de St-Omer à Bourbourg et de Bourbourg à Gravelines. C'est l'Aa. Dans un acte de 1445 entre les échevins de Bourbourg et Louis de Luxembourg, nous lisons que les navires venaient à Bourbourg « par la grande rivière qui descend de St-Omer à Wattenes et qui lors flouait (coulait) et prenait chemin du dit Wattenes en notre ville de Bourbourg. Depuis Icelles commotions (troubles de Flandre) la dite rivière ayt este empêchée à venir comme elle sollait (en avait l'habitude) du dit Watenes en icelle nostre ville de Bourbourg et a pris et prend à présent voye et cours par autre marche (1) ».

La liasse 60 des mêmes archives renferme un acte, où il est dit que ce nouveau cours de l'Aa fut effectué en 1402 par le Comte de Flandre Philippe.

Ce nouveau lit, portant l'Aa encore plus à l'Ouest et lui donnant un cours rectiligne pour diminuer les dangers d'inondation, partait de Holque et empruntait jusqu'à Gravelines le cours de la Hem pour se diriger à l'Est de cette ville vers la mer où elle débouchait par un très large estuaire.

Si nous savons que le cours principal de l'Aa se faisait en 1347 par Bourbourg et n'y passait plus en 1445, il nous est difficile de préciser à quelle date il fut dévié vers cette ville. Malbrancq nous dit (tome 1 p. 53) que le cours de l'Aa vers Mardyck était devenu impossible vers 1100 et qu'à la hauteur de Cappellebrouck, la rivière était complètement obstruée. « *Mardicensis fluvius antiquus ad Capellabroccum obstructus* ». Mardyck n'avait plus comme port qu'une petite baie d'échouage qui fut définitivement comblée par une tempête en 1200.

Il est vraisemblable que le lit de l'Aa était ensablé bien avant la date indiquée par Malbrancq. En tout cas, lorsque Baudoin VII en 1115 et Thierry d'Alsace en 1160 firent exécuter des travaux à Gravelines, la rivière venant de Bourbourg existait déjà. Elle ne touchait pas Gravelines et en était distante à l'Est d'un kilomètre.

Ce fut le fils de Philippe d'Alsace qui relia Gravelines à la mer par un canal, appelé le canal du Comte, Grave-linghe, d'où viendrait le mot Gravelines.

L'estuaire de l'Aa avait 200 mètres de largeur et se trouvait entre les emplacements actuels de la ferme Anquez et de la distillerie Bossut.

---

(1) Archives du Nord C. Flandre marit. Liasse 96.



Lorsqu'on se place derrière la ville, après la pâture des huttes, à la hauteur d'une petite écluse établie sur le watergand, on se trouve sur la rive droite de l'ancien estuaire.

En regardant à 200 mètres de là dans la direction du petit-fort, on aperçoit partant de la maison Verbrugge près de l'usine à gaz, une ligne noire qui est le tracé de l'ancienne rive gauche de l'estuaire.

Dans la géographie d'Ortelius en 1586 on trouve une carte qui représente le cours de l'Aa. On constate qu'arrivée à petite distance de la côte, l'Aa se porte à droite, ce qui répond aux vestiges que nous trouvons encore aujourd'hui.

L'Aa détachait autrefois une branche allant vers la crique d'Oye. Ce fut Yolande, fille de Robert qui conçut le projet de détourner cette rivière de la crique d'Oye, qui n'existait plus guère et de la conduire sous les murs de Gravelines, au pied du château qu'elle y avait fait construire.

Le 22 août 1440, Jean de Luxembourg, comte de St-Pol, seigneur de Gravelines, accorda 160 mesures de terre à la ville de St-Omer à condition de détourner l'Aa de Bourbourg et de lui donner un lit direct de Watten à Gravelines.

C'était le troisième et dernier emplacement du cours principal de l'Aa vers l'Ouest. La ville de St-Omer devait entretenir l'Aa mais il n'en fut rien, de telle sorte que son lit s'ensabla et que les marchandises partant de St-Omer durent gagner Dunkerque par le Rieth Vliet de Petite-Synthe.

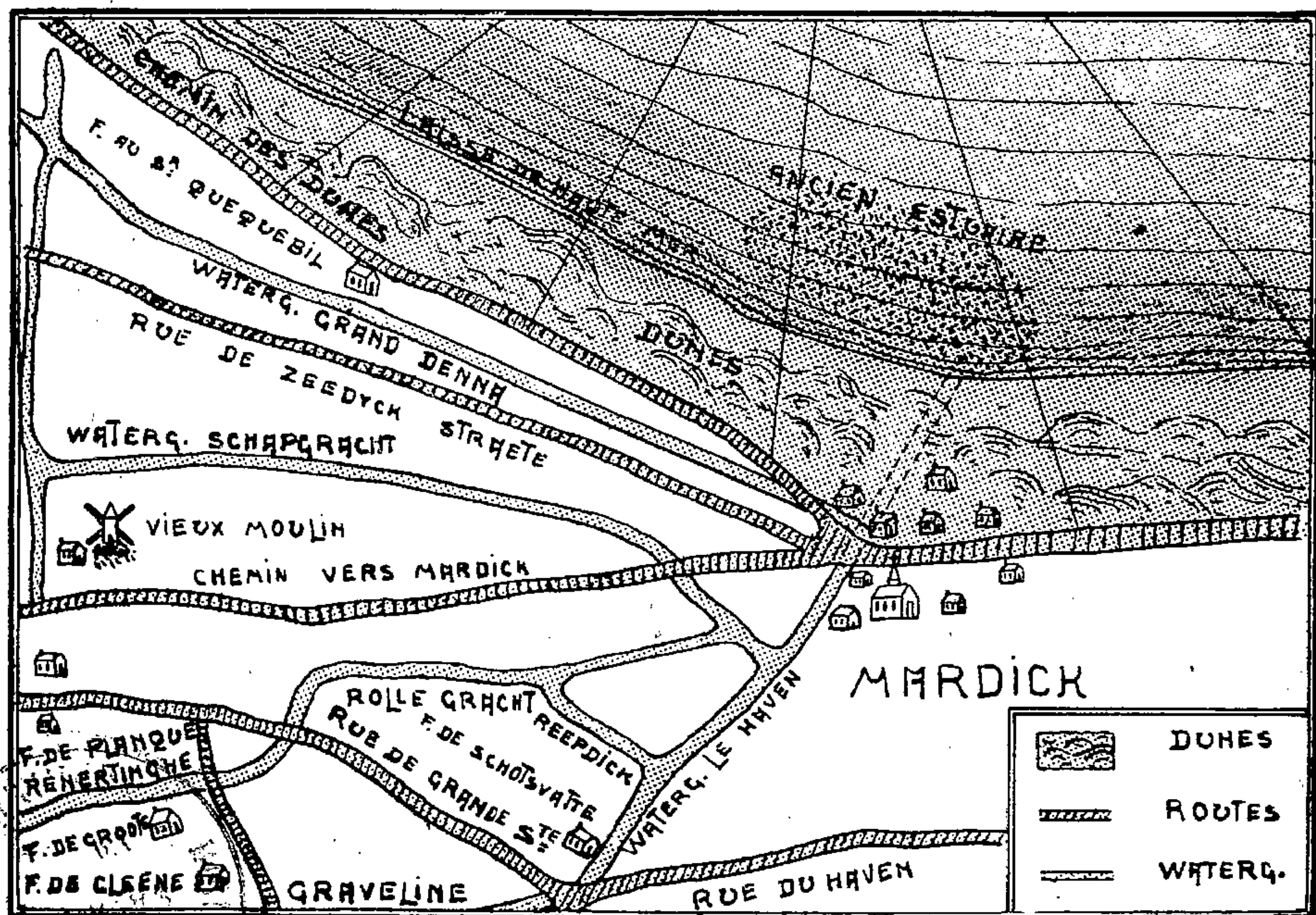
Il résulte de l'étude que nous venons de faire, qu'une large branche de l'Aa aboutissait à Mardyck et s'y terminait par une crique, servant de port d'échouage. Pour les raisons précédemment indiquées le lit de cette branche finit par s'obstruer, à cause du dépôt des sédiments, et la crique servant de port fut menacée de son côté par l'ensablement, produit par les marées.

Les habitants de Mardyck reculèrent devant la dépense de la remise en état du lit de l'Aa et n'eurent plus qu'un objectif : sauver de l'ensablement leur petit port. C'est ainsi qu'ils furent amenés à creuser le Mardyck-Gracht actuel qui est manifestement un canal de chasse.

Ces chasses devinrent peu à peu insuffisantes et la tempête de 1200 vint niveler le port. Il nous reste maintenant à préciser l'emplacement exact de ce port.

Si nous interrogeons une carte des waeteringues nous voyons qu'à l'ouest de Mardyck se trouvent trois

watergands. L'un d'eux suit parallèlement le rivage et s'appelle grand Denna — un autre est perpendiculaire à ce grand Denna et s'appelle le Haven.



Cette gravure nous montre les canaux aboutissant à Mardick. On y reconnaît le *Haven* qui est un vestige de l'ancien cours de l'Aa.

Sur la plage des amas de coquillages indiquent à cet endroit un dépôt d'un ancien estuaire

Ces deux watergands se réunissent à l'espèce de carrefour que forment le chemin de Mardick le Zeedyckstraete et le chemin des Dunes à peu près parallèle à la direction du Grand Denna.

Outre ces deux watergands, coulent deux autres watergands : le Schapgracht et le rolle-gracht, qui se réunissent pour se jeter dans le Haven.

Nous avons vu que pour de BERTRAND, le rolle-gracht était le vestige de l'ancienne branche de l'Aa aboutissant à la crique de Mardick.

R. de BERTRAND ne nous dit pas sur quoi il appuie cette hypothèse — que rien ne justifie, c'est évidemment au Haven qu'il faut attribuer ce rôle — d'abord parce que le rolle-gracht s'y jette, ensuite parce que son cours est plus rectiligne, que sa largeur est plus grande et enfin parce que le mot « Haven » lui-même

me veut dire « port ». Nous ne pouvons considérer le grand Denna comme le lit de l'ancienne branche de Mardyck, puisque ce Denna venant de Gravelines, suit la bordure des dunes. Il devenait donc de plus en plus vraisemblable que ce Haven était bien l'ancien port et cela d'autant plus qu'il est le plus rapproché du canal de chasse « le Mardyck Gracht ».

Nous avons pensé que si une branche de l'Aa venait autrefois se jeter à la mer à Mardyck, nous devrions trouver sur le littoral un banc de coquilles d'estuaire provenant de l'Aa et comme il s'en dépose encore de nos jours en face de Gravelines.

Il y a bientôt quinze ans, nous avons signalé sur la plage, à marée basse, à la hauteur de Mardyck, un banc d'argile sableuse bleuâtre de 5 mètres de largeur sur 20 mètres de longueur — longueur dirigée parallèlement à la côte.

On y trouve des coquilles de scrobiculaires et des amas d'hydrobia ulvac et en nombre moindre à la surface du cardium edule — et des tellina.

Il s'agit là évidemment d'un dépôt d'estuaire. En 1922 M. DUBOIS faisait paraître dans les annales de la Société de géologie du Nord, le résultat de ses recherches sur les cordons littoraux de Calais à Loon. Chemin faisant il a retrouvé quelques bancs silico-argileux à coquilles d'estuaires comme celles que nous avons trouvées nous-mêmes.

L'Ingénieur PLOCQ avait déjà décrit d'ailleurs précédemment les caractères de la sédimentation entre Calais et Dunkerque (page 114). M. DUBOIS a trouvé sur la plage un dépôt d'estuaire, à la hauteur du casino de Loon. Ce serait d'après lui la preuve qu'une branche de l'Aa, sans doute une de ces branches anonymes dont parle la chronique de Watten, venait se jeter à la mer à cet endroit.

« Si l'on prolonge, nous dit-il, le watergand, petit Denna, vers le N. E. selon la direction la plus fréquente des embouchures naturelles des rivières flamandes, on aboutit sur l'estran actuel, aux abords du Casino de la plage de Loon » (Ann. Soc. géol. page 364.)

Il y aurait donc eu là, sans doute du temps de Lonastum, un petit port d'échouage également.

Il apparaît comme vraisemblable que les dépôts d'anciens estuaires ne sont plus que des restes des dépôts primitifs.

La mer s'étant retirée, une partie de ces dépôts a été recouverte par les sables des dunes, tandis que l'autre était attaquée par les flots de marée.



Le mouvement de recul de la mer sur nos côtes est en effet des plus démontré. Il date peut-être de 2.000 ans, mais s'est accentué dans les temps modernes.

Une gravure qui représente la bénédiction et l'ouverture de l'écluse de Petite-Synthe en 1715, écluse connue sous le nom d'écluse de Mardyck, nous montre que cette écluse était à égale distance de la mer et du tournant du canal de Mardyck, au pont du curé.

Le recul a dû se faire d'une façon à peu près égale à Mardyck ce qui nous permet de croire que l'ouverture du chenal en mer était à demi-distance de la mer actuelle.

D'ailleurs du moment que le Mardyck-Gracht jouait le rôle de canal de chasse, il devait s'ouvrir dans les parties les plus reculées du port.

On voit combien ces études modernes présentent d'intérêt et il est permis d'espérer que lorsque nous connaîtrons mieux le nombre, la situation, l'importance de ces dépôts d'estuaire, nous pourrons établir une topographie complète et précise des branches de l'Aa, entre Calais et le port de Zuydcoote, bien différente de celle un peu vague et hypothétique qu'avait tracée MALBRANCQ.





# LA FRÉGATE

Navire dunkerquois

---

Par le D<sup>r</sup> L. LEMAIRE

Membre de la Commission Historique du Nord

---

Notre marine nationale a conservé pour désigner les grades de ses officiers supérieurs, les dénominations de : Capitaine de vaisseau, capitaine de frégate, capitaine de corvette.

Ainsi se trouve rappelée la hiérarchie des bâtiments jadis désignés sous ces noms : le vaisseau — anciennement appelé vaisseau de ligne, se plaçant au premier rang, puis la frégate — et enfin la corvette inférieure à cette dernière.

Pour être complet nous pourrions ajouter que parmi les officiers subalternes, existaient autrefois au-dessous du lieutenant de vaisseau, le lieutenant de frégate — et même le sous-lieutenant de frégate, grades qui furent maintenus jusqu'au 1<sup>er</sup> Empire.

Et ceci nous ramène au temps de la majestueuse marine à voiles, et nous rappelle ces énormes vaisseaux à trois ponts, qui avaient sur l'eau la hauteur d'un cinquième étage, les belles frégates aux lignes plus fines, dont les hauts faits ont été célébrés par les historiens qui ont relaté nos grandes batailles navales depuis la Hogue jusqu'à Trafalgar...

La frégate ne fut cependant pas toujours un bâtiment aussi important. Elle n'apparut dans notre marine qu'au début du XVII<sup>e</sup> Siècle comme un petit navire léger et rapide, et ce ne fut que progressivement que ses dimensions furent agrandies, pour arriver aux grandes frégates qui sillonnaient encore les mers en 1830.

Et ce fut à Dunkerque, — sous la domination espagnole — que fut véritablement créée la frégate. De ce

port elle s'introduisit dans les marines française et anglaise. C'est ce que nous voulons montrer aujourd'hui.

\*  
\*\*

On chercherait en vain dans les anciens textes le mot de frégate.

Les vieux chroniqueurs parlent des vaisseaux ou des nef<sup>s</sup> qui portèrent les croisés en Terre Sainte. Sur les côtes de Flandre, c'est la caraque, en Espagne le galion qui constituent le gros vaisseau de guerre. La caravelle est un plus petit navire marchand.

Nous avons eu la curiosité de rechercher dans nos archives locales les termes employés pour désigner les différentes unités navales, qui fréquentaient jadis le port de Dunkerque.

En 1379 les habitants dans une requête adressée à Yolande de Flandre déclarent que « onques ne fut veu tant de bonnes nef<sup>s</sup> ».

En 1388 ils parlent de *bateaux*, en 1408 de *cogghes*. Ce sont des *busses* qui vont à la pêche au hareng.

Sous Charles-Quint et Philippe II il est question du navire équipé par la ville, ou du *bateau de guerre* de la ville, ou encore du *boot* de la ville. En 1595 on voit encore signaler les *pleiten*.

En 1600, Antoine Rycks reçoit une commission pour commander un *navire* armé en guerre.

Le mot de frégate n'apparaît que dans les premières années du XVII<sup>e</sup> Siècle.

D'où venait le nom donné à ce bâtiment ?

D'après Jal (1), en Italie et à Malte, on donnait le nom de *fregata* à de petits navires bas, en usage au XIV<sup>e</sup> Siècle dans la Méditerranée. Cet auteur cite à l'appui de ses dires une lettre de la reine Jeanne de 1362.

« La frégate de la Méditerranée, écrit-il, était un très petit bâtiment à rames, quelquefois ponté, plus ordinairement découvert ».

Pantero-Pantera dans son « Armata navale », donne des détails plus précis :

« Les frégates sont plus petites que les brigantins ; quelques-unes sont pontées, d'autres découvertes. Elles ont un petit coursic, avec un poupe plus basse et moins arquée que celle des brigantins. Elles ont de six à douze rames au plus avec un homme par rame. L'aviron de la frégate est le même que celui du bri-

---

(1) Jal. Glossaire nautique au mot : frégate,

gant. Les frégates portent une seule voile, elles sont rapides et très manœuvrantes, surtout celles dont se servent les corsaires. Les frégates qui transportent des marchandises sont plus grandes et moins rapides».

D'après MM. de La Rouërie et Vivielle : « Au XVI<sup>e</sup> Siècle, les frégates de Venise avaient 35 pieds de long, 7 pieds 3 pouces de large et 2 pieds 8 pouces de creux. » (1)

Ce n'était donc qu'un petit bateau, à marche rapide. Nous sommes loin du type que représentaient nos frégates à trois mâts et à l'élégante voilure. On conservera simplement ce nom de la « frégate » pour désigner un navire à marche rapide. Et ce nom, elle l'a donné à un oiseau de mer aux allures particulièrement remarquables : « Le navire a nommé l'oiseau, rien n'est plus certain » écrivait Jal. C'est exactement ce qu'a avancé Buffon : « Le meilleur voilier, et le plus vite de nos vaisseaux, la frégate a donné son nom à l'oiseau qui vole le plus rapidement et le plus constamment sur les mers ». (2)

Seul ce nom sera adopté en Flandre pour désigner un navire léger — car la frégate qui y sera créée n'aura rien de commun avec celle de la Méditerranée.

\*  
\* \*

Les lourdes caragues flamandes, les gros galions espagnols ne convenaient pas pour la guerre de course à laquelle se livraient les marins dunkerquois à la fin du XVI<sup>e</sup> Siècle. Ce mot « course » éveille en nous l'idée d'un bâtiment léger apte à la poursuite et pouvant se dérober facilement.

Ces bâtiments ronds aux extrémités, ventrus — comme le sont encore les péniches hollandaises, ne possédaient pas ces qualités. Il fallait adopter un type de navire à faible tirant d'eau aux lignes fines, bas sur l'eau, muni d'une bonne voilure pouvant au besoin marcher à l'aviron et capable d'évoluer en tout temps à travers le dédale si périlleux des bancs de Flandre.

Les conditions de la navigation y sont en effet très particulières :

« La Côte Nord de France, écrivait l'ingénieur hy-

---

(1) De la Rouërie et Commandant J. Vivielle. Navires et Marins 1930 t. I. p. 120.

(2) Buffon. Œuvres Ed. Richard 1828 t. 28 p. 42.



drographe Beautemps-Beaupré (1), basse et embarrassée de bancs nombreux qui s'étendent à une distance si considérable de terre, qu'il est impossible d'avoir des indices certains de leur approche, sera toujours d'une navigation extrêmement dangereuse, quelque bonnes que soient les cartes et instructions que l'on mettra entre les mains des marins. Aussi croyons-nous devoir commencer cet ouvrage par donner l'avis salutaire aux navigateurs qui s'en serviront, d'avoir toujours la sonde à la main, et de se procurer de bons pilotes avant de s'engager entre les écueils dont nous allons entreprendre la description... »

Et plus loin l'auteur précise : « les bancs connus sous le nom de bancs de Dunkerque, les plus dangereux de tous ceux de la côte septentrionale de France sont au nombre de neuf ».

Nous les connaissons : le Dyck, le Ruytinghen, le Traepeger, etc. C'étaient ces bancs qui avaient fait la fortune des corsaires dunkerquois, qui à l'aide de leurs navires légers avaient pu défier les grosses unités ennemies lancées à leur poursuite. Ils pouvaient avec ces petits bateaux à faible tirant d'eau passer sur ces bancs, qu'ils connaissaient bien, et sur lesquels leurs adversaires craignaient d'échouer leurs gros navires. De plus le petit havre de Dunkerque, que les chasses d'eau, provenant de canaux de l'intérieur, n'arrivaient pas à approfondir, ne pouvait admettre que des bâtiments légers.

On avait essayé d'utiliser les galères. Une d'elles, « *La Ste Isabelle* » avait été lancée à Dunkerque en 1593. Elle n'avait pas pu rendre de services ; aussi en 1598 s'était-on résolu à la transformer en pinasse.

Frédéric Spinola de 1599 à 1602, en avait amené d'autres. Ces bâtiments faits pour la Méditerranée s'étaient montrés très inférieurs dans les mers septentrionales. Et soit dit en passant, un autre essai fait sous Louis XIV ne fut guère plus heureux. Il fallait de toute évidence adopter un autre type : celui des grandes chaloupes de mer, qu'on améliora progressivement.

Fuller écrivait en 1662 dans son *History of the Worthies of England* que les Dunkerquois avaient des frégates à l'époque où Buckingham était tout puissant, c'est-à-dire de 1615 à 1628.

---

(1) Description nautique de la côte de la Mer du Nord.  
1re Edition de l'Imprimerie de la République, an XII,  
2e Edition à Paris de l'Imprimerie royale 1828.



Jal dans son glossaire nautique cite d'autres auteurs déclarant que les dunkerquois possédaient des frégates en 1642.

Nous pouvons remonter beaucoup plus loin.

Dans une attestation envoyée le 18 Juillet 1594 par les capitaines de la flotte hollandaise à leur amirauté, il est dit :

« Et nous déclarons par cette qu'il est impossible à présent d'empêcher les dunkerquois de sortir avec les petits bateaux dont ils se servent pour aller journellement en mer » (1)

Le nom n'y est pas mais dans ces petits bateaux nous pouvons voir l'ancêtre de la frégate dunkerquoise.

Il apparaît dans les textes des premières années du XVIIe Siècle :

En 1603, l'amirauté de Dunkerque loue la frégate de Francisco Schonamilla, gentilhomme de l'Etendard, pour la confier à un maître du navire amiral le *St-Albert* et l'envoyer en course. (2)

Pedro de Zubiaur quitte Lisbonne le 24 Mai 1605 avec huit gros vaisseaux et deux frégates. Il transporte à Dunkerque 2.400 soldats. (3)

En 1605 encore, le dunkerquois Adrien Diericksen commandait une frégate montée par 120 hommes. Faulconnier qui nous donne ce détail emploie à cette occasion pour la première fois le nom de frégate pour désigner un bâtiment de guerre.

Voilà donc des dates précises qui nous prouvent l'existence à Dunkerque de navires dénommés frégates dans les premières années du XVIIIe Siècle. Nous pouvons citer d'autres exemples plus probants.

Le 17 Septembre 1623, l'Infante Isabelle délivre à Bruxelles une lettre de marque à deux capitaines dunkerquois Mathieu Roels et Jacques Colaert, dans laquelle nous relevons le passage suivant qui est tout à fait caractéristique :

« Nous avons par dessus les grans vaisseaux que nous faisons présentement armer, trouvé convenir de commettre quelques capitaines sur les navires egboits (eckboots) chaloupes et frégattes... » (4)

---

(1) Faulconnier. Description historique de Dunkerque. t. I. p. 101.

(2) H. Malo. Les Corsaires dunkerquois I. p. 210.

(3) H. Malo p. 232 d'après Duro Armada espanola III 230.

(4) Arch. Comm. de Bergues St-Winoc E.E. 51.

Le diaire de Philippe Chifflet qui accompagna l'archiduchesse Isabelle dans son séjour à Dunkerque du 13 août au 6 novembre 1625 nous donne jour par jour les détails les plus circonstanciés. (1)

L'Infante était venue à Dunkerque pour presser l'armement d'une flotte qu'elle voulait lancer contre les Hollandais.

Dès qu'un navire était prêt, il s'agissait de le faire sortir du port, pour le faire passer dans la fosse de Mardyck abritée par le banc Schurcken. Mais ces navires étaient lourds, et on ne pouvait pas les faire sortir sous toutes voiles : On se servit, dit l'auteur, de cinq frégates pour remorquer chacun d'eux. (2) Il est de toute évidence que ces frégates marchant à la rame, et que ce n'étaient que de très petits bâtiments : Comment aurait-on pu atteler cinq navires d'un certain tonnage pour en tirer un autre dans le chenal ?

Et pourtant le *Drummelaer*, l'un des navires équipés à Dunkerque et qui inquiétait Richelieu, qui fit prendre des renseignements sur son compte « ne portait que quatre demy canons, et six quarts de canon, et pouvait aller partout avec cinq pies d'eau et moins ».

Si la frégate pouvait rendre des services, il s'agissait de savoir en profiter, en agrandissant ses dimensions.

« Les charpentiers de navire dunkerquois, eurent l'idée d'ajouter à la famille des bateaux ronds, un individu qui eut les qualités particulières à la frégate. Ils créèrent un navire analogue au vaisseau, mais bas sur l'eau, et fondé sur une carène fine et dont les formes satisfaisaient mieux aux conditions de la vitesse.

On en fit de légers bateaux de guerre portant une batterie de petites pièces sur le pont, dont les extrémités étaient recouvertes par deux demi-ponts ou gaillards (Jal.)

Les constructeurs dunkerquois réussirent semblait-il à réaliser dès le début un type parfait : « C'est un petit navire à voiles, gréé comme un vaisseau en miniature et portant de 10 à quinze pièces de canon rangées sur le pont. (3)

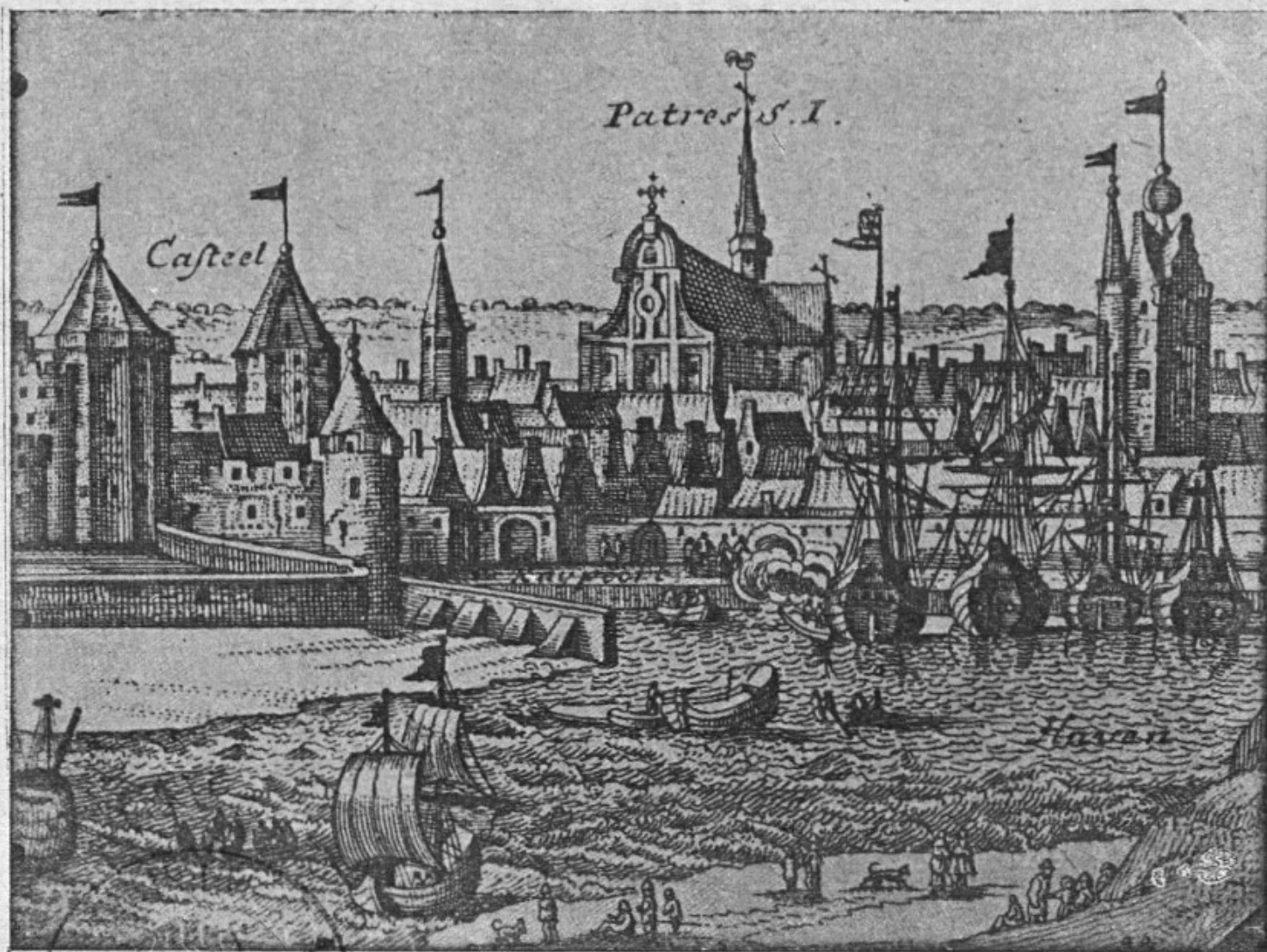
De la frégate de la Méditerranée il n'a pris que le

---

(1) Publié in-extenso dans le Bulletin de l'Union Faulconnier tome XXIII 1926.

(2) Les 31 août, 2 septembre, 3 et 17 septembre 1625.

(3) Ct. Vivielle et de la Rouërie. Navires et Marins 1930 t. I.



Frégates à quai dans le port de Dunkerque (1639)  
 Fragment de la vue de Dunkerque par V. du Plouich publiée dans la Flandria Illustrata de Sanderus.



nom — symbole de la vitesse et la ligne élancée. Peut-on établir d'autres rapprochements entre ce navire à trois mats à voiles carrées, et un artimon, et la frégate non pontée, munie d'un seul mat portant une voile latine ?

On en construit avec intensité dans les chantiers qui bordent l'arrière-port.

Désormais la frégate fait partie de toutes les expéditions.

C'est sur une frégate que Rubens s'embarque à Dunkerque pour se rendre à Londres comme ambassadeur en 1629.

Gaverelle quitte Dunkerque le 14 août 1636 avec quatorze grands vaisseaux de guerre et sept frégates. Il détruit la pêcherie des Hollandais que protège un vaisseau nommé le *Dragon Verd*. On juge cet exploit digne de passer à la postérité. Aussi le trouvons-nous célébré dans un factum imprimé dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale (1).

\*  
\* \*

Dans un libelle intitulé « *De la nécessité de prendre Duinckercke* », répandu dans les Provinces Unies, probablement par d'Estrades à l'instigation de Mazarin, tout au début de 1645 (2), Dunkerque est représentée comme un autre Carthage qu'il importe de détruire : « Tant que Duinckercke subsistera, l'état de vos provinces ne sera jamais affermi, ni la condition de vos peuples bien établie. »

On y dépeint les marins dunkerquois comme de véritables pirates : « Leur bannière est *Larcin* et leur devise *Brigandage*. Ils vont à la voile et à la rame avec leurs frégates quand la nécessité les presse, et dans un grand calme ils se servent de l'aviron avec lequel ils fendent les mers tandis que vos navires ne peuvent bouger de place. Et ainsi ils pourvoyent à leur salut par la fuite. »

La frégate Dunkerquoise est devenue redoutable dans les mers étroites. Elle est désormais entrée dans l'Histoire.

Dans une belle gravure représentant Dunkerque à cette époque sont figurés des bâtiments armés, que nous croyons pouvoir avec quelques certitude iden-

---

(1) B. N. L. K. 7 2550.

(2) B. N. L. K. 7 2551, 38 pages.

(Ce libelle a été publié par nous in-extenso dans le Bull. Un. Faulconnier 1927 p. 281 à 306).





Frégates pénétrant dans le port de Dunkerque par la fosse de Mardyck. — (Autre fragment de la même planche).  
On remarquera que ces frégates sont grées comme de petits vaisseaux : deux mâts portant des voiles carrées et un artimon. Elles n'ont pas de focs. L'une d'elles est pourvue d'une civadière.

tifier avec les frégates qui fréquentaient alors le port. Toutes sont du même type grées comme des petits vaisseaux, avec 10 à 14 canons. Elles ont encore l'avant et l'arrière légèrement relevés. Plus tard la ligne se modifiera. Les reproductions que nous en donnons nous dispensent d'en fournir une plus longue description.

\*  
\* \*

Ce navire qui a fait ses preuves va bientôt être adopté dans les autres marines. De toutes parts on cherchera à le copier.

Voici ce qu'écrivait un ingénieur maritime hollandais, particulièrement qualifié. (1)

« Les habitants de Dunkerque nous avaient fait subir de rudes pertes : de 1631 à 1637 ils nous avaient capturé à Maassluis plus de 200 barques de pêche évaluées à plus d'un million de florins (de Jonge I. 373). Pour pouvoir exercer plus impunément leurs pirateries, ils avaient emprunté à la Méditerranée, un navire à façons pincées qui, quoique de dimensions réduites, (il ne portait que de 6 à 12 canons) n'en était pas moins bon voilier. C'était la frégate.

« Afin de lutter plus efficacement contre les habitants de Dunkerque, on commença à construire également dans notre pays, des navires du même type, et leur nombre s'accrut rapidement sur les instances de notre illustre amiral Tromp (de Jonge I, p. 388-389).

Les frégates de Dunkerque servent de modèles à toutes les armadas espagnoles, (2)

S'il faut en croire une assertion que nous n'avons pas à vérifier, « la réputation des constructeurs dunkerquois était devenue si haute que pour attirer dans son alliance le roi de Danemarck qui semblait indécis, Philippe IV, lui fit offrir de faire armer par eux cent frégates (3).

L'Angleterre ne fut pas la dernière nation à adopter la frégate. A Bonvarlet, n'a pas écrit à la légère les lignes suivantes : (4)

---

(1) Van Koninjenburg (ingénieur du Rijkswaterstaat des P.-B.) L'architecture navale depuis son origine t. I. p. 60 3 vol. (1895-1903).

(2) H. Malo. Les Corsaires dunkerquois I. 374.

(3) V. Derode. La Marine dunkerquoise avant le XVIIe Siècle. Mém. Soc. Dunk. t. XI p. 194.

(4) A. Bonvarlet. Discours présidentiel à la séance solennelle de la Société Dunkerquoise de 1873. Mém. Soc. Dunk. tome 18 de la Société Dunkerquoise de 1873. Même Soc. Dunk. tome 18 page XIV.

« La science de nos constructeurs n'en était pas moins bien établie dès la fin du XVI<sup>e</sup> Siècle. Plusieurs années avant le moment où les presses publiques et clandestines des Provinces Unies inondaient l'Europe de pamphlets représentant Dunkerque comme une autre Carthage qu'il fallait prendre ou détruire à tout prix, l'Angleterre de Jacques I<sup>er</sup> venait chercher chez nous les modèles de ces navires qui formèrent plus tard la flotte de Protection et qui devinrent le rudiment de la puissance Anglaise. Les écrivains spéciaux de la Grande-Bretagne, font l'aveu explicite de ces emprunts dont je n'ai rencontré aucune trace parmi nos auteurs locaux, et dont il y aurait lieu de tenir compte. »

Le vœu d'Alexandre Bonvarlet va se trouver — espérons-nous — aujourd'hui comblé.

En 1636 « deux frégates corsaires de Dunkerque, le *Cygne* et le *Nicodémus* prises par la flotte d'argent de Northumberland sont considérées par les Anglais comme les plus rapides des navires en mer et incorporées dans la flotte royale. On disait du *Nicodémus* qu'il pouvait s'échapper des autres navires, « comme un greyhound d'un roquet. » (1)

La marine anglaise adopta dès lors ce type de navire qui avait fait ses preuves.

D'après Van Koninjenburg ce fut en 1646 qu'on construisit en Angleterre la première frégate. (2)

Si le P. Guillet, qui écrivait en 1678, déclarait que les Anglais avaient été les premiers à introduire la frégate dans l'Océan, il fut le seul à avancer cette opinion. Et nous avons vu que Fuller — un auteur anglais — en 1662 reconnaissait que les Dunkerquois en possédaient des 1615.

L'opinion de Guillet fut reprise dans l'Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> siècle mais sous une forme un peu dubitative : « On prétend que les Anglais ont été les premiers qui aient appelé *frégates* sur l'Océan les bâtiments longs, armés en guerre qui ont le pont plus bas que celui des galions ou des navires ordinaires ».

Aujourd'hui la question est tranchée en faveur des Dunkerquois. Nous avons eu la satisfaction de voir que tout récemment M. R. C. Anderson, vice-président de la Société des Recherches Navales, auteur qui fait autorité en Angleterre, avait, dans une conférence sur la marine à voiles faite au cours d'une des réu-

---

(1) H. Malo. Les Corsaires dunkerquois I. p. 374.

(2) Loc. cité p. 53.

nions hebdomadaire du Club de la Marine à Southampton, adopté la thèse que nous soutenons.

D'après un compte-rendu détaillé, publié par un journal technique, il concluait ainsi :

La frégate du XVI<sup>e</sup> siècle, était un petit bâtiment à rames de la Méditerranée. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les Dunkerquois développèrent le type de cette primitive frégate en un rapide petit navire à voiles, et peu après, tous les pays commencèrent à construire leurs navires de guerre d'après ce modèle. Le résultat fut que presque tous les navires anglais de l'époque 1650-1660 environ, s'appelèrent frégates, quelle que fut leur grandeur, et le temps passa où comme leurs prédécesseurs, ils devinrent simplement des « ships » et le mot frégate fut abandonné, pour être repris peu après 1750 pour désigner un léger navire de guerre portant son principal armement sur un simple pont bien au-dessus de l'eau ». (1)

\*  
\* \*

Il nous reste maintenant à savoir comment la frégate dunkerquoise fut introduite dans la marine française, alors que Dunkerque appartenait encore à l'Espagne.

Ce n'était pas pour se donner un vain titre, que Richelieu après avoir fait abolir la charge d'Amiral de France, s'était fait octroyer celle de Grand Maître de la Navigation. « Le Cardinal, écrit-il lui même dans ses Mémoires, ne reçut cet emploi que pour s'adonner tout à servir le Roi ». Ce grand français avait en effet l'ambition de réorganiser la marine. Aidé par d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, il réussit à accomplir de nombreuses réformes.

Nous avons vu plus haut qu'en 1625, il s'était inquiété de la construction de la flotte de l'Infante Isabelle à Dunkerque, et qu'il y avait envoyé des agents de renseignements, pour savoir au juste ce qu'était exactement le *Drummelaer* qu'on était en train d'équiper.

Les constructeurs dunkerquois avaient alors acquis une habileté qui leur valait une réputation européenne.

Richelieu à l'Assemblée des Notables de 1626 exposa

---

(1) Lloyd's List & Shipping Gazette 4 Mars 1933.

Je dois la connaissance de cet article à l'amabilité de M. Edw.-H. Seligmann, que je remercie tout particulièrement de sa communication, qui m'a engagé à écrire cet article.



son programme de réorganisation navale et proposa la construction de 45 vaisseaux. Il chargea le chevalier Isaac de Razilli de construire des garde-côtes. Mais pour tous les autres navires il spécifia qu'ils seraient à la mode de Hollande. Il attira en France des charpentiers de navires et fit construire « à la dunkerquoise » des vaisseaux dans les chantiers de la presqu'île de Rhuys (Morbihan) (1).

Il envoya même à Dunkerque un commissaire « quérir un charpentier assez expert pour donner son avis sur le corps du Saint Elme ».

Les méthodes des constructeurs de navires de Dunkerque furent donc adoptées sur les chantiers français. Les types des navires dunkerquois y furent reproduits et incorporés dans la marine royale française.

Ce fut alors qu'apparut la frégate comme un petit bâtiment rapide auquel on fit jouer le rôle d'éclaireur ou d'agent de liaison chargé de transmettre les ordres.

Il est curieux de relire les Mémoires du Grand Cardinal. Rien de ce qui touche à la marine ne lui est étranger : C'est ainsi qu'il cite tous les bateaux en usage à cette époque. Lors de la défense de l'Île de Ré (1627) il mentionne les pinasses, barges, flibots, traverseurs, chattes, vaisseaux, galiots, remberges.. mais pas la frégate. L'année suivante, lors de l'attaque de La Rochelle, apparaissent deux noms nouveaux : le Dragon et l'Hirondelle légère. C'est ainsi que le Cardinal a baptisé lui-même des navires de pointe, à marche accélérée (2). Au siège de la Rochelle, l'escadre royale comprenait 27 grands vaisseaux et dix hirondelles. Celles-ci étaient vraisemblablement l'équivalent de la frégate. Pour les désigner, Richelieu avait pris le nom d'un autre oiseau qui fend l'air en un vol rapide et élégant. Mais cette dénomination disparut rapidement, et bientôt on compta dans la flotte française quelques frégates.

Par exemple la flotte que commandait le duc de Brézé lors de sa victoire navale de Carthagène (3 septembre 1643) comptait : vingt navires de guerre, deux frégates et douze brûlots. (3)

La frégate constitue encore un type rare et bien

---

(1) Aff. Etrang. 1503 Bretagne f<sup>o</sup> 304 année 1627, cité par La Roncière Hist. Marine fr. IV 591.

(2) La Roncière. loc. cit. IV 496.

(3) Arch. Etr. France tome CVI pièce 191.

souvent même en ne lui donne pas de nom, on se contente de l'appeler la frégate de tel ou tel port.

A Dunkerque, au contraire à la même époque, la frégate était le navire le plus répandu, celui que les chantiers produisaient en série, car c'était le plus pratique pour la guerre de course.

Quand le duc d'Enghien s'empara de Dunkerque en 1646, l'amirauté émigra à Ostende entraînant avec elle presque toute la marine dunkerquoise.

Le Maréchal de Rantzau, nommé gouverneur, fut obligé de tout réorganiser dans la nouvelle conquête. Duquesne qui vint l'y visiter, lui suggéra l'idée de construire de petites frégates, et soumit ce projet à Mazarin.

Dans une lettre adressée à Rantzau, ce dernier exposait le programme qui avait été conçu.

« J'avais oublié de vous dire que l'on songe à toutes choses imaginables pour établir un grand commerce à Dunkerque, qu'on veut y faire bastir des vaisseaux et enfin faire tout ce qui se pourra pour la rendre la plus heureuse ville du Royaume.

Il y a un maistre charpentier qui estoit un des plus habiles dont se servait le roy d'Espagne. Je scay que vous le carressez pour l'arrêter. Je vous prie de luy dire de ma part que je le mettray bientôt en besogne... » (1).

Rantzau commence à faire armer une frégate, puis une autre — La Marquise — une autre encore, la Sainte-Anne, qu'il confie à Duquesne. Il continue ses armements. Le 16 Mars il rend compte à Son Eminence qu'il a fourni deux frégates de 12 et 8 canons montées respectivement par 65 et 45 hommes.

Plus tard il peut mettre à la disposition de Clarendon, la frégate *Le Lièvre* portant 20 canons. Ces chiffres nous renseignent sur l'importance de ces bâtiments.

Seuls, les anciens dunkerquois fixés à Ostende avec leurs frégates inquiètent maintenant les navires armés par le Maréchal.

Passons sur ces pages de notre histoire, et retenons en simplement qu'à cette époque, la frégate dunkerquoise dominait sur les mers étroites.

On continue en France la construction de frégates.

Dans une lettre de Colbert de Terron, nous trouvons quelques détails intéressants. Il écrivait le 24 décembre 1660 :

---

(1) Mazarin à Rantzau 9 Janvier 1647, (Aff. Etr. P. B. 25 f° 17)

« Les constructeurs ont réalisé un progrès notable. Ils donnent infiniment plus de légèreté aux mouvements de la frégate et une marche de beaucoup supérieure, en élevant le tillac et en supprimant les châteaux. Ils ont agrandi les sabords : En cas de besoin on peut y border des avirons de galères, ce qui permet d'aller à volonté à la voile où à la rame ».

Le mode de locomotion primitif est donc conservé, et il le sera longtemps encore. En second lieu on supprime les châteaux. Le profil de la coque se rapproche de la ligne droite. Le navire donne ainsi moins de prise au vent. Nous avons assisté de nos jours à une transformations analogue de la voiture automobile. Les premières carrosseries étaient élevées et ressemblaient plutôt à des chars à bancs : Leur ligne s'est modifiée afin d'obtenir de plus grandes vitesses, si bien que les « torpedos » semblent maintenant raser le sol.

Il n'exista cependant au début qu'un petit nombre de ces navires dans la marine royale.

D'après l' « Etat de la France de 1661 » il n'y avait alors que douze ou quinze frégates garde-côtes sur l'Océan.

Le 2 Mai 1661, le roi en son conseil « a résolu de faire armer dix vaisseaux pour envoyer contre les corsaires de Barbarie qui sont :

|                                   |       |          |
|-----------------------------------|-------|----------|
| <i>La Reine</i>                   | 1.000 | tonneaux |
| <i>Le Brézé</i>                   | 800   | —        |
| <i>La grande frégate de Brest</i> | 700   | —        |
| <i>La Françoise</i>               | 500   | —        |
| <i>La petite frégate de Brest</i> | 400   | —        |
| <i>Le petit Chalus</i>            | 400   | —        |
| <i>La Victoire</i>                | 300   | —        |
| <i>La Lune</i>                    | 600   | —        |
| <i>Le Tigre</i>                   | 400   | —        |
| <i>et un autre de</i>             | 200   | — (1)    |

Nous reproduisons cette énumération car elle éveille notre attention sur deux points intéressants : D'abord qu'on construisait des frégates de 400 à 700 tonneaux de jauge ; en second lieu qu'elles ne portaient pas de nom, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer.

Dunkerque, perdue par la France en 1652, est rachetée dix ans après par Louis XIV.

Le grand roi va faire un effort considérable pour améliorer son port. En 1672, au début de la guerre de Hollande, le chenal n'admet encore que des navires tirant au maximum 9 pieds d'eau.

---

(1) Mémoires du Conseil de 1661. t. I. p. 239, publiés par Jean de Boislisle pour la Société de l'Histoire de France. 1905.



Les chantiers de l'Arsenal de la Marine produisent de nombreux bâtiments. Ozon, qui est maître charpentier depuis 1666, et après lui Levasseur, Heindrick, J. et P. Houwens, Guillon, Cochois, J. Martinet tout en construisant des vaisseaux du deuxième au cinquième rang, s'attachent principalement à perfectionner les frégates légères.

Ils en construisent de 100, 120, 150, 200 et même 300 tonneaux. Les plus petites portent 10 ou 11 canons, et sont montées par 40 hommes d'équipage, dont vingt matelots, douze soldats, huit officiers marins et deux officiers.

La frégate légère de 200 tonneaux avait en mesures actuelles :

28 m. 28 de longueur de quille.  
30 m. 55 de longueur hors tout.  
7 m. 79 de largeur au maître bau  
3 m. 24 de creux.

Dans la collection Clairambault à la Bibliothèque Nationale est conservé le dessin de la poupe de la frégate l'*Ameçon* du port de 125 tonneaux, armée de 20 pièces de canon, construite à Dunkerque en 1670.

En 1672 la marine royale ne possède que quinze frégates de ce type. Ce ne sont encore écrivent MM. Viuelle et de la Rouërie que de petits bâtiments pour la police des rades et le service intérieur des escadres. A Dunkerque ils sont surtout utilisés pour la guerre de course.

On ne tardera pas à agrandir leurs dimensions en les adaptant aux nouvelles conditions que présente le port de Dunkerque. En effet, au moment du début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le port a tellement été amélioré que les navires tirant 17 pieds d'eau, peuvent y entrer en tout temps. Ceux qui en exigent 18 à 19 peuvent y accéder lors des fortes marées.

L'ingénieur de la marine, Renau (2) qui était chargé de faire établir l'uniformité dans la construction des vaisseaux de divers rangs, qui surtout s'efforçait de les débarrasser des châteaux qui augmentaient en pure perte le tirant d'eau, écrivait de Dunkerque le 6 février 1682 à Colbert :

« Le maistre charpentier d'ici... entre fort aisément dans toutes ces nouvelles manières, et comprend fa-

---

(1) B. N. Fonds Clairambault 854 f° 91. Reproduit par H. Malo. Les Corsaires dunkerquois p. 169.

(2) Renau d'Elicagaray, dit le petit Renau, Ingénieur général de la marine le 1er mars 1691 ; mort le 30 septembre 1719.



cilement ce qu'on lui montre, et avec beaucoup de docilité... Ses façons pour les petits vaisseaux paraissent fort belles ; et voulant bastir cette année plusieurs frégates, pour tascher de trouver de bonnes proportions et de bonnes manières, qu'on peut suivre à l'avenir, il serait à souhaiter qu'on fit l'expérience d'une, bastie par ce maistre comme vous le lui avez fait espérer ».

On jugea en haut lieu les méthodes des constructeurs dunkerquois si parfaites, que le maître charpentier Hendrick considéré comme un des plus habiles fut convoqué à Versailles, pour exposer ses vues aux constructeurs des autres ports.

De 1688 surtout à 1694 la construction des frégates se poursuivit sur les chantiers dunkerquois d'une façon intensive.

D'après E. Mancel qui nous donne le détail des constructions effectuées année par année, en 1693 sur les 54 navires construits dans les dernières années on comptait 16 vaisseaux du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> rang et dix frégates légères portant de 10 à 18 canons, de plus 27 barques longues, trois galiotes à mortier et un brulot. « Cette énumération, écrit Mancel, donne la preuve de l'activité des chantiers du roi à Dunkerque et du mouvement qui régnait dans l'arsenal. » (1)

Il ne s'agit là que de bâtiments de la marine royale.

Sur les chantiers particuliers on construisait concurremment des navires de commerce.

« La frégate, écrit M. J. P. Charliat, était le type des bâtiments employés dans les relations avec le nouveau monde, et utilisée en temps de guerre comme croiseur. » (2)

D'après un Manuscrit intitulé : « Rolle général des Bastimens de mer de 1683 à 1686 » conservé à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Dunkerque, on comptait alors dans ce port 31 vaisseaux ou frégates de 25 à 300 tonneaux portant de 8 à 24 canons. En dépouillant ce manuscrit, on s'aperçoit qu'à St-Malo on ne mentionne que des vaisseaux et que par contre en Guyenne on établit nettement la distinction entre vaisseaux et frégates : celles-ci jaugent au minimum 50 tonneaux et 100 au maximum, tandis que les bâtiments qualifiés de vaisseaux dépassent 200 tonneaux. A cette époque aucune dimension n'était fixée. Il fal-

---

(1) E. Mancel. L'Arsenal de la Marine à Dunkerque. Un. Faulc. 1901 p. 86 et suiv.

(2) J. P. Charliat. La flotte de Commerce française sous l'ancien régime (1610-1789). Académie de Marine t. X. 1931 p. 202.

lut que l'ordonnance de 1689 mît fin à l'empirisme en matière de construction navale : Les navires de guerre furent classés d'après le nombre des canons qu'ils pouvaient porter.

Nous ne pouvons pas fournir de meilleure démonstration de la valeur de la frégate dunkerquoise, qu'en rappelant dans ses grandes lignes la carrière de Jean Bart.

Quand il eut fait ses preuves sur la galiote le *Roi David*, on lui confia en 1674 le commandement de *La Royale*, frégate de 60 tonneaux portant 8 canons et montée par 80 hommes. On put bientôt le mettre à la tête d'un navire plus important : *La Palme* qu'on lui donna en 1676, possédait les caractéristiques suivantes : Jauge 120 tonneaux, longueur 86 pieds de quille, 18 canons, 164 hommes. *La Mignonne*, frégate qui naviguait de concert avec elle ne jaugeait que 60 tonneaux, avec 71 pieds de quille, 8 canons, 77 hommes.

Jean Bart commanda ensuite *Le Dauphin*, frégate de 100 tonneaux, *Le Mars*, grande frégate de 250 tonneaux avec 26 canons, puis dans son expédition contre les Barbaresques, *La Vipère* de 70 tonneaux qu'il a modifiée en lui ajoutant un deuxième pont.

Avec ces petits bâtiments, il fait cependant de la bonne besogne !

Lorsqu'en 1689 il est promu capitaine de vaisseau, il préfère encore commander une frégate l'*Alcyon* portant 30 canons, et il ne cesse de réclamer des bâtiments légers !

Après le désastre de la Hougue (29 Mai 1692) qui coûte à la France quinze vaisseaux, il renouvelle à Pontchartrain les propositions qu'il lui avait faites en 1689, de créer une escadre de frégates légères, destinées à détruire le commerce des Hollandais et à inquiéter les Anglais sur leurs côtes. Le ministre hésitant, l'Intendant Patoulet appuya sans réserve la demande de J. Bart. Il insistait dans une lettre du 25 Juin 1692 sur les services que pourrait rendre au roi une douzaine de frégates de 50 canons que l'on armerait à Dunkerque. À la fin de l'année, il fit encore ressortir les services qu'aurait rendus au cours de cette campagne, une telle escadre sous les ordres de J. Bart. Les succès éclatants remportés par ce dernier qui, avec ses 7 frégates et un brûlot dont la construction avait été surveillée par lui, avait pu sortir de Dunkerque malgré la surveillance exercée par 37 bâtiments ennemis et aller exécuter une descente en Angleterre, était une preuve éclatante de la justesse de

ses vues. Il est inutile d'insister davantage et nous ne pouvons que reproduire cette phrase de E. Mancel : « Vrai précurseur des idées modernes, le premier il avait pensé au rôle prépondérant que les croiseurs doivent jouer dans les luttes maritimes. » (1)

Après Louis XIV, la marine subit une période d'effacement. Pour Dunkerque, qui sert de rançon à la France, et voit son port détruit en exécution du traité d'Utrecht, le relèvement ne s'effectue que dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> Siècle.

On y arme de nouveau des frégates :

En 1758 c'est sur *La Danaé*, frégate de 600 tonneaux, portant 40 canons et montée par 350 hommes que meurt glorieusement Pierre Jean Bart, dans un combat contre les navires anglais : *La Mélampe*, *Le Southampton* et *Le Gosport*.

*L'Harmonie* que commande Juin, au cours de la même action, jauge 400 tonneaux et porte 34 canons avec 250 hommes.

Le navire est devenu beaucoup plus important. « Notons en passant, écrivent MM. Vivienne et de la Rouërie, la vérification d'une loi qui n'a pas cessé de régir les armées navales : Lorsqu'un type donné, grandit sans cesse, on voit au bout d'un certain nombre d'années ses caractéristiques reparaître sous le nom d'un autre type originellement plus petit et qui grandit pareillement ».

En application de cette loi — la frégate a maintenant les dimensions des anciens vaisseaux, et la corvette qui grandit possède les caractéristiques des frégates du siècle dernier.

C'est ainsi que Duhamel du Monceau dans ses « *Eléments de l'Architecture navale* » distingue en 1758, quatre types de frégates :

1°) Les frégates depuis 32 jusqu'à 46 canons qui possèdent deux ponts et deux batteries complètes.

2°) Les frégates depuis 30 jusqu'à 32 canons, qui ont deux ponts, une batterie complète.

3°) Les frégates de 28 à 32 canons qui sont encore dotées de deux ponts.

4°) Enfin celles de 22 à 24 canons qui n'ont qu'un pont.

« Au-dessous de 20 canons ajoute cet auteur (p. 58) ce ne sont plus des frégates, on les appelle corvettes ».

L'ordonnance de 1765, établit un nouveau classe-

---

(1) Jean Bart par E. Mancel (U. F. 1900 p. 20).



ment. Elle distinguait : quatre rangs de vaisseaux à trois ponts, quatre rangs de vaisseaux à deux ponts, et trois rangs de frégates, qui portaient respectivement 40, 30 et 20 canons.

Nous voyons alors le corsaire Royer commander le *Rohan-Soubise* frégate de 400 tonneaux montée par 205 hommes, et armée de 20 canons de huit, 4 obusiers de six, et deux pierriers sur les gaillards.

Cette frégate avait été construite en 1779 en même temps que le *Robecq*, de même taille, sur les chantiers des frères Denys à Dunkerque.

L'ordonnance de Louis XVI, de 1786 ne maintient plus que deux classes de frégates : celles de 40 et 32 canons.

Au-dessous d'elles figure une classe de corvettes de 20 canons.

Comme on l'a fait remarquer plus haut, la corvette a grandi. Elle a maintenant acquis l'importance des anciennes frégates.

A cette époque les plus grandes frégates étaient parfois dotées de deux ponts avec deux batteries complètes, un gaillard, et un château d'avant de 32 pieds de long (1). Mais on revint bientôt à la frégate à un seul pont.

Sous le premier empire on n'admit plus qu'une seule catégorie de frégates, de 40 canons. *La Pomone* construite en 1804, représentant le modèle du genre. On en construisit cependant de plus grandes sous la Restauration. *La Belle Poule* qui ramena de Ste-Hélène les cendres de Napoléon Ier, lancée à Cherbourg en 1834, portant 60 bouches à feu.

Ce type subsista jusqu'aux environs de 1840. L'Amiral Pâris l'appréciait ainsi : « On peut dire, qu'à part la force des vaisseaux, elles réunissaient les meilleures qualités et se montraient d'une manœuvre plus facile, en ce que l'homme y était moins disproportionné, tout en ayant une batterie couverte, pour coucher comme sur les vaisseaux. Elles avaient le maximum de qualités nautiques ».

Enfin, la vapeur amena le déclin de la marine à voiles. *La Pomone* elle-même, fut transformée et reçut une machine de 220 chevaux qui lui fit donner une vitesse de 8 nœuds.

Nous n'avons mentionné ces derniers navires, qui n'ont plus de relation avec la construction dunker-

---

(1) Voir Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> Siècle au mot : frégate.



quoise, que pour montrer l'évolution de la frégate, qui de petit bateau à quelques rangs de rameurs, devint par la suite un grand voilier.

Nous ne la suivrons pas plus loin. Les frégates à vapeur, telles que *La Gloire*, construite en 1859 sur les plans de Dupuy de Lôme, — le premier navire cuirassé qui ait existé — n'avaient plus rien de commun avec nos anciennes frégates, et ne représentaient que des types de transition avec nos croiseurs cuirassés modernes.

Après elles, la frégate ne figure plus sur les rôles de la marine. Comme je le disais plus haut, seul le grade de capitaine de frégate rappelle le souvenir de ces bâtiments que nous devons considérer comme une création des constructeurs dunkerquois, qui les améliorèrent à un tel point que leurs qualités nautiques les firent rapidement adopter par toutes les puissances septentrionales, aussi bien pour leurs flottes de commerce que pour leurs marines de guerre.





La

# Mort mystérieuse de N.-I. Tugghe

neveu de Jean-Bart

en 1745

Par M. l'Abbé de CROOCQ.

Messire Norbert-Ignace Tugghe, écuyer, était au XVIII<sup>e</sup> Siècle un personnage important de la ville de Dunkerque. Avocat en parlement, premier conseiller-pensionnaire de la ville, il était né le 8 octobre 1693 de Thomas-Ignace et de Dame Marie De Coninck, fille de Pierre De Coninck qui fut bourgmestre en 1697. Une de ses tantes, Marie Tugghe, avait en 1689 épousé Jean Bart ; sa sœur Marie-Marguerite s'allia en 1723 avec Jean-Baptiste Donquer, consul de Danemark, et sa demi-sœur Marie-Madeleine épousa Claude de Digoine, marquis du Palais. De son mariage avec Jeanne-Claire Vanhée, d'une ancienne famille dunkerquoise, il n'avait eu qu'un fils qui mourut en bas-âge.

Norbert Tugghe possédait à Armbouts-Cappel une maison de campagne attenante à une ferme, où il passait d'ordinaire une partie de l'été (1). C'est là que nous le trouvons au mois d'août 1745 avec son domestique Jean-Louis Duhamelle, et c'est là que la mort viendra le prendre dans des circonstances restées mystérieuses.

Comme divers bruits, accident, suicide ou assassinat, avaient circulé au sujet de cette mort inopinée, le lieutenant-bailli de Bergues, Jacques Croneck, demanda le 20 août au Magistrat l'autorisation d'établir une information. L'affaire fut engagée aussitôt, et les

---

(1) C'était le domaine de Noordlandt qui appartint ensuite au Baron Coppens.



pièces du dossier (1) nous permettront de jeter quelque lumière sur ce tragique événement qui mit en émoi tout le pays.

M Tugghe était arrivé dans sa maison de campagne vers la fin de juillet 1745. Il y vivait dans l'isolement, ne voyait que peu de monde, s'occupant de ses affaires et remuant des paperasses, ayant toujours sur sa table deux pistolets chargés, par crainte des mal intentionnés, comme il l'avait déclaré au sieur et maître Pierre Vandaele, curé de la paroisse. Le dimanche 15 août, après le dîner il resta seul : son domestique et sa servante étaient partis pour Dunkerque avec deux paniers de légumes, et les fermiers Julien Distelaere et Marie Benoit sa femme, étaient partis également, ne laissant pour garder la maison que leur jeune servante, Marie-Jeanne Vollet.

Que se passa-t-il ? La servante avait bien entendu un coup de feu vers cinq heures, mais elle croyait qu'il avait été tiré par des pêcheurs venus pour surprendre les poissons dans les fossés de la propriété, et elle ne s'était plus inquiétée. Le soir venu, comme le domestique Duhamelle de retour de Dunkerque frappait à la chambre de son maître, il entendit celui-ci se plaindre beaucoup et répéter à plusieurs reprises ces paroles : « Jésus Maria, ô mon Dieu, aidez-moi ! » A son appel, M. Tugghe ne voulut point ouvrir et déclara n'avoir besoin de rien. Les plaintes continuèrent jusqu'au milieu de la nuit, tandis que le domestique restait près de la porte en vue d'offrir ses services au cas où son maître l'appellerait.

Dans la salle à manger, circonstance inquiétante, on avait trouvé la veste de drap brun percée d'un trou, la chemise et le justaucorps : le miroir était entièrement brisé, et sur le plancher gisait un pistolet de selle cassé, le canon à droite de la table et la crosse à gauche. M. Tugghe avait-il été la victime d'un attentat, ou bien, suivant les termes de l'enquête, aurait-il « commis un homicide volontaire de soy-même ? »

Le lendemain 16, vers une heure de l'après-midi, comme son maître ne paraissait point et qu'on n'entendait aucun bruit dans la chambre, Duhamelle, sur le conseil du fermier, dressa une échelle et regarda par la fenêtre. M. Tugghe « étoit dans son lit, aiant la bouche et les yeux ouverts et le visage pâle. » Le domestique et la fermière partirent aussitôt en chaise

---

(1) *Archives communales de Bergues*. Justice criminelle : Dépôt du Mont-de-Piété, archives non classées, Année 1745 : Dossier Tugghe, 14 pièces.



pour chercher à Dunkerque Madame Thomas Tugghe, belle-mère de Messire Norbert (1) ; et celle-ci, à son arrivée, donna l'ordre de pénétrer dans la chambre par la fenêtre. On constata que M. Tugghe était mort. Il avait un mantelet de damas sur le corps, autour du bas-ventre une serviette fort ensanglantée, sous les côtes à gauche « un trou qui perceoit d'outre en outre, lequel trou étoit rond et de la grandeur d'une balle à pistolet ». M. Donquer consul de Danemark, beau-frère du défunt arriva le lendemain matin et il fut décidé qu'on procéderait à l'inhumation au plus tôt.

Après entente avec Maître Pierre Vandaele, curé d'Armbouts-Cappel, le mardi 17 à 5 heures du soir, on transporta sur un chariot le corps à l'église, où après « les cérémonies ordinaires pour les enterremens », en présence du S<sup>r</sup> Donquer, de Madame Tugghe, du domestique et de quelques particuliers, le corps fut descendu dans un caveau au sanctuaire entre le maître-autel et celui de la Sainte Vierge.

Le 20 et le 21 août, Josse De Laeter, échevin de Bergues, et Michel de Loyen, conseiller-pensionnaire procédant à l'information et font comparaître les témoins suivants : Julien Distelaere, fermier et Marie-Madeleine Benoit sa femme, Marie-Jeanne Vollet, servante du fermier et Jean-Louis Duhamelle, domestique.

Par cette information on apprit les faits relatés ci-dessus. Et l'on apprit aussi que dans l'après-midi du 15 M. Tugghe avait reçu la visite d'une dame et d'un Monsieur, venus en carrosse, le Monsieur ayant ses poches « pleines de papiers ». Cette visite qui avait duré trois-quarts d'heure, avait mécontenté M. Tugghe qui reprocha fort à la servante d'avoir ouvert la porte. Et celle-ci, une demie-heure plus tard, entendit le coup de feu dont il a été question plus haut.

Le 22 août, sur l'ordre du Magistrat de Bergues, le corps fut exhumé et visité par le médecin Jean Robitaille et le chirurgien Pierre Quéno. Le procès-verbal constata « une blessure à coup d'arme à feu qui perçoit le corps de part en part, ayant son entrée dans la fossette du cœur un tansepeut au-dessous le cartilage zyphoïde, persant le diaphragme dans sa partie tendineuse, et de là pénétrant la capacité de la poitrine avoit sa sortie... au-dessous l'angle inférieur de l'omoplate gauche... »

Le même jour les commissaires du Magistrat visitè-

---

(1) Thomas-Ignace Tugghe, devenu veuf, avait le 13 octobre 1709 épousé en secondes noces Marie-Catherine Coppens, fille de Jean-Baptiste Coppens, receveur général à Ostende.

rent la salle à manger de M. Tugghe, y virent ses habits troués, le miroir et le pistolet brisés, et trouvèrent dans le mur derrière la boiserie la balle qui avait été tirée. Le tout fut saisi et déposé au greffe pour servir comme de raison. Les commissaires cherchèrent une explication de la scène qui avait dû se passer, et voici leurs conclusions : M. Tugghe avait été très contrarié par la visite qu'il avait reçue, et de rage que la servante de Julien Distelaere avait ouvert la porte de son appartement, il aura dans un premier transport de colère pris le pistolet, et sans réfléchir qu'il était chargé à balle, il aura, tenant le canon de la main droite, frappé de la crosse dans le miroir avec une telle violence que le pistolet se sera brisé, que le coup sera parti, et que la balle, après avoir percé le corps, se sera portée à travers la boiserie dans le mur. Donc ni suicide, ni assassinat, mais déplorable accident.

Cependant le lieutenant-bailli Croneck, estimant qu'on n'avait point éclairé suffisamment le mystère de ce drame, requéra le 28 août plus ample information « pour parvenir à la connoissance des auteurs de la mort du susdit sieur Tugghe ». Comparurent donc le 1er septembre devant le Magistrat Louis-Joseph Hengniez, domestique du sieur Doncker, Louise Degroote, servante de M. Tugghe, et le S<sup>r</sup> et M<sup>re</sup> Pierre Vandaele, curé de la paroisse. Mais leurs dépositions n'apprirent rien de nouveau et le procès resta sans conclusion. Nous lisons au bas de la pièce N° 10 du dossier la note suivante : « Il a été résolu de rendre les hardes et effets cy dessus repris au Collège le 31 janvier 1746 N. Banraet. »

Les héritiers de Messire Norbert Tugghe firent placer à la droite du maître-autel de l'église d'Armbouts-Cappel une pierre tombale décorée d'une couronne de Comte, et fondèrent à perpétuité, pour le repos de son âme, une messe anniversaire en plain-chant, avec *Libera* et *De Profundis*.

C. DE CROOCQ.

---

Épitaphe de Tugghe dans l'Église d'Armbouts-Cappel

---

D. O. M.

CI GIST

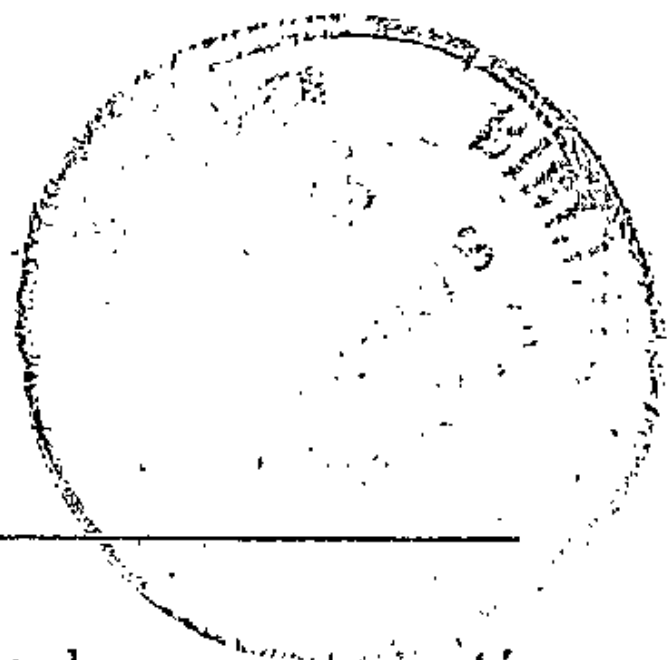
SIEVR ET M<sup>E</sup> NORBERT

IGNACE TVGGHE

ESCVYER, PREMIER CONSEILLER PENSIONNAIRE DE LA VILLE  
ET TERRITOIRE DE DVNKERQVE, DÉCÉDÉ A SA  
CAMPAGNE SCITVÉE DANS CETTE PAROISSE  
D'AREMBOVTSCAPPEL, LE 15 AOUST DE L'ANNÉE 1745  
AGÉ DE 52 ANS. POVR LE REPOS DE L'AME DVQVEL, SES  
HÉRITIERS ONT FONDÉ A PERPÉTUITÉ VN ANIVERSAIRE  
DANS CETTE PAROISSE A LA RÉTRIBUTION DE VINGT-CINQ  
LIVRES TOVRNOIS PAR AN ; DE LAQVELLE SOMME MONSIEVR LE  
CVRÉ D'ICELLE PAROISSE PROFFITERA DIX LIVRES, LE CLERC CINQ  
ET LE DIX LIVRES RESTANT, LA FABRIQVE, AFFETÉE ET HYPOTEQVÉES  
SVR LES TERRES DE L'AVANDITTE CAMPAGNE PLVS AMPLEMENT  
DÉSIGNÉE PAR LE CONTRAT DE CONSTITVTION FAITTE ET PASSÉ  
PAR DEVANT LE NOTAIRE SIX ET SON CONFRÈRE A DVNKERQVE  
LE 27 IOVR DV MOIS DE MAY 1746

---

REQUIESCAT IN PACE



---

Marbre blanc, 2 mètres de long sur 1 mètre de large, surmonté  
d'une couronne Comtale.

Le blason du défunt fut martelé au cours de la Révolution.







# LE SERVICE DU PILOTAGE A DUNKERQUE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

---

Par le D<sup>r</sup> DEWÈVRE

Membre de la Commission Historique du Nord

---

Il est évident que les difficultés d'accès au port de Dunkerque, à cause des bancs, ont dû de tout temps, nécessiter un service de pilotage. En réalité ce service n'est devenu nécessaire et indispensable que du jour où le tonnage des navires a augmenté. Aussi longtemps que le tirant d'eau des navires était réduit, il leur était possible à marée haute de passer au-dessus des bancs.

Au début le pilotage fut libre, mais on ne tarda pas à s'apercevoir de la nécessité d'établir un règlement. Ce règlement était local et variait d'un port à l'autre, ce qui présentait de nombreux inconvénients. On fut donc amené à faire un règlement commun à tous les ports, tout en laissant à chaque port la faculté d'y ajouter des dispositions spéciales et locales. Le plus ancien règlement de ce genre que nous avons pu retrouver date de 1566, mais il est bien certain qu'il en existait déjà bien avant cette date.

A cette époque Dunkerque appartenait aux Espagnols, mais le règlement, édicté par le roi d'Espagne Philippe II, était, à peu de chose près, la copie du règlement en vigueur en France.

Quand Louis XIV racheta Dunkerque aux Anglais, il ne crut pas nécessaire de modifier aussitôt le règlement en vigueur et ce n'est qu'en 1681 qu'un règlement nouveau fut mis en usage.

Nous avons pu retrouver son ordonnance (livre IV titre III) aux archives du ministère de la Marine, grâce à l'amabilité de l'amiral Robert. Il nous a paru intéressant d'en extraire les principaux articles et de montrer combien ce règlement différait du règlement actuel. Il y avait à cette époque deux espèces de pilotes : les hauturiers qui étaient employés pour le

grand cabotage ou le long cours et les pilotes côtiers, qui furent les prédécesseurs de nos pilotes actuels. On les appelait pilotes lamaneurs ou locmans et nous savons que le mot « lamaneur » existe encore de nos jours.

L'article 9 du règlement du 1er juin 1566 défendait aux capitaines de recourir à des pilotes n'ayant pas reçu une commission de l'Amirauté de la circonscription maritime. On en avait conclu à tort que cette commission suffisait et l'ordonnance de 1584 vint mettre un terme aux abus qui s'étaient produits en déclarant dans ses articles 86, 87, 88 que s'il fallait une commission de l'amiral, cette commission ne pouvait être délivrée que si l'aspirant pilote avait satisfait à un examen, s'il avait l'âge requis et un temps suffisant de navigation.

L'arrêt du Conseil du 14 Octobre 1650, puis du 6 Septembre 1661 réserve à l'amiral seul, le droit de nommer les pilotes et « fait défense à tous seigneurs, gouverneurs et commandants de faire la moindre nomination ».

Cette défense ne fut pas acceptée sans protestation et de nombreux conflits surgirent entre les autorités.

Aussi l'ordonnance du 15 Août 1725 revient-elle encore sur ces questions controversées. Elle enlève à l'amirauté la délivrance des commissions, mais lui laisse le droit d'interdire aux pilotes d'exercer leurs fonctions, ce qui revient en somme au même.

Nous devons en conclure que les pilotes étaient dans la main de l'Amirauté.

Les plus grandes difficultés s'étaient élevées au sujet du nombre de pilotes et l'ordonnance que nous analysons a soin de régler cette question dès son article premier.

Elle déclare que le nombre des pilotes ne sera pas fixé, qu'il dépendra du nombre et de l'importance des vaisseaux pilotés mais qu'il doit être assez réduit pour laisser à chaque pilote une « honnête subsistance. »

Nous voyons donc que sur ce point le règlement actuel diffère beaucoup des règlements anciens et que « l'honnête subsistance » est devenue imprécise et sans limites.

Cette préoccupation d'une honnête subsistance était d'autant plus nécessaire qu'à cette époque les fonctions de pilote étaient réservées aux marins qui, par un âge avancé ou quelque infirmité, étaient hors d'état d'être embarqués sur les vaisseaux du roi.

Voyons maintenant l'article 2.

« Aucun ne pourra faire les fonctions de pilote s'il

n'est âgé de vingt cinq ans, s'il n'a pas été reçu aux examens passés devant les officiers de l'amirauté et s'il n'a pas été examiné en leur présence et celle de deux échevins (conseillers municipaux) ou notables bourgeois, par deux anciens pilotes et deux anciens maîtres de navire. »

Ainsi donc les candidats pilotes étaient interrogés par deux anciens pilotes et deux anciens capitaines, les échevins et les officiers de marine n'ayant pas le droit de leur poser des questions. C'est de cette époque que date la fixation de l'âge, car précédemment on voyait des pilotes de 18 ans.

Nous avons trouvé la même défense exprimée déjà dans l'ordonnance de 1683 et 1688, mais ces défenses étaient restées lettre morte.

Dans l'article 2 — titre 1 du livre 8 de l'ordonnance du 15 avril 1589 — même prescription est faite au sujet de l'âge.

Il n'en fut pas tenu compte sans doute puisque l'ordonnance du 15 Août 1725 doit renouveler la même défense.

Quant à l'examen il avait été prescrit déjà par l'ordonnance de 1584 (art. 86 et 87).

On comprend aisément que de tout temps il a fallu réclamer des pilotes des connaissances indispensables dans leurs fonctions.

Le temps de navigation préalable était de deux campagnes au moins, de trois mois chacune, sur les vaisseaux du roi.

En réalité, c'était là un minimum et nous avons pu nous convaincre qu'en moyenne les candidats pilotes avaient cinq ans de navigation.

Chose importante, les pilotes devaient habiter la ville et non les environs.

Voici l'article III.

« Le pilote sera examiné sur la connaissance et expérience qu'il doit avoir des manœuvres et construction des vaisseaux, des cours et marées, des bancs et courants ».

Dans un ouvrage de Cleirac, paru en 1625 et ayant pour titre « Juridiction de la marine », on trouve pages 490 et 491, le détail des matières d'examen.

Il n'y avait pas alors l'ombre de mathématiques et, comparé aux examens théoriques d'aujourd'hui, ce programme paraît enfantin. Il correspondait simplement à un examen de pratique. L'article IV nous apprend qu'il n'y avait pas à cette époque une corvette commune et que chaque pilote devait avoir la sienne.



« Les pilotes, nous dit-il, seront obligés de tenir toujours leurs chaloupes garnies d'ancres et d'avirons et d'être en état d'aller au secours des vaisseaux au premier ordre ou signal, à peine de dix livres d'amende et de plus grandes peines, s'il y échoit ».

Il y avait cependant déjà une partie des salaires formant une caisse commune, et cette caisse commune avait nécessité l'établissement d'un tour dans le travail.

Toutes ces dispositions n'avaient pas suffi à modifier l'état d'esprit des pilotes de l'époque et certains d'entre eux, laissaient travailler les camarades, prétendant toujours que leur chaloupe n'était pas en bon état. Il arrivait très souvent que les navires restaient dépourvus de pilotes.

Pour remédier à cette indiscipline, on avait permis aux marins, non pilotes, de remorquer les navires, lorsqu'aucun pilote ne se présentait et même d'aller à leur rencontre au delà des bancs.

En réalité, les pilotes étaient mécontents parce qu'on avait fixé leurs salaires alors que précédemment ils avaient le droit de les fixer eux-mêmes, suivant les circonstances, et surtout suivant le trajet à parcourir.

Cette autorisation avait sans doute incité les pilotes à répondre aux appels qui leur étaient faits, mais les avait poussés aussi pour faire des parcours plus longs et percevoir des salaires plus élevés d'aller très loin à la rencontre des navires. Quand il y avait un bon salaire à toucher le pilote exigeait son droit de tour, et dans le cas contraire, il y renonçait sous un prétexte quelconque.

Pendant les quelques années de caisse commune, ces difficultés avaient été si grandes que des navires ne trouvaient pas de pilotes. Il fallut donc réduire cette caisse à l'entretien des chaloupes, ce qui était encore une source d'abus, et laisser à chaque pilote la plus grande partie de son salaire : Comme nous venons de le voir, pour les encourager, on leur permit de fixer eux mêmes leur salaire, mais les abus furent tels qu'il fallut permettre aux marins non reçus pilotes, de venir concurrencer leurs prix.

Cette permission, donnée aux marins, non pilotes, avait dû avoir des motifs puissants, car en principe il leur était interdit sous peine de punitions corporelles de piloter des navires.

L'article 88 de l'ordonnance de 1584 était formel à cet égard et l'article V du règlement de 1745 ne l'était pas moins : « faisons défenses sous peine de punition



corporelle, à tous les marins qui ne seront pas reçus pilotes, de se présenter pour conduire des navires. »

A ces menaces de punition corporelle l'article VI apporte des tempéraments : « pourront toutefois nous dit-il, les maîtres de navires, à défaut de pilotes, se servir de pêcheurs comme pilotes. »

Si cet article VI apportait une dérogation à la défense formelle formulée à l'article V, c'est que le mauvais vouloir des pilotes était devenu un danger pour la sécurité des navires.

Les pilotes n'avaient pas accepté facilement que de simples matelots pêcheurs aient le droit de les supplanter, aussi quand ils s'apercevaient qu'un matelot était monté pour les remplacer à bord d'un navire, faisaient-ils force de rames pour y monter à leur tour et prendre en mains le gouvernail. Les capitaines se trouvaient ainsi bien ennuyés et, pour éviter les discussions, ils payaient le plus souvent le matelot et le pilote. Nous comprenons ainsi l'article VII : « Si le pilote se présente au capitaine qui aura pris un pêcheur à bord il sera reçu et le salaire du pêcheur sera déduit de celui du pilote. »

En réalité, de nouvelles difficultés surgirent suivant que le pilote était monté à bord avant ou après les endroits dangereux. Quand c'était avant, il réclamait pour lui seul tout le salaire et à tout instant l'amirauté devait intervenir pour mettre les parties d'accord.

A cette époque, les pilotes n'avaient sans doute pas la sobriété de ceux d'aujourd'hui et ainsi s'explique l'article VIII : « Le pilote qui entreprendra étant ivre de piloter un navire, sera condamné à cent sols d'amende et interdit pour un mois du pilotage. »

L'article IX revient sur les cas où les pilotes pour gagner plus ne veulent que piloter les navires les plus éloignés et indique les sanctions encourues.

« Enjoignons aux pilotes de piloter les bâtiments qui se présenteront les premiers et leur défendons de préférer les plus éloignés, ceux plus proches, à peine de vingt-cinq livres d'amende ».

Cet article est complété par l'article suivant, article X : « Leur faisons aussi défense d'aller plus loin que la rade au devant des navires voulant entrer dans le port, de monter sur ces navires, contre le gré du capitaine et de quitter les bâtiments qu'ils entreront, avant qu'ils ne soient ancrés ou amarrés dans le port et de quitter ceux qu'ils sortiront avant qu'ils ne soient en pleine mer, à peine de perte de leurs salaires et de trente livres d'amende. »

Ces fautes commises par les pilotes avaient sans doute toujours existé, car nous avons retrouvé les défenses de cet article, dans les articles 89 et 90 de l'ordonnance de 1584.

Il est à remarquer que l'article IV leur donnait l'autorisation refusée par l'article X quand le navire était en danger.

L'article 90 de l'ordonnance de 1584 était infiniment plus sévère que cet article X, car il frappait les pilotes qui avaient enfreint la règle, non seulement d'amende, mais de punitions corporelles.

Le roi d'Espagne Philippe II, sans ménager les pilotes, ne ménageait pas les capitaines et à l'article 9 de son ordonnance, titre « avaries », il infligeait 100 livres d'amende à tout capitaine qui n'avait pas pris un pilote.

Le capitaine était encore frappé d'amende s'il ne donnait pas satisfaction aux questions du pilote.

Art. XI. — « Le capitaine sera tenu aussitôt que le pilote sera à bord de son navire de lui déclarer combien son bâtiment tire d'eau, à peine de vingt cinq livres d'amende au profit du pilote, pour chaque pied non déclaré. »

Nous ne pensons pas que cet article ait pu jouer en dehors des procès pour avarie — et encore le pilote devait-il avoir une déclaration écrite du capitaine relativement au tirant d'eau.

Le salaire des pilotes ayant toujours été une source de discussions, l'ordonnance prévoit qu'il sera révisable et voici ce que dit à son sujet l'article XII : « sera fait par le lieutenant de l'amirauté à la diligence de notre procureur et de l'avis des échevins ou de deux notables bourgeois, un règlement de salaire des pilotes qui sera écrit dans un tableau, mis au greffe et affiché sur le quai ».

A priori il peut paraître extraordinaire que le salaire des pilotes fut ainsi affiché dans des lieux publics et l'on doit conclure que si l'ordonnance avait eu recours à des mesures aussi vexatoires, c'est qu'on n'avait pas trouvé d'autre moyen de mettre un terme aux exigences illégitimes des pilotes. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est la rédaction de l'article XIII.

« Ne pourront les pilotes ou marins les remplaçant, exiger plus grandes sommes que celles portées au règlement, sous peine de punition corporelle, si ce n'est en temps de tourmente et de péril évident ; auquel cas leur sera fait taxe particulière par les offi-

ciers de l'amirauté, de l'avis de deux marchands, eu égard au travail qu'ils auront fait et au danger qu'ils auront couru. »

Tout cela est fort intéressant — Les pilotes se faisaient payer directement — les prix qu'ils réclamaient étaient le plus souvent abusifs.

L'amirauté fut ainsi amenée à leur imposer une taxe, mais alors ils réclamèrent des indemnités supplémentaires, dès qu'il faisait mauvais temps. Nous voyons que l'article précédent leur concède ces suppléments, mais nous ignorons à combien ils s'élevaient. C'était sans doute une question d'appréciation.

En cas de mauvais temps les pilotes ne réclamaient pas seulement aux négociants des indemnités supplémentaires ; ils en réclamaient aussi aux capitaines et leurs exigences devinrent scandaleuses. Aussi, l'article XIV interdit ces suppléments : « déclarons nulles toutes promesses faites aux pilotes ou marins pilotes, dans le danger de naufrage. »

Ces exigences des pilotes avaient existé de tout temps et l'article 89 de l'ordonnance de 1584 les interdisait déjà formellement.

L'article XV enjoint aux pilotes d'aller tous les jours visiter la passe : « Enjoignons aux pilotes, de visiter journellement la rade, de lever les ancres qu'ils y trouveront et de faire vingt-quatre heures après, leur déclaration au greffe de l'amirauté ».

Voici l'article XVI : « S'ils reconnaissent quelques changements dans les fonds et passages ordinaires des vaisseaux, et que les tonnes ou balises ne soient pas bien placées, ils seront tenus, à peine de dix livres d'amende, d'en donner avis aux officiers de l'amirauté et aux maîtres de quai ».

C'était beaucoup demander aux pilotes qui n'étaient pas chargés du placement des balises et il était injuste de leur infliger une amende en pareil cas.

Article XVII : « Il sera libre aux capitaines de navires, de prendre tel pilote que bon leur semblera pour entrer dans le port et pour en sortir ils ne seront pas contraints de se servir de ceux qui les auront fait entrer. »

On ne comprend pas très bien cette faculté laissée aux capitaines alors que le service était établi par tour. Il devait y avoir là une source de rivalités, de jalousies, de discussions, tout à fait contraires au bon ordre.

Jusqu'à présent, nous avons vu que les pilotes étaient exposés non seulement à de nombreuses amendes, mais encore à des punitions corporelles, dont la



plus fréquente était un certain nombre de coups de fouet.

Dans quelques cas l'ordonnance était plus sévère encore et allait jusqu'à la peine de mort.

L'article XVIII en fournit un exemple : « Les pilotes qui, par ignorance, auront fait échouer un bâtiment, seront condamnés au fouet et privés pour jamais du pilotage ; et à l'égard de celui qui aura malicieusement jeté un navire sur un banc ou à la côte, il sera puni du dernier supplice et son corps attaché à un mât. »

Nous pouvons conclure de cette étude que le service du pilotage était bien différent autrefois du service actuel.

Chaque pilote avait sa chaloupe et devait l'entretenir à ses frais, il touchait directement son salaire, suivant un tarif établi par l'amirauté, sorte de commissariat de la marine de l'époque. Il était de service tous les jours et faute de navires à remorquer devait procéder en rade à des exercices de sondage. La caisse commune existait en principe, mais ne paraît pas avoir jamais bien fonctionné en pratique.

Enfin, différence notable, la responsabilité des pilotes était beaucoup plus grande et les sanctions (amendes et coup de fouet) plus sévères. Dans certains cas, heureusement fort rares, ils pouvaient être punis de mort.

A côté de ces différences, il faut noter de nombreuses ressemblances. Le pilote devait avoir navigué et devait, comme aujourd'hui, avoir subi un examen. Les embarquements avaient lieu à tour de rôle. Dès qu'il avait mis le pied sur un navire le pilote était maître à bord.

Il est de toute évidence que le service de pilotage aura toujours des règlements fondamentaux — limitation du nombre de pilotes examen d'admission — tarif fixe, etc., mais qu'il subira de nombreuses modifications en rapport avec le tonnage toujours croissant des navires, avec leur nombre, avec les modalités de leurs forces motrices et différents autres facteurs qui exigeront de la part des pilotes une instruction de plus en plus développée et par voie de conséquence l'augmentation du chiffre de leurs appointements.

Quelles que soient les modifications qui pourront être ainsi apportées, il restera toujours un trait d'union entre les règlements nouveaux et ceux de l'ordonnance de 1584 et suivantes et les principes fondamentaux resteront intangibles.

Dr DEWEVRE.



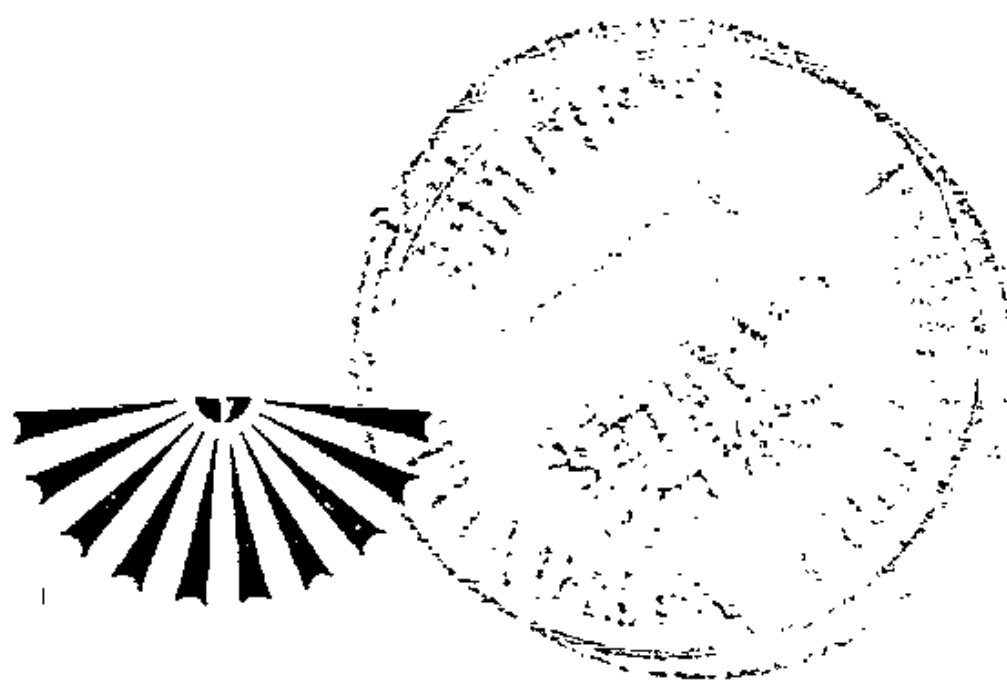
# **Origines de la Population**

## **- de la Flandre Maritime -**

Par

**Honoré CLAEREBOUT**

**Contrôleur général de l'Armée**  
**Grand Officier de la Légion d'Honneur**





## INTRODUCTION

---

### **Une incursion dans l'Histoire des Origines de la Population de la Flandre Maritime Française**

---

Depuis un siècle que la Belgique a conquis son indépendance, des érudits du pays ont beaucoup écrit et discuté sur les origines de sa population. Le sujet ne laisse pas que de présenter également de l'intérêt de ce côté-ci de la frontière, pour les habitants de la Flandre Maritime dont la parenté avec leurs voisins de l'est n'est pas contestable.

De cette recrudescence de recherches ethniques est-il sorti quelque lumière nouvelle qui soit venue percer plus ou moins les obscurités qui enveloppent leur passé lointain ?

La réponse à la question n'est point aussi aisée qu'on peut le supposer de prime abord. C'est que l'esprit reste hésitant devant des résultats qui, précisément à l'égard de l'élément flamand des Flandres, tiennent véritablement du chaos. A côté des données plutôt rares de l'histoire positive, ont pris place de multiples conjectures qui se sont orientées dans des sens divers ; et les oppositions de vues sont allées jusqu'au plus complet désaccord dans les travaux qui se sont succédé.

La thèse d'une ascendance exclusivement ménapienne a d'abord connu la faveur. Son affirmation a été totale dans l'ouvrage *La Belgique ancienne et ses origines* que H. Moke (1) a commencé d'écrire en 1840, au lendemain de l'éclosion de l'indépendance Belge alors que les esprits étaient portés à se ranger de préférence à l'idée de l'unité d'origine de tous les éléments qui venaient de rompre le lien de l'union avec la Hollande créé par les Traités de 1815. Pour cet auteur, les Ménapiens avaient, comme les Nerviens, des attaches germaniques, à la seule différence qu'elles remontaient à des temps plus reculés ; leur langue était déjà le flamand, et elle subsista malgré la domination romaine, tandis que le dialecte germanique des

---

(1) H. Moke. *La Belgique ancienne et ses origines*. Gand 1855.



Nerviens subissait, de son côté, une altération profonde qui le transformait en roman-wallon ; la conquête salienne n'a aucunement modifié cette population. Le point de départ de l'argumentation a été tiré de la considération de la *Notitia dignitatum et administrationum utriusque imperii*, document officiel de l'administration romaine datant du début du Vème siècle, dans lequel se trouvent des indications sur l'état de la Belgique Seconde à l'époque ; l'occupation romaine n'y apparaît plus que par l'existence d'un détachement de cavaliers dalmates à Marcis (Marck ?) d'un atelier de confections militaires à Tournai et de préfets de lètes à Nemetacum (Arras), à Famars près de Valenciennes et à Lagium (Lowaige ?) près de Tongres ; une flottille naviguant sur la Sambre avait son point d'attache « in loco Quartensi » (Quartes ?) sive Hornensi (Hargnies) ; un Portus Aepatiacus, dont on ne sait s'il était du côté de l'Escaut ou du côté de la Manche, complète l'énumération des sept points alors occupés ; à l'est de la Belgique Seconde, le poste romain le plus au nord sur le Rhin était d'ailleurs Andernach.

Si l'abandon de tout le pays situé par delà avait été le résultat final de luttes prolongées, il y aurait eu, sur cette nouvelle frontière septentrionale, une série de postes de défense, alors que la Notice ne fait mention d'aucun ; du reste, des légions de Ménapiens, de Saliens et de Bataves servaient encore dans les deux Empires. Une semblable situation fait donc supposer que, de ce côté, la sécurité était assurée, momentanément du moins ; le contrat d'alliance avec les Francs devait y pourvoir pour le secteur d'entre Rhin et Escaut et, à l'ouest de l'Escaut, la population de la côte devait déjà jouir d'une certaine autonomie avec la charge corrélatrice de repousser elle-même les attaques de Barbares venant par la mer. Cette dernière supposition se fortifie par son rapprochement avec ce que l'historien grec Zozime a rapporté en ces termes : « Comme les Barbares franchissant le Rhin, multi-  
« pliaient de toutes parts leurs invasions sans que rien  
« les arrêtât, les habitants de la Bretagne prirent les  
« armes et se protégèrent contre leurs efforts ; tout  
« le rivage armorique et d'autres provinces de la Gau-  
« le suivirent cet exemple, et assurèrent également  
« leur liberté en remplaçant les magistrats romains  
« par une administration indépendante » — la portée de ce passage étant d'ailleurs précisée par cette indication tirée de Procope de Césarée, que le rivage



armoricaïn s'étendait jusqu'au contact avec les Francs établis sur le Rhin. L'effacement complet du christianisme en Morinie, où la lettre de St-Paulin de Nole à l'évêque de Rouen, Victrice, le montra florissant vers l'an 400, est encore un indice du changement de condition des populations païennes du littoral ; de l'état de sujets de Rome, elles étaient passées à celui d'alliés au même titre que les Saliens. Germains d'origine et de mœurs, les Belges de l'extrémité septentrionale de la Gaule n'ont pu être considérés comme des étrangers par les envahisseurs et dans la tourmente où finalement sombra la domination romaine, leur particularisme ne dut pas disparaître complètement. Dans le fait, si, entre la Roer, le Demer, le Rupel, l'Escaut et la Sambre, les Saliens demeurèrent assez longtemps pour que les dénominations territoriales du temps des Romains y fissent place à d'autres telles que Maasgau, Hesbaye, Brabant, et Hennegau, ils laissèrent subsister l'ancien état des choses à l'ouest de l'Escaut où on n'aperçoit aucun changement dans les vieilles divisions romaines fondées sur la circonscription du territoire des cités et des peuplades ; même au nord de la Lys, il n'existe aucune marque de leur séjour. Il est certain que la race indigène ne fut nulle part ni absorbée ni détruite par eux ; la partie wallonne du pays de Tongres et de celui des Nerviens ne changea point d'idiome, ce qui prouve, jusqu'à l'évidence, que la population n'en fut point renouvelée ; la partie flamande ou plutôt Thioise, garda aussi ses dialectes anciens dont aucun n'a le caractère de celui des Saliens. Quant à l'opinion soutenue par certains, que la population du littoral même, depuis l'Ecluse jusqu'à Boulogne, serait d'origine exclusivement saxonne, elle est tout à fait gratuite. On ne saurait la fonder sur ce que, dans la *Notitia dignitatum*, l'appellation *Marcis* du lieu de stationnement du détachement de cavaliers dalmates est suivie de l'indication « in littore saxonico » ; comme pour les côtes de Grande-Bretagne, cette qualification ne pouvait pas signifier « rivage occupé par les Saxons », mais bien « rivage défendu contre les Saxons ». C'était, à n'en pas douter, le caractère du *Tractus Armoricanus* et *Nervicanus* qui, faisant suite à la Belgique Seconde, s'étendait sur toute la côte Ouest de la Gaule et dont un point, Grannone, est également dit « in littore saxonico » ; il est d'ailleurs possible que, dans une organisation antérieure à celle que nous a fait connaître la Notice, ce gouvernement militaire côtier ait englobé une partie du littoral de la

Belgique Seconde : l'appellation Nervicanus porte même à le croire. Et le fait, également invoqué, que le dialecte parlé sur le littoral offre avec l'anglo-saxon et le niederdeutsch plus d'analogies que le dialecte brabançon s'explique naturellement par une parenté reculée des Ménapiens avec les peuplades d'entre Rhin et Elbe sans qu'il faille recourir à la supposition d'éléments inconnus de l'histoire. L'hypothèse d'une Flandre saxonne est une fable.

Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de la Flandre* parue en 1847, a de même attribué à la conquête salienne un caractère tout à fait pacifique, en se référant aux dires des deux historiens grecs, Zozime et Procope. Il a d'ailleurs admis jusqu'au bout la version de ce dernier, en la rendant de la manière suivante :  
« Les Armoricains étaient voisins du pays des  
« Francs ; ceux-ci remarquant qu'ils s'étaient donné  
« une nouvelle forme de gouvernement voulurent les  
« soumettre à leur joug et à leurs lois ; ils commen-  
« cèrent par le pillage des biens, puis, passèrent à  
« l'attaque ouverte ; les Armoricains se conduisirent  
« vaillamment dans cette guerre, et les Francs, ne  
« pouvant les réduire par la force, leur proposèrent  
« une alliance et s'unirent à eux par des mariages ». D'où la conclusion que les Saliens se sont établis en amis et alliés sur les rives de l'Escaut. Mais si Kervyn de Lettenhove s'est trouvé d'accord sur ce point avec H. Moke, il s'est mis en opposition avec celui-ci en faisant une place à part à la population de la côte entre le pays de Waes et le Calaisis, pour lui assigner une origine toute saxonne. Sa conviction lui a été dictée par des considérations d'ordre linguistique. » Au XVIII<sup>e</sup> Siècle, indique-t-il « un docte philologue, Ed. Gibson, fut amené par ses travaux sur les Saxons d'Angleterre à rechercher l'origine de ceux de Flandre ; l'étymologie qu'il proposa est incontestable ; les noms des Fläminges et du Flaenderland rappellent ces migrations de jeunes guerriers du Nord qu'une loi sévère condamnait à vivre conquérants ou à mourir exilés ; Flaenderland est la terre des bannis ». Il fait aborder ces saxons sur le rivage des Ménapiens et des Morins dès la fin du IV<sup>e</sup> Siècle, alors que — à ce qu'il prétend avoir été écrit par Ammien Marcellin — « leur multitude, franchissant les périls de la mer, se hâtait de prendre possession des frontières de l'empire Romain » ; et ceux qui, dans la suite, furent repoussés par les successeurs de Clovis, s'en consolèrent par d'autres conquêtes en

Grande-Bretagne, (ce qui explique l'analogie particulière du Flamand parlé dans les Flandres avec la langue anglo-saxonne). Ces bannis étaient de la classe des hommes libres dans leur pays d'origine, des *ceorls* ; ils se sont appelés *Karles*, là où ils se sont réfugiés et le prénom *Karl*, étranger à la langue franque, était de tradition dans leurs familles : on peut croire que le nom de Carausius, dégagé de sa forme romaine annonce le Karle saxon ; et la dynastie des Carlovingiens, dans laquelle les Karlmann et les Karl se sont suivis, a dû tirer son origine d'un milieu de Flamings. Les descendants de ces bannis saxons sont les seuls véritables flamands ; ils se sont caractérisés à travers les âges par leur caractère indomptable et leur volonté de ne jamais se courber sous le joug ; leur pays était le pays des hommes libres ; le *Franc de Bruges* ; et leur loi, qu'ils avaient su se faire octroyer par les comtes de Flandre, est restée le monument le plus important de l'existence du droit germanique en Flandre.

C'est encore la supposition du respect total de la population indigène par les Saliens que A. Schayes a faite dans son ouvrage « *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine (1877)* ». D'après lui, les occupants du sol à l'arrivée de J. César, Nerviens, Ménapiens, Eburons, étaient tous d'origine germanique ; même peut-on penser que les Ménapiens qui, à l'époque, s'étendaient encore sur l'une et sur l'autre rive du Rhin, devaient être parmi les derniers venus ; les termes dont s'est servi le conquérant romain en parlant de l'origine des Belges prouvent d'ailleurs à l'évidence que les Celtes en avaient été chassés radicalement ; les éléments qui y furent transplantés pendant l'occupation romaine, Guguernes ou Sicambres, Tongres et Lètes divers étaient également d'origine germanique (1). Dans l'étendue de la Belgique actuelle, la civilisation romaine exerça une action certaine sur les habitants de l'Est et du Midi que les stations et postes fortifiés sur les grandes voies militaires et le long de la Meuse, ainsi que les grands centres de

---

(1) L'auteur indique que, dans la première partie de son ouvrage il avait cru pouvoir comprendre, au nombre des colonies germaniques, introduites en Belgique sous l'Empire, celle des Saxons qui se seraient établis de vive force sur les côtes de Flandre au III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> Siècle ; mais qu'après avoir examiné plus attentivement la question, il avait reconnu qu'il n'existe aucun document ancien et authentique prouvant le fait et que c'est sans fondement aucun que Raepsaet et d'autres ont étendu le *Littus saxonicum* jusqu'à la Ménapie.



population de Bavai, de Tongres et de Tournai mettaient en contact immédiat et en commerce journalier avec les dominateurs. Mais ailleurs, dans le Nord, le Centre et l'Ouest, les mœurs, les usages, la langue et le culte des régnicoles n'éprouvèrent que peu ou point d'altération pendant toute la durée de la domination romaine, sauf peut-être en quelques points isolés. Si, comme le prouvent les paroles de Salvien et autres, les Gaulois ont pour ainsi dire appelé de leurs vœux l'avènement des Francs, des Bourguignons, des Goths, nulle part ce désir ne doit avoir été plus vif qu'en Belgique où la population dans sa presque totalité avait des attaches germaniques : aussi, Clodion s'en est-il emparé en quelque sorte sans coup férir. Les Saliens n'ont pas fait table rase de tout ; ils étaient trop peu nombreux pour opérer une pareille révolution, et, en réalité, ils laissèrent toutes choses comme il les avaient trouvées.

Cependant, la thèse diamétralement opposée à pareille conception de la portée de l'invasion des Saliens avait été esquissée dès 1836, dans l'*Histoire de la Flandre et de ses Institutions jusqu'en 1305* de l'allemand Warnkoenig. Au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Siècles, y est-il dit, une multitude de Germains, les uns appelés pour la défense des frontières, et le défrichement des terres, les autres, Suèves ou Saxons d'origine, y pénétrèrent de vive force ; ces colons allemands, sans doute fort peu civilisés, poussèrent devant eux, vers le Sud, les Ménapiens, et les Morins qui leur abandonnèrent les contrées incultes et marécageuses, lesquelles ne tardèrent pas à recevoir d'autres dénominations ; et, bientôt, de nouvelles hordes germaniques vinrent assaillir les provinces romaines et trouvèrent dans ces peuples d'origine commune, des alliés prêts à secouer le joug des Romains et à courir ensemble à de riches butins et à des conquêtes territoriales.

Cette opinion, vaguement exprimée, a trouvé en A. Wauters un protagoniste convaincu et ardent qui l'a développée avec force dans des communications répétées à l'Académie royale de Bruxelles. Notamment, dans un mémoire sur *les origines de la population flamande de la Belgique* (1885) (1), il a pris nettement position. « Je ne puis, a-t-il écrit, me rallier à une opinion émise depuis longtemps, celle de l'établissement pacifique des Francs dans la Gaule belge. » Nulle part, ajoute-t-on, on ne trouve de traces d'une

---

(1) Tome 10 de la 3<sup>ème</sup> série du Bulletin de l'Académie Royale de Belgique.



« conquête basée sur la violence. Les populations ger-  
« maniques accueillait les envahisseurs comme des  
« frères ; les Gaulois les recevaient à titre de libéra-  
« teurs ; de là, le respect des droits de la propriété  
« romaine : autant d'assertions absolument gratuites.  
« Tous les historiens du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> Siècles nous  
« montrent les Francs pillant et dévastant les pays  
« conquis par eux ; quand ils sont définitivement éta-  
« blis en Gaule, ils ne sont ni moins pillards ni moins  
« rapaces qu'auparavant, même les uns à l'égard des  
« autres. Il suffit de lire Grégoire de Tours pour en  
« être convaincu... Si Tongres fut détruit de fond en  
« comble, ce ne fut pas par les Huns, mais par les  
« Francs Saliens de Toxandrie les mieux placés pour  
« accomplir une pareille opération. Mais, nous dit-on,  
« les populations germaniques accueillait les enva-  
« hisseurs : ou cela est-il écrit ? Le changement fut  
« donc très grand ». Dans la Belgique septentrionale,  
l'ancienne population — à laquelle les envahisseurs  
donnaient le nom de Waelen qui n'est que le mot  
Gaulois, Gallus germanisé, le G se remplaçant par W  
dans les idiomes germaniques — fut, après avoir été  
vaincue et décimée, complètement refoulée vers le  
Sud ; de même qu'en Grande-Bretagne le pays où les  
anciens Romano-bretons furent rejetés par les Anglo-  
Saxons devint le Pays de Wales ou de Galles, celui qui  
resta aux populations de la Ménapie, de la Nervie, du  
Pays de Tongres forma le Waelenland ou la Wallo-  
nie. Dans les parties dont les Belgo-romains avaient  
été retranchés, la masse des Saliens, ralliant à elle les  
éléments d'origine germanique qui y avaient déjà été  
installés par l'Empire, absorbant et modifiant ce qui  
pouvait encore y subsister de la domination romaine,  
effaça d'une manière complète la langue, le culte et les  
usages des temps anciens, et constitua un nouveau  
peuple parlant un idiome germanique qui devint par  
la suite le flamand : la population flamande, une et  
homogène ne provient que des Saliens ; elle n'a rien  
de commun avec la confédération belge qui lutta  
contre J. César.

Dans le Waelenland, au contraire, les Saliens, moins  
nombreux, se sont fondus dans les Belgo-romains, et  
ainsi s'est formé la population wallonne comme s'est  
formée la nation française de l'autre côté de la fron-  
tière.

Entre les deux régions, la ligne de démarcation se  
découvre encore aujourd'hui ; ce qui est ou a été fla-  
mand, est caractérisé par la fréquence des noms de

lieu à désinence en - sele ou zeele, - hem ou ghem, - beke, - berg, - loo, - hove, etc., qui se constatent depuis la Meuse moyenne jusqu'à la Mer du Nord ; dans les parties où le français a depuis longtemps pris la place du flamand, une foule de communes trahissent encore par leur dénomination, abâtardie cependant, leur fondation par des Flamands ; là où de semblables appellations ne se rencontrent plus, était le Waelenland.

Cette ligne de démarcation (précisée sur une carte jointe) partait de l'embouchure de la Canche, suivait la Lys jusqu'à son confluent avec la Deule et, de là, allait rejoindre la Meuse entre Liège et Maestricht (1) ; au Nord de ce tracé et jusqu'en bordure même de la mer, la conquête des Saliens fut absolue et exclusive ; les Saxons, pas plus que les Frisons, n'y ont pris aucune part et nulle autorité historique ne les associe à ce grand événement ; toujours, au contraire on voit ces deux peuples séparés des Francs, luttant contre eux et enfin, ne subissant leur joug qu'avec regret (2).

S'il est arrivé que cette thèse nouvelle a soulevé entre son auteur et L. Vanderkindère une controverse assez vive, également enregistrée par le Bulletin de l'Académie royale de Belgique (3) ce ne fut d'ailleurs pas sur le caractère attribué à la conquête par les Saliens de la partie Nord de la Belgique actuelle et des deux départements français voisins, mais seulement sur la négation de l'existence, le long de la côte même, de tout facteur ethnique spécial.

Dès l'abord, L. Vanderkindère déclare : « Que ce soient les Francs qui, de la Belgique celtique de J. César, ont fait la Belgique germanique du moyen âge, voilà une vérité que l'amour du paradoxe peut seul faire méconnaître ; pour moi, elle est si fermement

---

(1) Sur cette même carte, les Ménapiens sont distingués de la masse des Belgo-romains du Waelenland et portés comme refoulés au Sud de la Lys, sur le territoire correspondant à l'arrondissement actuel de Béthune et à la partie Ouest de celui de Lille.

(2) Dans une réponse à des observations de L. Vanderkindère (Tome 11 du Bulletin de l'Académie Royale de Belgique, 1886), A. Wauters a précisé son sentiment sur ce point, en faisant remarquer qu'il n'avait jamais nié l'établissement pacifique d'Anglo-Saxons sur une côte à peine séparée de l'Angleterre par un bras de mer de quelques lieues de largeur ; ce qu'il a contesté absolument, c'est l'arrivée de nombreuses colonies de Saxons ou de Frisons s'établissant par la force après le IV<sup>ème</sup> Siècle dans une région où les Francs s'étaient installés dès la fin de la domination romaine et où leurs premiers rois avaient régné.

(3) Tomes 10 et 11 de la 3<sup>ème</sup> Série (1885-1886).

établie que je ne crois pas utile d'y insister davantage (1) ». Néanmoins, il est convaincu que les Saliens ont eu, sur le littoral, des compétiteurs. Ce qui le prouve à ses yeux, ce sont : les particularités toponymiques qui s'y rencontrent ; la ressemblance du dialecte de la côte avec les dialectes saxons, qui est plus marquée que pour le flamand du Brabant où les Saliens ont incontestablement régné sans partage ; et quelques stipulations du droit matrimonial laissant transparaître un fond saxo-frison et différant de celles pratiquées en Brabant. Egalemeut, l'énigme du Pagus Flandrensis apparu au VII<sup>e</sup> Siècle tout formé aux dépens du pays Ménapien, sans que l'on sache ce qui lui a donné l'existence, comme la présence dans la région à la même époque de peuplades d'Andoverpenses et de Wasiences qui y étaient inconnues jusqu'alors et qui ne se confondent pas avec les Francs, cela n'indique-t-il pas aussi l'intrusion d'éléments apparentés aux Frisons ou aux Saxons ? Sans attribuer à la mention « in littore saxonico » de la *Notitia dignitatum* d'autre signification que celle de rivage qu'il fallait défendre contre eux, le seul fait qu'on a donné à une portion de la côte un nom aussi significatif témoigne que les incursions des Saxons étaient fréquentes et redoutables ; qu'est-ce qui nous empêche de croire que sur la côte opposée à l'Angleterre, dans cette Mer du Nord que leurs esquifs sillonnaient sans cesse, leurs incursions ont également été couronnées de succès ? Pour sa part, il en est persuadé. Toutefois après avoir d'abord écrit qu'à ses yeux les Flamands proprement dits, les habitants du Pays de Waes, les Anversois et les Campinois étaient d'origine, sinon saxonne, tout au moins friso-saxonne dans leur ensemble, il n'a finalement retenu comme colonies ayant ce caractère que les localités dont les noms se terminaient en donk - muyde ou mude-wyck - drecht - thun-

---

(1) Par ailleurs, dans son Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au Moyen Age, il avait déjà indiqué qu'à son avis, les peuplades germaniques établies en Gaule s'étaient déjà celtisées à l'époque où les Romains entrèrent en contact avec elles, et que c'est sans fondement que quelques écrivains ont essayé de soutenir que le Nord de la Belgique était toujours resté indépendant de Rome. Maîtres de toute la Gaule, les Romains n'auraient pas toléré que quelques peuplades des bords de l'Escaut se maintinssent en insurrection permanente contre l'Empire. Ce qui est vrai, c'est que la région sablonneuse, peu cultivée encore et où la population était moins dense, reçut moins complètement l'empreinte de la civilisation méridionale.



schoote - le et - werp (1). Et il a ajouté d'ailleurs qu'il ne se laissait pas entraîner par les fantaisies de ceux qui avaient tenté d'interpréter toute l'histoire du comté de Flandre comme l'œuvre exclusive d'une tribu saxonne (les Kerles) absolument distincte de ses voisines, ce qui n'est que du roman.

Ce revirement d'idées, né des études de A. Wauters et de L. Vanderkindere a trouvé son expression dans l'ouvrage de G. Kurth — *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France* (1895) — que l'Académie royale de Belgique a couronné et qui se termine par des considérations sur la conquête franque. Au temps de la domination romaine, y est-il dit, la Belgique actuelle était partagée diagonalement du Sud-Ouest au Nord-Est par la chaussée consulaire courant de Bavai à Maëstricht et Cologne ; tout ce qui est au Sud et en bordure représente la région de la culture romaine intense et prospère ; dans ce qui est plus au nord, celle-ci se raréfie. Qu'on ne nous dise pas que, si les traces des Romains sont rares en Flandre, en Campine et dans la Province d'Anvers, cela tient à ce qu'elles étaient dès l'époque, habitées par des populations germaniques restées inaccessibles à l'action de Rome. Comment donc, si ces contrées avaient été habitées, les aurait-elle abandonnées sans partage à des peuplades qu'elle eût renoncé à civiliser ? La vérité est que ces contrées étaient alors entièrement incultes ; les forêts et les marécages en occupaient presque toute l'étendue. Ce sont les Francs, qui, à un moment donné de l'histoire, profitant de l'affaiblissement de l'Empire pour forcer les frontières et se répandre dans la Belgique septentrionale à moitié déserte en firent le pays flamand (2). Le - hem - si répété

---

(1) D'après ce critère seraient d'origine friso-saxonne : sur le territoire même de la Flandre maritime française : Hondsschoote, Hoymille et Craywick ; dans son voisinage immédiat du côté de l'est ; Dixmude, Bixschoote, Noordschoote et Zuydschoote, le long de l'Yser ; du côté de l'ouest : Audruicq et Salperwick sur la rive gauche de l'Aa et plus loin les villages en thun formant groupe dans le Boulonnais.

(2) Il y a quelque nuance entre cette assertion et celle du même auteur dans son ouvrage intitulé « CLOVIS » paru en 1901 où il a écrit : Dans la Belgique, la culture romaine s'était assimilé assez vite la partie du sol qui ne demandait pas trop de fatigues au colon ; elle avait reculé devant les autres ; elle ne disputa pas aux Ménapiens le sol mouvant et perfide qui leur servait de patrie... Dès 341, les Saliens débordèrent dans toute la Belgique septentrionale et se répandirent depuis la Campine jusque sur les côtes de la Mer du Nord... Les terres dont ils s'étaient emparés étaient précisément celles dont Rome n'avait rien su faire et qui, composées de landes stériles,



dans les noms des localités du Nord de la Belgique et de la France est spécifiquement franc et avec lui coïncident territorialement les autres suffixes d'origine germanique tels que - sele - beke - laer - loo. Là où ils sont groupés au point de former la presque totalité des noms géographiques, ils décèlent un milieu qui était devenu entièrement germanique ; là où ils apparaissent dispersés au milieu d'une toponymie romaine, ils trahissent des colonies franques établies dans des milieux romains et ayant, pour cette raison, nécessairement changé de langue dans la suite, bien que l'habitation, une fois fondée, ait continué à porter le nom qu'elle avait reçu dans la langue du fondateur. Ainsi, les noms de lieux éparpillés sur le sol suppléent au silence de l'histoire sur l'itinéraire suivi par les conquérants saliens. Ils font voir que leur point de départ se trouve aux confins de la Toxandrie et du Brabant où leur installation avait été tolérée en 358 par Julien. Dans cette région, apparaissent les désinences caractéristiques pour se répandre dans trois directions différentes : vers l'Est où elles s'arrêtent aux vastes marécages, qui à l'époque occupaient les plaines du Limbourg et dont ceux de Genk sont les dernières traces ; vers le Sud, direction dans laquelle elles ne dépassent nulle part la route de Bavai à Maëstricht et s'en tiennent même souvent à une distance assez considérable ; vers l'Ouest où se porta le gros de la nation salienne. De ce côté, les *inghem* se pressent à rangs serrés dans la Flandre orientale et gagnent l'Occident le long de la lisière de l'ancienne Forêt Charbonnière, depuis le confluent de la Sambre avec la Meuse jusqu'aux rives de l'Escaut ; ils s'échelonnent dans la Flandre Occidentale le long de la Lys comme les rangs d'une armée en marche, sans guère franchir le cours de cette rivière et en évitant les bords de la mer, qu'ils semblent ne pas avoir atteints en Belgique ; enfin, ils se retrouvent plus compacts que jamais dans le pays compris entre la Lys, la Canche et la mer, pénètrent d'ailleurs dans une enclave saxonne, marquée par les noms de village en *thun* groupés autour de Boulogne, et probablement établis là dès 287 par le Ménapien Carausius révolté contre Maximien.

---

vers l'est, de forêts marécageuses, vers l'ouest, étaient restées depuis quatre siècles inhabitées... Ces pacifiques et laborieux paysans dont les nombreux enfants arrosent de leur sueur les fertiles plaines de la France du Nord et de la Belgique flamande descendent en droite ligne des guerriers que Clodion y a amenés à sa suite, et qu'il a installés sur ce sol après le leur avoir partagé.

En s'arrêtant brusquement au Sud de ces limites, les *ingham* attestent d'une manière significative qu'à partir de là, la nation franque, en possession de ses foyers définitifs, n'a plus fait de la colonisation totale, mais seulement des conquêtes politiques accusées par les rares traces d'établissements francs dans le Cambrésis et l'Artois méridional, bien que ces régions aient été sous l'autorité des Saliens dès le règne de Clodion.

A quelle époque, demandera-t-on, et de quelle manière les Saliens devinrent-ils les maîtres des territoires dans lesquels la toponymie les montre implantés en masse ? C'est au Ve Siècle, alors que les provinces romaines étaient encore protégées par les châteaux qui bordaient la chaussée de Bavai à Cologne (1) et par les massifs de la Forêt Charbonnière, qu'il faut faire remonter cette colonisation totale, dont on peut dire qu'elle fut un partage du pays par les conquérants après extermination ou spoliation tout au moins partielle de ceux des indigènes qui ne s'étaient pas déjà réfugiés par delà le Limes devenu la frontière linguistique séparative du français et du flamand. Plus explicitement encore, quelques années après, le même auteur dans ses *Etudes franques* (1919) dira de ce royaume franc de la première époque qu'il garda « un « caractère entièrement barbare ; fondé par des peuples païennes qui n'avaient jamais passé par l'atmosphère plus douce de la civilisation romaine, il « grandit par le fer et le feu ; chacun de ses progrès « fut marqué par des scènes de carnage et d'incendie ; la population indigène fut en bonne partie « massacrée, et il va de soi que ce qui en survécut « fut ramené à une condition inférieure. »

Enfin selon une voix des plus autorisée pour nous apporter le dernier mot de l'opinion belge dans cette

---

(1) En fait, le tracé de cette chaussée est notablement différent de la limite de la région de colonisation totale accusée par le grand nombre de lieux en -hem. De son côté, A. Wauters a cru à une barrière élevée contre l'expansion des Saliens, constituée par une ligne de camps (*castra*) dont le souvenir se serait conservé dans les noms de localités qui, circonstance à noter, sont échelonnés sur une ligne presque droite allant de la mer à Maestricht : Caestre entre Cassel et Bailleul, dans le département du Nord ; Caster près d'Avelghem, entre Courtrai et Audenaerde en Flandre Occidentale belge ; Castre entre Grammont et Hal ; ainsi que Chastre Dame Alerne et Chastre le Bole plus connu sous le nom de Corroy le Grand en Brabant ; le château de Caster au sud de Maestricht dans le Limbourg. Ce tracé se sépare totalement de la frontière linguistique telle qu'elle a dû exister dans le Nord de la France au Moyen Age.

question des origines (*H. Pirenne, Histoire de Belgique*, 1900), les Ménapiens étaient de véritables Celtes. Mais il est infiniment probable que, dès avant le III<sup>e</sup> Siècle, le nord de la Belgique actuelle avait commencé à se germaniser lentement ; le nombre était grand des Germains qui passaient le Rhin pour prendre du service dans les légions de la frontière ou s'établir comme cultivateurs dans les provinces ; éparpillés dans les populations celto-romaines, ils ne tardaient pas à se confondre avec elles en une race de sang mêlé. Dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> Siècle, les habitants de la Gaule septentrionale virent pour la première fois des Germains pénétrer chez eux en conquérants et pillards ; des groupes compacts de Germains demeurèrent selon toute apparence sur le rivage de l'Océan, où ils se fixèrent sans se mêler à la population préétablie ; on peut encore facilement reconnaître aujourd'hui par l'étude des noms de lieux, les traces d'une colonie saxonne aux environs de Boulogne. A partir des premières années du IV<sup>e</sup> siècle, le Rhin ne constitua plus un rempart suffisant ; il fallut établir derrière lui une seconde ligne de défense : on éleva des forts sur les bords de la Meuse, des retranchements et des redoutes le long de la grande route de Bavai à Cologne par Tongres et Maëstricht. Du jour où l'Empire leur permit de se fixer en Toxandrie, les Saliens se mirent à coloniser le sol de leur nouvelle patrie ; la tâche était d'autant plus facile que la population s'était retirée de ce territoire ravagé par une guerre incessante, et c'est dans les plaines désertes que les nouveaux venus fondèrent leurs premiers établissements. Plus tard, quand Stilicon, pour défendre l'Italie contre les Goths eût appelé à lui les légions du Nord, et alors que la frontière septentrionale de l'Empire n'était plus qu'une ligne passant par Marck, Tournai, Famars et Tongres, les tribus saliennes, ayant l'espace libre devant elles, se mirent en marche vers l'ouest et prirent possession des vallées de la Lys et de l'Escaut ; « cela s'accomplit, semble-t-il, sans qu'il  
« fut nécessaire de tirer l'épée ; à travers les pâturages  
« solitaires des Ménapiens, les Francs s'avancèrent  
« sans éprouver de résistance ; les rares paysans bel-  
« go-romains, qu'ils rencontrèrent attardés dans cette  
« région ouverte et destinée à l'invasion, furent mas-  
« sacrés ou réduits en esclavage ; avec chaque pro-  
« grès de la conquête allait de pair la prise de posses-  
« sion du sol ; maints villages flamands ont retenu,  
« à travers les siècles, à peine altéré par le suffixe-



« inghem, le nom du guerrier qui y a jadis établi le « siège de sa famille. » Ce n'est que lorsque l'avant-garde des envahisseurs, continuant à remonter l'Escaut, fut parvenue dans les environs de Tournai, vers 430, qu'elle eut à combattre. Le Pays des Saliens ne s'étendit pas jusqu'à la mer ; sa limite extrême vers l'Ouest semble avoir été déterminée par la région inculte et boisée qui, de Saint-Nicolas à Thouroude, coupait la Flandre en diagonale ; la masse des Saliens se détourna de ces terres infécondes, comme elle se détourna de la Forêt Charbonnière ; bien peu d'entre eux pénétrèrent dans la Flandre maritime. Ce furent des Frisons, mélangés peut-être de Saxons venus par mer, qui colonisèrent cette contrée où l'on retrouve dans le langage, le droit, les mœurs et jusque dans la physionomie des habitants, les preuves irrécusables de leur origine.

Le rapprochement de ces conclusions avec celles que H. Moke a tout d'abord formulées montre l'étendue de leur écart, elles diffèrent totalement les unes des autres ; leur caractère conjectural est le seul point qui leur soit commun. Dans les écrits successifs, les thèses les plus contradictoires ont été défendues sans qu'en fin de compte, aucune d'elles soit étayée d'arguments assez forts pour déterminer la conviction. De véritables « systèmes historiques » se sont affrontés au point de se nier l'un l'autre dans l'essentiel même de la filiation, opposant résolument l'affirmation d'une ascendance exclusivement salienne à l'affirmation d'une ascendance exclusivement ménapienne ; sur quoi, se greffe d'ailleurs encore, lorsqu'il s'agit des habitants de la côte, une opinion outrancière qui fait d'eux de purs saxons. Sommes-nous réduits à demeurer dans une pareille incertitude en ce qui a particulièrement trait à la population de la Flandre maritime française ?

Dans le fond, l'extrême confusion par quoi s'est traduit le débat sur les origines ne tient pas seulement à la multiplicité et à la diversité des conjectures faites sur le caractère et l'étendue de la conquête salienne ; comme il se devine dans l'aperçu général esquissé dans les pages qui précèdent, le principe s'en trouve déjà dans le désaccord sur les attaches celtiques ou germaniques des Ménapiens et sur leur plus ou moins complète romanisation. C'est dès la réponse à faire à cette question préjudicielle que l'opinion s'est fortement divisée. Les uns s'appuyant sur ce que, aux termes mêmes de la relation de J. César, les Aquitains,



les Gaulois et les Belges différaient entre eux par les institutions, les mœurs et la langue, ont admis que tout au moins les peuplades du pays devenu la Belgique actuelle était de race et de langue germaniques et que celles qui en habitaient les parties septentrionales ne désapprirent point leur langue nationale pour finir par parler roman ; un Mémoire de Raoux développant cette thèse a été couronné, il y a trois quarts de siècle, par l'Académie royale de Belgique ; pour ses tenants, il n'a pas été nécessaire de supposer que la face de la région d'aujourd'hui flamande a été radicalement renouvelée du fait des Saliens ; l'élément technique, qui l'occupait déjà s'y est maintenu dans son intégralité. Les autres ont prétendu que le texte de J. César ne prouve pas qu'à l'arrivée du conquérant romain, les peuplades du Nord de la Belgique seconde parlaient un idiome germanique ; pour les Nerviens précisément, qui étaient encore fiers de leur origine germanique, il établit même le contraire puisque, s'ils avaient parlé germain, cette seule constatation aurait suffi comme preuve de leurs attaches germaniques ; ils étaient donc celtisants déjà au moment où J. César les a observés ; et d'ailleurs, à supposer même que le pays devenu la Belgique de nos jours fût alors bilingue, il n'est pas douteux que la domination romaine a eu pour effet de le romaniser complètement dans toute son étendue : telle a été la manière de voir qu'ont soutenue, entr'autres Roulez, Wauters et Vanderkindere. Pour ses partisans, ce ne peut être que l'invasion Salienne qui a déterminé le partage de la Belgique entre les populations parlant wallon et celles parlant flamand ; ils n'ont pas admis que la substitution du flamand au roman ait pu se faire naturellement par fusion de la population indigène avec l'envahisseur ; et la supposition d'événements inconnus de l'Histoire leur a paru plus satisfaisante, sous forme de l'hypothèse d'une conquête salienne toute de violence et de brutalité, aboutissant à la complète disparition de la population indigène et le partage intégral des terres entre les conquérants ; et le flamand qui se parle aujourd'hui n'est autre que la langue même des Saliens. Une variante de détail consiste à présenter la Ménapie de la fin de la domination romaine comme une région désolée entre toutes, inculte et pour ainsi dire vide de population, dont les envahisseurs ont pu s'emparer comme d'une contrée abandonnée.

Si au temps présent, les suffrages des érudits belges vont nettement de préférence à cette dernière con-

ception du caractère de l'avance salienne, un sentiment divergent a pourtant été récemment exprimé dans un Mémoire présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques de Belgique, par G. des Marez : « *Le Problème de la Colonisation franque et du régime agraire en Belgique* (tome IX 1926). Sa conviction s'est basée non seulement sur les rares données de l'Histoire, mais aussi sur des déductions tirées à la fois de la distribution des noms de lieu en *zeele*, *hem*, *beke*, et des indications de la géographie physique en liaison avec les notions de géologie qu'elle comporte, de la géographie humaine, de l'archéologie, de la philologie, de l'histoire du droit ; grâce à cette méthode, dit-il, l'invasion franque apparaît sous un jour nouveau. Ce faisceau de contributions à la solution du problème lui a montré que l'expansion des Saliens a dû comporter trois grandes phases successives : la première correspondant à la conquête de la vallée de l'Escaut inférieur et de la Lys aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Siècles ; la seconde à la colonisation du Brabant et du littoral artésien à la fin du VI<sup>e</sup> Siècle, la troisième au peuplement de la Flandre maritime à partir du milieu du VII<sup>e</sup> Siècle. L'ère de leurs incursions violentes en deça du Rhin, qui datait d'un siècle et plus, a été close en 358 lorsque l'empereur Julien les a autorisés à se fixer en Toxandrie. Resserrés là entre l'immense tourbière de Peel et les îles de la Zélande, ils ne tardèrent pas à déboucher dans l'actuelle province d'Anvers en suivant les vallées de la Marcq et de la Dommel, où ils fondèrent une série de stations en *sali*. Ils longèrent ensuite le cours de la petite Nèthe, laissant à leur gauche les landes stériles et les bruyères marécageuses de la Campinè belge ainsi que les marais dans lesquels se perdait le cours de la grande Nèthe, et à leur droite l'Escaut et les terres humides sises à l'Ouest et au Nord-Ouest d'Anvers ; arrivés au Rupel, ils s'avancèrent jusqu'au Pays de Waes et s'étendirent sur les rives de l'Escaut entre Anvers et Audenarde et sur toute la partie belge de la vallée de la Lys. Ce fut là un premier royaume Salien, celui de Clodion. La *Notitia Dignitatum* rédigée vers 411, n'a déjà plus considéré ce territoire au Nord et à l'Ouest de la Forêt Charbonnière comme faisant partie intégrante de l'Empire.

Cette première phase de la conquête appartient à la période de véritable migration ; celle-ci ne fut pas un envahissement tumultueux et systématiquement destructeur d'un ordre établi. Elle fut une pénétration lente et irrésistible de tribus à la recherche d'une nou-

velle patrie, une sorte de travail de taupe s'accomplissant dans l'obscurité, et que Rome fut impuissante à empêcher : c'étaient des unités, des familles, des groupes de familles sous la direction d'un chef guerrier, s'infiltrant par étapes successives dans le territoire romain ; les colons une fois établis, pouvaient au gré des circonstances, rester établis comme ils pouvaient chercher plus loin un emplacement meilleur, d'autres qu'ils fussent nouvellement venus de Germanie ou qu'ils se détachassent de groupes déjà fixés, pouvaient prendre les devants ou s'installer dans des postes déjà abandonnés. La compétition, partant la lutte, entre groupes colonisateurs de la même origine ne fut certes pas exclue, et la violence aidant, le cultivateur indigène fut asservi, chassé, tué ; néanmoins, on ne saurait accepter sans réserve le tableau vraiment terrible que G. Kurth a brossé de l'invasion franque en empruntant à sa palette des couleurs manifestement trop riches.

Les Saliens dominèrent dans ce premier royaume par leur nombre ; ils s'assimilèrent les groupes hétérogènes égarés parmi eux et soumirent à leur autorité les autochtones, tribus paisibles et agricoles issues en grande partie de la population néolithique brachycéphale que les Gaulois, les Belges et les Romains avaient primitivement assujetties.

Les deuxième et troisième phases de l'expansion salienne plus tardives, relevèrent d'un autre phénomène social : l'exode d'une population trop dense vers des contrées disponibles ; les habitants trop à l'étroit essaimèrent Le Brabant fut envahi et la forêt charbonnière pénétrée (1) ; du côté de l'Ouest, le marécage s'étendant sur les rives de la Lys entre Armentières et Aire fut franchi et l'affluence de l'élément salien jusqu'au Gris Nez est affirmée par le grand nombre de noms de localités se terminant en *hem*, *hen*, *ent*, *in* et *ingues*. Mais les derniers essaims, trop peu nourris, n'atteignirent même pas les bords de la Canche. La colonisation franque a cessé là, faute de colons.

Quant au peuplement de la Flandre maritime progressivement gagnée sur les eaux, il a été complexe.

---

(1) S'écartant de l'opinion généralement reçue que la forêt charbonnière s'allongeant de l'Est à l'Ouest à travers le Hainaut depuis le confluent de la Sambre et de la Meuse, jusqu'aux rives de l'Escaut, l'auteur admet qu'elle formait un massif délimité à l'Ouest par l'Escaut, de Valenciennes à Gand, au Nord par ce même fleuve de Gand au Rupel, et au Nord-Est et à l'Est par le Rupel et la Dyle jusqu'aux sources de celle-ci.



Des raisons diverses, notamment des arguments pris dans l'histoire du droit, avertissent que les Saxons et les Frisons ne sont pas restés étrangers à cette œuvre et qu'ils en furent même les agents les plus actifs. L. Vanderkindère a raison contre A. Wauters. Il se trouve des Frisons à l'Est de Sincfal, des Flandrenses ou Flamings autour de Bruges, des Saxons dans les châtellenies de Furnes, de Bergues, de Bourbourg et dans la partie septentrionale de celle de Cassel. Les Francs poussant du Sud au Nord ont pénétré dans cette *terra mixta*, moins pour y coloniser que pour y faire prévaloir leur domination politique. Les rois francs, leurs comtes, les marquis de Flandre entreprirent la tâche difficile de dompter les populations sauvages que le hasard de la navigation ou la transplantation forcée avait amenées dans ce pays ; leur domination fit éclater une lutte âpre, longue, souvent sanglante, qui devait ne s'apaiser définitivement qu'au XIV<sup>e</sup> Siècle.

C'est déjà une brèche au système en faveur d'une Ménapie veuve de tout ménapien. Lorsqu'il s'agit spécialement de son extrémité occidentale à laquelle appartient la Flandre maritime française, la question semble pouvoir s'éclaircir davantage encore. Elle n'est point du domaine exclusif de la conjecture, par cela même que le lien de filiation géographique et historique de la région avec l'ancien Pays Ménapien est resté indubitablement marqué jusqu'à la seconde moitié du moyen âge, il peut être puisé dans le champ des données positives. Sans tirer des meilleures sources de l'histoire ancienne rien de plus que ce qu'elles permettent d'affirmer ; en se référant aux indications qui se cueillent dans de nombreux documents du moyen âge touchant l'état de choses, qui dans ce coin, est résulté de la conquête salienne ; en recherchant également comment celle-ci s'accuse encore aujourd'hui par la toponymie, des déductions apparaissent, qui sont déjà de nature à rendre moins flottante l'opinion sur les organes de sa population.

---



# Les Ménapiens dans la Région

---

## *I. — Sous la domination romaine.*

Par le récit de ses opérations sur les confins septentrionaux de la Gaule touchant à la mer, J. César (Commentaires, Livre IV, Ch. 4 et 20), nous a appris que là, il s'est heurté, en l'an 57 avant J.-C. à deux peuplades voisines et étroitement associées dans une défense obstinée de leur indépendance : les Morins qui s'étendaient vers l'Ouest jusqu'au Détroit Gallique, et les Ménapiens qui, du côté de l'Est, allaient jusqu'aux bouches du Rhin et possédaient même des cultures et des villages sur la rive droite du fleuve, non loin de son confluent avec la Meuse. Au début de notre ère, Strabon qui n'avait qu'une connaissance assez imparfaite de la région (1) a présenté les Ménapiens comme vivant aux bouches mêmes du Rhin, parmi des marais et des bois, ou plutôt des halliers touffus et épineux. Mais Pline l'Ancien, que sa haute situation mettait à même de ne rien ignorer des limites territoriales des 60 cités entre lesquelles la Gaule avait été divisée après le Conventus tenu par Auguste à Narbonne en l'an 27 avant notre ère, nous a laissé, dans le livre IV de son Histoire Naturelle, composée dans la seconde moitié du 1er siècle, des données qui situent sans ambiguïté l'habitat des Ménapiens par rapport à ceux

---

(1) Quand il a affirmé (Livre II, Prolégomènes) que le Rhin se jetait dans la mer en face de la Grande-Bretagne, assez près pour que, de son embouchure, on aperçoive distinctement le Cap Cantium, extrémité orientale de l'Île, il a incontestablement confondu les bouches mêmes du Rhin avec la falaise boulonnaise ; et il est retombé à peu près dans la même erreur en écrivant que c'est dans le voisinage de l'embouchure du Rhin que le divin César établit le rendezvous de sa flotte quand il fut pour passer en Grande-Bretagne.

D'ailleurs, si les Ménapiens avaient été réellement cantonnés rien qu'aux bouches mêmes du Rhin, il se concevrait difficilement que, lors de sa première descente en Grande-Bretagne, J. César ait jugé nécessaire, pour mettre sa base continentale à l'abri de leurs entreprises de diriger entre eux les légions commandées par les légats Q. Titurius et L. Cotta. (Livre IV, Ch. 38), réduisant ainsi à deux légions seulement les forces qui restaient à sa disposition pour aller opérer en Grande-Bretagne sans savoir quelle résistance il y rencontrerait. (Livre IV, Ch. 21 et 22).

des peuplades de la même région. « Toute la côte de  
« la mer du Nord jusqu'à l'Escaut, a-t-il écrit, est  
« habitée par des nations germaniques... Dans le Rhin  
« lui-même est l'île très célèbre des Bataves et des  
« Canninéfates ; d'autres, qui appartiennent aux Fri-  
« sons, aux Chauques, aux Frisiabons, aux Sturiens,  
« aux Marsasiens, sont étendues entre le Hélius et le  
« Flévu : c'est ainsi qu'on appelle les bras par les-  
« quels le Rhin s'épanche au nord dans les lacs, au  
« Couchant dans la Meuse ; le bras intermédiaire, qui  
« garde son nom, n'est qu'un canal médiocre (Ch.  
« 28)... Toute la Gaule désignée sous le nom de Che-  
« velue est divisée en trois peuples séparés surtout  
« par des fleuves : la Belgique, de l'Escaut à la Seine ;  
« la Celtique ou Lyonnaise, de la Seine à la Garonne ;  
« l'Aquitaine, de la Garonne à la chaîne des Pyré-  
« nées. A l'Escaut, l'extérieur est habité par les  
« Toxandres divisés en plusieurs peuplades ; puis  
« viennent les Ménapiens, les Morins, les Oromansa-  
« ques attenants au pagus appelé Gessoriacum, les  
« Bretons, les Ambianiens, les Bellovaques. Dans l'in-  
« térieur, les Catusluges, les Atrébates, les Nerviens  
« libres... les Tongres (Ch. 31) (1) ». Ainsi dans l'or-  
ganisation administrative de la Gaule du Ier Siècle,  
les Ménapiens reconnus officiellement comme tels  
étaient, sans contredit, établis sur le littoral à l'ouest  
de l'Escaut.

Il n'est point à s'arrêter à la version différente qui  
figure dans le *Traité de Géographie* de Ptolémée,  
ouvrage datant du milieu du IIe Siècle dans lequel  
toute la peuplade des Ménapiens, avec sa ville, Castel-  
lum, est indiquée comme placée entre Meuse et Rhin.  
Non seulement elle est en opposition avec les données  
venues de Pline l'Ancien, mais aussi avec une déduc-  
tion qui se tire très clairement du récit circonstancié  
fait par Tacite des péripéties de la révolte du Batave  
Civilis en l'an 68 et où celui-ci est dépeint, « ordon-  
« nant à ses partisans, selon la région où ils se trou-  
« vaient, aux uns de tomber sur les Ubiens et les Tré-  
« vires, aux autres de passer la Meuse et d'aller désol-  
« ler les Ménapiens, les Morins et toute cette frontiè-  
« re de la Gaule » (2) : si, pour piller les Ménapiens,

---

(1) Traduction par E. Littré (Collection des auteurs latins  
publiée sous la direction de M. Nisard).

(2) Ille, ut cuique proximum, vastari Ubios, Trevirosque et  
alia manu Mosam amnem transire jubet, ut Menapios et Mori-  
nos et extrema Galliarum quaterent (Histoires, Livre IV, Ch.  
28).

les révoltés avaient à franchir la Meuse, c'est que cette peuplade était bien à l'Ouest, et non à l'Est de ce fleuve. La version de l'astronome grec ne résiste donc guère à la discussion, et elle apparaît comme une des nombreuses erreurs qui se constatent dans son ouvrage (1).

Que l'une des 60 Cités de la Gaule d'Auguste ait été la *Civitas Menapiorum*, une preuve nous en est fournie par la dédicace découverte à Rimini, que des sauniers, se disant de cette Civitas ont, au cours de la seconde moitié du 1er Siècle, fait graver en reconnais-

---

(1) Si l'œuvre de compilation de Ptolémée est précieuse en tant qu'elle comporte la plus ancienne énumération des Cités et des principales villes de la Gaule que nous connaissons, elle est par contre sujette à toutes réserves lorsqu'il s'agit des positions qu'elle leur assigne. Ainsi, la Cité des Atrébates, à laquelle l'auteur a attribué un territoire allant de la mer à la Seine jusque très avant dans l'intérieur se trouve reportée au Sud des Bellovaques ; alors que J. César, Strabon et Pline l'Ancien ont nettement dit que les territoires des Morins et des Ménapiens étaient limitrophes, celui des Tongres a été interposé ; la ville de Mayence, qui appartenait à la Germanie Première est indiquée comme étant dans la Germanie seconde ; Worms est placée au Sud de Spire. On sait aussi, dit L. Vanderkindère (Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge) la méprise que Ptolémée a faite en prenant les mots de Tacite « Ad sua tutanda » pour une ville Souatoutanda. Quant aux coordonnées géographiques accusées par l'astronome égyptien pour les points remarquables de la région, elles sont incohérentes. Par exemple, la Pointe Itius et Gessoriacum (Boulogne) sont mentionnées comme ayant même latitude 53°30' et pour longitudes respectives 22° et 22°45' (chiffres de la traduction de Ed. Congny publiée sous les auspices de la Société de l'Histoire de France) ; à la latitude de 53°30', les 45' de différence de longitude mettraient la Pointe Itius à près de 50 km. à l'Ouest de Boulogne ; sans entrer ici d'aucune manière dans la discussion, toujours ouverte, sur la question de savoir si la Pointe Itius est à identifier avec le Cap Gris-Nez ou avec le cap d'Alpreck, il peut être remarqué que le plus à l'Ouest, ce dernier, est à quelques centaines de mètres seulement de Boulogne et si importants qu'aient pu être les éboulements de falaise qui s'y sont produits depuis l'époque romaine, ils ne sauraient être invoqués pour expliquer un écart aussi grand. Comparées de même avec la position de Boulogne, les coordonnées de 23°30' long. et 53°30' lat. accusées pour l'embouchure du fleuve : Tabudas (que l'on croit être l'Escaut) représentent en réalité un point situé à 100 km. plus à l'Ouest environ, et qui serait plutôt le débouché de l'Aa dans la Plaine Maritime à Watten etc. « Pas une des prétendues déterminations astronomiques de « Ptolémée, a dit le géographe Vivien de St-Martin, n'est fondée sur l'observation directe... Une carte unique construite sur « ses Listes et au moyen de ses chiffres de latitude et de longitude présenterait à l'œil le plus étrange chaos qu'il est « possible d'imaginer... Les lieux que les chiffres de Ptolémée « indiquent comme très voisins sont souvent très éloignés l'un « de l'autre ; très fréquemment, ce qui est au Nord est transpor-



sance de services à eux rendus par un certain Lepidus alors qu'il était centurion dans une légion cantonnée en Germanie Seconde. Et mieux encore, la certitude que la capitale de cette Civitas Menapiorum était à l'emplacement de la ville actuelle de Cassel en Flandre est apportée par la Table Théodosienne des Itinéraires de la Gaule, dite souvent Table de Peutinger, du nom du savant d'Augsbourg qui a découvert une copie de ce document officiel de l'administration romaine faite au XIII<sup>e</sup> Siècle par un moine de Colmar. Sur ce monument historique qui représente schématiquement toutes les grandes chaussées établies dans l'étendue de l'Empire pour assurer les services des postes et des transports comme aussi, le cas échéant, les déplacements rapides des troupes en opérations, il se discerne un faisceau de voies rayonnantes autour d'un point, Castellum Ménaporium, et allant : vers Gessoriacum (Boulogne), le port de liaison avec la Grande-

---

« té au Sud ce qui est à l'Ouest à l'Est et réciproquement. » De pareilles constatations lèvent toute hésitation dans le choix à faire entre l'indication de Pline l'Ancien plaçant les Ménapiens à l'Ouest de l'Escaut et celle de Ptolémée les reportant un siècle après, avec leur ville Castellum, à l'Est de la Meuse. De même le fragment de borne militaire retrouvé à Tongres en 1817 établit bien que Castellum était sur le Mont-Cassel en Flandre, et nullement, comme certains l'ont prétendu, à l'emplacement du village actuel de Kessel, près de Ruremonde, lequel est d'ailleurs sur la rive gauche de la Meuse.

Quelques auteurs ont cependant pensé qu'il pouvait y avoir un fond de vérité dans l'indication de Ptolémée ; une inscription latine découverte à Eswich, près de Clèves « Mercurio sac (rum) - civi (tas) Me (napiorium) » semble indiquer qu'il y a eu réellement des Ménapiens dans cette région. Entre autres, le Père Ch. Wastelain, dans sa Description de la Gaule Belgique (1761) a fait l'hypothèse que les véritables Ménapiens étaient ceux qui, à l'arrivée de J. César avaient des terres sur les deux rives du Rhin, et que les autres, qui étaient plus à l'Ouest, jusqu'au contact avec les Morins, n'étaient que des alliés de ceux-là ; dans la Gaule d'Auguste, la Civitas Menapiorum aurait été formée avec les confédérés établis à l'Ouest de l'Escaut, tandis que les véritables Ménapiens, après s'être retirés de leurs terres des bords du Rhin distribuées aux Guguernes, se seraient mêlés, entre Meuse et Escaut, aux Toxandres dont l'appellation aurait prévalu avec le temps ; c'est cette fraction orientale des Ménapiens que Ptolémée aurait signalée, en prenant d'ailleurs pour la Meuse, ce qui, en réalité, était l'Escaut. On sait qu'effectivement Rome n'a pas toujours créé ses Civitates dans le cadre exact des différentes peuplades gauloises et que certaines de celles-ci, parce que trop puissantes ou de fidélité douteuse, ont été scindées ; ce peut être le cas pour les Ménapiens. Mais serait-ce vrai que, dans la question des origines de la population de la Flandre Maritime Française, cela n'aurait qu'un intérêt très secondaire, attendu qu'il s'agit simplement de savoir si, oui ou non, cette population descend des Ménapiens établis aux confins occidentaux de la Civitas gallo-romaine.



Bretagne ; vers Taruenna (Thérouanne), capitale des Morins, et Nemetacum (Arras), la capitale des Atrébates ; vers Turnacum (Tournai) et Bagacum (Bavai), la capitale des Nerviens. Les distances du centre à ces différents points, inscrites sur la Table, suffisent à elles seules pour identifier, sans contestation possible, la position du Castellum Menaparium avec celle du Mont-Cassel ; par surcroît les traces des chaussées elles-mêmes, que le sol a conservées jusqu'à nos jours, corroborent la parfaite légitimité de cette identification. On constate d'ailleurs encore sur la Table, qu'aux mots « Castellum Menaparium » est accolé le signe conventionnel marquant les Capitales des Cités (deux tours jumelées surmontées d'un toit pointu) et aussi que c'est seulement dans les appellations de ces capitales qu'entre la spécification du nom de l'ancienne peuplade gauloise dont a été formée la Cité : d'où l'on peut inférer que le Castellum Menaparium a bien été la capitale des Ménapiens. A quelle époque correspondent ces mentions de la Table Théodosienne ? E. Desjardins, qui a étudié à fond le document, s'est prononcé en ces termes dans sa Géographie historique et administrative de la Gaule romaine : (L'historien allemand) « Mannert a cru que l'on pouvait ramener la « rédaction ou plutôt le dressement originel de cette « carte à une date précise et cette date est pour lui « le règne de Sévère Alexandre, vers l'an 230 de notre « ère. On s'aperoit que la carte n'a pas dû être faite « en une fois. On remarque, en effet, que des noms « de peuples, de provinces et de régions appartiennent à une période antérieure à l'inscription des « routes et stations. Sur le fond du Ier Siècle, on a « inscrit le réseau des routes du IV<sup>e</sup> Siècle ; et on « n'a cessé d'ajouter, par la suite, c'est-à-dire pendant « les âges suivants, des indications beaucoup plus « modernes : le vieux fond est une carte d'Auguste ».

(1) En tout cas, il s'en trouve bien établi qu'au temps de la domination romaine les Ménapiens occidentaux foulaient le territoire devenu celui de la Flandre Maritime française. L'assertion formulée à l'appui de l'opinion contraire, par Ad. de Valois et autres auteurs anciens — à savoir que le qualificatif Menapiorum accolé au mot Castellum n'est qu'une erreur de copie

---

(1) Conclusion n'ayant rien de surprenant : le besoin d'une carte de cette nature a dû se faire sentir dès la construction des premières grandes routes, commencée précisément sous le règne d'Auguste.

due au moine de Colmar et qu'il faut lire Castellum Morinorum — n'est rien qu'une violence faite au document pour le plier à la demande d'une idée préconçue. (1).

Il est vrai que dans la Notitia Provinciarum et Civi-

---

(1) La question de savoir où était la limite entre Ménapiens et Morins a fait, dans le passé, l'objet de controverses interminables. La seule indication que nous trouvions à ce propos dans J. César réside dans ce détail, que la capture de la plus grande partie des Morins au retour de la première descente en Grande-Bretagne fut due à ce que, par suite des sécheresses exceptionnelles, ils n'avaient pas trouvé, comme l'année précédente, une retraite suffisamment sûre dans leurs marais (Livre IV, Ch. 38) ; leur territoire ne comprenait donc pas seulement les hauteurs du Boulonnais, mais aussi tout au moins les marais à l'ouest de l'Aa.

Si d'aucuns ont prétendu que les Morins ne s'étendaient pas jusqu'à l'Aa même, d'autres au contraire les ont vus beaucoup plus loin à l'Est. Le Père Malbrancq, dans son *Traité De Morinis* (1639) a été jusqu'à attribuer aux Morins toute la côte jusqu'aux bouches de l'Escaut, en soutenant, bien entendu, que le Castellum Menapiorum de la Table Théodosienne était à corriger en Castellum Morinorum. Ad. de Valois, dans sa *Notitia Galliarum* (1675) a considéré comme étant aux Morins toute la région dont était formé le diocèse primitif de Thérouanne, ce qui revenait à faire courir la limite entre Morins et Ménapiens de Nieuport, sur la côte, à Warneton sur la Lys ; il en découlait que Cassel ne pouvait être qu'un Castellum Morinorum. Le Père Ch. Wastelain, dans sa *Description de la Gaule Belgique* déjà citée, a, tout en admettant cette même limite, estimé que le Castellum Menaporium de la Table Théodosienne n'était pas à corriger, et qu'il a pu réellement appartenir aux Ménapiens, quoique situé hors de leur territoire propre ; cet auteur n'a d'ailleurs pas été non plus sans concéder que le Pagus Mempiscus du moyen âge formé d'une partie du territoire des Anciens Ménapiens dont il avait retenu le nom, s'étendait aussi sur l'ancien territoire des Morins en s'allongeant vers l'Ouest, dans toute la partie de l'ancien diocèse de Thérouanne devenue depuis 1553 le diocèse d'Ypres.

Dans l'*Introduction à la Statistique archéologique du Département du Nord* (1867), la Commission historique du Département s'est rangée avec beaucoup d'indécision, à l'opinion faisant coïncider la frontière entre Ménapiens et Morins avec celle de l'ancien diocèse de Thérouanne. Tout en notant que beaucoup d'auteurs ont soutenu que l'évêque des Morins au moyen-âge étendait sa juridiction spirituelle bien au-delà de la frontière Nord-Est que les Romains avaient assigné à ce peuple, et tout en se défendant de prendre un parti absolu sur un point qui a tant divisé les savants, elle finit par croire « qu'il y a lieu d'attribuer à la Civitas des Morins les territoires de Nieuport, « Dixmude, Furnes, Poperinghe et Ypres en Belgique ; de Cassel, « Bourbourg et Merville en France », le principe de la conformité des circonscriptions celtiques, des cités gallo-romaines et des anciens diocèses ecclésiastiques devant en effet être admis toutes les fois que des données spéciales et positives ne fournissent pas la preuve rigoureuse du fait contraire.

En réalité, cette démonstration se trouve bien faite. De multiples dérogations à la règle générale de l'identité des circonscript-

tatum, autre document officiel de la fin du IV<sup>e</sup> Siècle, la Civitas Menapiorum a disparu de l'énumération des Cités de la Belgique Seconde.

Mais elle se reconnaît dans la *Civitas Turnacensium* tout comme la *Civitas Nerviorum* était devenue la Ci-

---

tions administratives et religieuses sont aujourd'hui reconnues en ce qui concerne les anciens diocèses de la Belgique actuelle et ceux de France qui leur étaient limitrophes. Leur fondation, dans cette partie de la Belgique seconde ne date guère que des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> Siècles. Ce n'est qu'à l'épiscopat de St-Omer, dont le début se place vers 633, que l'on peut faire remonter la formation de l'ancien diocèse de Théroouanne ; St-Antimond et St-Athalbert, que le P. Malbrancq dit avoir été envoyés, de 531 à 550, par St-Rémi, ne figurent nulle part parmi les évêques présents aux nombreux conciles tenus dans la Gaule à cette époque ; et rien, dans la Vie de St-Rémi, ne se rapporte à eux. De même, ce ne fut qu'au début du VI<sup>e</sup> Siècle que Tournai eut son premier évêque régional, St-Elleuthère ; et encore sa biographie, qui n'a pas été écrite avant le XII<sup>e</sup> Siècle, n'est faite en grande partie que de légendes. A cette époque les anciennes divisions administratives gallo-romaines avaient déjà cessé d'être le cadre obligatoire pour les divisions ecclésiastiques ; alors, un évêque étendait toute son autorité spirituelle à toute population qu'il parvenait à convertir, n'importe sa situation géographique. Ainsi une fraction des Nerviens appartenait aux diocèses de Tongres et de Maëstricht parce qu'elle avait été convertie par les prédications de St-Lambert ; le Brabant septentrional fit partie du diocèse d'Utrecht parce que S. Willibrord, premier évêque de cette ville annonça l'évangile dans cette province ; les Anversois obéirent à l'autorité de l'évêque de Cambrai, et non à celle de l'évêque de Tongres, et les Ménapiens ne dépendirent pas de moins de trois évêques, au lieu de relever uniquement de celui qui avait son siège à Tournai, leur ancien chef-lieu ; le Nord de la Ménapie comprenant la Flandre hollandaise et les Quatre offices alla au diocèse d'Utrecht et la partie à l'ouest de la ligne Nieupoort-Warneton fut absorbée par le diocèse de Théroouanne. Si on voit à un moment donné l'évêque de Théroouanne s'intituler évêque des Morins, il ne s'en suit pas nécessairement que tout le territoire sur lequel s'exerçait son autorité spirituelle ait appartenu à l'ancienne cité des Morins et rien qu'à celle-ci ; dans la chronique de l'abbaye de St-Bertin, le fondateur du siège épiscopal, St-Omer, est simplement qualifié Evêque de l'Eglise de Théroouanne — *beatus Audomarus Taruennensis ecclesiae episcopus* — et ce n'est que ce titre qui est donné à ses successeurs dans toute la première partie rédigée par le moine Folcwin et allant jusqu'en l'an 867 ; dans la deuxième partie, écrite par le moine Simon et partant de l'an 1021, on le retrouve encore au début et ce n'est que vers la fin du siècle qu'apparaît la formule *Morinensi ecclesiae presul* ; il y a d'ailleurs mieux encore : St-Omer lui-même s'est simplement dit *Audomarus Terwanensis episcopus* dans les signatures qu'il a apposées, tant sur la Charte de Cictaire III de l'an 662 concédant au monastère de Corbie le village du même nom, que sur l'acte du 14 avril de la même année existant dans le cartulaire de St-Bertin et par lequel il a déclaré vouloir être enterré avec les moines, auprès de la basilique construite en l'île de Sitdiu, et affranchir cette basilique de la juridiction épiscopale pour la soumettre à l'abbé Bertin et à ses successeurs. Aussi A. Longnon s'est-il prononcé dans la question de la manière suivante : (*Pouillés de la Provin-*



*vitae Camaracensium*, les appellations nouvelles ayant été formées des noms des capitales de l'époque et non plus de ceux des anciennes peuplades gauloises qui étaient établies sur le territoire ; le *Castellum Menapiorum* de la Gaule d'Auguste n'était plus que *Castellum* tout court, comme le portent la borne milliaire de Tongres et l'*Itinéraire d'Antonin* (1). Il se peut que,

---

ce de Reims, 1908) : « En principe, le diocèse de Tournai était « identique à la Civitas Turnacensium des bas temps de l'Empire romain ; mais à une époque indéterminée, l'extrémité « Nord-Ouest de son territoire passa sous l'autorité spirituelle « de l'évêque de Thérouanne : je veux parler de la contrée qui, « encore désignée dans quelques actes du XII<sup>e</sup> siècle sous le « nom de *Pagus Mempiscus* constitue l'archidiaconé de Flandre « au diocèse de Thérouanne ».

Il est donc bien avéré qu'en l'espèce le principe général de la conformité de circonscriptions des anciens diocèses ecclésiastiques et des anciennes cités gallo-romaines ne saurait être légitimement invoqué pour rejeter l'indication *Castellum Menapiorum* de la table Théodosienne. Les auteurs belges Van Schrieck de Vrede, Schayes l'ont admise. E. Desjardins a compris, dans son état de la Gaule d'Auguste, la Civitas Menapiorum ayant pour capitale *Castellum Menapiorum* (Cassel). Et G. Jullian (*Histoire de la Gaule* 1908) a écrit : « Le gros des Ménapiens « s'établit dans les bas-fonds de la Flandre et de la Campine ; « mais d'autres de leurs gens s'avançaient vers l'ouest de façon « à garder le mont de Cassel, emplacement fait exprès pour « porter des vigies et une citadelle de frontière : C'est le *Castellum Menapiorum* » ; et il a donné pour limites communes à la Ménapie et à la Morinie, les marais de l'Aa, les bois de Rumingham, de Clairmarais et de Nieppe. Des documents du moyen âge, dont il sera parlé plus loin, confirment pleinement cette opinion.

(1) Dans l'ouvrage déjà cité plus haut, E. Desjardins a encore montré que ce document, dont on a longtemps fait remonter la rédaction au règne de l'empereur Antonin Pie (d'où son nom) correspond en réalité à un état de choses de date bien postérieure. « On a très savamment discuté, dit-il, pour retrouver le « véritable auteur de l'*Itinéraire d'Antonin*.. D'abord, c'est le « tableau plus ou moins officiel des stations et des distances de « l'Empire Romain au IV<sup>e</sup> Siècle... Il n'y a point là d'ouvrage « à proprement parler, mais une copie dont l'original, impersonnel, était partout et par conséquent appartenait à tous ; c'est « donc une tâche décevante que de chercher à saisir l'auteur « de ce document. Quel est l'auteur du Livret Chaix ou de l'Indicateur des Chemins de Fer ? L'éditeur, le compilateur mais « c'est tout. D'après l'ensemble de ses indications, il ne paraît « pas possible d'assigner une date précise, à ce document. Quelle « qu'en soit l'origine première, il est évident que, par sa nature « même il était susceptible d'additions et de corrections, tant « qu'il a été usuel et entre les mains de tous ».

Cette mise au point réduit à néant l'argument que certains auteurs ont cru pouvoir tirer du fait que l'*Itinéraire d'Antonin* ne désigne Cassel que par l'appellation *Castellum*, pour affirmer que ce lieu n'a jamais été le *Castellum Menapiorum* et s'inscrire en faux contre l'indication de la Table Théodosienne : cette appellation sans qualificatif correspond simplement à une époque où Cassel était déjà déchu de son rang de capitale.



territorialement, la *Civitas Turnacensium* ait été identiquement la *Civitas Menapiorum* la capitale seule se trouvant changée ; il est très vraisemblable que, dès la conquête terminée, pour tenir la région foncièrement hostile, les Romains eurent pour premier soin de s'établir sur le merveilleux observatoire qu'est le mont Cassel, d'ouvrir de là des voies permettant de rayonner dans toutes les directions, y créant de la sorte un centre militaire qui, lors de l'organisation des Cités tint lieu de capitale tant que, comme au temps de J. César, les Ménapiens n'eurent point de villes, mais rien que des villages ; plus tard, le rang de chef-lieu aurait été pris par Tournai qui, de simple relais de la chaussée de Cassel à Bavai qu'il était d'abord, s'était transformé en un centre gallo-romain important comme l'attestent les nombreuses substructions découvertes dans les environs immédiats (1).

Il est possible aussi qu'il n'y ait pas eu simplement modification de l'appellation de l'ancienne *Civitas Menapiorum* et que quelque remaniement territorial l'ait accompagnée ; il est certain que la *Civitas Bononiensium*, que l'on voit surgir dans la *Notitia Provinciarum et Civitatum* en même temps que la *Civitas Turnacensium* n'a pu être formée que par démembrement de la *Civitas Morinorum* et l'idée vient naturellement à l'esprit qu'une compensation territoriale ait alors pu avoir lieu en faveur de cette dernière par adjonction d'une partie de la primitive *Civitas Menapiorum* qui aurait compris le *Castellum* (2).

Mais quel que soit le commentaire admis, il est clair qu'il ne s'est agi que de modifications d'ordre pure-

---

(1) C'est, au fond, l'opinion que A. Longnon a exprimée dans la Notice explicative de son Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours (1889).

(2) Se basant sur une inscription latine trouvée près de Nîmègue et ainsi conçue : « Cur. Ladae T Puniceus Cenialis Duumvir Colon Morinorum Sacerdos Romae et Aug. Ob Honorem L. V. A. M. O. V. L. » E. Desjardins (Cf.) a, dans l'étude d'une organisation administrative des Cités de la Gaule vers le deuxième siècle de notre ère, cru pouvoir substituer, à l'ensemble de la *Civitas Morinorum* (cap. Thérouanne) et de la *Civitas Menapicrum* (cap. Cassel) de la Gaule d'Auguste une *Colonia Morinorum* ayant pour capitale Tarvanna (Tournai) ou *Castellum Morinorum* et une *Civitas Morinorum* ayant pour capitale *Castellum* (Cassel). Outre la confusion évidente entre Thérouanne et Tournai, il y a là une obscurité attribuable peut-être à ce que la mort a empêché l'auteur de mettre la dernière main à son ouvrage.

Néanmoins, il semble que le fond de sa pensée ait été dit qu'il y a eu, à un moment donné, extension de la primitive *Civitas Morinorum* aux dépens de sa voisine de l'Est.

ment administratif qui ont laissé la population en place là où elle vivait auparavant ; du point de vue ethnique, les Ménapiens sont, dans le nouvel ordre des choses, restés des Ménapiens, aussi bien ceux qui ont peut-être été rattachés à la *Civitas Morinorum* que ceux demeurés dans les limites de la *Civitas Turnacensium*. Ils ont même été au nombre des populations ayant conservé leur ancienne appellation gauloise jusqu'à la fin de l'empire, comme l'atteste la *Notitia dignitatum* où, dans l'énumération des forces assurant la défense, figurent des corps formés exclusivement de Ménapiens ou de Nerviens, alors qu'il n'y en a point qui le fussent de Turnacenses ou de Camaracenses.

*Etat des choses à la fin de l'Empire.*

Sur ce qu'il leur est advenu pendant la période où sombra l'empire pour faire place à la domination franque, il n'est point de données historiques qui nous éclairent de façon positive. La *Notitia dignitatum* est l'ultime document ancien dans lequel il soit encore question nommément des Ménapiens ; après elle, nous en sommes réduits, pour ainsi dire à ces bribes d'écrits du haut moyen âge rapportant des événements des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Siècles dont la répercussion a peut-être pu s'étendre jusque par delà l'Escaut et la Lys ; l'obscurité est complète sur la manière dont les Saliens s'y sont implantés. La conjecture s'est donnée là libre carrière, non sans créer la confusion.

Et d'abord, à partir de quel moment cette ère d'incertitude s'est-elle ouverte ? la *Notitia dignitatum* ne porte pas la date de son établissement. A son sujet E. Desjardins (*Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*) a écrit : « La date précise à laquelle  
« se rapporte la *Notitia dignitatum* n'est pas bien  
« connue ; elle flotte dans un demi-siècle environ, de  
« 370 à 420. Si l'on s'en tenait aux indications de cette  
« sorte d'état des fonctions publiques de l'Empire, il  
« faudrait assigner à la Notice l'époque qui a précédé  
« de beaucoup et même toute occupation de territoire  
« par les Goths ; par conséquent, les défenses du  
« Danube, les forteresses romaines, en apparence si  
« bien pourvues, ces corps militaires si ingénieusement  
« échelonnés aux frontières auraient dû être encore  
« intacts. Ce matériel, si redoutable, ces soldats  
« si nombreux, ces cadres si complets, semblent exclure  
« tout idée d'occupation étrangère : nous sommes  
« donc à l'époque qui a précédé les désastres de Va-

« lens, ou bien ce bel état est déjà un souvenir, et tout  
« cela est seulement sur le papier ! Que dirons-nous,  
« si l'on fait descendre la rédaction dernière du docu-  
« ment jusqu'à la fin du règne d'Honorius ? Ce n'est  
« plus alors l'Orient qui est seul envahi dans la région  
« danubienne : les Goths ont parcouru la Thrace, la  
« Grèce, l'Illyrie, l'Italie ; Stilicon a pu les arrêter  
« quelque temps au Mont Pholoé (401) et à Pollen-  
« za (403) ; Alaric a pris Rome en 410 ; les Bourgui-  
« gnons, les Vandales et les Alains sont entrés en  
« Gaule et l'ont ravagée en tous sens ; Radagaise et  
« les Suèves ont été écrasés à Fiesoles (466) ; mais les  
« Barbares, vaincus partout, avancent toujours et res-  
« tent. L'Empire, défendu par un Barbare, est percé  
« à jour ; c'est le moment où le magnifique Etat des  
« Dignités aurait reçu la dernière main ; ou c'est donc  
« un leurre ou un souvenir. C'est un souvenir, dont  
« la date réelle est, au plus tard, 370 ».

En ce qui concerne la Belgique Seconde, il y a assu-  
rément exagération à ramener aussi loin en arrière  
la date de l'état de choses décrit par la Notice. Nous  
avons d'Ammien Marcellin la relation d'une incursion  
de Saxons qui s'est produite en 370, par mer, à l'extré-  
mité septentrionale de la Gaule ; franchissant l'obsta-  
cle de l'Océan, dit-il, et marchant droit sur notre fron-  
tière, les Saxons firent un grand massacre de sujets  
romains ; le Maître de la cavalerie, Sévère étant venu  
au secours des forces locales, les Saxons implorèrent le  
pardon et la paix ; mais alors qu'ils se retiraient con-  
fiants dans l'accord qui avait été passé, une embuscade  
leur fut tendue, et ils furent passés au fil de l'épée,  
sans qu'un seul d'entre eux put revoir le sol de sa  
patrie ; cette province n'était donc pas abandonnée et  
si d'autres événements notables étaient survenus dans  
la région, avant le terme de son Histoire, qu'il a pous-  
sée jusqu'à la fin de 378, l'auteur, qui se révèle remar-  
quablement informé des faits de son temps, n'auraient  
pas manqué de les rapporter également.

Le contexte de la Notice, offre différentes particula-  
rités grâce auxquelles sa rédaction a pu être enserrée  
par les commentateurs dans un espace de quelques  
années seulement, correspondant à la fin du règne  
d'Honorius, de 418 à 423 ; en particulier, le professeur  
allemand Böcking, qui en a fait l'objet d'un ouvrage  
spécial, s'est prononcé pour la première de ces dates.  
Ce contexte porte en lui-même des traces d'une mise  
à jour réelle, comme par exemple, lorsqu'il mentionne



nombre de corps surnommés « Honoriani », du nom de l'Empereur régnant ainsi que l'usage s'en était établi depuis Caracalla.

Dans la composition des troupes figurent deux légions de Ménapiens, dont une au titre de la Thrace ; même pour celle-ci, il n'est pas impossible que l'indication fut encore à jour ; après la défaite et la mort de Valens sous les murs d'Andrinople en 378, son successeur Théodose, était parvenu en 382, à amener les envahisseurs à reconnaître la souveraineté impériale au prix de concessions de terres et d'une solde ; et plus tard encore, leur roi Alaric, ne se jetait sur l'Empire d'Occident qu'après avoir obtenu, des mains débilés d'Arcadius, la dignité de Maître des Milices auxquelles était confiée la défense de l'Empire d'Orient — ce qui peut donner à croire que ces milices existaient encore réellement à ce moment.

Les indications fournies par la *Notitia dignitatum* sur l'organisation de la Belgique Seconde ont été mises à contribution par certains pour faire apparaître que, dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la ligne Marcis-Tournai-Famars-Lowaige constituait la frontière septentrionale de l'Empire en ce sens que les Ménapiens vivant par delà jouissaient déjà d'une certaine autonomie ; ces indications, présentées de la sorte, ont été tronquées. En y regardant de près, on voit que, dans le tableau des insignes du *Dux Belgicae Secundae*, le signe conventionnel marquant l'existence d'un poste, et consistant en une vue perspective d'une tour hexagonale crénelée au sommet, se trouve répété trois fois avec les références 1. *Littus saxonicum* ; 2. *Quartensis* (le point d'attache de la flottille de la Sambre) ; 3. *Portu Aepatiaci* ; et l'énumération des forces placées sous le commandement du Dux comprend, outre le détachement de cavaliers dalmates de Marcis et la flottille de la Sambre, un *Tribunus militum Nerviorum* stationné au *Portu Aepatiaci*, vraisemblablement avec la cohorte dont il était le chef. C'est donc du poste, militairement le plus important de la Province, qu'il n'a pas été tenu compte en l'occurrence.

On ignore où était ce *Portus Aepatiacus* ; plusieurs ont pensé qu'il devait se trouver sur la côte si profondément modifiée depuis les temps romains, aux environs de Blankenberghe ou de Bouchaute. Serait-ce exact que, par le fait, la Belgique Seconde de la *Notitia* apparaîtrait alors comme encore occupée par les Romains jusque dans ses confins septentrionaux, et que la supposition d'une Ménapie déjà autonome en serait controuvée.



Il en serait d'ailleurs de même de celle qui, se référant à la conception d'une frontière Marcis-Tournai-Lowaige et lui donnant tout le caractère d'un *Limes imperii* du IV<sup>e</sup> Siècle, fait avancer les Saliens sans coup férir dans un pays abandonné, depuis la Toxandrie jusque dans les vallées de l'Escaut et de la Lys. Aurait-elle, au surplus, ce caractère défensif que le recrutement des légions de Ménapiens et de Bataves n'aurait pu continuer à se faire — alors que la *Notitia* indique le contraire.

Et quant à l'existence, de la Meuse à l'Aa, d'une série plus ou moins continue de localités dont l'appellation rappelle le *Castrum* latin, elle n'est pas non plus une preuve bien établie de l'organisation d'une barrière méthodiquement opposée à l'avance des Saliens ; dans la région, les lieux sont nombreux sur lesquels les troupes romaines ont séjourné au cours d'une domination de cinq siècles ; et il resterait à dégager ce point essentiel, que ceux dont il a été fait état ont bien été tous occupés simultanément et dans un but de défense contre des envahisseurs déjà maîtres de la lièze septentrionale de la Belgique Seconde.

Le pays était-il vraiment désert à l'arrivée des Saliens ?

Les détails du récit de l'incursion des Saxons en 370 par Ammien Marcellin font voir les pirates débarquant par delà la frontière septentrionale de l'Empire et marchant droit à celle-ci ; et il peut en être inféré que les faits se sont passés, sinon dans le Nord même de la Belgique Seconde, tout au moins dans son voisinage. Il y eut là un massacre grand de sujets romains, qui témoigne qu'à l'époque, la région n'était pas vide de population.

Au commencement du Ve Siècle, l'importance de la population chez les Ménapiens et chez les Nerviens ne devait pas différer, à en juger d'après les contingents militaires que la *Notitia dignitatum* indique comme provenant des uns et des autres ; alors que les Nerviens fournissaient trois légions et trois corps de cavalerie, il y avait : une légion de *Menapii seniores*, dont le chef se trouvait à *Tabernis* (Zabern), à la disposition du Dux chargé de la défense du Rhin ; une légion de *Menapii* employée en Thrace ; un corps de cavalerie de *Menapii seniores* à la disposition du *Maître de la Cavalerie* en Gaule ; et aussi une légion et un corps de cavalerie de *Cortoriacences* qui, apparemment, devaient avoir un recrutement spécial dans la région de Courtrai.

L'incidence sur la Belgique Seconde des événements de la grande invasion de 407 ne nous est connue que par ce qu'en a dit St-Jérôme dans son Epître *ad Ageruchiam* : « Mayence, ville autrefois brillante, a été prise  
« et détruite : Worms a succombé après un long siège,  
« la Cité puissante de Reims, les Ambiens, les Atrébates, les Morins situés au bout du monde, Tournai,  
« les Némètes (Spire), Strasbourg, sont tombés dans  
« la possession des Germains » ; le sujet même de l'Epître est l'apologie, auprès d'une veuve, de l'abstention d'un nouveau mariage, et ce n'est que comme moyen subsidiaire de persuasion, en frappant l'esprit, que l'évocation des événements du moment y est faite et rapprochée des calamités qui seront le signe de la fin du monde : il se peut donc que le tableau ait été poussé au noir pour les besoins de la cause. Quoi qu'il en soit, le fait que, dans les ruines de Bavai, il n'a pas été trouvé de médailles ou de monnaies postérieures à 404, donne à croire que c'est bien au cours de la grande invasion que la ville a été détruite ; et peut-être aussi les Suèves, dont la présence en Flandre occidentale belge a été souvent signalée par les auteurs du moyen âge, étaient-ils des descendants de traînards restés dans le pays. Là où le flot des envahisseurs coula dans son plein, la dévastation fut sans doute très grande, mais s'est-il porté avec toute sa violence jusque par delà l'Escaut et la Lys, hors du mouvement qui l'a poussé vers l'intérieur de la Gaule jusqu'au pied des Pyrénées ? l'Historien grec Zozime a parlé de l'Armorique et de provinces voisines épargnées par l'invasion qui se sont gouvernées de manière autonome jusqu'en 416 (1) ; et il est certain tout au moins que c'est par Boulogne qu'en 408 encore (2), l'usurpateur Constantin ramena les légions de Grande-Bretagne sur le continent. Au demeurant, il semble que la Ménapie n'ait pu avoir alors à souffrir davantage dans sa population que le reste de la Belgique Seconde.

A raison de sa situation géographique elle était, il est vrai, plus exposée aux incursions des pirates venant de l'Est contre lesquelles, au rapport de Zozime, la Confédération armorique aurait eu à se défendre. Mais ces incursions se sont-elles répétées au point d'avoir causé une dépopulation totale, ou en a-t-il été seulement ce que Guizot a dit des irruptions incessan-

---

(1) H. Martin, dans son Histoire de France, a considéré comme plausible, que les cantons maritimes de la Belgique Seconde aient fait partie de cette République fédérative.

(2) Olympiodore, Zozime et Sozomène ont rapporté le fait.

tes des Francs chez les riverains du Rhin ; des maisons sont brûlées, des champs dévastés, des récoltes enlevées, des hommes tués ou emmenés captifs ; tout ce mal se fait en quelques jours, les flots se referment, le sillon s'efface ; les souffrances individuelles sont oubliées. Aucune indication positive n'incite à admettre de préférence que la contrée était déserte lorsque les Saliens y ont pénétré.

*Silence de l'Histoire sur le traitement  
subi lors de la pénétration Salienne.*

Ce n'est que de la relation de Procope « accommodée » que Kervyn de Lettenhove a tiré argument à l'appui de sa thèse intronisant les Saliens chez les Ménapiens par voie de mariage ; les termes mêmes de cette relation (1) — déjà dépréciés par des inexactitudes flagrantes — se prêtent beaucoup moins à cette démonstration. En réalité, nous sommes dans une ignorance complète des événements qui se sont traduits par l'établissement des Saliens dans la région.

Toute la première période de leurs conquêtes participe même de ce manque de données. Grégoire de Tours, l'auteur le mieux informé et le plus sûr, ne leur a consacré que quelques lignes dans son *Histoire des Francs* : « On dit aussi, signale-t-il, qu'alors Clodion  
« fut roi des Francs ; il occupait sur les confins des  
« Thoringiens la ville forte de Dispargum... Ayant  
« envoyé des éclaireurs vers la ville de Cambrai et  
« fait explorer tout le pays, il se mit en marche lui-même, écrasa les Romains et s'empara de la ville.  
« Après y être resté peu de temps, il occupa tout le

---

(1) « Les Wisigoths, ayant forcé la frontière des Romains,  
« mirent sous leur obéissance toute l'Hispanie et les Gallies  
« en deçà du Rhodan et les eurent pour tributaires. Il se trouve  
« alors que les Armoriques étaient devenus les soldats des  
« Romains ; les Germains voulant mettre sous leur obéissance  
« ces peuples, qui étaient leurs voisins et avaient rejeté leur  
« ancienne forme de gouvernement, les pillèrent d'abord ; puis,  
« poussés par l'amour de la guerre marchèrent en masse contre  
« eux. Les Armoriques montrèrent leur valeur et leur dévouement  
« pour les Romains ; ils se conduisirent en braves dans  
« cette guerre ; et les Germains, n'ayant pu les vaincre par la  
« force, voulurent s'en faire des amis et des parents. Ces propositions,  
« les Armoriques les accueillirent sans répugnance, parce  
« qu'ils étaient chrétiens les uns et les autres : ainsi, réunis  
« en un seul peuple, ils arrivèrent à un haut degré de puissance. »



« pays jusqu'à la Somme ». (1) Si nous savons, de façon certaine, que Childeric, a régné à Tournai, ce n'est que grâce à la découverte, faite en 1655, de son tombeau dans un faubourg de la ville ; un anneau d'or, sur le chaton duquel était gravée une tête chevelue avec la légende « Childerici regis », des monnaies d'or romaines, des armes et un grand nombre de fleurons détachés des débris d'un manteau de soie rouge, lèvent toute incertitude sur la nature de la découverte. Et ce n'est que comme déduction de ce que Grégoire de Tours a rapporté sur les moyens employés par Clovis pour asseoir son autorité sur toutes les peuplades franques, que nous sommes amenés à croire à l'existence, dans les premiers temps de la conquête, de deux autres petits royaumes saliens dont les possesseurs étaient Raghenaker et Chararic ; encore, ne sommes-nous fixés que sur la résidence du premier, qui était Cambrai ; tandis qu'au sujet du second, il est dit simplement que, appelé à l'aide par Clovis, pour marcher contre Syagrius, il s'était tenu à l'écart, ne prenant parti pour personne et attendant l'issue du combat pour faire alliance avec celui qui obtiendrait la victoire ; peut-être était-il établi à Théroouanne, où il devait y avoir un groupement influent de Saliens, si l'on en juge par ce fait, que plus tard, Mérovée, fils de Chilpéric, crut, sur leurs promesses fallacieuses, trouver chez eux un appui agissant et efficace pour le soutenir dans sa révolte contre son père. Mais, en définitive, sur le sort fait par les conquérants aux populations indigènes, le silence de Grégoire de Tours est complet. (2).

---

(1) La démonstration d'Aetius tombant à l'improviste sur une bande de Clodion en train de festoyer, près du Vicus Helena, au retour d'une incursion dans les plaines des Atrébates, n'est qu'un événement militaire sans importance, la bande ayant pu se retirer sans être poursuivie : il a été complaisamment grossi par Sidoine Appollinaire pour les besoins de son Panégyrique de l'empereur Majorien qu'il a écrit en 458. Des avis très différents ont été émis sur la situation du vicus Helena ; d'après A. Longnon, ce serait le village actuel d'Hellemmes, près de Denain ; ses abords s'accordant bien avec la description du lieu de la rencontre faite par Sidoine Appollinaire : dès lors, il se serait agi d'une bande qui avait son point d'attache du côté de Tournai.

(2) En écrivant dans son Histoire de France que les « Francs emportèrent de vive force Cambrai et massacrèrent les Gallo-Romains qui s'y trouvèrent, H. Martin est allé au-delà de ce qu'a rapporté Grégoire de Tours. Ce n'est que dans le Liber historiae, œuvre de compilation de seconde ou de troisième main commencée seulement au XIII<sup>e</sup> Siècle, qu'il est avancé que Clodion massacra la population de la ville : « Clodis autem » rex, y lit-on, missit exploratores de Disbargo castello Toringo-



Il ne saurait assurément être supposé que les envahisseurs ont toujours pu s'emparer des terres à leur convenance sans recourir à la violence, et que le pillage n'a pas été parmi les maux de leurs expéditions ; l'anecdote du vase de Soissons montre même que le partage du butin se faisait suivant des règles établies que le chef lui-même ne pouvait transgresser. La question est seulement de savoir si, à l'égard des Ménapiens il y a eu extermination systématique, du moins extirpation totale de leur habitat.

L'affirmation se conçoit assez difficilement, étant donné qu'à l'époque, le lien de fédération des Saliens avec Rome était encore assez efficace pour que les contingents de Mérovée prissent part à la grande bataille livrée en 451 par Aetius contre les Huns d'Attila, et que ceux de Childeric fussent en 461 et 469 mêlés aux milices romaines s'opposant, dans les environs d'Orléans et d'Angers, aux entreprises de Visigoths ; que les Saliens aient été des fédérés profitant des défailances du pouvoir impérial pour s'étendre dans de nouveaux territoires et y agir en maîtres, cela n'est guère contestable ; néanmoins, de là, à faire subir aux populations gallo-romaines un traitement de la dernière rigueur, il y a encore loin.

Le doute entre plus particulièrement dans l'esprit lorsqu'il s'agit des Ménapiens. Ils étaient si bien l'arrière-garde de la migration belge en Gaule, que des leurs étaient encore attardés sur la rive droite du Rhin à l'arrivée de J. César ; une certaine affinité avec les Germains d'avant garde est donc presumable, et même la tentative du batave Civilis de les entraîner dans sa révolte de l'an 68 en est un indice. Vivant à l'extrême limite septentrionale de la Gaule, le long d'une côte inhospitalière bordée de lagunes, dans une région couverte de marécages et de forêts difficilement pénétrables que ne traversait aucune des grandes voies par où se diffusait l'action du pouvoir central et la civilisation marchant de pair, on peut penser, avec A. Schayes, que leur romanisation ne fut point aussi prononcée que celle des autres populations de la Belgique Seconde. Peut-être encore l'Empire lui-même a-t-il contribué à ne faire d'eux que des Gallo-romains peu évolués, en

---

« rum usque ad urbem Camaracum. Ipse postea cum grande  
« exercitu Renum transiit, multo populo Romano occidit atque  
« fugavit. Carbonaria sylva ingressus, Turnacensem urbem  
« obtenuit. Exinde usque Camaracum civitatem veniens, illicque  
« resedit pauco temporis spatio ; Romanos quos ibis invenit  
« interfecit. Exinde usque Summan fluvium occupavit ».

transférant, à différentes reprises autour d'eux, des éléments germaniques, comme les Tongres qui avaient pris la place des Eburons dans la Gaule d'Auguste, les Francs que l'empereur Maximien déporta en 291 sur les terres en friche des Nerviens, les lètes bataves du *Pagus Laeticus* introduits chez les Atrébates à une date inconnue (1). Avec C Jullian (*Histoire de la Gaule*, 1921) on a peine à ne pas voir en eux des demi-Germains, et on doute même qu'il n'y ait pas eu parmi eux de véritables Germains. Au surplus, c'est avec beaucoup de force que se présente la pensée d'une certaine parenté d'idiome avec les Saliens ; quoi qu'on en dise, J. César a formellement déclaré au frontispice même de ses *Commentaires* que les Belges différaient des Celtes par la langue, et cette différence a dû aller en s'accroissant pour les peuplades les plus éloignées des celtisants, la transition se faisant avec l'idiome des populations germaniques à leur contact ; et il est fort possible que ces peuplades, relativement isolées, aient pu conserver dans leurs foyers le parler de leurs ancêtres, sans pour cela se mettre en révolte ouverte avec Rome (2) les Bretons et les Basques sont chez nous des exemples millénaires d'une semblable situation. Enfin les Saliens eux-mêmes lorsqu'ils se sont répandus hors de Toxandrie, n'y avaient-ils pas vécu déjà près d'un siècle côte à côte avec des congénères des Ména-piens ? (3).

---

(1) Dans l'ouvrage intitulé *Clovis* (1901) G. Kurth a même hasardé l'opinion que des Francs appelés par Carausius se seraient, dès 287, installés à l'Ouest de l'Escaut ; lors de l'expédition répressive que Maximien dirigea jusque par delà le Wahal et le Rhin contre les alliés de l'usurpateur ménapien, ces Francs d'avant-garde incapables de résister aux légions romaines, se seraient hâtés de faire leur soumission et de se déclarer les vassaux de l'Empire ; à cette condition, la jouissance des terres qu'ils avaient usurpées leur aurait été laissée, et ils se seraient ensuite répandus dans les deux Flandres ; cette colonie franque se serait fondue avec les Saliens venus en 341 dans le Brabant septentrional et la Campine pour constituer le noyau du peuple de Clodion.

(2) A la fin du IV<sup>e</sup> Siècle, St-Jérôme a encore entendu parler le Celte à Trêves, qui était alors la capitale de la Gaule ; à plus forte raison, le dialecte ménapien a-t-il pu se maintenir entre l'Escaut et la mer.

(3) Ceux des auteurs belges qui ont mis sur le compte de la conquête salienne la complète disparition de l'élément ménapien n'ont, du reste, pas été sans se départir parfois de la rigueur de leur thèse.

Dans son mémoire même sur les *Origines de la population flamande de la Belgique*, A. Wauters a écrit : « Pour moi, l'origine des habitants de la Flandre entre Gand et le Hout est bien claire, le sang frison est resté dans les polders, le sang ménapien

*Témoignages formels de la survivance  
de l'élément ethnique au Moyen âge.*

Sans doute s'il fallait s'en tenir à ces différentes considérations toutes théoriques, la conviction serait encore loin de se dessiner. Mais la question n'étant posée ici que pour les seuls Ménapiens de l'extrémité occidentale de l'ancienne Civitas de la Gaule d'Auguste, les suppositions se soudent dans la suite avec des réalités.

Il est certain que les Saliens n'ont pas fait table rase dans la région.

Toutes les localités de son étendue dont les noms se rencontrent dans les documents authentiques du temps de la domination romaine n'ont aucunement disparu : Turnacum, Cortoriacum, Courtrai ; Viroviacum, relai de la chaussée de Cassel à Bavai, Werwicq ; Castellum, Cassel. (1) Des Ménapiens s'y sont retrouvés vivant sur le territoire même de leur antique Cité qui n'avait pas sombré totalement dans la tourmente. Sous l'appellation de *Pagus Mempiscus* ou de *Mempisque* — vocables formés sur le nom des anciens Ménapiens — une partie du Pays Ménapien de l'Empire romain a survécu pendant plusieurs siècles dans la division administrative de la monarchie franque.

La documentation historique du moyen âge fournit des données suffisantes pour qu'il n'en puisse être douté.

Le démembrement de l'ancien Pays Ménapien consécutif à la conquête salienne est révélé par des détails des biographies de St-Amand et de St-Eloi qui, de 630 à 660, ont prêché l'Evangile dans la contrée : dues à des contemporains ayant été en relations avec les Saints eux-mêmes, ces biographies sont des plus dignes de foi : Dans la *Vie de St-Amand*, rapporté par

---

dans les bois ; quant au restant de la contrée, il a été colonisé par les Francs saliens. « G. Kurth, dans son ouvrage *Clovis*, s'est exprimé ainsi : « Il est sans doute difficile d'exagérer les « violences que les envahisseurs durent se permettre contre les « hommes et les choses dans les premiers jours de la conquête. « Il faut cependant remarquer que le *gros de la population fut* « épargné. Tournai garda sa population et sa langue romaines, « même après qu'elle fut devenue la capitale d'un royaume barbare ; elle assimila rapidement le contingent franc que la « conquête versa dans sa population indigène. A Cambrai aussi, « à part les violences de la première heure, la population ne fut « pas exterminée ».

(1) Et, à la limite même de la région, ont également subsisté la capitale des Morins, Taruenna (Thérouanne) et de nombreux villages dont l'origine romaine resta accusée par la terminaison-Ecques de leur nom



son disciple Baudemond, c'est l'existence d'un certain *pagus* tirant son nom de la bourgade de Gand qui apparaît ; il est peuplé de gens féroces à qui personne n'a encore osé porter la bonne parole ; l'« *episcopus ad praedicandum* », ordonné par Clotaire II et muni de lettres de Dagobert Ier lui donnant le pouvoir de conférer de force le baptême, n'y rencontre pas moins la plus vive résistance et subit les sévices les plus graves. Dans la *Vie de St-Eloi* — œuvre de son ami l'évêque de Rouen, St-Ouen, auprès duquel il avait vécu à la Cour de Dagobert Ier — ce sont les municipes des Cortoriacenses, Flandrenses et Gandenses qui, nés aux dépens de la Cité des Tornacenses, entrent nommément dans l'énumération des dépendances de la double circonscription diocésaine de Tournai-Noyon ; les Flandrenses y sont dits voisins de la mer, et plus tard, Eginhard (*Annales des Francs*) précise l'indication, en écrivant, dans la relation des événements de l'an 820, que « des pirates portés par treize bateaux partis des pays du Nord avaient pu, par suite de la négligence des gardes, aborder in Flandrensi littore, y brûler quelques misérables cabanes et enlever un peu de bétail, mais que finalement, ils avaient été repoussés par ceux qui tenaient garnison dans le pays ». Le Mempisque et la Flandre font figure de circonscription administrative dans le Capitulaire de Louis le Débonnaire portant instructions à ses Missi pour 821, dont un article édictait l'interdiction de toutes les conjurations que les Serfs formaient in *Flandris et Mempisco* et autres cantons maritimes, sous peine d'une amende de 60 sous pour les maîtres qui les auraient tolérées. Egalemeut, dans l'acte de partage de l'Empire fait en 830 par Louis le Débonnaire, la Flandre (Flanderes) et le Mempisque (Mempiscon) sont cités comme entrant dans le lot de l'un de ses fils, en même temps que le Brabant (Bragbanto), le Thérrouannais (Terwanensis, etc. Un grand nombre de diplômes royaux, de chartes, d'actes de donation ou d'échange, existant dans les Cartulaires des anciennes abbayes et églises de la région, permettent d'ailleurs de mieux préciser les modifications territoriales survenues ; et c'est en s'y référant que, dans le Texte explicatif de son *Atlas historique de la France*, A. Longnon a exprimé l'avis que : « La *Civitas Turnacensium* avait, dès le VIIe Siècle, formé au moins cinq pagi ; et quatre de ces circonscriptions administratives, le *Pagus Tornacensis*, le *Pagus Cortoriacensis*, le *Pagus Flandrensis* et le *Pagus Gandensis*, étaient soumis à l'autorité spirituelle de



St-Eloi, le fameux évêque de Noyon, — tandis que la 5e, le *Pagus Mempiscus*, se trouvait dès lors rattaché à l'évêché de Théroutanne (1).

Véritables titres de propriété, ces actes publics ou privés des Cartulaires renferment, comme spécifications de situation des biens, des noms de lieux et de cours d'eau dont certains se sont conservés à travers les siècles. Pour le *Pagus Mempiscus*, ceux-ci sont assez nombreux pour donner encore aujourd'hui une idée assez fidèle de sa position et de son étendue. Il se cueille :

a) Dans le Cartulaire de l'abbaye de St-Bertin de St-Omer, — un acte de 723 portant vente par Rigobert à l'évêque Erkembode, abbé de Sithiu, de différents biens dont l'énumération comprend « et, *infra Mempico*, Leodedringas mansiones » (Ledringhem) ; — un acte de 857 par lequel Liodric cède à l'abbé Hilduin des biens situés « *in loco nuncupante Mekerrias* (Merris ?) *in pago Terwanense, infra Mempiscum* (2) et *in alio loco nuncupante Heingasele* (Herzeele ?) *in pago supra suscripto, super fluvium Isera* l'Yser » à condition d'en recevoir d'autres dans le Pays de Théroutanne ; — un acte de 875 constatant que le même abbé Hilduin fait, avec Rotfrid, un échange de biens situés, d'une part, « *in loco nuncupante Stratsele* (Strazeele), *super fluvio Niopa* (Nieppe), *in pago Terwanensa, intra Mempiscum* » et d'autre part, « *in loco nuncupante Crumbeke* (Crombèke, Fl. Occ. B.) *in pago Terwanensa, intra Mempiscum, super fluvium Fleterna* (Vleter beke) ; — un acte de 877, par lequel Rodulfe, abbé de St-Bertin, reconnaît que Odgrin, avoué de son monastère, lui a, par échange, cédé quelques biens se trouvant « *in loco nuncupante Hamma*

---

(1) Plus exactement, comme le montrera ce qui va suivre, ce n'est que la partie Ouest du *Pagus Mempiscus* qui, anciennement, était rattachée à l'évêché de Théroutanne. Celui-ci ne s'étendait que jusqu'à hauteur de Nieuport et de Warneton, laissant à l'évêché de Tournai la fraction plus à l'Est dudit Pagus.

(2) Au sujet de cette formule « *in pago Terwanense, infra ou intra Mempiscum* » qui se rencontre dans des actes du Cartulaire de St-Bertin, il peut être supposé : soit qu'elle n'était plus que le souvenir d'une ancienne limitation entre la Cité des Morins et la Cité de Tournai, suivant la remarque déjà faite plus haut dans ce sens ; soit encore qu'elle correspondait bien à une extension du Pagus de Théroutanne aux dépens du Pagus Mempiscus contemporaine seulement de la rédaction des actes, décelant ainsi une de ces modifications de circonscriptions des comtes que A. Longnon admet avoir été opérées sous la monarchie franque. Dans l'un comme dans l'autre cas, la formule équivalait à dire « dans la partie ménapienne du Pagus de Théroutanne ».

(Hem) *super fluvio Marsbeca* (la Marque) *in pago Mempisco* (1) — un acte de 1115 par lequel Jean, évêque des Morins, soumet à Lambert, abbé de St-Bertin, l'église dédiée à St-Martin « *in locum qui dicitur Osclarum* (Oxelaere) *in pago Menapisco, juxta montem Cassel situm* ».

b) Dans le Cartulaire de l'abbaye de St-Pierre au Mont Blandin de Gand,

— Etat censuel dressé par Eginhard (2), où, dans le détail des biens acquis par l'abbaye depuis sa fondation et assignés à l'entretien des religieux, figurent ces deux articles : d'une part, « *Tradidit Gonbertus et uxor sua Thiadudara ad mensa fratrum, in pago Mempisco, super fluvio Mandra, (La Mandel), in vula nuncupante Wackinio* (Wacken, Fl. Occ. b.) *ecclesia una, curticulum indomicatum, mansis, mancipiis* » et d'autre part, « *Ambrico dedit in pago Mempisco sive Gandinse, in loco qui dicitur Rockingalium super fluvio Dormia, curticulum indomicatum terris arabilis, etc., et in alio loco qui dicitur Ekeningahem, de terra arabile ubi potest seminare mod. XII* » ; — une charte de 964 par laquelle le roi de France Lothaire confirme la donation faite par le comte de Flandre Arnoul le Vieux de divers biens dont « *In pago Mempisco, in Summeringhem* (Somerghem Fl. Or. b.) *mansum unum* » ; — un acte de 974 portant donation par le comte de Flandre Thierry et son épouse Hildegarde, de différentes propriétés, dont l'une « *in Halestra* (Aeltre Fl. Or. b.), *in pago Mempisco* » ; — une charte de 1037 par laquelle le roi de France Henri Ier, à la demande de Baudouin V comte de Flandre, prend l'abbaye sous sa sauvegarde et lui confirme la possession de ses biens, où figurent : « *in pago Mempisco, villam Bussingehem* (Boeseghem) *cum ecclesia et molendino atque maresco et postura ultra fluvium Mella* (la Melle) ; *ecclesiam vero de Terdingehem* (Terdeghehem) » ;

c) Dans le Cartulaire de l'abbaye de St-Bavon de Gand, — une charte de 864 par laquelle le roi de France Charles le Chauve confirme l'abbaye dans ses possessions, comprenant : « *in villa Gisingaseele* (Gysenzeele, Fl. Or. b.) *similiter cum cunctis appendiciis suis in pago Mempisco ; in villa Helsca* (Esche d°) *cum omnibus suis appendiciis* » ; — une lettre de 1030 de l'abbé de St-Bavon au comte de Flandre Baudouin re-

---

(1) Peut-être ne s'agit-il pas ici de Hem sur la Marque (Arret. de Lille, mais bien du village de Ham qui figurait encore sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> Siècle, à l'emplacement du Bois du Ham, entre Watten et Saint-Momelin.

(2) Devenu abbé de Saint-Pierre, à la mort de Charlemagne.

lative à diverses possessions de l'abbaye, dont « *in pago Mempisco... ecclesia una in villa Caninghem* (Caneghem Fl. Or. b.) » ;

d) Dans le Cartulaire de l'abbaye des dames bénédictines nobles de Messines, — une charte de 1066 du roi de France Philippe Ier confirmant les possessions attribués à l'abbaye par le comte de Flandre Baudouin de Lille et son épouse Adèle, parmi lesquelles, « *apud Eches (Eecke) in Mempisco, septem mensa terrae, et, in eodem pago, in territorio de Wideschat* (Wytschaete, Fl. Occ. b.) *XX mensa terrae, in territorio Tetingahem* (Terdeghem) *iiij mensa terrae* » ;

e) Dans le Cartulaire de l'abbaye de St-Amand, — une charte de 847 du roi de France Charles le Chauve confirmant l'abbaye dans ses possessions, dont l'énumération par circonscription administrative comprend « *in territorio Menaporium quod nunc Mempiscum appellant, Roslare* (Roulers Fl. Occ. b.), *Hardoga* (Ardoye, d°) *Cokenlare* (Couckelaere, d°) *Ledda* (Lendelede Fl. Or. b) *Ricolwingahem* (Rolleghem), *Coloscampum* (Coolscamp, d°), *Wenghines* (Wingene, d°), *Berncham* (Beernem, d°) et *Bonart.* (Cuerne, Fl. Oc. b.) ;

f) Dans le Cartulaire de l'église St-Amé de Douai, — une charte de 1076 du roi de France Philippe Ier confirmant les possessions de cette église parmi lesquelles « *in pago Mempisco totam Menrevillam* (Merville) *ab antiquis Broïlum nominatur, juxta Lisie* (la Lys) *fluvii decursum sitam ; in eodem quoque pago, totam villam nomine Fleternam* (Oost et Wesvleterem, Fl. Occ. b.) *cum decima propre fluvii Esere* (l'Yser) *decursum statutam* » ;

g) Dans le Cartulaire de l'église St-Pierre de Cassel, — un diplôme de 1085 portant fondation dans cette église « *in loco qui dicitur Cassel, in pago Mempisco* », par le comte de Flandre Robert le Frison, d'un chapitre de 20 chanoines et lui assignant des revenus à provenir de différentes localités des environs — diplôme confirmé par le roi de France Philippe Ier.

Des précisions de même nature se rencontrent également dans des Chroniques d'abbayes. Ainsi, dans celle de St-Bertin rédigée vers 962 par le moine Folcwin, la relation de la mort de l'évêque St-Folquin en 855 offre ce détail géographique, que le prélat avait succombé au cours d'un déplacement « *ad ecclesiam in Menapisco sitam, Hicclesbeke* (Esquelbecq) *nuncupatam* » (1). Dans celle de l'abbaye de Watten, rédigée

---

(1) Dans la Vie de St-Winoc, écrite au VIII<sup>e</sup> Siècle, il est relaté que St-Bertin ordonna aux quatre Bretons Quadanoeus, Inge-



vers l'an 1080 par le moine Ebrard ou le prévôt Bernol le bourg de Watten est qualifié de très antique demeure des Ménapiens, et la rivière d'Aa indiquée comme ayant été leur limite à l'Ouest. Dans celle du monastère d'Egmont en Hollande, il est fait mention, pour l'an 1108 de faits surprenants qui se seraient produits *in pago Mempisco, villa Herlebeka* (Harlebeke Fl. Occ. b.)

La synthèse de toutes ces indications au moyen d'une carte fait apparaître très nettement que le Pagus Mempiscus ou Mempisque du moyen-âge s'étendait entre la Lys, la dépression marquée aujourd'hui par le canal de Neuf-Fossé ; l'Aa, l'Yser jusqu'à Dixmude, et s'avancait jusque non loin de Gand ; la presque totalité de l'Houtland de la Flandre Maritime Française en faisait partie. Le *Pagus Flandrensis* qui le bordait au Nord n'était qu'une étroite bande littorale marécageuse, depuis Bruges jusqu'à Bourbourg, dont on peut également juger par les noms des localités mentionnées dans les Cartulaires comme situées « *in pago flandrense* » ; Snelleghem (953), Roxem (745), Vlasloo (994), Uxem (981), Bourbourg (987). La spécification « *In territorio Menapiorum quod nunc Mempiscum appellant* », que renferme la Charte de 847 du Cartulaire de l'abbaye de St-Amand est d'ailleurs l'attestation, par la Chancellerie royale elle-même, que le Mempisque du moyen-âge était bien un démembrement de l'ancien pays Ménapien (1). Cette

---

nocus, Madocus et Winnocus d'élever un monastère à Woromholt (Wormhout), *in pago Terwanense* : Ledringhem et Esquelbecq étant dans la partie ménapienne du Pagus de Théroutanne, à plus forte raison devait-il en être de même pour Wormhout.

(1) Au dire de Ch. Piot (*Les pagi de la Belgique pendant le moyen âge* 1869) le petit *pagus* de la Ménapie faisait partie du *pagus* moyen de la Flandre ; la plupart des localités mentionnées par les actes comme situées dans ce petit *pagus* le sont sans dénomination d'un autre *pagus* ; telles sont Ledringhem, Watten, Merckeghem, Cassel, Boeschèpe, Merville, etc. ; jamais les noms de ces paroisses ont été accolés à celui d'un autre *pagus minor* ; le *Pagus Mempiscus* est entièrement bordé au Midi par la Lys, au Nord et à l'Est par le pays qu'habitaient les Flamands de la côte maritime, c'est-à-dire par le *Pagus* de l'Yser, circonscription éphémère qui fut assez tôt englobée dans le *Pagus* de la Flandre. Il faut admettre cette position, toute autre est inadmissible ; dès qu'on veut le faire sortir de là, il n'y a plus moyen de la placer nulle part et il faut se résigner à nier son existence.

Le dilemme entrevu par Ch. Piot ne se pose pas. Le *pagus Mempiscus* du moyen âge a son existence et sa situation bien démontrées. Il était au même titre que le *Pays Flandrensis* un démembrement du Pays Ménapien du temps de la domination romaine et c'était le *Pagus Gandensis* qui le bornait à l'Est. Sa



appellation lui est restée attachée jusqu'aux premières années du XIIe siècle, et ce sont des chartes et des diplômes des comtes et des rois de France qui le prouvent. La bulle de 1107 du Pape Pascal II, énumérant les possessions de l'abbaye de Saint-Amand, situait encore « *In pago Mempisco, terras de Bonarda, de Roslare, de Ledda, de Hardoia, de Guinginiis, de Markhem, de Lapiscura, de Berneham* » ; mais celle de 1119 du pape Calixte II dit, pour les mêmes possessions, « *In Flandris* ». Il est donc à présumer que c'est dans l'intervalle que se produisit la circonstance qui effaça le Mempisque du nombre des divisions géographiques de la région. Elle fut d'ailleurs d'ordre purement politique. Lorsque, en 862, Charles le Chauve, confia à Baudouin Bras de fer, l'époux de sa fille Judith, le territoire compris entre l'Escaut, la Canche et la mer, il n'y eut pas, dès ce moment, création d'un comté formant apanage. Le bénéficiaire n'eut d'abord que le rôle et les attributions de gouverneur et d'administrateur de ce territoire ; dans les diplômes et actes divers, ses successeurs immédiats ne reçurent ou ne se donnèrent que le titre de comte sans désignation aucune du territoire qui était soumis à leur autorité, ou encore le simple titre de marquis qui était alors généralement conféré aux comtes des Marches-frontières. Le fameux Capitulaire de Kiersy-sur-Oise de 877 ne modifia point cette situation ; ainsi que l'a bien fait ressortir E. Bourgeois (le *Capitulaire de Kiersy-sur-Oise* 1885), loin d'abdiquer son pouvoir, comme on le répète trop souvent, Charles le Chauve l'a revendiqué et maintenu ; il n'a pas constitué les bénéfices héréditaires ; il a bien voulu qu'ils passassent aux enfants, sous forme d'héritage, mais il a tenu à ce que fût par la volonté royale *permissu regis*, de manière à réserver à la royauté le droit de surveiller et de régler leur transmission. Il n'a pas fait d'exception pour son gendre Baudouin : à la veille d'entreprendre sa nouvelle expédition en Italie qui le tiendra éloigné, il a désigné

---

partie occidentale, dans l'étendue de la Flandre Maritime Française, était rattachée au *Pagus* de *Thérouanne* ; et quant au petit *Pagus* des bords de l'Yser inférieur, il semble être allé, partie au *Pagus Flandrensis*, partie au *Pagus Mempiscus*, à en juger du moins par ce fait que *Fletrinium* (Vleteren) est simplement dit « *in pago Isseretico* » dans un acte de 806 du Cartulaire de St-Bertin, tandis que dans la charte de 1076, du Cartulaire de l'Eglise de St-Amé de Douai, il est porté comme étant « *in pago Mempisco, prope fluvii Esere* ». Même, dans la Chronique de St-Bertin à propos de l'invasion des Normands abordant en 859 par l'estuaire de l'Yser, il est dit de Nieuport, « *in finibus Menapium, in sinum qui vocatur Isere portus* ».

seulement à son fils Louis le Bègue, des conseillers qui devaient aider celui-ci de leur avis, et, parmi eux, Baudouin. Dans l'étendue du gouvernement de ce dernier, il a même, d'une manière particulière, affirmé son pouvoir éminent en se réservant étroitement la chasse dans deux grandes forêts domaniales : la Lysga et le Scheldeholt ; même à son propre fils Louis, il ne concède que la permission de courir le sanglier dans la Lysga et de chasser dans le Scheldeholt seulement quand il lui arrivera de le traverser, et encore, le moins sera le mieux. Comme l'a montré le Dr le Glay (*Notice sur l'origine du comté de Flandre*, 1849), il n'a nulle part été retrouvé de diplôme constitutif d'un comté de Flandre en faveur de Baudouin Bras de fer ou de ses descendants. Et c'est sans fondement aucun qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, le moine Jean (le long) d'Ypres a, dans sa *Chronique du Monastère de St-Bertin*, affirmé que Charles le Chauve avait, en 862, au moment même du mariage de sa fille, par amour d'elle et en son honneur, authentiquement institué un comté héréditaire de Flandre en faveur de Baudouin et de ses descendants (1) : ce n'était là qu'une flatterie à l'adresse de sa dynastie et Paul Emile de Vérone, en accueillant cette version dans les *De rebus gestis Francorum* que Louis XII l'avait chargé d'écrire, n'a fait que reproduire une inexactitude. Ce ne fut que plus tard, quand le régime féodal eut atteint son plein développement, que les successeurs de Baudouin ajoutèrent à leur titre primitif un nom de fief et se dirent « Comtes de Flandre », étendant ainsi à toute la région sous leur dépendance ce qui, jusqu'alors, n'avait été que l'appellation particulière de l'un des démembrements de l'ancien pays des Ménapiens (2). En même temps, les circonscriptions administratives du comté subissaient d'ailleurs des modifications profondes à la suite de la création des Châtellenies de Gand, Bruges, Furnes, Bergues, Bourbourg, St-Omer, Cassel, Bailleul, Lille, etc. ; et l'on voit alors la situation des biens précisée

---

(1) « ...In qua solemnitate (celle du mariage) rex predictus  
« (Charles le Chauve) ob amorem et honorem filie sue Judith  
« Balduinum comitem Flandrie auctorisabiliter instituit cumque,  
« heredes et successores ejus perpetuo comites nominari man-  
« davit. Nam ante eum pater suus avus et attavus, licet dominos,  
« non tamen comites Flandrie se nominaverunt ».

(2) Il a été dit que la généralisation à tout le Comté de l'appellation du *Pagus Flandrensis* était due à ce que la famille de Baudouin était originaire des bords de l'Yser et que, d'ailleurs, c'est par méprise que les chroniqueurs ont traduit le nom et le surnom flamands du comte par Balduinus Ferreus, au lieu de Balduinus Ysereticus-Yser et fer étant homonymes en Flamand.

dans les actes des Cartulaires par les formules *in Flandris, in castellatura Furnensi, in territorio Bergensi, etc.*

Tant que subsista géographiquement le Mempisque, ses habitants ont, du reste, été, eux aussi, distingués de leurs voisins par l'appellation Menapenses, qui est également celle même des anciens Menapii. Les Annales de St-Bertin de St-Omer et de St-Vaast d'Arras, qui comptent parmi les meilleurs sources de l'histoire de l'époque, en offrent plusieurs exemples dans les récits des malheurs causés par les invasions des Normands. Dans les premières, on lit qu'une partie des bandes de Rorick débarquées en 850 sur les côtes frisonnes et bataves, vinrent exercer leurs ravages chez les Ménapiens et les Thérrouannais. Dans les secondes, il est rapporté qu'en 879, les Normands dévastèrent Thérrouanne, ville des Morins, ainsi que toutes les terres des Ménapiens, après quoi, ayant franchi l'Escaut, ils passèrent dans le Brabant ; et qu'en 880, après avoir ruiné Tournai et les monastères des bords de l'Escaut les Normands et Danois, hivernant à Courtrai dans un camp retranché qu'ils s'étaient construit, portèrent le fer et le feu chez les Ménapiens et Suèves du voisinage. La distinction entre Ménapiens et Flamands est explicitement faite par l'auteur, lorsque, dans la relation des événements survenus trois ans plus tard, il dit que, après avoir incendié l'église et le monastère de St-Quentin ainsi que l'église de la Mère de Dieu à Arras, les Normands sortirent de Condé au printemps de 883 et envahirent les cantons maritimes où, au cours de l'été, ils contraignirent les Flamings à abandonner leurs terres et firent de la région un désert, par le meurtre et l'incendie (1).

Egalement dans la chronique de l'abbaye de Lobbes au diocèse de Cambrai, rédigée dans la seconde moitié du Xe Siècle par l'abbé Folcwin — peut-être celui-là même qui, comme moine de St-Bertin, avait déjà rédigé la première Partie de la Chronique de ce monastère, — il se trouve ce détail que, deux siècles auparavant, un de ses prédécesseurs St-Ursmar », se *Flandriae intulit versus Menaporium fines* » pour évangéliser une population restée païenne. Et plus nettement encore s'est exprimé le moine de la même abbaye, auteur du Récit et témoin des miracles de l'Itinéraire des

---

(1) ...Verno vero tempore à Condato egressi maritima fretivere loca ; ibique aestivo remorati tempore, Flamengos e terra sua fugère compulserunt, et undique saevientes omnia ferro et igne depopulantur. »



restes de St-Ursmar qui se déroula en 1060, dans les villes et villages « *in Flandriis* » pour recueillir là où le saint avait converti à Dieu « *Menapenses, Wasiacenses et ipsos Flandrenses* », les offrandes nécessaires pour la remise en état de l'abbaye et de son église dédiée à St-Pierre. Annalistes et chroniqueurs ont ainsi enregistré jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> Siècle l'existence d'une population que la tradition rattachait d'ailleurs aux Ménapiens du temps de la domination romaine.

Pourrait-il d'ailleurs être prétendu que ce n'était qu'une apparence trompeuse et que, en réalité, si les Saliens ont bien conservé à l'Ouest de l'Escaut les appellations et les délimitations des pagi romains, ils n'en ont pas moins exterminé ou refoulé toute la population préétablie, les Gandenses, les Flandrenses, les Ménapiens et les Terwanenses du moyen-âge n'étant exclusivement que des descendants de ces Saliens qui s'appliquaient la dénomination des anciens habitants du pagus dans lequel ils s'étaient respectivement implantés par la conquête ?

Non seulement la chose en elle-même est invraisemblable, mais il est des textes qui établissent le contraire. Dans la *Vie de St-Amand*, on voit l'apôtre des Ménapiens intercéder en faveur d'un malfaiteur traîné devant un certain comte Dotto, de race franque — *ex genere Francorum* — rendant la justice dans une assemblée de Francs ; si la population n'avait été formée rien que des descendants de Francs, l'auteur, qui la connaissait bien, n'aurait pas eu matière à distinction et, en la notant, il a même montré que la justice était aux mains des seuls Francs, maîtres du pays et tenant sa population indigène sous leur loi. Dans l'Avant-propos (Proludia) de la première Partie de la Chronique de St-Bertin, le moine Folcwin a dit en termes très clairs (1) qu'un grand nombre de Francs, de Ménapiens et de Morins avaient été convertis par Momelin, Bertin et Ebertrand ; sous la plume d'un arrière petit-fils de Charles Martel, cette donnée sur la

---

(1) *Adaperiat, supplico, Dominus cor vestrum circa eos, prout eorum circa vos jampridem aperuit ; quatinus velut ipsi libuit assumere unum de civitate, scilicet Mommolenum, et duos de cognatione, Bertinum scilicet et Ebertrandum, Renenses dudum, quos primaria nostri institutione introducit in Syon specula sancte contemplationis ; dans nobis pastores juxta cor suum, qui paverunt necdum nos scientia et regulari doctrina, sed et populum copiosum Francorum, Menapiorum et Morinorum ».*



diversité des éléments ethniques vivant dans la région acquiert une valeur toute particulière.

Bref, il semble bien que dès à présent, on soit conduit à cette conclusion importante qu'à la fin de la domination romaine, les Ménapiens étaient établis dans le pays entre l'Escaut, la Lys, le cours inférieur de l'Aa et la mer, et que, plusieurs siècles après, sous la monarchie franque, il y avait encore une population dite Ménapienne, qui était cantonnée dans la partie occidentale du même territoire à laquelle appartient précisément l'Houtland de la Flandre Maritime française d'aujourd'hui.

---

## La Colonisation Saliennne

---

### *Toponymie caractéristique des établissements Saliens*

Les deux passages de la Vie de St-Amand et de la Chronique de St-Bertin qui viennent d'être cités quelques lignes plus haut, rendent déjà difficilement soutenable que cette population était de descendance exclusivement ménapienne, comme l'entendent en somme ceux qui ont nié l'existence de tout établissement des Saliens au Nord de la Lys ; la toponymie apporte un témoignage décisif dans la question.

Du premier coup d'œil, il se discerne sur la carte de la Belgique flamande et de la partie septentrionale des deux départements français voisins une stratification toponomastique continue de caractère incontestablement germanique. Ce sont, pour la plupart, des noms complexes, identiquement construits, et ayant par eux-mêmes un sens complet en ancien *niederdeutsch* ; d'une manière constante, à la différence dans ce qui se produit dans les noms de lieu français le radical, terme général, est rejeté à la fin, formant ainsi suffixe tandis que la première place, celle du préfixe, est tenue par le déterminatif (1). Leur suffixe est un nom commun : laer - loo - holt ou hout - berg - dael - bronne - bake - broeck - woorde - hove - hem - zeele, qui est emprunté à un détail physique du lieu ayant trait soit à la végétation, soit au relief du sol, soit aux eaux, soit au genre d'habitation. Et leur préfixe spécifie ce que le suffixe avait de propre et le caractérisait, comme par exemple une particularité de la hauteur, du vallon, du ruisseau, de la source, ou, s'il s'agissait d'une habitation, un nom d'homme qui est probablement celui de son fondateur.

La chaîne de ces noms de lieu est continue et a ses attaches du côté de l'Est. L'idée qu'ils sont d'origine salienne se présente naturellement à l'esprit ; elle devient une certitude par leur étude en détail.

---

(1) Ainsi Mont-Cassel en français et Casselberg en flamand, le radical ou terme principal étant Mont ou Berg et le déterminatif Cassel.

*Le suffixe LAER.*

Le vocable — *laer* ou *lar* — n'appartient plus depuis longtemps au langage courant dans les divers dialectes germaniques. Les auteurs qui ont étudié la toponymie et notamment E. Foerstemann (*Altdeutschen Namenbuch*, 1913) sont d'accord pour lui donner le sens de : terrain inculte, friche, pâturage communal. De l'avis de W. Arnold (*Ansiedelungen und Wanderungen deutscher Stamme*, 1875), ce suffixe serait le plus ancien de tous ceux dont les Germains ont usé pour désigner les lieux où ils se sont fixés.

Il est assez répandu dans le Hanovre, le Nord de la Hesse, la Westphalie et la Province rhénane. Ainsi, dans le Munsterland et sur les bords de la Lippe qu'habitèrent les Sicambres, proches parents des Saliens, on trouve *Laer* s/Vechte *Weisslaer* près de Lippe, *Boitzlaer* près de Dortmund, *Hocklaer* près de Recklinghausen, et d'autres localités encore, dénommées simplement *Laer* ; dans le Gelderland qui se rattache au berceau historique des Saliens mêmes, *Bredelaer* et *Ankelaer*.

Entre Rhin et Meuse, s'aperçoivent : *Hanselaer* à proximité de Clèves ; *Menselaer* près de Xanten ; *Keyelaer*, *Kevelaer* et *Laar* près de Geldern ; *Koslar*, *Dûrboslar*, *Lindlar*, autour de Juliers.

Dans la partie méridionale de la Hollande s'échelonnent d'Est en Ouest ; dans le Noord Brabant, *Middeelaar*, *Tongelaar* (Gassel) *Laar* (Meerheze), *Hegelaar* (Liempde), *Laar* (Tilberg) et *Westelaar* ; dans le Limbourg, *Laer* (Weert), *Berkelaar* (Echt) et *Laer* (Bilsen) (1).

En Belgique, ces noms en *laer* se succèdent d'un bout à l'autre ; ce sont : dans le Limbourg, *Lanklaer*, *Laer* (Gd. Brogel), *Goëslar* (Lûmmen), *Mellaer* (d°) et *Breelaer* ; dans la Province de Liège, *Nouvelaer* (Gemenich), *Laer* (Waremmes) et *Laer-lès-Nerwinden* ; dans la Province d'Anvers, le long de la Nethe, du Démer et du Rupel où les Saliens ont marqué un temps d'arrêt, *Rosselaar* (Baelen), *Gonelaar* (Meerhout), *Meerlaer*, *Laer* (Gheel), *Hoeylaer*, *Vosselaar*, *Alphelaar*, *Hallaer*, *Berlaer*, *Doorlaer* (Rymenam), *Handelaar*, *Laer*, *Exterlaer* (Deurne), *Boterlaer* et *Artselaar* ; dans le Brabant, de ce côté-ci du Démer, *Blankelaar*, *Oxelaar* (Sichem), *Muyzelaar* (Pitthem), *Rillaer*, *Rommelaar*, *Vlaslaer* (Wesemael) *Rotselaar*, *Wespelaar*, *Laer*

---

(1). Lorsqu'il s'agit d'un hameau, la commune de rattachement est mentionnée entre parenthèses.



(Boort-Merbeke), Camplaer (Campenhout), Laer (Sempst), Overlaer, Laer (Neder Ockerzeele), Rosselaer (Tervueren) et Herlaer (Grimbergen) ; en Flandre Orientale, Laer (Zwyndrecht), Grootlaer (Vracène), Everslaer, Boxelaer (Lokeren), Berlaere, Doorselaer, Saffelaere Buylaere (Seeveneecken), Meirlaere (Somerghem), Vosselaere, Buntlaere (Aeltre) et Ruesselaere ; au Nord de l'Escaut et de la Lys, Mespelaere, Pollaere, Nederboulaere et Overboulaere sur la Dendre, Botte-laere et Edelaere sur l'Escaut moyen ; en Flandre Occidentale, Varssenaere, Couckelaere, Wickelaere (Vladsloo), Meerlaere (Rumbeke), Rousselaere, (Roulers en français) Becelaere, Huislare (Cortemarck) et Mangelaere (Langhemarck).

La pénétration chez nous est marquée par Schakelaere (Boeschèpe) et Oxelaere (1), dans l'arrondissement d'Hazebrouck, Lareghem et Litelare, lieux dits à Eringhem et Zeggers-Cappel dans celui de Dunkerque, St-Martin-au-Laërt (2) et Laert (Nielles-lès-Bléquin) dans celui de Saint-Omer. Mention semble aussi pouvoir être faite de Bertenlaire (Baincthun) dans l'arrondissement de Boulogne, qui s'appelait encore Bertellare au XIV<sup>e</sup> Siècle, et de Laires dans l'arrondissement de Béthune, qui est écrit Lares dans un titre de 1174. Allant plus loin encore en se fondant sur ce que Longlier (Luxembourg belge) était Longolare au VIII<sup>e</sup> Siècle, A. Longnon a été porté à admettre (*Les noms de lieu de la France*, 1920) que de même laer devait avoir été la forme primitive du suffixe pour Hucqueliers, près de Montreuil et Huclier près de St-Pol : s'il en était bien ainsi, l'aire géographique de propagation des noms en laer aurait été jusqu'à toucher la Ternoise et le cours inférieur de la Canche (3).

---

(1) Dont la signification serait : « Pâturage communal de bœufs ».

(2) Ce village s'est formé sur le « laert » qui était en 1256 une pâture publique communale appartenant à la ville de St-Omer et aussi appelé par corruption Naert. Les anciens règlements municipaux de St-Omer ont, à plusieurs reprises, comporté des dispositions pour régler le droit des habitants touchant le Zuinaert, qui était également un pâturage communal spécial pour les porcs.

(3) Il est néanmoins à remarquer que le plus ancien titre se rapportant à Hucqueliers (Cartulaire de l'église de Théroutanne 1069) ne mentionne son nom que sous la forme flamande : Hucquelirs. Et, d'un autre côté, on peut aussi faire observer que, comme terminaison Lillers, se rapproche beaucoup de noms tels que Espeler, Durler, Lengeler, Oudler, qui sont groupés dans le cercle de Malmédy et qu'on sait avoir eu à l'origine — laer pour suffixe ; d'ailleurs, dans un acte de 1114 du Cartulaire de St-Bertin, Lillers est également dit Lillirs.



### *Le suffixe LOO*

La signification du vocable *loo* ou *loh* ou *loon* est, d'après E. Foerstemann, celle de bocage ou de petit bois avec arbres assez espacés permettant le pâturage ; son équivalent en Allemand moderne, dit W. Arnold est « haim » (bosquet) ou wald (bois). « Lo quidam vocant ob umbrationem nemorum » a écrit Folcwin dans la Chronique de l'abbaye de Lobbes. Comme le mot *laer*, il a cessé très tôt d'être usuel, d'où s'infère la grande ancienneté des noms de lieu que tous deux ont servi à former ; ils n'y sont d'ailleurs rentrés que rarement en combinaison avec des noms de personnes, ce qui fait croire encore que leur emploi toponymique remonte à la première période de fixation des populations au sol. Rapprochant le vocable *loo* du mot latin *lucus* au sens de bois sacré. W. Arnold et E. Foerstemann ont pensé qu'il a dû fréquemment servir à désigner des parties boisées communes et vouées au culte ; en fait, nous savons par l'auteur de la Vie de St-Amand que ce missionnaire trouva dans les habitants du pays de Gand de farouches adeptes du culte des divinités dans les bois, par celui de la Vie de St-Eloi que ce pasteur eut à rappeler ses ouailles retombant dans leurs erreurs passées à l'observation de ce précepte « Nullus christianus ad fana (lieu consacré) vel ad petras aut ad fontes vel ad arbores aut ad cancellos vel per trivia luminaria faciat aut vota reddere praesumat » ; et l'attachement à ce culte ne devait pas être moindre chez les Saxons, à en juger d'après les dispositions du Capitulaire de 775 édictant de sévères amendes contre ceux d'entre eux — nobles, hommes libres ou lètes — qui persévéraient dans leurs pratiques païennes près de sources ou d'arbres et dans des bois consacrés, « *lucus* » dit le texte (2).

L'emploi du suffixe — *loo* a été des plus fréquents en Hollande. Comme l'a fait remarquer G. Kurth (*Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*) rien que dans l'Over-Yssel, qui a également été occupé par les Saliens, il se compte encore aujourd'hui plus de 50 noms de lieu ayant cette terminaison ; un diplôme de donation de 855, à lui seul, mentionne dans le Veluwe parmi les lieux de situation des biens : Rentilo, Urenilo, Niutlo, Hornlo, Irminlo, Burlo, Dabboulo, Orelo, Leguelo et Langlo. Sur la carte de nos jours, apparaissent : dans le Gelderland, Borculo, Raurlo, Groenlo, Hengelo, Hummelo, Angerlo,

---

(2) Si quis ad fontes aut arbores vel lucos votum fecerit...

Otterlo, 't Lo et Dinxperloo ; dans le Noord-Brabant, Oploo, Loo (Uden), Mierlo, Loo (Bergerijck), Loon-op-Zand, Loo (Hilversenbeek) et Scharlo (Waspick) ; dans le Limbourg, Meerslo, Meldersloo (Horst en Sevenum), Venloo, Tongerlo (Masbrée), Barloo, Loo (Helden), Everloo (d°) Geloo (Belfeld) Parloo (Odilienberg), Loo (Urmond) et Elsloo, toutes localités rangées le long de la Meuse jusqu'à Maëstricht.

Plus à l'Est, le Münsterland n'est pas sans offrir, lui aussi ; Hohenloh, Martenloh, Güsterloh, Waderslo, Eckeloh, Ennigerloh, Tungerloh, Stadlohn, Ameloo, Barlo et d'autres encore.

A travers la Belgique continuent de s'étendre : dans le Limbourg Gremelsloo (Maeseyck), Tongerlo (d°), Loobroeck (Gd Brogel), Camerloo (Genck), Sleederloo (d°), Langerloo (d°), Marloo (Peer), Commeloo (Beerlingen), Beverloo, Tessenderloo et Borloo ; dans la Province d'Anvers, Tenderloo, Terloo, Oosterloo, Westerloo, Tongerlo, Lippeloo et Lillo ; dans le Brabant, Grottloo, Bolloo, Tremeloo, Loo (Pellenberg), Looven (Louvain en fr.) Kessel-Loo, Corbeek-Loo, Nederloo, Oesterloo, Loo (Dieghem) et Waterloo ; dans la Flandre orientale, Calloo, Eygeloo (Tamise) Loo-Christy, Syngeloo, Oost-Eecloo, Looveld, Loo (Lovendegem), Loo-ten Hulle et Boureloo (Audenhove-St-Géry, Hustloo (Beernem), Papingloo (Maldegheem), Hulseloo (Adinghem), Daverloo (Assebrouck) Bouveloo (Anseghem) ; dans la Flandre Occidentale, Sysloo, Vlasloo et Loo (1). Ce sont là autant de traces des vastes forêts du Pays Ménapien que J.-César a vues, des halliers épineux et marécageux dont a parlé Strabon.

La pénétration en territoire français s'accuse : dans l'arrondissement de Dunkerque, par Loon (Losantanas 648), Looberghe et le Looweg, l'antique chemin qui courait sur la crête boisée en bordure de la plaine maritime ; dans l'arrondissement de Lille, peut-être par Watrelos Loos et Englos. Il est un lieu dit le Loo à Bousbecque. Dans les arrondissements de St-Omer et de Boulogne, on trouve le bois de Beaulo (Sylva de Bethloo au XII<sup>e</sup> Siècle) faisant partie de la forêt d'Eperlecques, le bois du Loo à Tournehem, le village et la forêt d'Hardelot (Hardrelo au XII<sup>e</sup> Siècle) aux

---

(1) De nombreux fiefs dits « Loo » ont existé dans la région à Lophem, Cortemarck, Coyghem, Gits, Cachten, Belleghem, Staden, Sweweghem, Wyngem, etc.

(2) Dans ces trois noms, — loo est entré comme préfixe, Looberghe signifiant hauteur dans le bois, et Looweg chemin dans le bois.

abords mêmes de Boulogne ; et deux anciens hameaux appelés le Loo à Bonningues lès Calais et à Bourthes ; à cette énumération, peuvent d'ailleurs s'ajouter les lieux dits Becquelo à Houlle, Dikelo à Quelmes et d'autres dénommés simplement le Lo à Longuenesse, Fiennesses et Wimille, lesquels ne sont probablement pas autre chose que des emplacements de bois défrichés. Dans l'arrondissement de Béthune, il se remarque encore les appellations de Billy-Berclau (Berclou au XII<sup>e</sup> Siècle), de l'ancienne forêt de Wasselau qui faisait le pendant de la forêt de Nieppe sur la rive droite de la Lys, et de Loos-en-Gohelle dont la graphie au XI<sup>e</sup> Siècle était Lohoe. En Picardie, celle de Barleux était à la même époque Barlos, et A. Longnon en a déduit que l'aire du suffixe-loo a dû s'étendre tout au moins jusque là.

*Le suffixe HOLT ou HOUT.*

*Holt*, au sens de forêt est d'origine *niederdeutsch* ; son équivalent en *hochdeutsch* pour désigner le même genre de terrain boisé est, non pas « *holz* », mais « *wald* » ; le passage de l'un à l'autre vocable dans les noms de lieu s'observe en Hesse-Nassau ; et dès la Westphalie jusque sur les bords de la Meuse, ce ne sont plus qu'appellations en *holt*. Plus à l'Ouest, les noms se suivent avec la terminaison-*hout*, qui est la forme flamande moderne de-*holt* (1.) Il en résulte que, là où le flamand est encore parlé, des noms de lieu en-*hout* peuvent n'être que de date relativement récente ; mais les titres ne manquent pour prouver que la forme primitive d'un grand nombre d'appellations était bien en-*holt*. Le Scheldeholt, la grande forêt domaniale dont il est question dans le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise de 877, en est un exemple. Dans la chronique de St-Bertin, Wormhout est dit Woromholt, à propos de la donation, par Hérémare, de biens situés dans cette localité pour être affectés à la fondation du monastère de St-Winoc.

Dans le Cartulaire de la même abbaye, des actes de 1056 et de 1190, relatifs à des concessions des comtes de Flandre, font mention de leur forêt domaniale du

---

(1) Le nom même de Hollande, venu de Hotland, témoigne que, dans ce pays également, la forme-*holt* a précédé la forme-*hout*. Suivant E. Foerstemann l'appellation Hotland, d'abord restreinte aux environs de Dordrecht, se serait ensuite étendue à toute la région riche en forêts ; c'est du reste la graphie « *Holtlandia* » qui a été usitée jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle dans la Chronique du monastère d'Egmont.



Ruholt, le Ruhout d'aujourd'hui ; et par un acte de 1204, Gérard, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, reconnaît qu'une terre de 5 mesures, située près du château du Ruholt, est la propriété de l'abbaye. Dans le Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bourbourg, un titre de 1109 est relatif à la donation par Robert II, comte de Flandre, d'une terre dite de *Petresholt* dans la paroisse de Ferlinghem (Verlinghem), et cette appellation est reproduite dans la confirmation de la donation par le pape Pascal II, en 1113. Même, il y a encore aujourd'hui, dans le Pas-de-Calais, des témoignages parlants de l'emploi primitif du suffixe *holt*. Le simple rétablissement de la prononciation flamande sur le nom du village de Bouquehault met en évidence sa signification qui est « Bois de hêtres », tout comme celle des Boukhout de Belgique, et des Bocholt répétés depuis la Meuse jusqu'au Wésér ; au XI<sup>e</sup> Siècle, il s'écrivait d'ailleurs indifféremment Bucholt ou Bocholt. De même, l'appellation Ecault de deux hameaux dépendant, l'un d'Offrethun, l'autre de St-Etienne-lès-Boulogne, n'est autre que « Bois de Chênes », comme le corrobore encore sa graphie au XIII<sup>e</sup> Siècle, qui était tantôt Hécolt, tantôt Ekhout. Et le holt primitif se retrouve aussi dans le nom d'une localité voisine de Montreuil, Enguinehaut, qui, au XV<sup>e</sup> siècle, s'orthographiait encore Enguinehault. A ces noms dont la grande ancienneté est incontestable, peuvent d'ailleurs être légitimement joints d'autres en — hout — comme ceux du village d'Avroult (Averhout au XII<sup>e</sup> Siècle, des hameaux d'Ecout (Tilques) et de Cambrehout (Clerques) et des bois de Hodenehout (Réty), de Coudehout, Lantershout, et Rinqesout (Samer et Condette) — leur origine remontant tout au moins à l'époque déjà reculée où le flamand a cessé d'être parlé en ces endroits. Que le vieux vocable niederdeutsch-holt, ait été transplanté de la toponymie des rives du Rhin et de la Meuse jusqu'à celle du cœur de l'Artois, cela ne fait donc pas l'ombre d'un doute.

#### *Le suffixe BERG.*

Des remarques analogues se font sur le vocable — *berg*. Il est généralisé aujourd'hui dans les divers dialectes germaniques avec son acception de montagne ; mais il nous est venu à une époque où il avait encore un sens englobant tous reliefs du sol, depuis la véritable montagne jusqu'aux simples ondulations : le Gruonenberg, qui est à l'origine du nom de la ville de Bergues n'est qu'une surélévation de quelques mètres de



la bordure de la Plaine maritime et ce n'est qu'à une protubérance à peine sensible dans cette plaine que se rapporte le suffixe de Looberghe ; aujourd'hui encore le terme générique de — berg — s'est conservé en flamand pour toutes les hauteurs entre la Lys et l'Yser, et si le Belleberg, le Catsberg (Mont des Cats), le Wouwenberg (Mont des Milans), le Casselbergh et le Wattenberg sont réellement des collines, le Tomberg, le Baelemberg et le Ravensberg ne sont que de simples côteaux. Sa diffusion jusqu'en plein Artois est avérée par une multiplicité de noms de lieu qu'explique la nature plus accidentée du sol ; il n'a non seulement subsisté sans altération dans Isbergue, Berguette, Quembergues (Nordausques), Rebergues, Hacquembergue (Louches), Le Berck (Campagne), Fauquembergues (1), Simberg (Wierre-Effroy), Bergueneuse, et Berck, mais d'anciens titres montrent qu'il était également la forme primitive pour Milembert (Quelmes), Inglebert (d°), Rupembert (Wimille), Palembert (d°) Autembert (Wierre-Effroy), Audembert, Colembert, Brunembert, Rotembert, (Saint-Martin-lès-Boulogne), Mont-Lambert (d°), le Quimbert (Hesdigneul) et Humbert (2). Et ces données nombreuses, suivies sur la carte, indiquent bien encore l'établissement d'éléments de langue germanique jusqu'aux abords de la Ternoise et de la Canche.

#### *Le suffixe BRONNE - BORN - BORRE.*

Les noms en bronne en sont un autre témoignage. Ce mot qui signifie encore source ou fontaine, dans le flamand d'aujourd'hui, est venu de — born ; d'après W. Arnold, dans les noms de lieu — born est franc et saxon, alors que — brünn est alémanique et thuringien. En Over-Yssel apparaît le bourg de Bornen. Entre Lippe et Ruhr, il peut se citer Bornholt, Hamborn, Paderborn, Eihelborn, Leesborn, Königsborn et Bornfeld ; et, de ce côté-ci du Rhin jusqu'à la Meuse : Maternborn près de Clèves, Born près de Juliers, Bornheim en face de Duisbourg, Born-sur-Swalm et Dreibern au sud d'Aix-la-Chapelle, dans la Rhénanie — Born-lès-Sittard et Borndriek (Ste-Gertruide) — dans le Limbourg hollandais, Bertenborn (Gemmenich) et

---

(1) Signifiant Mt des faucons (Falcoberg, Cart. de St-Bertin).

(2) Ceux de ces noms qui sont portés sur la carte de France éditée en 1644 par le Géographe du roi Sanson ont encore, du reste, leur terminaison ancienne en - berg.

Born (Argenteau) dans la province de Liège. Tandis que dans le pays plus accidenté en direction du Sud, dans le cercle de Malmédy et le Grand-Duché de Luxembourg, ces noms en - born - se multiplient, ils se font plus rares dans les plaines du Nord de la Belgique où il ne se rencontre que Bornhem près d'Anvers, Paanhuisborn (Berdingen) près de Louvain, Zavelenborn (Over-Yssche) près de Bruxelles, Stuivenborn (Synghem), Cauborn (Worteghem) près d'Audenarde et Bornhout (Heestert) près de Courtrai — série à laquelle il y a lieu cependant de joindre Beguineborre (Dilbeek), Borreken (Denderhautem), Stuivenborre (Landcouster), Wilde Nonnenborre (Appelterre) et Cauborn (Worteghem) près d'Audenarde et Bornhout (Heestert) près de Courtrai — série à laquelle il y a lieu cependant de joindre Beguineborre (Dilbeek), Borreken (Denderhautn), Stuivenborre (Landcouster), Wilde Nonnenborre (Appelterre) et Cauborre (Audenhove St-Géry), localités ayant des appellations où le vocable — born — a pris la forme — borre — qui est d'ailleurs un mot encore usité en Hollande méridionale avec la signification de Source (1). En Flandre maritime française, un seul exemple se voit, celui du village de Borre auprès d'Hazebrouck, mais il est d'un intérêt particulier, du fait qu'un acte du Cartulaire de St-Bertin daté de 806, déjà cité plus haut, renferme le nom de la localité dans sa forme primitive Beborna, et aussi sous celle de Bebrona établissant ainsi que — born ou, par simple métathèse, bron — s'employaient déjà indifféramment à cette époque (2). Une fois, les collines de l'Artois atteintes, le vocable signifiant source entre aussitôt dans la composition des noms avec une fréquence caractéristique ; là se trouvent les villages de Thiembronne et de Bellebrune (Bereborna au XIIIe Siècle) les hameaux de Lumbres, Delette et Allouagne dits Acquembronne, les hameaux de Racquinghem et d'Esques dits Coubronne, Cloqueborne (Wardrecques) et ceux de Losenbronne (Wimille), de Coudebronne (Beuvrequen), Cambronne (Outreau), Follebronne (St-Etienne), Hellebronne (Verlincthun) Rosquebrune (St-Martin-Choquel) et Liembronne (Tingry) non loin de St-Pol ; une ancienne dépendance d'Achicourt près d'Arras était dénommée Les Bron-

---

(1) Dictionnaire de la langue hollandaise de R. K. Knépers (1901).

(2) Une Seigneurie à Godewaersvelde et un ancien fief à Buyssechre ont également porté le nom de Borre.

nes et il y a encore aujourd'hui à Dannes, près d'Etappes un ruisseau appelé La Bronne (1).

*Le suffixe BEKE.*

L'origine même du vocable *beek* est noroise et les riverains de la mer du Nord s'en sont servis avec des variantes à peine sensibles comme appellation des petits cours d'eau (2). Dans la Westphalie, la cartographie ignore le — *bach* hochdeutsch et c'est le — *beek* niederdeutsch qui seul s'inscrit le long des ruisseaux et entre dans la composition des noms de lieu. Comme également dans le Gelderland, le Noord-Brabant et le Limbourg hollandais, il devient particulièrement fréquent dans toute la Belgique septentrionale ; en Brabant par exemple, on ne compte pas moins d'une trentaine de noms de communes dont il forme le suffixe. Au contact du pays wallon, le long de la frontière linguistique en Brabant et en Hainaut, sa forme flamande *beke* s'est altérée progressivement en devenant *becq* puis — *bais*, mais il n'en témoigne pas moins de la germanicité des hommes qui s'en sont servis là pour l'appellation de leurs foyers. Son emploi sur notre territoire s'avère par : Bambecque dans l'arrondissement de Dunkerque ; Morbecque et Steenbecque dans celui d'Hazebrouck ; Bousbecque, Escobecques et Roubaix dans celui de Lille ; Robecq, Guarbecque, Rebecques, Hannebecq (Mont Bernenchon) et Fleurbaix dans celui de Béthune ; Fourdebecque (Wavrans-sur-l'Aa), la Marbecque (Samer) et Herbecque (Fruges), dans ceux de Saint-Omer, Boulogne et Montreuil ; par francisation locale du mot commun flamand *beke*, tout ruisseau est dit une *becque* dans l'Houtland de la Flandre maritime comme dans une grande partie de l'arrondissement de Saint-Omer, et un exemple s'en trouve beaucoup plus avant en Artois sur la plage d'Hardehot, où débouche un ruisseau, venu de Condette, qui n'a d'autre dénomination que celle de La Bec-

---

(1) L'idée de source a été aussi exprimée dans quelques noms de lieu par le vocable *borth* ; c'est le cas pour les noms des deux villages de Bourthes et de Lisbourg qui sont situés, le premier à la source de l'Aa, et le second à la source de la Lys, et dont les appellations anciennes étaient respectivement *Borthem*. (Cart. de St-Bertin 811) et *Liegesborth*. (Dict. Haigneré). Le vocable *borth* est d'ailleurs le nom même d'un village des bords du Rhin, en face de Wesel ; il a sans doute cessé depuis longtemps d'être usité, mais avec l'augment moderne-ge, il a donné *Geboorte* en flamand et *Geburt* en allemand, qui signifient origine, naissance, enfantement.

(2) C'est ainsi que les Normands l'ont apporté en Normandie où les localités en - bec sont assez nombreuses



que. En ce point, comme à Samer et à Fruges, où le thiois n'est plus parlé depuis des temps très reculés, l'introduction dans la toponymie du vocable beke ne peut qu'être le fait de Saliens mêlés à la population gallo-romaine (1)

#### *Le suffixe VOORDE.*

Le suffixe *voorde*, qu'on peut traduire par « passage à gué » est niederdeutsch ; son équivalent en hochdeutsch est *furt*. Par cela même que l'utilisation des gués a été le procédé le plus primitif employé par l'homme pour franchir les cours d'eau et parfois aussi les marécages, ces points qui commandaient la circulation ont dû être de bonne heure l'occasion d'établissements dont le nom fut formé sur le vocable signifiant « gué ». Aussi trouve-t-on des noms en *furt* qui se suivent dans toute l'Allemagne jusqu'en Westphalie où cette forme s'arrête avec *Drensteinfurt* sur la Werse, sous-affluent de l'Ems et *Steinfurt* au confluent de l'Ems et de la Vechte (2) ; à partir de là, en direction de l'Ouest, il ne se voit plus que le *woorde* niederdeutsch ; à droite du Rhin, *Vorde* près de Wesel ; *Herford* près de Minden ; *Bredevoort*, *Lichtenwoorde*, *Vorden* et *Westerwoort* en Gueldre ; de ce côté-ci du Rhin, *Mülfort* en Rhénanie, *Iterwoort* en Noord-Brabant ; *Stevoort*, *Voort* et *Voordt* en Limbourg belge ; *Heyvoort* (Olmen), *Pomfort* et *Voort* dans la Province d'Anvers ; *Becquevoort*, *Ardevoor* (Bas Heylisse), *Pippensvoort*, *Vilvoorde* et *Steenvoort* en Brabant ; *Voorde-lès-Ninove*, *Hollevoorde*, *Voorde* (Wetteren), *Voorde-lès-Gand*, *Appenvoorde* (Lovendegem) en Flandre orientale ; *Ruddervoorde* et *Zandvoorde-lès-Ypres*, en Flandre occidentale. Et chez nous, il se constate encore que la diffusion du suffixe, affirmée en Flandre Maritime par *Steenvoor-*

---

(1) Il a été écrit par A. Chotin (*Etudes étymologiques sur les noms de lieu du Brabant* (1855)) que le vocable beke étant passé dans la langue des Wallons, ce sont eux-mêmes qui ont dénommé les localités en - becq et en - bais du Brabant et du Hainaut, sans que les Saliens les aient jamais colonisées. L'opinion ne serait défendable que si la preuve était faite que les préfixes déterminatifs dans ces noms de lieu sont également wallons. En prenant par exemple le cas de Glabais près de Nivelles, il se constate que cette appellation se retrouve dans Glabbeek près de Tirlemont Op et Neer Glabbeek près de Maeseyck, Gladdeek dans le duché de Juliers, Gladbeek au-delà du Rhin près de Recklinghausen ; la signification du nom est Ruisseau calme ; et il y aurait à établir que le vocable Glad est passé dans l'idiome wallon avec sa signification originelle.

(2) Qu'on trouve d'ailleurs sous la graphie *Drensteenwoort* et *Steenvoorde* sur des cartes du XVII<sup>e</sup> siècle.



de sur l'Ey-becque, s'est étendue en Artois jusqu'à la côte de la Manche, ainsi que l'indiquent : *Audenfort* (Clerques) sur la Hem, *Etienfort* (Rinxent) sur la Slack, *Londefort* (Wierre-Effroy) sur le Grigny, *Houllefort* et *Etienfort* sur le Wimereux et *Etienfort* (Carly) sur la Liane.

*Le suffixe BROEK ou BROUCK.*

Les noms de lieu en *brouck* sont naturellement localisés dans les seules régions basses et sujettes à la stagnation des eaux ; il est d'ailleurs probable que des noyaux de population ne s'y sont formés qu'à défaut de terres plus propices et que, par suite, les appellations en *brouck* ne remontent pas aussi loin dans le temps que les précédentes ; et, au surplus, le vocable est resté d'usage courant, en sorte qu'il a pu servir pour des dénominations relativement récentes comme *Brouckerque*, *Cappellebroucq* et *Saint-Pierrebrouck* par exemple.

Il est néanmoins intéressant de noter que les noms en *broek* répandus en Westphalie, Overijssel, Gueldre et Belgique, et représentés dans l'Houtland de la Flandre Maritime française par *Hazebrouck* et *Rubrouck*, ne s'arrêtent pas là, et qu'on les rencontre plus à l'Ouest, en Artois, avec *Schonbrouck* (Clairmarais), *Widebrouck* (Aire), *Hellebrouck* (Eperlecques), *Herbrouck* (Houille), *Aubrouck* (Wisques), et, encore plus avant, sous l'altération romane en — *breucq*, avec *Recquebreucq* (Ouve-Wirquin), *Dennebreucq*, *Evrebreucq* (Wissant), *Hasebreuc* (Wacquinghen) et les *Breucqs* (Creinarest).

*Le vocable INGA ajouté aux noms d'homme en préfixe.*

La considération des noms en *hove*, *hem* et *zeele*, qui constituent la plus grande part de la toponymie de caractère germanique du Nord de la Belgique et de la France, conduit à des résultats encore plus frappants. Ces trois genres d'appellations sont le souvenir des modalités mêmes suivant lesquelles les envahisseurs se sont fixés au sol dans le pays. Chacune de ces appellations est celle même d'un de leurs établissements autour duquel une population s'est agglomérée dans la suite des temps. Le plus souvent, le suffixe *y* est uni à un préfixe qui est le nom même du fondateur de l'établissement.

Dans la partie occidentale de la Belgique et en France, la forme ancienne a fréquemment comporté l'adjonction à ce nom d'homme du vocable-ing qui tantôt a subsisté intégralement comme dans « *Le-*

*dringhem* », et tantôt est devenu-inc comme dans « *Bavinchove* », ou encore ne se fait plus sentir que par un-g comme dans « *Terdegghem* » si même toute trace n'en a pas disparu, ainsi que c'est le cas général pour les noms en-zeele, comme « *Winnezeele* », venu de « *Winningasele* ». Si, pour le sens à lui donner, l'opinion s'est parfois nuancée, la raison en est dans la diversité de son emploi dans le passé ; il est également entré dans des appellations de dynasties, telles les *Mérovingiens* et les *Carolingiens*, et dans des noms de peuples comme les *Lotharingiens*, les *Thuringiens* ; la dénomination de *Kerlingen* fut même appliquée aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles aux habitants des provinces septentrionales qui avaient été antérieurement sous la domination carolingienne ; enfin — *ingen* — a formé à lui seul le suffixe de quantité de noms de lieu le long de la Moselle jusqu'en Lorraine où il s'est altéré en donnant la terminaison en — *ange*. A l'occasion de l'étude de ces noms de lieu en — *ingen*, A. Longnon (*Les noms de lieu en France*) a résolument affirmé que le suffixe — *ing* exprime uniquement la sujétion et non la filiation ; d'après lui, Aug. Thierry, H. Martin et les autres historiens, qui ont cru retrouver dans « *Mérovingiens* » et « *Carolingiens* » des noms patronymiques désignant les descendants de Mérovée ou de Charlemagne, se sont trompés. Par contre, G. Kurth (*La frontière linguistique...*) a estimé qu'il fallait y inclure la triple idée de la filiation, de la sujétion et de la possession ; dans les temps primitifs a-t-il dit, la famille de quelqu'un était composée de tous ceux qui dépendaient de lui, les serviteurs et les esclaves aussi bien que les enfants (1) et toutes les gens d'un même chef portaient son nom, les vassaux et les sujets, comme ceux de sa maison ; de la sorte, les noms de dynasties en *ing* ont bien une valeur patronymique et ils ont pu s'étendre à des peuples sujets de ces dynasties. Au demeurant, du point de vue dont il s'agit ici, la question se simplifie quelque peu ; une *zeele*, maison du maître, n'a vraisemblablement pas été la demeure des nombreuses gens qui ont pu dépendre de

---

(1) C'était d'ailleurs encore la conception de la famille au temps de Charlemagne, telle qu'elle est exprimée dans le préambule du Capitulaire *De Villis*, quand il est dit que la bonne administration des domaines royaux est exigée « *ut familia nostra bene conservata sit, et a nemine in paupertate missa* » ; l'expression « *familia nostra* » s'entend des hommes de toutes conditions, qui avaient pour maître Charlemagne ; celui-ci veille à leur conservation et défend qu'aucun d'eux ne soit réduit à la misère par personne.

lui, mais seulement celle de ses agnats et de ses serviteurs propres, et on ne doit guère s'éloigner du sens exact en traduisant, par exemple, *Winnigasele* par *Zeele de la famille de Winno* ; il en est de même pour le — hove et *Bavingahova* (Bavinchove) peut être rendu par *Hove de la famille de Bavo*. Ce n'est qu'avec la — hem que l'indécision peut naître par suite de l'extension que son sens a prise avec le temps, et qui, de foyer ou de demeure isolée qu'il a été d'abord, s'est élargi jusqu'à comprendre l'ensemble des demeures d'un village ; la traduction du nom de la localité découle alors de l'hypothèse faite sur son mode de formation : croit-on que *Dagmaringahem* (Drincham) a eu comme noyau primitif la — hem d'un nommé Dagmar, autour de laquelle s'est groupée une population petit à petit, son appellation — qui est celle-même de ce premier établissement — a le sens de *hem de la famille de Dagmar* ; croit-on, au contraire, que, dès l'origine, li s'est fixé en cet endroit une collectivité d'individus n'ayant d'autre lieu commun que d'être tous sujets d'un même maître, Dagmar, le sens de son appellation serait plutôt *hem du clan ou de la bande de Dagmar* ; et en ce dernier cas, la signification d'un nom de lieu en *hem* se rapprocherait beaucoup de celle du nom de lieu se terminant en *ingen*, la seule différence étant que le premier exprime de façon explicite l'idée de demeure que le second ne contient qu'implicitement (1). Quant à l'idée de possession dont E. Foerstemann a également fait état, elle est suggérée par cette remarque, que *inga* a encore pu être l'équivalent d'une désinence génitive ayant tenu lieu de l's ou de l'n qui, dans la suite, a pris sa place, comme par exemple pour *Uxem* qui se trouve mentionné sous la forme *Ukashem* dans une charte de 981 du comte de Flandre Arnould en faveur de l'abbaye de St-Pierre au Mont Blandin de Gand.

---

(1) Le vocable — ingen renferme d'ailleurs encore diverses idées autres que celles de famille, descendance ou sujétion. Aujourd'hui encore l'appellation des habitants de certaines localités se termine par ingen ; ceux d'Ypres sont dits des Yperlingen ; en Westphalie, la classe la plus modeste des cultivateurs est appelée *Heuerlingen*. Les habitations sont des *Wohningen*, mot dérivant du verbe *wohnen* ; le système des eaux de la Plaine Maritime est dit *Wateringen* dont nous avons fait *Wateringues*. Dans le Capitulaire *De Villis*, il est question de deux espèces de pommes dénommées *Gozmaringa* et *Geroldinga* ; de nos jours encore une espèce à chair extrêmement ferme est parfois appelée *Iseringen* ; et les denrées alimentaires en général sont dites *Neringen*, etc. Et ce suffixe n'est-il pas celui de l'appellation même des Flamands, *Vlamingen*.



### *Le suffixe HOVE.*

La terminaison *hove* dans les noms de lieu est l'équivalent du latin *curtis* qui, par la chute de la finale *is* a donné les appellations romanes en — court. Ce vocable a dû, tout d'abord, ne désigner qu'un simple enclos, sens restreint qu'il a encore dans certains mots du flamand moderne, comme *Kerckhof* (cimetière), *Koolhof* (jardin entouré d'une haie), *schotterhof* (enceinte dans laquelle les sociétés d'archers se livrent à leur sport) ; son sens courant est celui de « ferme, métairie », ainsi que le rend fidèlement l'*hofstee* du pays flamand assise au milieu des champs (1). En Allemagne les noms de lieu en — hove se montrent en Bavière, dans l'ancienne Alémanie et dans les contrées occupées par les Francs ; comme l'a fait observer E. Foerstermann, ils sont particulièrement répandus dans les cercles d'Arnsberg et de Münster, où a régné l'influence des Saliens. Cette dernière constatation va de pair avec l'aspect que la région a conservé jusqu'à nos jours et qui est d'ailleurs le même que celui des Flandres ; l'habitude des Germains, rapportée par Tacite, de s'établir dans des demeures éparses et des fermes isolées, chacun au centre de son domaine s'y retrouve ; souvent, le village n'a guère de population agglomérée et n'est qu'un assemblage de fermes, à telles enseignes que, dans la terminologie des dictionnaires géographiques, il est parfois distingué du « *Dorf* » proprement dit par la qualification de « *Bauerschaft* », spéciale aux localités du Nord-Ouest de l'Allemagne où, selon l'antique coutume germanique, les habitants, pour la plupart adonnés à l'agriculture, vivent isolément sur leur exploitation (*Neumann's Ort Lexikon des deutschen Reichs*. 1904) : ces circonstances expliquent naturellement le rôle important joué par la ferme dans la genèse des noms de lieu de la région. Dans leur expansion en-deçà du Rhin et dans le Nord de la Belgique Seconde, les Saliens s'établirent dans le pays selon leurs mœurs et le façonnèrent à l'image de celui où ils étaient venus (2) : le même système agraire générateur de l'éparpille-

---

(1) Cette extension du sens primitif du terme *hove* s'explique du reste par la disposition traditionnelle de la ferme : maison d'habitation et dépendances, jardin et verger au centre d'une pâture close par une haie vive ; cette clôture délimitant l'hove avait un caractère inviolable et la forcer était un délit grave que la loi salique punissait sévèrement.

(2) Et cela d'autant plus facilement que, d'après la relation de J. César, les Ménapiens, eux aussi, ne vivaient guère dans des agglomérations.



ment de la population (1) en fut la conséquence encore accusée aujourd'hui par la grande abondance des noms de lieu en *hove* qui se succèdent d'Est en Ouest, sans interruption :

En Hollande, dans le Noord-Brabant, *Eindhoven*, *Meerveldhoven*, *Veldhoven*, *Riethoven*, *Westerhoven*, *Nershoven*, (Gilze), *Bokhoven*, *Emmikhoven* et *Steenhoven* (Oosterhout) ; dans le Limbourg, *Ophoven* (Roggel) *Pappenhoven*, *Pappenhoven* (Obbicht), *Ophoven-lès-Sittard* et *Eygelshoven* ;

En Belgique, dans le Limbourg, *Ophoven-lès-Maeseyck*, *Maessenhoven*, *Uykhoven*, *Penhoven* (Brée), *Boshoven*, (Gruitrode), *Ophoven* (d°), *Vroenhoven*, *Ryckhoven*, *Romershoven*, *Schalkhoven*, *Bommershoven*, *Gutselhoven*, (en fr. Gossoncourt), *Engelmanshoven*, *Mettecoven*, *Boeshoven* (Looz), *Cuttecoven*, *Gipershoven*, *Cuyhoven*, *Wintershoven*, *Mersenhoven*, et *Zouhoven* ; dans la Province de Liège, *Attenhoven*, (en fr. Attincourt) ; dans la Province d'Anvers, *Bouwelkhoven* (Ghel), *Schuerhoven* (Turnhout), *Werkhoven* (Meir), *Geenhoven* (Wuestwezel), *Beckhoven* (Brecht), *Sternhoven* (d°), *Eindhoven* (d°), *Roekhoven* (Ryckenorsel), *Schuerhoven* (Wesmalle), *Berckhoven* (d°), *Eynhoven* (Zoersel), *Weldhoven* (Herenthals), *Morckhoven*, *Oosterhoven* (Herenthout), *Santhoven*, et *Hove-lès-Contich* ; dans le Brabant, *Boyenhoven-Halle*, *Vroenhoven* (Cortenacken), *Eeegenhoven* (Heverlé), *Attenhoven* (Holsbeek), *Huinhove* (Perck), et *Ranckhove* (Herinnes-lès-Enghien) ; dans la Flandre Orientale, *Herlinckhove* (Oultre), *Waelhove* (Aspelare), *Wassenhove* (Grootenberge), *Audenhove-St-Géry*, *Beysselhove* (Strypen), *Tissenhove* (Maeter), *Rudderhove-Velsique*, *Lippenhove*, *Etichove*, *Nophove*, (Sulsique), toutes localités groupées de Ninove à Audenarde ; dans la Flandre occidentale, *Ten Hove* (Kerkhove), *Schuilhove* (Uytkerke), *Bavichove*, *Markhove* (Cortemarck), *Pollinchove*, *Ghyverinchove*, *Couthove* (Proven) et *Oosthove* (Neuve-Eglise) ;

En France, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, *Oudenhove* (Steenvoorde) et *Bavinhove* ; dans l'arrondissement de Dunkerque, *Volkerinchove* et *Quathove* (Cappellebrouck) ; dans l'arrondissement de Saint-Omer, *Monnecove* (Bayenghem-lès-Eperlecques), *Polincove*, *Osthove*, (Zutkerque), *Westrehove* (Eperlec-

---

(1) Qui est dit. en Allemagne *Hofsystem*, par opposition avec le *Dorfsystem*, qui est celui dans lequel, au contraire, la population des villages se trouve tout entière agglomérée en un noyau central.

ques), *Rorichove* (village disparu sur le territoire d'Andres) ; *Ophove* (Brêmes), *Cocové* (Recques), *Zuderhove* (Serques), *Ophove* (Arques), *Weshove* (Blandecques), *Vernove* (Quelmes), *Osthove* (d°) *Osthove* (Surques), *Westerhove* (Rebergues), *Ophove* (Acquin), *Zuthove* (Boisdingham), *Osthove* (Northécourt) et *Osthove* (Rodelinghem) ; dans l'arrondissement de Boulogne, *Catove* (Bouquehault), *Osthove* (Bainghen), *Wiove* (Réty), *Waricove* (Ferques), *Warcove* (Audembert), *Osthove* (Bazinghen), *Hove* (Wimille), *Oppove* (d°), *Fouquehove* (Pernes), *Le Catove* (Belle et Houllefort), *Ostrehove* (St-Martin) et *Quathove* (Longfossé) ; dans l'arrondissement de St-Pol, *Bergueneuse* (Bergenehove au XI<sup>e</sup> siècle). Au surplus, il y a d'ailleurs encore dans le Pas-de-Calais d'assez nombreuses appellations en — hove pour des fermes isolées ou de simples lieux dits qui ne sont sans doute que des emplacements, de fermes aujourd'hui disparues ; et, au total, le souvenir d'une population affectionnant le *Hofsystem* s'est même conservé davantage dans sa toponymie que dans celle des Flandres.

A l'aire géographique du suffixe *hove* qui s'étale presque jusque la Ternoise, fait suite une zone où jusqu'aux abords de la Somme, abondent les appellations ayant encore un nom d'homme pour préfixe, mais avec la terminaison romane en court ; il en est même une, Bavincourt, à mi-distance entre Arras et Doullens, qui est l'exacte réplique de Bavinchove près de Cassel et de Bavichove (dont la forme ancienne était aussi Bavinchove) près de Courtrai. On peut penser qu'elles ont été conçues, non par des anciens gallo-romains, mais par des hommes d'origine germanique qui se sont, en réalité, servis du vocable *hove* tiré de leur langue et que le vocable *court* n'a pris sa place que dans la suite, lorsque le roman eut repris le dessus dans la lutte linguistique qui a dû se produire dans la région (1) ; n'est-ce pas une évolution de ce genre qui se poursuit encore de nos jours sur la frontière linguistique en Belgique, où des appellations flamandes comme *Attenhoven*, *Bettenhoven*, et *Gutselhoven*

---

(1) La langue propre aux Saliens était d'ailleurs encore parlée au IX<sup>e</sup> Siècle jusque dans les environs de Corbie et d'Amiens. Les deux biographies de l'illustre *Adalhard*, abbé de Corbie, écrites dans la première moitié de ce IX<sup>e</sup> Siècle par les moines Ratpert et Gérard, célèbrent la facilité avec laquelle ce saint personnage prêchait en latin et en théostique ; « linguem quam Teutiscam discunt ». Cette dernière langue devait donc être encore celle d'une partie des ouailles d'Adelhard qui vécut jusqu'en 825.

ont parallèlement leurs transformations wallonnes en *Attincourt*, *Bettincourt* et *Gossoncourt* (1).

*Le suffixe HEIM ou HEM.*

*Heim* en *hochdeutsch*, - *hem* en *niederdeutsch*, est le vocable dont l'emploi a été de beaucoup le plus dominant dans la formation des noms de lieu d'origine germanique ; sa signification a graduellement embrassé le simple campement, l'emplacement du foyer, la maison, le village ; et il remonte à des temps très reculés.

D'après E. Foerstemann, il s'aperçoit dès le I<sup>er</sup> Siècle de notre ère dans le nom « *Boiohemum* » du pays dont les Boïns ont été chassés par le roi des Marcomans, Marobod. Son aire géographique est celle même des noms de lieu créés par les peuples de souche germanique ; on ne compte pas moins de 1.500 localités dont les appellations formées sur ce suffixe sont mentionnées dans des actes de dates allant du 7<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> Siècle. Si, par exception, des régions comme le Jutland n'offrent point d'appellations en *heim*, c'est que la population s'y est établie dans le *Dorfsystem* ; si elles sont rares en Lippe et plus à l'Ouest, ce doit être dû à ce que la contrée était encore très boisée et peu peuplée à l'époque où le vocable s'est répandu. Quoi qu'il en soit, d'autres régions, les Flandres d'abord, et ensuite presque toute la vallée du Rhin, en sont uniformément couvertes.

Pour W. Arnold, les noms en - *heim* - assez clairsemés dans la Vieille Hesse, plus répétés dans le Wetterau et le Nassau, abondants dans la Hesse rhénane, le Palatinat et la rive gauche du Rhin en direction du Sud — sont, avant tout, la marque des Francs Ripuaires ; et ce serait après la bataille de Tolbiac, qui eut pour conséquence la soumission aux Francs du peuple alémanique tout entier, qu'ils auraient été propagés dans l'Allemagne du Sud de manière tellement massive que leur emploi aurait été presque exclusif pour les localités nouvellement formées à cette époque.

La forme *niederdeutsch* - *hem* est naturellement celle que, de leur côté, les Saliens ont diffusé dans les régions du Nord de la Belgique et de la France où ils ont fondé leurs établissements de la première période

---

(1) Plus topique encore est le cas du village d'*Halanzu* situé sur la frontière linguistique du côté du Grand-Duché de Luxembourg : une partie de ses habitants parle wallon, et l'autre un dialecte germanique ; cette commune comprend une section qui est appelée *Attenhoven* par ceux-ci et *Battincourt* par ceux-là.



de leurs conquêtes (1). Elle s'est encore conservée dans leur berceau historique, en Over-Yssel et en Gelderland ; et, des environs d'Oldenseel jusqu'au Rhin, on y rencontre *Zuthem*, *Hattem*, *Windessem*, *Oetemarsem*, *Benthem*, *Wessem*, *Diepenhem*, *Archem*, *Lochem*, *Zelhem*, *Doetinchem*, *Huthem*, *Lathem* et *Arnhem* (2). Le Rhin franchi, son aire embrasse les bords du Wahal par *Rossem*, *Bruchem*, *Zulichem*, *Heukelem*, *Redichem*, *Daelhem*, *Gorinchem* (Gorcum en frison et *Woudrichem* ; et elle couvre les rives de

---

(1) Elle a également été apportée par les Anglo-Saxons en Angleterre où sous le graphie-ham, elle est entrée dans la composition de plus d'un millier de noms de lieu.

(2) On peut se demander si ce n'était pas aussi dans ces parages qu'étaient situées les localités que le Prologue de la Loi salique indique comme étant celles où se sont tenus les trois grands malls pour la discussion des résolutions qui avaient été préparées par les 4 notables : Uso, Bodo, Sala et Wido. Dans la Chronique de Sigebert, moine de Gembloux, ces localités dénommées *Salehaim*, *Bodohaim* et *Windohaim*, ont été simplement situées en Germanie. Se rangeant à une opinion émise par quelques auteurs E. Reclus a écrit dans sa *Géographie Universelle* que c'est au bord de l'Yssel que fut établie la Loi Salique ; *Saléhaim* et *Windehaim*, dont parle le texte même de ce document, sont devenus les villages de *Zalk* et *Windesheim* — situés non loin de Zwolle, dans la vallée de l'Yssel ». Mais les érudits belges, estimant que c'est vers l'an 420 qu'a été primitivement établie la *Loi Salique*, alors que les Saliens étaient déjà parvenus dans le Brabant, inclinent plutôt à identifier *Saleheim* avec *Zeelhem* près de Diest ; *Bodehaim* avec *Bodeghem* près de Bruxelles et *Windohaim* avec *Wintershoven* près de Hasselt — étant observé d'ailleurs que des variantes du texte du Prologue de la *Loi Salique* donnent la terminaison hove pour les noms des trois localités en question.

La forme *hem* n'est pas non plus inconnue dans la région Westphalienne limitrophe de l'Over-Yssel et du Gelderland, mais sa place paraît avoir été assez fréquemment prise par le *heim* officiel allemand ou par l'*um* frison. Ainsi, par exemple, dans la seule « *Chronique des Evêques de Hildersheim* », qui s'étend jusqu'au début du XVe siècle, il peut se relever, d'abord que, primitivement le nom de l'évêché fondé par Charlemagne était *Hildershem*, et ensuite que, dans les énumérations de possessions, sont mentionnées de nombreuses localités dont les appellations se terminaient à l'époque en *hem*, telles *Addenem* (auj. Addelum), *Barem* (auj. Barum), *Bultem* (auj. Bultum), *Bokenem*, *Dalem*, *Eckelsem* (auj. Eggelsen), *Eddessem*, *Eggensem* (auj. Hoheneggelsen), *Gandessem* (auj. Gandersheim), *Hardeshem* (auj. Harsum), *Harlessem*, *Hisnem*, (auj. Hitsum), *Hottetnem* (auj. Hottelen), *Idagesem*, *Ochtersem*, *Oekessem* (auj. Olxheim), *Ottefredesem* (auj. Otfresen), *Olem* (auj. Olum), *Ringelem* (auj. Ringelheim) et *Stockem* (auj. Stockheim).

Aussi, pour l'énumération des noms des localités en *hem* depuis l'Over-Yssel jusqu'à la Meuse, n'a-t-il pas été fait appel seulement à la graphie de nos jours, mais également à celle des cartes anciennes d'Ortelius et de Mercator qui offrent d'autant plus de garanties d'exactitude que ces deux géographes vivaient dans la région.



la Meuse, depuis le Biesboch jusqu'à Liège, avec *Orthem, Hynthem, Alem, Megem, Berchem, Udem, Ottersem, Beughem, Müllem, Affertem, Udem, Kervenhem, Wettem, Wansem, Zwollegem, Müllem, Nünhem, Baexem, Grathem, Wessem, Rothem, Stockhem, Mülhem* (Lanklaar), *Cothem, Petersem, Brunsem, Houthem, Waelen, Wittem, Berghem* (Gulpen), *Bemelem, Schophem* (Fouren le comte), *Dahlem, Stockhem* (Eupen) et *Dolhain* au pied du massif du *Hohe Veen, Houtain-St-Simon, Allem* dans la banlieue de Liège. De là, contournant par le Nord et par le Sud, les vastes marais du Peel et le grand massif boisé du Nord-Est du Limbourg belge, elle gagne le bassin de l'Escaut, marquée : du côté de la Campine, par *Udem, Benthem* (Bakel), *Olem* (Brengel), *Blaerthem* (Gestel), *Vessem* et *Baelem* — du côté de l'ancien pays des Tongres, par *Boorsheim, Reckheim, Petersheim, Nederheim, Koninxheim* (1), *Brouckheim* (Bilsen), *Lothem* (d°), *Hensem, Mollem* (Peer), *Molem* (Lummern), *Zeelhem, Webecom* (Guebechemen), *Gothem, Brusthem, Bernissem* (St-Trond), *Bavinghem* (d°), *Houtain l'Evêque, Op et Neer, Heylisse, Elixem, Wulmersom* (Wolverhem en 1221), *Hautain Ste-Marguerite, Beauvechain* (Bavenchem en 1283), *Bautersem, Kiesechem, Siche, Betecom* (Bettenchem en 1136) où finit le Démer, *Gottechain* et *Walhain St-Paul* touchant à la Dyle.

Dans son Ouvrage « *Le Problème de la colonisation franque* » G. des Marez a exprimé l'opinion que la pénétration salienne en Belgique s'est opérée exclusivement par l'Ouest des vastes marais du Peel et que, du côté du Sud, il n'est venu de la Meuse que des Ripuaires dont la trace serait marquée surtout par les noms de lieux en *ingen* qui sont semés dans la partie méridionale des Provinces du Limbourg et du Brabant. Il est très vraisemblable que, de ce côté, il y ait eu, parmi les envahisseurs, des éléments ethniques formant transition entre les Saliens et les Ripuaires mais il est malaisé d'admettre qu'il ne s'y trouvait aucun véritable Salien. Par tout ce qui a déjà été dit, il apparaît bien que la toponymie salienne n'est pas absente de la région ; si elle y est moins dense que dans d'autres, il n'est pas nécessaire d'en rechercher la cause ailleurs que dans l'existence de vastes forêts

---

(1) Peut-être les cinq noms qui se remarquent de Tongres à Maëstricht-Koninxheim, Nederheim, Petersheim, Reckheim et Borsheim — viennent-ils des lètes qui étaient administrés à la fin du IV<sup>e</sup> siècle par le Préfet en résidence à Lagium (Lowaige).

qui, aujourd'hui encore, couvrent toute la partie septentrionale du Limbourg. Au surplus, il se puise des indications assez nettes dans la relation, faite par Ammien Marcellin (Livre XVII, Chap. 8 et 9), de l'expédition que l'empereur Julien dirigea en 358 contre la fraction des Saliens, qui s'était établie d'autorité en Toxandrie. D'après ce récit, c'est de Paris, où il avait hiverné, qu'il se porta contre eux, et à Tongres qu'il rencontra une députation des leurs venant lui offrir la paix ; il amusa quelque temps ces députés par des paroles ambiguës, et finalement les congédia avec des présents ; mais ils n'eurent pas le dos tourné qu'il se remit en marche, et, faisant suivre par la cavalerie de Sévère la rive du fleuve afin d'étendre sa ligne d'attaque il tomba comme la foudre sur le gros de la nation. Le fleuve dont il est question ne peut être que la Meuse, et les forces dont disposait Julien étaient peu considérables : la suite du récit le prouve (1). Dans ces conditions on saisirait difficilement : 1° — qu'il ait divisé sa troupe dès le départ de Tongres et 2° — que l'opération ait pu être menée à bien par surprise — si réellement les Saliens qu'il s'agissait de réduire n'avaient été établis dans le voisinage même de Tongres, c'est-à-dire au Sud des marais du Peel et non au Nord-Ouest de ceux-ci, derrière un obstacle dans lequel il était impossible à une troupe de se mouvoir rapidement. Passer par Tongres pour les attaquer eût été d'ailleurs une voie tout à fait détournée.

Au bas des deux Nethes, sur le Rupel, entre Dyle et Senne, commence la zone formant la moitié Ouest de la Belgique flamingante dans laquelle les *hem* se multiplient et attestent une colonisation particulière-

---

(1) Il est, en effet, encore dit, qu'après avoir reçu la soumission des Saliens et avant de poursuivre son opération contre les Chamaves qui s'étaient également établis en deçà du Rhin, Julien fit relever trois fortins construits sur une même ligne pour défendre le passage de la Meuse, et qui avaient été ruinés longtemps par les Barbares. Ce travail fut achevé en assez peu de temps pour ne pas causer de suspension sensible dans les opérations militaires ; et les garnisons mises dans les trois fortins furent approvisionnées avec une partie des vivres de réserve que l'empereur acheminait avec lui, à dos de soldats depuis le commencement de la campagne : on escompta les moissons des Chamaves pour remplacer ce prélèvement, qui représentait 17 jours de subsistance pour les troupes en mouvement. Il s'ensuit de là, d'abord, que les trois fortins relevés devaient être de peu d'importance et partant, n'avoir reçu que de petites garnisons ; et, ensuite, que l'effectif des troupes en opérations n'était lui-même pas élevé, puisque le prélèvement fut sur ses vivres de réserve pour les garnisons mises dans les fortins correspondait au nécessaire pour sa propre subsistance pendant 17 jours.

ment dense. De la Dendre à l'Escaut notamment, où déjà les *hove* sont assez nombreux, la répétition des *hem* est massive au point de faire apparaître assez souvent ce suffixe trois et quatre fois dans une même commune ; c'est ainsi que, dans un rayon de moins de 10 kilomètres autour d'Audenarde : Boucle St-Denis renferme les hameaux de *Makkegem*, *Wylegem* et *Moldergen-Baeledem*, ceux de *Issegem*, *Vryghem* et *Walsegem-Dickelvenne*, ceux de *Bosschem*, *Vickhem* et *Heukelgem-Auwegem*, ceux de *Boertegem*, *Boregem* et *Landegem-Huysse*, ceux de *Cruyshautem*, *Beirtegem*, *Maldegem*, *Roygem*, *Boerem* et *Rechem-Wortegem*, ceux de *Oudmooregem*, *Boeregem* et *Waelem*. Au total, le nombre des communes et hameaux dont l'appellation se termine en *hem* n'est pas inférieur à moins de 10 dans le voisinage d'Anvers, et il est élevé dans le Brabant en deçà de la Dyle, dans la Flandre orientale et dans la Flandre occidentale ; la Senne, la Dendre, l'Escaut et la la Lys ont été les principales voies de pénétration ; le suffixe n'est rare ou absent que sur les parties du rivage de la mer qui, à l'époque de son emploi, devaient être encore plus ou moins submergées, ou sur les espaces qu'occupaient alors de grandes forêts dont il y a aujourd'hui encore de nombreux vestiges. Mieux qu'une interminable énumération, une carte des noms en *hem* fait ressortir les caractéristiques de leur distribution.

Leur phalange s'augmente d'ailleurs d'un assez grand nombre de noms dont la forme primitive en *hem* s'est plus ou moins altérée avec le temps, ainsi que des documents anciens le prouvent. Le passage à la forme *hen* s'observe dans les noms des villages de *Buysinghen* (Bussengem 1184), *Elinghen* (Elinghem 1187) et *Huysinghen* (Hunseghem 1138) situés aux environs de Hal ; dans un Pouillé du diocèse de Cambrai datant du XIV<sup>e</sup> Siècle, non seulement ces trois villages sont mentionnés avec la terminaison en *ghem*, mais également tous les autres à même désinence moderne en *inghem* qui sont situés entre la Senne et la Dendre, de Hal à Grammont ; mention peut être aussi faite de *Muysen-lès-Malines* et *Dronghem-lès-Gand* (Tronchiennes en fr.) Sur la frontière linguistique wallonne, *hem* est devenu *ain*, tels *Beauvechain*, *Gottchain*, *Walhain-St-Paul*, *Ohain*, *Ophain* en Brabant, *Gourain* (Galrem 1012) et *Marquain* (Markhem), près de Tournai, *Houtaing* (Holthem, en 847) près d'Ath — sans compter les *Houtain* qui se reproduisent depuis la Meuse jusqu'à l'Escaut et sont, de toute évidence, à ranger avec les *Houthem* ou *Hautem* (demeu-



re dans le bois) si répandus dans tout le pays flamand. Une romanisation plus prononcée du *ghem* l'a transformé en *ghien* comme dans : *Enghien* (Ainghem 956), *Oeudeghien* (Odeghem), *Ghislenghien* (1) ; et un stade plus avancé encore est celui de la transition de la forme *ghien* à la forme *gnies* : *Ollignies* (Oulghien 1186) et *Papignies* (Papinghien 1012) près de Lessines, *Brandignies* (Brandenghien 1276), *Gondregnies* (Gondregghien 1186) et *Mevergnies* (Meurengghien 1138) autour d'Ath, *Guignies* (Grinchem 1108) au sud de Tournai (2).

La frontière géographiquement conventionnelle entre la Belgique et la France, ne correspond non plus à aucun changement dans la diffusion du suffixe *hem*, qui continue vers l'Ouest, parallèlement à la mer, en couvrant l'angle Nord de la Flandre Wallonne et en abordant la Flandre maritime sur tout son front. Si,

---

(1) L'identité du *ghien* wallon et du *ghem* flamand est patente dans le Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai déjà cité ; son auteur, qui était probablement wallon, a usé de la graphie *ghien* pour plusieurs villages flamands dont le nom se termine encore aujourd'hui en *ghem*.

(2) Ces exemples de rattachement de terminaisons modernes en *ain*, *aing*, *ignies* à la forme primitive *hem* ou *inghem* font songer au problème, toujours posé, de la recherche des traces que peut avoir laissées l'avance des Saliens dans le Hainaut et le Cambrasis. Depuis Tournai jusqu'à Cambrai, les noms en *ain* abondent et à les voir groupés de façon si compacte, l'idée d'une commune origine vient à l'esprit. Il n'y a guère plus d'un siècle, la plupart d'entre eux s'écrivaient encore *aing*, terminaison dont le *g* n'est pas sans rappeler l'*ing* ; et il en est encore aujourd'hui qui l'ont conservé. Les noms en *ignies* sont nombreux aussi autour de Tournai et se multiplient entre la Hayne et la Sambre, principalement autour de Bavai et de Maubeuge. Il est né des doutes sur la germanicité de ces noms, du fait qu'ils se trouvent souvent mentionnés dans des actes anciens avec les terminaisons latine en *iacum* ou en *inium*. Dans cette partie de l'ancien pays Nervien, toute imprégnée de la civilisation et de la langue latines, la romanisation complète des noms de lieu d'origine germanique a dû se faire relativement de bonne heure ; et on peut se demander si, à l'époque de l'établissement de ces actes, leur forme primitive ne s'était pas déjà altérée au point de la rendre difficilement perceptible et de permettre plus ou moins une latinisation selon une idée préconçue du scripteur. Un exemple de ces latinisations approximatives, voire même fantaisistes, est bien celle de « *Canis villa* » faite à la fin du moyen âge sur le nom du village de Hondeghem. A l'époque, l'appellation primitive, *Hundingahem*, que l'*ing* démontre avoir été faite sur un nom d'homme, était déjà devenue, par syncope et corruption « *Hondeghem* » qui, en flamand, peut, à la rigueur et en faisant abstraction du *g* signifier « *Demeure de chiens* ». De là, le nom wallon de *Quienville*, qui n'est d'ailleurs pas employé dans la région, et la latinisation correspondante, *Canis villa* qui a été produite dans le Cartulaire de 1332 de la Dame de Cassel, Yolande de Flandre.



dans celle-ci, il n'a guère pénétré la plaine basse qui, lors de la conquête Saliennne, n'était qu'un vaste marais; sans aménagements contre les eaux, encore y voit-on *Uxem* (Ukeshem 981) et *Téteghem* (Téttinghem 1067) qui, vraisemblablement, ont pu être accrochés d'assez bonne heure à la dune intérieure de Ghyvelde ; et sur la crête même du talus bordant cette plaine basse, se trouvent : *Killem* (Kilhem 1067), *Warhem* (1067), *Pitgam* (Pithecham 1119), *Drincham* dont la forme primitive du nom *Dagmaringahem* a été mentionnée dans toute sa pureté à l'occasion du dénombrement des biens de l'abbaye de St-Bertin fait en 830 par le moine Gontbert, *Eringhem* (*Heinrikingahem* 806), *Merckeghem* (*Merckingham* 1160), *Millam* (*Muldelhem* 826), *Milhem* (857) et *Booneghem* (814), ancienne dépendance de l'abbaye de Clairmarais formant hameau de Nieurlet. A l'intérieur de l'Houtland sont éparpillés : *Ledringhem* (*Leodedringas mansiones* 723) dont le « mansiones » de son appellation latinisée donne une signification du *hem* germanique, *Terdegghem* (*Tertingehem* 1037), *Terdinghem* 1164, *Hondeghem* (*Hundingehem* 1156), *Ebblinghem* (*Humbal dingahem* 826), *Blaringhem* (*Baldringehem* 1069), *Boesegghem* (*Bussingahem* 877) et *Meereghem*, nom flamand à Merville ; à ces localités pour lesquelles le *hem* final est resté apparent, sont d'ailleurs à joindre *Crochte* qui était encore *Crochtem* en 1067, et *Wulverdinghe*, qu'un acte de donation en 1190 par Philippe, comte de Flandre, dénomme *Wulvregghem* (1) et la question se pose aussi pour *Berthen* qui s'apparente

---

(1) Ce village est encore dénommé *Vulveringen* dans le privilège consistorial accordé en 1227 à l'abbaye de St-Bertin par le Pape Grégoire IX ; la terminaison moderne *inghe* n'est donc en réalité qu'une altération de l'*inghem* primitif. La même remarque s'applique pour *Poperinghe* où l'abbaye possédait un prieuré important appelé *Pupurninga villa* dans l'énumération des biens de 830 et *Pupurningahem* dans le privilège concédé en 877 par Charles le Chauve ; également en Flandre occ. belge *Reninghe* est dit *Reningham* dans sa Keure de 1164, *Haringhe* est porté avec la graphie *Haringhem* dans un Pouillé de 1462 de l'église de Thérouanne, et ces différents exemples peuvent donner à croire que, de même *Vlamertinghe*, *Elverdinghe* et *Boesinghe* ont dû, à l'origine, avoir la terminaison *hem*. Du côté de l'Artois, *Peuplingues*, près de Calais se disait *Pepelinghem* en 1069, et son hameau Bussingue, s'appelait *Bessingahem* en 1084 ; *Wilbedinghe*, hameau de Wavrans-sur-Aa, était *Hilbedinghem* en 1119 ; et il est encore possible que ce soit aussi le cas pour Bonningues-lès-Calais, Bonningues-lès-Ardres, Auttingues-lès-Ardres et Affringues-lès-Lumbres. On constate même que, dans une charte de 1119 de l'Evêque Jean de Thérouanne, *Boesegghem* est simplement écrit *Boesinga*, par retranchement total du *hem* final exprimant l'idée d'habitation.

de très près à *Berthem*, nom d'un village près de Bruxelles et d'un hameau de Zutkerque en Artois. En définitive, c'est le suffixe *hem* qui est le plus répandu dans la Flandre Maritime et sa distribution a dû y être assez uniforme lors de la plaine littorale et des parties du territoire qui couvraient, à l'arrivée des Saliens, la grande forêt de Nieppe, les bois du Ham et de Wulverdinghe, comme aussi les ramifications de la Forêt de Clairmarais et celles du Sintsixbosch et de la Warande à l'Ouest d'Ypres et de Poperinghe. Quant à l'emprise sur la partie septentrionale de la Flandre Wallonne, elle se révèle, dans un milieu aujourd'hui surpeuplé, grâce à : Frelinghien (*Ferlinghem* 1066), Erquinghem-sur-la-Lys (*Herchinghem* 1116), Verlinghem (*Werlenghem* 1143), Capinghem (*Campinghem* 1143), Radinghem (*Radinghem* 1168), Erquinghem-le-Sec (*Herkinghem* 1224), Haubourdin (*Harbodem* XII<sup>e</sup> siècle), Wazemmes (*Washem* 1066), Hellemmes (*Helhem*), Hem et Sainghin-en-Weppe (*Singhem* 1190).

En remontant davantage le long de la rive droite de la Lys, la Terminaison *hem* ne se rencontre plus jusqu'au confluent de la Clarence ; la masse de ses propagateurs semble s'être détournée devant les terrains marécageux où une succession d'affluents se déversent et sur lesquels, peut-être, s'étendait aussi l'ancienne forêt de Wasselau. En tout cas, la pénétration en Artois ne se perçoit sur la carte que par l'espace resserré entre la Lys aux environs d'Aire et la pointe sud des marais de St-Omer. Mais ce défilé franchi, c'est aussitôt l'expansion dans toutes les directions, à droite jusqu'au contact des marais à l'Ouest de l'Aa, à gauche jusque sur les bords de la Clarence. Le massif des collines de l'Artois n'a pas seulement été contourné par le Nord, il a été entamé sur tout son front par toutes ses vallées et ses dépressions ; les *hem* montent dru entre les Forêts de Guînes, de Licques, et de Tournehem par les bords de la Hem, de l'Aa et de son tributaire, le Bléquin, de la Lys, de la Lacque et de la Clarence ; et ils dévalent sur l'autre versant jusqu'au rivage même de la Manche, le long de la Slack, du Wimereux, de la Liane et de la Course, affluent de la basse Canche. Il est même des communes ayant, comme dans les Flandres belges, plusieurs hameaux à noms en *hem* : ainsi à *Moringhem*, près de Saint-Omer se trouvent ceux de *Bardingham*, *Barlinghem* et *Guselinghem* à Warans-sur-Aa, ceux de *Assinghem*, *Vedringhem* et *Wilbedingue*, à Bazinghen près de Marquise, ceux de *Bertinghen* et de *Ricqueminghem* à Hesdin-l'Abbé près de Boulogne, ceux de *Tinghem* et

de *Molinghen*. Dans l'arrondissement de Saint-Omer, la graphie des noms s'est le plus souvent conservée avec la pureté primitive de l'*inghem* ou du *hem* la prononciation locale lui donnant toutefois le son *inghin* ou *hin* ; dans le Boulonnais, la graphie est devenue *inghen* ou *hen*, et la prononciation *an*. Par celle-ci, se décèle le *hem* originel pour des noms complètement romanisés, comme ceux de : Norrent-Fontes (*Norhem* 1182) près de Lillers ; Hardinxent (*Ardingeshem* 1130) ; Rinxent (*Rinninghesem* 1119) ; Hydrequent (*Hiltringehem* 1179) ; Beuvrequen (*Beveringhem* 1107) près de Marquise ; Blussent (*Brechelessem* 1170) Inxent (*Enessem*, 1224) ; Tubersent (*Thurbodeshem* 877) ; Brexent (*Brekenesem* 1196) et son hameau Engondsant (*Egodessem* 1168), Fromessent, hameau d'Etaples (*Fremehesem* 1207), qui se groupent entre la Course et la Mer, aux abords mêmes de Montreuil. Une variante se rattachant à la prononciation *hin*, s'observe encore dans Warchin (*Warechem*) près de Béthune, et Sachin (*Sashem* 1179) près de Heuchin. Bref, le nombre des noms de localités qui ont été incontestablement formés sur le suffixe *hem* n'est pas de moins de 53 dans l'arrondissement de Saint-Omer et de 52 dans celui de Boulogne ; on en compte encore 15 dans l'arrondissement de Béthune, 16 dans celui de Montreuil et 7 dans celui de Saint-Pol (1). Ils forment une masse compacte s'avancant jusqu'à la source de la Clarence et l'embouchure de la Canche (2).

La pénétration plus avant dans le pays gallo-ro-

---

(1) Différents anciens noms, remplacés ou disparus, seraient d'ailleurs à y ajouter ; tels : Papingham, Walbodeghem, Hocquinghem, Biscopem, anciens noms de St-Venant, Outreau, St-Léonard et Crémarest, Herchem, Hottighem, Belinghem, villages disparus.

(2) A leur sujet, G. des Marez s'est exprimé ainsi : « Sans « doute parmi ces localités, il y a en a un certain nombre dont « la fondation est postérieure à la première colonisation ; d'au- « tres, en *hem*, peuvent être d'origine saxonne, le *ham* s'étant « transformé en *hem* ; d'autres, en *ingen*, doivent peut-être faire « aussi retour aux Saxons. » Dans le fait, l'altération de l'*inghem* salien est allée en s'accroissant de l'Est à l'Ouest ; dans la Flandre Maritime française, la prononciation et la graphie primitive se sont conservées ; dans l'arrondissement de Saint-Omer la graphie *inghem* a encore subsisté, mais la prononciation est devenue *inghin* ; dans l'arrondissement de Boulogne, la graphie et la prononciation ont toutes deux été altérées comme il vient d'être dit, le *hen* ou *en* final se rendant par le son *han*. Mais les formes anciennes connues ne donnent pas à croire que ce soit le *ham* saxon qui, dans la suite des temps, se serait transformé en *hem* ou en *hen* ; et, pour les noms en *ingues*, différents exemples portent à penser qu'ils avaient également *inghem* pour suffixe primitif.



main par le peuple qui a propagé ce suffixe est d'ailleurs encore reconnaissable, aussi bien dans le département du Nord que dans ceux du Pas-de-Calais et de la Somme, a quelques noms comme : *Mazenghien* sur la Sambre, au Sud de Landrecies, Busigny (*Buseghem* 1142) entre le Cateau et Bohain ; Estreux, Saultain (*Salcem* 847) et Hordain (*Hordegghem* 1166) sur les bords de l'Escaut ; Hem, Etaing (*Stohem* 1080) et Coutehem, ancien village de Chérizy, sur ceux de la Sensée ; Warlaing, (*Warlinghem*), Esquerchin (*Eckerhem* 1156) et Corbehem, sur ceux de la Scarpe ; Rous-sent (*Rossem* 1140) et Hem-Hardinval sur l'Authie ; Hem-Monacu et Etinehem sur la Somme, entre Péronne et Corbie.

#### *Le suffixe ZEELE.*

Les noms de lieu formés sur le vocable *sele*, *zeele* sont ceux qui caractérisent le plus sûrement la toponymie d'origine salienne ; ils sont rares partout ailleurs où se sont établis des peuples également de souche germanique.

En Over-Yssel et Gelderland mêmes, d'où sont partis les Saliens, il se trouve encore : *Volssel*, *Weersel*, *Weensel*, *Oldenseel*, *Corsel*, *Marsel* et *Zelhem* ; et, en Westphalie, *Roxel* et *Bösenseel* se voient près de Munster.

Depuis la Meuse jusqu'à la Manche se succèdent :

Dans le Noord-Brabant, à l'Ouest des marais du Peel *Liessel*, *Moorsel*, *Heersel* (Lierop), *Sterksel* (Goorendonck), *Vressel* (S. Oodenrode), *Woensel*, *Zeelberg* (Valkenswaard), *Steensel*, *Knegsel*, *Eeersel*, *Duizel*, *Netersel*, *Heulsel* et *Reusel* ;

Dans le Limbourg hollandais, *Morsel*, *Beesel*, *Hunsel*, *Ooensel* et *Susterzeel* ;

Dans la Province de Liège, *Hesselles* (Chaineux), *Hesselle* (Soiron), *Framerizelle* (Embourg) et *Donceel* ;

Dans le Limbourg belge, *Moolenbersel*, *Coursel*, *Eversel* (Hensden), *Rebbersel*, (Zolden), *Viverselle* (d°) et *Zeelhem* ;

Dans la Province d'Anvers, *Wuestwezel*, *Ryckevorsel*, *Vossel* (Poderle), *Vossel* (Herselle), *Ramsel*, *Beersel*, *Viersel*, *Zoersel*, (S'Gravenwezel), *Immerseel* (Wommelghem), *Mortsel*, *Eggerseel* (Bouchout), *Immerseel* (Schelle), *Puers* (Podersele 1139) et *Lierzele* ;

Dans le Brabant belge, *Zeelhem*, *Meensel-Kieseghem*, *Cortryck-Dutzel*, *Wackerzeele* (Werchter), *Wilsele*, *Winxele*, *Neder Ockerzeel*, *Bruxelles*, *Ixelles*, *Beersel*,



*Londerzeel*, *Nyverzeel* (Opwick), *Ossel* (Brusseghem), *Beckerzeel*, *Vivezeel* (Lennick St-Quentin), *Ursel* (d°) et *Vollezeele* ;

Dans la Flandre orientale, *Melsele*, *Elverselle*, *Zele*, *Gyzel* (Audegem), *Sobzel* (Lede), *Moorsel*, *Immerseel* (Alost), *Gysenzele*, *Mortzele*, *Oosterzele*, *Hauwerzele* (Hauthem St-Liévin), *Vierzele*, *Herzele*, *Onkerzele*, *Herzele* (Grammont), *Pyperzele*, (Audenhove Ste-Marie), *Cortseele* (Horebeke Ste-Marie), *Doorzele* (Evergem), *Belzele* (d°), *Poesele*, *Poucques* (Poksele 1121 et *Vaarzele* (Mygem) ;

Dans le Hainaut, *Torrezele* (Biévène), *Frankeselle* (Everbecq) et *Ellizelles* (Elsale 1272) ;

Dans la Flandre occidentale, *Aerseele*, *Hunsele* (d°) *Dudzele*, *Riezele* (d°), *Havensele* (d°), *Gyzele* (Lisseweghe), *Sysseele*, *Zwevezeel*, *Morsele*, *Materzele* (Vichte), *Herseaux* (Hersele 1164), *Dadizele*, *Voormezele* et *Leysele* ;

Dans la Flandre maritime française, *Herzele* (Hersela 1085), *Bissezele* (Bissinghesela 1067), *Winnezele* (Winningasele 1119), *Oudezele* (Oudingesele 1067), *Zermezele* (Sermigzele 1372), *Ochtezele* (Ochtingesele 1227), *Broxeele* (Brucsele 1107), *Bollezele* (Bollingesela 1101), *Lederzele* 1123) et *Strazele* (Stratsele 875) ;

Dans la Flandre wallonne, *Linselles* (Linsele 1120) ;

Dans l'Artois et le Boulonnais, *Estrasselle-Aire* (Estrasseles 1277), *Strasselle*, Racquingham (Strassel 1759), Hinguezelle, (Quelmes, (Hinguesele 1495), *Fauquezelle* (Clerques 1467), *Vincelle* Bazinghen (Winsele 1208), *Framezelle* (Audinghen), *Waringuezelle* (d°), *Haringuezelle* (d°), *Floringuezelle* (d°), *Goningezele* (d°), *Audresselles* (Oderseele 1150), *Watrizele* Wimille (Westrezelle 1525), *Selles* (Selac 826), *Mellingasele*, (nom en 857 du hameau Merlin à Selles), *Mellingasele-Verlincthun* *Framezelle* Fruges (Flamersele 1285), *Winiezel-Marant*, *Linzeux* (Lintsales 891), et plus au Sud, près d'Arras, *Basseux* (Batsala 680) ;

Sur la carte, ces noms de localités se concentrent surtout dans la Campine, sur les deux Nèthes, le long du Démer et dans le voisinage de la partie de l'Escaut comprise entre la Dyle, le Rupel, la Senne et la Dendre ; un groupement relativement important se remarque sur le versant Sud de la partie du bassin de l'Yser appartenant à la Flandre maritime française ; et enfin, sur la côte entre Boulogne et le Gris-Nez, ils se pressent au point que, dans le seul village d'Audinghen, il n'y a pas moins de cinq hameaux à relever.

Au surplus, quelle est la signification de ce vocable *zeele* ?

Dans le Cartulaire de l'abbaye de St-Pierre au Mont Blandin de Gand, il existe un Résumé des biens acquis de 630 à 681 par Saint-Amand et les abbés Florbert et Jean, établi par Eginhard et dans lequel, on lit : « Morbertus donavit Fliteritsale ; Emelfridus, vendit mansionilis III his nominibus Fiessalis, Firentfamo, Hrintsalis ; Radbertus tradidit mansionilis VII ad mensa fratrum supra dicto monasterio his nominibus Friessale, Wiltersale, Hrintsale, Firentfammo, Ruodungo, Buroclar, Faltselt ; Folcuinus donavit mansiones quatuor his nominibus : Wiltersale, Basingasele, Hrintsele, Firentfamma... Temporibus Pippini et Johannis abbatis donavit Nothardus ad mensa fratrum in pago Brachatinse, in villa cognominata Mackingahem, cortilem indomicatum, terris arabilis, silvis... » Les *sale* ou *sele* y sont qualifiés de « *mansiones* » ou de leur diminutif « *mansioniles* », dont le sens ne peut d'ailleurs être identiquement le même que celui des « *mansiones* » par quoi le *hem* de Ledringhem se trouve traduit dans l'acte de 723 du Cartulaire de St-Bertin ; ici, il ne peut s'agir que d'habitations entourées d'une étendue plus ou moins grande de terres dont les fruits étaient affectés à la subsistance des moines de l'abbaye ; c'était, en quelque sorte, l'équivalent du manoir de nos jours, un bien fonds comprenant maison et terre.

E. Foerstemann a indiqué, comme étymologie du mot, *sal* dans l'ancien *hochdeutsch*, *seli* dans l'ancien saxon, et *zaal* dans le néerlandais ; et il a admis le sens de « *grosses gebäude*, » maison grande ou construction importante. L'idée de terre contigüe en est absente.

Pour G. Kurth (*Frontière linguistique*), si l'habitation du serf et du pauvre, construite en bois ou en torchis était généralement désignée par *hem*, celle du seigneur, construite en pierre, l'était par le terme plus noble et plus relevé de *zeele* ; et il a avancé que le nom de *Sala* s'identifie de telle sorte avec l'idée du *seigneur* que, dans les composés germaniques ainsi que dans l'adjectif salien, il prend le sens de *seigneurial* et que, probablement, l'épithète des Francs Saliens n'a pas d'autre signification. *Sala*, a-t-il ajouté, a déjà le sens de maison seigneuriale dans la donation d'Angelbertus à St-Willibrord en Toxandrie : « In pago Toxandriae in loco nuncupante *Alfheim*, quod mihi, ex paterno jure legitime provenit, hoc est casatas XI, cum sala et curticle meo » ; et il garde le même sens dans le

*Registre de Césaire de Prüm* au IX<sup>e</sup> siècle : « de man-  
sis indominicatis... quos vulgariter appellamus *Seel-  
gut* ».

Que l'appellation *Sala* ait été propre à l'habitation plus relevée, mieux conditionnée du maître ou du seigneur, cela ne fait point de doute ; on en trouve du reste une application fort nette dans les *Beneficiorum fiscorumque regalium describendorum formulae* de 812 édictées par Charlemagne pour le récolement des constructions dans certains de ses domaines, document dans lequel, pour l'importance et le luxe se classe au-dessus de l'humble « *casa* » et de la « *domus* » une *sala* royale qui comportait un bâtiment principal en parfaite maçonnerie, élevé sur cellier, ayant 3 pièces et 11 gynécées, agrémenté d'un balcon sur tout son pourtour et de deux portiques, accoté à une cour où s'alignaient 17 cases en bois et autres dépendances pour le logement des serviteurs une cuisine, un fournil, une écurie, des greniers et des granges, une basse-cour et des plantations d'arbres de diverses espèces complétaient cet ensemble (1). Mais il ne semble pas qu'il y ait identité entre le zeele des noms de lieu et l'épithète des Francs Saliens ; si de très rares appellations dans lesquelles il a servi de préfixe, comme *Zeelhem* et *Zeel-berg*, peuvent se traduire par *Demeure des Saliens* et *Mont des Saliens*, il est clair que des noms tels que *Strazeele* (*Stratesele*), *Steensel*, *Torreezele*, *Frankezelle* et *Zwevezele* ne peuvent signifier autre chose que *zeele* du chemin, *zeele* en pierre, *zeele* avec tour, *zeele* de Francs, *zeele* de Suèves ; d'ailleurs, des règles mêmes de formation des noms de lieu d'origine germanique, qui sont constantes, il résulte d'une manière générale que, pour les traduire, il faut énoncer d'abord le suffixe, nom commun et ensuite le préfixe déterminatif : en donnant à *zeele* la signification « d'habitation d'une nature différente de la hove et de la hem », les noms ont un sens, alors qu'ils n'en auraient pas autrement. Et de même, en dépit de toute la similitude phonétique avec l'épithète de Saliens, il n'est nullement évident que le mot thiois *Seelgut* ait

---

(1) « Invenimus, est-il écrit, in Asnapio fisco dominico salam regalam ex lapide factam optime, cameras 3, solariis totam casam circundatam, cum pisilibus 11 ; infra cellarium I, porticus 2, alias casas infra curtem ex ligno factas 17 cum totidem cameris et ceteris appendiciis compositis ; stabulum I, coquinam I, pistrinum I, spicaria 2, scuras 3. Curtem tunimo strenue munitam, cum porta lapidea, et desuper solarium ad dispensandum. Curticulam similiter tunimo interclausam, ordinabiliter dispositam, diversique generis plantatam arborum.



voulu dire *Bien Salien* ; au contraire, de bonnes raisons déterminent à croire qu'il caractérisait simplement le bien de nature particulière qu'était la *zeele*.

La question a été traitée de manière lumineuse par B. Guérard dans son analyse du *Polyptique de l'abbé Irminon* (1844). Toute propriété foncière d'une certaine étendue a-t-il dit, se composait ordinairement de deux parties bien distinctes : l'une, occupée par le maître et mise en valeur par lui, constituait proprement le domaine, « *dominium, dominicum, dominicatus, indominicatus* » — l'autre, distribuée entre des personnes plus ou moins dépendantes formaient ce qu'on appelle des tenures ; la première était seigneuriale à l'égard de la seconde. Les définitions de la « Terre salique » ont beaucoup varié avec les auteurs ; pour le comte de Boulainvilliers, c'était la terre noble ; suivant l'abbé Dubos et l'abbé Garnier, c'étaient les terres qui provenaient des bénéfices militaires distribués par Clovis aux Saliens ; Du Cange les définit comme terres échues par la conquête aux Saliens et aux Francs ; d'après Eckhard, commentateur de la Loi Salique, suivi par Montesquieu, la terre salique était celle qui entourait immédiatement la maison du Franc, et la seule qui fut héréditaire chez les Germains, les autres terres changeant de maître tous les ans.

Selon Mably, c'était la partie de l'alleu qui comprenait les propres, c'est-à-dire l'héritage patrimonial. Les opinions de Du Cange et d'Eckhard embrassent toutes celles qui peuvent encore partager les savants et la question, réduite à ses plus simples termes, est de savoir s'il faut rendre *Terra salica* par la *Terre du Salien*, ou si l'on doit, par ces mots, entendre la *Terre de la maison*.

D'abord, nul document ne décèle qu'après la conquête, il y ait eu partage régulier des terres entre les Saliens et les anciens habitants, partage qui aurait consacré le caractère particulier des terres attribuées aux Saliens. Puis, comment croire que la *Terra Salica* puisse désigner le lot général et primitif du Salien, lorsque d'après le texte même de la Loi salique, il est manifeste qu'elle ne formait généralement qu'une portion réservée dans les biens de ce même Salien : après avoir réglé le partage de l'alleu du défunt, la Loi ajoute que, quant à la *Terra salica*, les femmes n'y auront aucune part ; cette qualification de *Terra salica* établit ainsi une distinction, non pas entre les terres des Saliens et celles des anciens Gallo-romains mais entre les propres terres des Saliens eux-mêmes ; il y avait donc des ter-



res saliques appartenant aux Saliens en même temps que des terres non saliques, les unes aussi bien que les autres à titre d'alleu. Encore est-il à noter que les Saliens se sont à peine servis des mots *Terra salica* dans leurs actes ; tandis que des peuples autres, les Ripuaires, les Allemands ont fait, dans les pays soumis principalement à leur domination et séparés de celui des Saliens, un usage si fréquent de cette expression qu'il est évident qu'il y avait chez eux beaucoup de terres ainsi appelées, qui leur appartenaient en propre et non à des Saliens. Dans la Loi des Allemands, la *Sala*, maison du maître, était explicitement différenciée de la *domus* (1) ; une charte de l'archevêque de Cologne de l'an 1068 renferme ce passage : « *Decimas ad dominicatos mansos, quod vulgo dicitur sele houva pertinente* » qui indique bien que le « *mansus dominicatus* » le manse seigneurial, et la « *sele houva pertinente* » étaient la même chose ; c'est le *Seelgut* même du Registre de Césaire de Prüm. Entre la terre de ce *Seelgut* ou Terre adhérente à la Sele du Germain en général, et la *Terra salica* formant pour les Saliens le patrimoine dont aucune parcelle ne pouvait sortir de la famille par voie d'attribution successorale aux femmes, il y a identité complète (2). La *zeele* était donc une maison avec de la terre salique attenante.

Le fait que, dans les documents des Saliens, l'expression *Terra salica* n'ait pour ainsi dire pas été employée bien qu'elle figurât dans leur Loi, s'explique du reste par cette circonstance qu'ils étaient une minorité dans un milieu gallo-romain, et qu'ils ont, de bonne heure, adopté des équivalents latins. Ainsi la fameuse donation d'Adroald à l'abbaye de St-Bertin, de l'an 648, porte en souscription « *Actum Ascio, villa dominica* » pour marquer que l'acte avait été dressé dans la *zeele* de ce seigneur ; et, dans l'Etat des biens affectés à l'entretien des moines de la même abbaye, établi en 830 par Gontbert, les possessions désignées par les expressions *casam dominicam* ou *indominica-*

---

(1) On y lit : « *Si quis aliquis foco in noctem miserit, ut domus incendat vel sala, et inventus et probatus fuerit, omnia quidquid ibidem arserit similem restituat et super haec 40 solidos componat* ».

(2) *Terra salica*, dit Henri Martin (Histoire de France) ne signifie pas « Terre possédée par un Salien », mais « Terre de la Sala » ou manoir de la famille. « *Terra ad domum pertinens* » d'après Scherz (Glossarium germanicum medii oevi 1784).

*tam, mansum dominicum* ou *indominicatum*, fréquemment répétées, ne sont autre chose que les *zeeles* des donateurs.

A en juger d'ailleurs d'après le Résumé des biens venus de 630 à 681 à l'abbaye de St-Pierre de Gand, ces *zeeles* étaient dans les premiers siècles après la conquête, beaucoup plus nombreuses que ne le donne à supposer la proportion de noms d'agglomérations de population formés sur ce suffixe qui sont parvenus jusqu'à nous : des 5 *zeeles* dont mention est faite dans ce texte : *Fleteritsale, Friessale, Hrintsale, Wetersale* et *Basingasele*, la première seule, se reconnaît aujourd'hui dans *Vlierzeele* en Flandre orientale belge. Il n'est pas douteux que, pour se faire une idée de la véritable multiplicité primitive des *zeeles saliennes*, il faut également tenir compte de celles dont la trace ne s'est conservée que sous forme de lieudit, de dénomination d'ancien fief, voire même de nom de famille. Les données de cet ordre relatives à la West-Flandre qu'offre le Dictionnaire toponymique de K. De Flou sont des plus intéressantes. Les tomes parus mentionnent pour la Flandre occidentale belge : *Amigzele, (Dudzeele), Barizeele (Wytschaete), Bommezeele (Ghyverinchove) Bornesele (?), Brughesele (Bruges), Buggensele (St-Michel), Casaele (Locre), Caseele (Wareghem), Diepezeele (Proven et Wulpen), Dudzeele (Ypres et Gheluve), Eggerzeele (Cortemarck), St-Gruters Zale (Lanve), Eggerzeele (Cortemarck), St-Gruters Zale (Langhemarck), Huffezeele (Schuifferscapelle), Hulstzeele (Bruges), Lenseele (Ruddervoorde), Leyseele (St-Michel), Mariseele (Cortemarck et Ichteghem), Muyseele (Ypres), Oukerzeele (?) Oxzeel (Bekeghem), Peperzeele (?), Rysseele (?) Dudzeele, Varssenaere, St-André et Coolkerke.*

Concernant la Flandre maritime française, il s'y relève les anciennes appellations de *Barizeele*, seigneurie d'Houtkerque, *Diepezeele* pâture située dans *Bollezeele*, *Dudezeele*, seigneurie de St-Pierrebroucq, *Perseele* domaine de la prévôté de St-Donat de Bruges qui s'étendait sur Warhem et Quaedypre, *Rysselle*, ancien fief et ferme à Oxelaere. Sont encore cités : pour la Flandre wallonne, *Dedizelles*, ancien fief entre Lille et Roubaix, et pour l'Artois, *Bouneghenzeele* et *Frammeselle*, anciens lieux dits à Beuvrequin et Amettes, *Pétriselle* ancien fief à Peuplingues. Il peut être présumé que, dans la suite des temps bien d'autres *zeeles* ont disparu sans laisser aucune trace et il est possible qu'à ce point de vue, leur caractère patrimonial ait exercé une certaine influence. Les *Saliens* se sont éta-

blis de préférence à l'écart les uns des autres, l'habitation placée au centre d'une exploitation agricole d'un seul tenant, d'après le *Hofsystem* ; la formation d'un hameau ou d'un village sur la *zeele*, par agglutination d'une population étrangère aux proches du Salien, n'était pas sans se heurter quelque peu en principe de la conservation de l'intégrité du patrimoine, entrave qui ne s'attachait ni à la *hove* ni à la *hem*.

Dans sa conception des conditions dans lesquelles s'est opérée la pénétration salienne, G. des Marez a attribué aux lieux à dénomination en *zeele* le caractère de villages seigneuriaux ayant joué le rôle de postes-frontière dans les phases successives de la conquête. Il lui a même semblé que ces lieux formaient différents groupements répondant chacun à l'éventualité d'une attaque venant d'une direction déterminée. En Basse-Belgique, selon lui, ont été associés de la sorte, formant premier barrage entre Escaut et Dendre et face à l'Ouest, Gysenzeele, Moorizeele, Oosterzeele, Vlierzele, Wanzele, avec Herzele comme poste avancé, et en liaison d'ailleurs avec Moorsel et Beckerzeel faisant face au Sud, sur la rive droite de la Dendre ; ensuite plus avant sur la Dendre, en amont de Grammont, le ruisseau-affluent La Marcq correspondrait à une nouvelle limite, avec Oukerzeele et Vollezeele comme postes-frontière ; vers l'Escaut, un autre ruisseau rejoignant le fleuve à Audenarde et ayant conservé également l'appellation de La Marcq, accuserait encore une limite méridionale protégée par Cortseele, Franke-selle, Korzele et Ellizelles ; au Nord de la basse Lys, par delà une zone inondée, les Saliens auraient établi Belzeele et Doornezeele, ne pouvant pousser plus avant dans la direction du Nord à cause de la mer qui occupait toute la partie septentrionale de la Flandre Orientale ; les forêts et les bruyères qui s'étendaient entre Eecloo et Thielt les empêchèrent de s'écarter de la vallée de la Lys, et tout au plus atteignirent-ils la vallée de la Poucques où ils fondèrent un groupe composé de Poesele, Wiggensele, Aersele et Zwevezeele ; à partir de Deynze, ils s répandirent librement dans la vallée de la Lys en y fondant des villages nombreux en *ghem* et en *beke* et se l'appropriant si totalement qu'elle devint le centre principal de leur aire d'expansion ; à la lisière de la grande forêt flamande qui s'étendait de Poperinghe à Eecloo par Roulers, ils créèrent les postes de Morseele, Dadizeele et Voormezeele ; et sur la rive droite de la Lys, ceux de Linselles et de Herseaux tournés vers les terres romaines que Tournai protégeait encore efficacement. Dans la Flandre



Maritime française, Zermezele, Oudezele, Winnezele le long d'une ancienne voie secondaire allant de Cassel vers Téteghem, avec Herzele en pointe et Leysele (en Fl. Occ. belge) un peu à droite, Bissezele, au point terminus d'une autre voie se dirigeant sur Mar dyck-Bollezele, là où cessait d'être praticable une troisième voie courant vers Bourbourg, auraient formé avec Ochtezele, Broxeele, Lederzele et Vremdezele un groupe compact de postes-frontière orienté vers la mer, comme si un danger pouvait menacer de ce côté les positions conquises. Au Cap Gris-Nez enfin, Floringuezelle, Framezelle, Waringuezelle, Haringuezelle et Audresselles seraient cinq postes dont l'objet était de faire face aux Saxons. Le point faible de la démonstration est que celle-ci repose sur un triage opéré d'après une idée préconçue dans l'ensemble des noms en *zeele*, dont beaucoup, de par leur situation, ne se prêtent pas au rôle en question ; aucune raison n'incite à supposer que ceux que l'on découvre encore éparpillés en Over-Yssel et Gueldre soient des témoins d'une organisation défensive des Saliens dans leur berceau historique ; les marais du Peel constituaient par eux-mêmes une protection assez efficace pour qu'il ne fût pas nécessaire de la renforcer par la traînée de *zeeles* qui bordent leur lisière Ouest ; et de quelle utilité aurait été une défense étroitement organisée aux abords du Cap Gris Nez, alors que les établissements Saliens, accusés par les noms en *hem*, étaient répandus au milieu de ceux que leur appellation en *thun* a fait supposer d'origine saxonne ? Plus simplement, la *zeele* étant la demeure du maître, du chef, n'était-elle pas naturellement le point de ralliement du clan en cas d'alerte, ou lorsqu'une expédition avait été décidée ? Elle n'en remplissait que plus facilement ce rôle lorsqu'elle était située à proximité d'un chemin.

Divers auteurs ont donné plus d'extension à la signification du vocable *zeele* en l'associant à l'administration de la justice. Warnkönig et Gheïdolf (*Histoire de la Flandre et de ses institutions*), lui ont attribué le sens de « Habitation du propriétaire ou seigneur et, par suite, lieu ou salle de plaids ». Plus explicite, E. Mannier (*Etudes étymologiques sur les noms de villes et villages du Dép. du Nord* 1861) a estimé que *zeele* doit s'entendre dans un sens général par habitation, et spécialement, par demeure principale, résidence seigneuriale, château, palais ou même quelquefois par assemblée, tribunal, juridiction. C'est logique. Déjà, à la fin de l'Empire romain, sur les terres des *potentes*, le maître avait, indépendamment



de ses droits légaux sur ses esclaves, un pouvoir de police et de juridiction sur les colons et les clients libres établis dans l'étendue de son domaine ; sous la monarchie franque, cette coutume a non seulement subsisté, mais on en trouve la consécration officielle dans l'Edit de 614 de Clotaire III (1). L'habitation du maître ou seigneur, sa *Sala*, sa *zeele*, fut naturellement le siège de cette juridiction. Et de même que le nom de *cortis* ou *court*, d'abord appliqué à une habitation rurale, prit successivement la signification de siège de la justice qu'y rendait le maître, puis de l'assemblée rendant la justice — par une évolution graduelle semblable, la *zeele* ou *saal* ou *salle* en roman-wallon, habitation du maître ou seigneur, devint synonyme d'un endroit où se rendait la justice et finalement, du corps de justice formé par les Juges. Ainsi le manoir seigneurial que le comte de Flandre Baudouin V fit bâtir à Lille vers 1054 s'appela le Château de la Salle, et la cour féodale qu'il y installa fut connue sous le nom de *Salle* de Lille ; à Ypres, la résidence des comtes de Flandre était dite en flamand *Zal* et la Cour féodale dont elle était également le siège se nommait la *Salle d'Ypres* ou de *Zale van Yperen*. A Saint-Omer, le siège des *Vierschaeres*, constitué par l'assemblée de toutes les Justices vicomtières et foncières qui avaient leur chef lieu ou des mouvances féodales dans l'étendue de la ville se tenait dans une maison appartenant à la Ville et appelée la *Scelle*, où était déjà le petit auditoire (2). (*Pagart d'Hermensart, Histoire du*

---

(1) « Episcopi vero vel potentes, qui in aliis possident regionibus, iudices vel missos discussores de aliis provinciis non instituant, nisi de loco, qui iustitiam percipiant et aliis reddant ».

(2) Cette forme archaïque *Scelle*, qui rappelle bien la forme primitive *Zeele*, a été longtemps usitée à St-Omer. Dans une requête présentée le 1 Mars 1605 par les sergents à verges contre les escarwettes, sergents subalternes qui avaient leurs fonctions litimées à la juridiction inférieure siégeant à la *Scelle*, ont lit encore : « Les escarwettes se sont advanchés l'an passé et précédents, comme ilz font encore quasi chacun jour, d'adjourner toutes personnes à la *Scelle*, voires pour sommes qui excèdent parfois 20, 30, 40 ou 60 florins et bien souvent pour plus grandes prétentions, quy devrait seulement estre permis aux remontrans : assavoir pour les sommes de 10 livres par et en desoubz faire servir les causes ès petits plaids des jours du mardi et joeudi que vulgairement l'on appelle mandachboucq et pour les sommes excédans 10 livres par ès plaids ordinaires du lundi ; de sorte que lesdictz remontrans n'ont depuis quelque temps encha que bien peu d'adjournements pour les plaids du lundi et beaucoup moins pour les plaids du mardi et joeudi, d'autant que tout ou la plupart se traite à la *Scelle* ».

*baillage de St-Omer* 1899). Dans les campagnes également, il se maintint longtemps des justices féodales ayant retenu le nom de *Zale* et mentionnées dans les Aveux et dénombrements, tels par exemple le *St-Gruters Zale*, ancien fief, et aujourd'hui encore ferme de Langhemarck, dépendant en 1431 de la *Leenhof Zale Yper* ; le fief de *Diepezeele* consistant d'après un *Dénombrement* de 1711 en une Cour féodale et seigneurie dite « *Cour de Diepezeele* » avec haute et basse justice, tenue du couvent d'Eversham. En Artois Boulonnais et Ponthieu, il existait d'assez nombreux fiefs qui n'avaient d'autre appellation que celle de la *Salle*, qu'on peut supposer venue par romanisation, d'autant de *zeeles* fondées par des Saliens ; suivant les indications du *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, le cas s'observe non seulement au Nord de la Canche, dans les villages d'Escoeuilles, Colembert, Audresselles, Outreau, St-Etienne et Longfossé, mais également au Sud de cette rivière, dans les villages de Merlimont, Campigneulles-les-Grandes, Wailly-Beaucamp, Vertin et Maintenay : par là, l'aire des noms en *zeele* se serait elle aussi avancée jusque sur les bords de l'Authie.

*Uniformité allant jusqu'à la répétition  
fréquente des appellations.*

A toutes ces données que fait apparaître la considération en particulier de chacun des suffixes caractérisant bien la toponymie d'origine germanique d'entre Meuse et Manche, peut d'ailleurs s'ajouter encore cette remarque d'ensemble, que, souvent même, les appellations se reproduisent telles quelles en des points très éloignés les uns des autres. Citons seulement :

*Oxelaer*, hameau de Sichem près de Diest, et *Oxelaere*, village de Cassel ; *Staple* (Stapel en fl.) auprès d'Hazebrouck et *Stapel* dans le voisinage de Munster ; *Loon* fréquent en Hollande méridionale, *Lohn* en Westphalie et *Loon* dans l'arrondissement de Dunkerque ;

*Moerbeke* entre Gand et St-Nicolas et *Morbecque* près d'Hazebrouck ; *Wambeke*, dépendance de Steen Ockerzeel à l'Est de Bruxelles, et *Bambecque* (W = B) à côté de Wormhout et peut-être aussi *Wambaix* dans l'arrondissement de Cambrai ;

*Gladbeek* en Lippe et dans le duché de Juliers, *Glabbeek* près de Maeseyck et de Tirlemont, et *Glablais* aux environs de Nivelles ;

*Steenvoorde* aux environs de Munster et dans l'ar-

rondissement d'Hazebrouck ; et *Etienfort* (Estenfort au XIII<sup>e</sup> siècle) hameau de Bellebrune près de Boulogne ;

*Bavinchove*, près de Courtrai et de Cassel ;

*Thienes*, nom flamand de Tirlemont en Belgique et de *Thiennes* en France ;

*Engghien* (Ainghem 955) en Hainaut et *Inghem* (Ainghem 1309) en Artois ; *Blaringhem*, village dans l'arrondissement d'Hazebrouck et hameau de Pernes dans celui de St-Pol ; *Killem* village de l'arrondissement de Dunkerque et *Quilen* (Kilhem 1134) près de Montreuil ;

*Bollezele* dans l'arrondissement de Dunkerque et *Vollezele* (B = V) en Brabant ; *Herzeele* dans le même arrondissement, et *Aersele*, *Herseaux*, (*Hersele* 1164) *Herzeele* en Flandres belges ; *Framerizelle* dans la province de Liège d'une part, et au bord de la Manche d'autre part.

Il s'agit donc bien d'une toponymie remarquablement uniforme qui a ses racines encore nettement discernables en Over-Yssel, Gelderland et Münsterland. Son étude de détail la montre inscrite en Belgique jusque dans le voisinage de la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Escaut et celui de la Sambre, limitée peut-être par la lisière de l'antique Forêt Charbonnière ; chez nous, elle s'affirme entre la mer, la Lys qu'elle a même débordée en Flandre wallonne, la Clarence, la Ternoise et la basse Canche ; de multiples indices permettant de penser qu'elle a poussé ses ramifications jusque sur la haute Sambre, le haut Escaut et la Somme (1). Embrassant un pays aussi étendu, elle ne saurait être le propre d'aucune des populations gallo-romaines entre lesquelles il était morcelé, pas plus des Ménapiens que des Tongres, des Nerviens ou des Atrébates. Les hommes qui ont conçu ces genres d'appellations appartenaient à un seul et même peuple d'idiome germanique, qui s'est répandu de la Meuse à la Somme : ce peuple, que l'Histoire désigne de son côté sans laisser prise au moindre doute, c'est le peuple salien. Tout particulièrement la suite continue et nourrie de noms en *hem* et en *hove* parvenus jusqu'à nous matérialise encore aujourd'hui à nos yeux la manière dont il a progressé hors de la Toxandrie en direction de l'Ouest ; chacun de ces noms est

---

(1) L'aire géographique des noms en *hem*, qui recouvre à peu de chose près celles de tous les autres suffixes, donne par ses contours sur la carte, une vision assez exacte de l'ensemble.



le souvenir de l'établissement d'un Salien déterminé, de sa famille ou de son clan ; ceux en *zeele* par cela même qu'aucun autre peuple ne les a pratiqués, sont un critérium auquel s'attache l'entière conviction.

*Importance particulière de la toponymie d'origine Salienne en Flandre maritime française.*

Tout l'Houtland de la Flandre maritime française est imprégné de cette toponymie ; l'ancienneté de ses 14 localités en *hem*, 2 en *hove* et 10 en *zeele*, pour ne parler que de celles-là, est hors de toute contestation ; même leurs appellations nous sont connues dans leur forme primitive où apparaît clairement la personnalité de celui qui s'est, le premier, fixé avec les siens, là où la ville, le village, le hameau se sont élevés ; l'appellation caractéristique en *zeele*, par quoi l'établissement du maître se différenciait de ceux de ses tenants, se trouve répétée avec une fréquence exceptionnelle. La Plaine basse elle-même n'est pas sans témoigner — par Uxem, Tétéghem, Loon et Looberghe — que ses bancs restés émergés pendant la grande inondation des premiers siècles de notre ère ont également reçu des colons saliens. Sans contredit, une part est donc à faire à l'élément salien dans l'ascendance de la population actuelle de la région.

---



### III

## La prétendue Migration Saxonne

---

Que peut-il subsister alors de l'hypothèse d'une main-mise saxonne sur cette même région ?

Ses partisans les plus résolus ont tiré leur principal argument de ce que, dans la *Notitia Dignitatum*, le nom de stationnement du détachement de cavaliers dalmates, Marcis, est suivi de la mention « *in littore saxonico* », d'où ils ont déduit que tout le littoral depuis Boulogne jusqu'à l'Escaut était déjà à l'époque peuplé de saxons ; le raisonnement n'est pas sans réplique. Dans la *Notice*, l'indication en question existe également pour un second nom de lieu Grannona, appartenant au *Tractus Armoricanus*, gouvernement côtier qui s'étendait de la Somme jusqu'à la Loire, sinon même jusqu'à la Garonne ; et d'autre part, les tableaux relatifs à la Grande-Bretagne montrent que l'organisation militaire de l'île comportait un commandement spécial, celui d'un *Comes littoris Saxonici per Britanniam*, embrassant toute la partie du littoral qui était en butte aux attaques des Saxons ; ainsi que l'a dit F. Lot (*Les migrations saxonnes en Gaule et en Grande-Bretagne du IIIe au Ve Siècles*, 1915), la vraisemblance exige que le mot latin *littus* ait, aussi bien sur le continent que dans l'île, désigné une bande côtière continue, et non deux points comme Marcis et Granonna séparés l'un de l'autre par un intervalle considérable ; et, comme l'ont admis la plupart des auteurs, la logique à son tour veut que l'expression *littus saxonicum*, dont la signification pour la Grande-Bretagne a de toute évidence été « *Rivage défendu contre les Saxons* » n'ait pu dans le même document officiel avoir pour la Gaule le sens essentiellement différent de « *Rivage occupé par les Saxons* » (1).

Toutefois, un examen attentif des indications de la *Notice* fait découvrir qu'elles s'écartent sur un point de détail selon qu'il s'agit de la Gaule ou de la Grande-Bretagne. Dans les deux tableaux des insignes du *Dux Belgicae Secundae* et du *Dux Tractus Armoricanus*, le

---

(1) Bayet dit, dans l'*Histoire de France de Lavis* : « Le littoral de la Gaule que les Saxons dévastent depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle du Rhin, prend le nom de *Rivage saxon* ».

*Littus saxonicum* est porté comme étant un des postes de leur commandement, lesquels sont individuellement représenté par le symbole de la tour hexagonale crénelée dont l'identification résulte d'une annotation ; mais, dans le tableau des insignes du *Comes littoris saxonici per Britanniam*, le *Littus saxonicum* ne figure point, par le symbole en question, parmi les neuf postes existant dans le commandement ; d'où il pourrait, à la rigueur, s'inférer que, pour la Grande-Bretagne, l'expression était simplement une appellation caractérisant tout le rivage de la défense duquel était chargé le *comes*, tandis qu'en ce qui concerne la Gaule, elle ne s'entendait que des deux points spécifiés *Marcis* et *Granonna*, ayant chacun une garnison chargée de la surveillance d'une colonie de Saxons établie à proximité ; la *Notice* indique d'ailleurs dans son contexte que cette garnison était constituée par un détachement de cavaliers dalmates à *Marcis* et par la première cohorte nouvelle d'Armoricains à *Granonna* pourrait donner quelque consistance à semblable interprétation, ce serait précisément, la créance que deux groupes de Saxons ont pu, dès avant le Ve Siècle, se fixer sur le littoral de la Manche. L'un correspondrait à l'essaim de localités en *thun* qui se remarque aux abords de Boulogne et que beaucoup d'auteurs attribuent à des Saxons que le révolté ménapien Carausius aurait appelés dans la région vers 287 (1) ;

---

(1) Dans une étude intitulée : La colonisation saxonne dans le Boulonnais (Mémoires de la Sté des Antiquaires de France, Tome LXV), le comte de Loïsne a fait ressortir que le suffixe *thun* synonyme d'enclos, domaine, puis village et se présentant sous la forme *tun* en hochdeutsch et *ton* ou *town* en anglais est entré dans la composition de 27 noms de communes ou écarts de l'arrondissement de Boulogne, 4 de celui de St-Omer et 2 de celui de Béthune, qui tous, sauf deux ou trois exceptions, ont leur équivalent en Angleterre. Il est néanmoins assez surprenant que E. Foersteman n'ait trouvé à citer, comme noms de lieu dans la région d'où sont partis les Anglo-saxons que Ellingethum, Vellitunum, Hamertunen, Soctuna et Ouder-tunum. Et d'autre part, on peut aussi s'étonner qu'après avoir difficilement repris Boulogne, Constance Chlore ait laissé tout près de ce point, qui était vital pour les relations avec la Grande-Bretagne un groupement ennemi aussi important, alors qu'il n'a pas reculé devant les difficultés d'une expédition à travers les marécages du littoral pour aller jusque sur la Meuse et le Rhin, châtier les Francs coupables d'avoir secondé les menées du Ménapien Carausius. Enfin il n'est pas impossible non plus que ces appellations en *thun* ne soient simplement d'origine salue comme celles en *hove*, le vocable *tuin* étant encore usité aujourd'hui en Flandre occidentale avec la signification haie, jardin, enclos.

« Dans la description de l'habitation du petit cultivateur, du mansionarius en Brabant, qui a trouvé place dans l'ouvrage

et le détachement de cavaliers dalmates posté à Marcis peut avoir été nécessaire à raison du retrait de toute garnison dans Boulogne même, qui était chose faite à l'époque de la rédaction de la *Notice* (1). L'autre groupe serait, étant supposé que Granonna peut s'identifier avec l'actuel Port en Bessin, celui du territoire de Bayeux (*Saxones Bajocassini*) dont Grégoire de Tours a parlé à deux reprises. Mais une fois ce sens restreint admis pour les mots *in littore saxonico*, ceux-ci ne sauraient être considérés comme établissant que tout le littoral depuis Boulogne jusqu'à l'Escaut était occupé par des Saxons bien avant que les Saliens n'y fussent parvenus. Et lorsque, dans son *Histoire de la Flandre*, Kervyn de Lettenhove a fait dire par Ammien Marcellin que déjà « la multitude des colonies saxonnes franchissant les périls de la mer se hâtait de prendre possession des frontières de l'empire romain », il a dénaturé ce que cet historien a rapporté sur l'irruption saxonne de 370, le récit en question ne faisant d'aucune manière allusion à un établissement des pirates sur la frontière de l'empire (2) ; ce ne fut qu'une incursion qui se termina du reste par l'extermination complète des assaillants.

C'est même l'absence absolue de tout texte historique qui se constate quand on recherche à quelles sources a pu puiser Kervyn de Lettenhove pour proclamer encore, dès les premières lignes de son ouvrage, que : « Quoique le nom de Flandre remonte au-delà du V<sup>e</sup> siècle, c'est surtout sous la dynastie des Mérovingiens qu'il apparaît ; à cette époque reculée, il ne s'applique qu'aux rivages de la mer situés entre les frontières des Gaules et la Frise, où des colonies saxonnes étaient venues successivement s'établir ; le nom de *Fleanderland*, celui de *Flamings* que portaient ses habitants, appartiennent à la même langue et aux mêmes traditions ; ils désignent la terre

---

« Le problème de la colonisation franque », G. des Marez a dit aussi que cette habitation était entourée d'un enclos fermé par une haie ou par une clôture en bois mort : c'était la *sepes* de la Loi Salique, le *tuin* flamand, le *town* anglais. Cela n'est pas sans parenté avec la *hove* salienne. »

(1) Pareille conception du rôle de ce détachement de cavalerie inciterait à identifier Marcis avec Marquise plutôt qu'avec Marck. Du reste, il est en tout état de cause à se demander quelle aurait pu être son utilité s'il avait été placé à Marck, c'est-à-dire sur un îlot émergeant à peine de la Plaine basse couverte par la grande invasion marine de l'époque.

(2) *Erupit Augustis ter Coss-Saxonne multitudo, et Oceani difficultatibus permeatis. Romanum limitem gradu petebat intentio, saepe nostrorum funeribus posta.* . . . . .



« des bannis, le sol où la conquête a donné aux pirates un port pour leurs navires, une tente pour leurs compagnes et leurs captives ». Les recherches philologiques de l'anglais Gibson et des étymologies douteuses (1) ne peuvent suffire pour asseoir tout un système historique ; et que dire du thème faisant de ces bannis des ceorls saxons, des hommes libres et hardis, pour les donner comme ancêtres à la population dont s'enorgueillit la Flandre à ses *Kerles* ? Laissons un critique d'histoire belge se prononcer à cet égard.

Avant 1847, a écrit H. Van Houtten (*Les Kerles de Flandre* 1898 ; *passim*), aucun historiographe ancien n'avait soupçonné l'existence en Flandre, à travers tout le haut moyen âge, d'une tribu ethnique particulière dont les individus s'appelaient : *Kerels*. C'est Kervyn de Lettenhove qui lui donna corps et, le premier, la défendit dans son *Histoire de Flandre* en prenant comme base une chanson de défi lancée par la chevalerie flamande à l'adresse d'une faction de paysans appelés *Kerels* et datant de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, chanson que le chanoine Carton venait de découvrir dans un manuscrit de la bibliothèque d'un particulier de Bruges (2). Kervyn, convaincu d'ailleurs par avan-

---

(1) Entre autres, celle qui fait dériver l'appellation *Vlaenderen* de *Flaenderland*, terre de bannis, est particulièrement hasardée. Il est bien plus probable qu'elle est simplement venue par contraction d'une forme primitive ayant pour suffixe un pluriel de land, terre, et pour préfixe, un qualificatif tiré de la nature des terres basses conquises sur les eaux, dont est faite la côte flamande. Ainsi Meyerus, dans sa *Chronique de Flandre*, a admis comme forme primitive *Vlaeland*, le préfixe *Vlae* signifiant marais ; Gilliodts van Severen dans son *Introduction à l'Inventaire des Archives de Bruges*, a suggéré *Vollanden* ou *Vul-landen* signifiant terres marécageuses gagnées à la culture par exhaussement, comme l'ont été par exemple les terres dites légres autour de Saint-Omer ; ce pourrait être encore *Vlakeland*, l'expression *het vlake land* signifiant encore aujourd'hui « le pays plat ».

(2) Cette chanson, le *Kerelslied*, que les adeptes de la doctrine saxonne tiennent au contraire pour un défi à l'adresse de la noblesse, remonte à la jacquerie de la West-Flandre sous le comte Louis de Nevers, de 1323 à 1328. Le professeur à l'Université de Gand P. Frédéricq a écrit ce qui suit à son sujet (*La chanson historique en langue néerlandaise dans les Pays Bas* : « Dans « ce *Kerelslied*, les *Ruters*, c'est-à-dire les nobles, accumulent « les imprécations de mépris sur leurs adversaires dont ils tra- « cent un portrait saisissant et peu flatté. C'est vraiment un « portrait en pied, plein de réalisme flamand que celui du « *Kerel* aux habits décousus au chaperon posé de travers sur la « tête, aux bas troués et aux chaussures rapiécées ; de l'indomp- « table *Kerel* à la longue barbe, qui va labourer son champ avec « un gros pain de seigle sous le bras et se gorge de petit lait, « de pain et de fromage, qui invective sa femme et fait la paix



ce de l'origine saxonne d'une partie des habitants de la Flandre, trouva tout naturel de faire descendre les *Kerels* de la chanson bourgeoise de Kerls saxons venus d'outre-mer et établis depuis la fin du IV<sup>e</sup> siècle sur le rivage, encore en formation, des Ménapiens et des Morins. Seulement, le *Kerel* n'étant apparu qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, c'était combler un vide de dix siècles sans documents probants ; pour y suppléer, il fait de Carausius chargé de défendre le *Littus saxonicum* contre l'invasion des Saxons, le premier représentant de cette race oubliée ; et son critère pour la suivre est que, partout le paganisme a persisté malgré les Francs convertis, partout où une ghilde ou une confrérie s'est formée, partout où il y a eu lutte contre l'oppression de quelque côté qu'elle vînt, on se trouve évidemment en présence de ces *Kerles* qui sont les véritables protagonistes des antiques libertés flamandes. Les assertions de Kervyn furent adoptées avec enthousiasme par les publicistes de la Flandre Occidentale ; l'existence des *Kerels*, écrivit le chanoine Carton, est la clef de toute l'histoire de la Flandre. L'engouement ne fut pas moindre chez les Flamands de France, L. de Baecâer, (1), E. de Coussemaker (2), V. Derode (3). Nous devons même à ce dernier une mention spéciale puisqu'il fit connaître un détail nouveau et extraordinaire par dessus tout, à savoir que le littoral de la Gaule s'appelait chez certains peuples de la Germanie *Kerlingaland* ou Pays des *Kerles* ; il présente encore cette autre particularité qu'il commence l'histoire des tribus saxonnes de la Flandre au massacre du Consul Cotta, c'est-à-dire quatre siècles avant que Kervyn les fait aborder nos rivages. Dans son *Histoire générale des Kerles de Flandre*, le publiciste brugeois K. de Flou admet et utilise toutes les conclusions de Kervyn, du chanoine Carton de V. Derode, et fait, de l'histoire populaire de la Flandre, l'histoire de l'élément saxon. Une deuxième pierre fut apportée en 1880 à l'édifice toujours

---

« avec elle en lui donnant un morceau de gâteau, et qui, à la  
« Kermesse s'énivre en buvant du vin, frappe à la ronde avec  
« un bâton ferré, croit que le monde lui appartient et s' imagine  
« être comte de Flandre. Et les Ruters ne se peignent-ils pas  
« eux-mêmes dans cette strophe finale où leur haine éclate en  
« menaces triomphantes : Nous ferons grincer des dents les  
« Kerels,... On les traînera,... On les pendra. »

(1) *Chants historiques de Flandre* (1855).

(2) *Chants historiques (Annales du Comité flamand de France)*.

(3) *Les ancêtres des Flamands de France (Annales du Comité flamand de France Tome VIII 1864)*.

grandissant des *Kerles* de Flandre par *Hermann Pergameni* dans son ouvrage *Les guerres de paysans*, où il renchérit encore sur les théories déjà émises, en ce qu'il plaça des *Kerles* jusqu'en Normandie, et fît, de tout le mouvement communal flamand, une vaste *Kerlerye*, une lutte mémorable des *Kerles* saxons contre la féodalité qui, en Flandre comme presque partout, se présentait sous couleur de l'oppression venue de l'étranger. L'apparition de ces belles théories coïncida d'ailleurs avec la naissance du mouvement flamand, et cela contribua beaucoup à son succès. Le patriotisme s'en mêla et le célèbre H. Conscience, qui représente si bien la renaissance littéraire et politique du peuple flamand, popularisa, par un roman vibrant d'enthousiasme, les *Kerels* indomptables de la West-Flandre ; des chansons les célébrant surgirent l'une après l'autre, et l'on vit, spectacle incroyable, naître en plein XIX<sup>e</sup> siècle une véritable épopée nationale ayant tous les caractères des récits légendaires d'autrefois.

Rejetant la théorie historiquement inconsistante de Kervyn de Lettenhove, mais porté néanmoins par des remarques d'ordre philologique à penser qu'une population germanique appartenant au rameau saxon s'est, à l'époque des grandes invasions, fixée sur le littoral. L. Vanderkindere a fait appel à la toponymie comme moyen de démonstration ; selon lui, les appellations en *thun* des environs de Boulogne, celles en *ham* des Flandres-Eenham, *Dacknam*, Eversham, *Hanzaeme*, *Millam*, comme aussi une part tout au moins de celles en *wyck*, ne peuvent venir que d'un élément ethnique proche parent des Anglo-saxons qui les ont répandues à profusion en Angleterre ; les Francs a-t-il dit, ont eu, dans leur expansion colonisatrice, des collaborateurs, sinon des rivaux.

D'une manière générale, la thèse n'est pas sans aller à l'encontre de ce que la logique suggère sur les rapports des Saxons et des Francs à partir du moment où ces derniers se sont avancés en conquérants sur les côtes de la Belgique Seconde. Sans doute, les deux races avaient bien été d'accord tant qu'il ne s'était agi que d'aller piller en Gaule romaine ; mais n'a-t-il pas dû en être tout autrement lorsque la Gaule devint francque, surtout au début, pendant la période où le conquérant était précisément et par-dessus tout en quête de terres nouvelles pour y fonder des établissements ? D'ailleurs dans l'Histoire, déjà avec le règne de Chilpéric I<sup>er</sup>, apparaissent entre Francs et Saxons

les hostilités qui devaient se prolonger trois siècles durant et ne se terminer que lorsque Charlemagne eut assis sa domination sur tout le pays saxon ; et aussi, le détail de la *Vie de St-Eloi*, qui le montre rachetant de nombreux captifs principalement de nationalité saxonne, est une indication assez claire de cet état de guerre continuelle entre les deux races. C'est vraisemblablement ce qui a inspiré G. Kurth lorsque, à l'effet de réfuter l'opinion que les noms en *thun* du Boulonnais ne remontaient qu'aux grandes invasions, il a écrit (*Frontière linguistique*) : « Faut-il croire  
« qu'à une époque quelconque du Ve ou du VIe siècle,  
« des colonies saxonnes seraient venues arracher aux  
« Francs alors dans le premier feu de leur expansion  
« territoriale, une partie du littoral boulonnais et  
« ouvrir si je puis ainsi parler, la porte par laquelle  
« l'invasion saxonne aurait pu se répandre sur tout le  
« sol salien ? Une pareille supposition est inadmissi-  
« ble. Les Francs, à cette époque, s'avançaient avec  
« un trop irrésistible élan pour le laisser arrêter par  
« une poignée d'envahisseurs étrangers, et, à supposer  
« qu'ils n'aient pu les empêcher de s'établir, ils n'au-  
« raient cessé de leur faire une guerre acharnée  
« jusqu'à ce qu'ils les eussent exterminés ou obligés  
« de repasser la mer. »

Voulant peut-être aller le plus possible au devant d'objections de ce genre, S. Vanderkindere a encore dit (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Tome 11 3ème série) : « Un grand fait se dégage de l'obser-  
« vation de la carte, c'est que, dans le Nord de la Bel-  
« gique, les dénominations familières aux Francs  
« manquent presque complètement », ce qui revient à prétendre que les Saliens ont laissé, de ce côté le champ libre aux Saxons. Dans la carte visée qui était jointe à son Mémoire, il n'a admis, comme noms de lieu venant des Saliens, que ceux à terminaison en *hem* et en *beke* ; il a passé complètement sous silence ceux en *laer*, *holt*, *erg*, *bronne*, *voorde*, *hove* et *zeele* dont l'origine salienne ne peut faire de doute ; il a réservé ceux en *loo* dont l'interprétation ethnique ne lui a pas paru définitive, laissant deviner qu'à son avis elle pourrait bien être frisonne. En fait, le suffixe *loo* n'est abondant en Hollande que hors de la Frise ; W. Arnold l'a indiqué comme fréquent en Hanovre, en Westphalie et jusqu'en Hesse-Nassau ; E. Foerste-  
mann même a donné cette indication topique que les formes au pluriel, *loon* et autres, s'observant dans 43 appellations en Westphalie alors qu'il ne s'en relève



que deux en Frise et deux en Ostphalie ; enfin, c'est au milieu d'une toponymie incontestablement salienne que le suffixe *loo* se suit jusqu'au cœur de l'Artois ; l'hésitation ne peut donc subsister à son sujet. En définitive, s'il s'observe bien que, sur une partie des confins septentrionaux de la Belgique, les établissements des Saliens apparaissent clairsemés, vraisemblablement parce que la contrée était encore en grande partie couverte de forêts, il n'en est pas moins patent que, des environs de Gand jusqu'à l'Aa, ils se montrent jusqu'à toucher la lisière de l'inondation des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, accusés par des noms de localités formant une suite continue : Adegem, Maldegem, Vossem, Sysseele, Dudezeele, Cleyem, Vissegem, Ettelgem, Roxem, Bekegem, Eernegem, Ichtegem, Couckelaere, Keyem, Vlasloo, Werchem, Merckem, Loo, Alveringham, Vinckem, Wulveringham, Houthem, Leysele, Uxem, Téteghem, Warhem, Loon, Looberghe, Drincham, Eringham, Bollezeele, Merckeghem, Millam et Booneghem. La zone où les Saxons auraient pu prendre pied sans se heurter aux Saliens se conçoit donc difficilement, dans les parages de la Flandre maritime française surtout.

Les localités situées dans celle-ci et auxquelles la discrimination de L. Vanderkindere semble assigner une origine saxonne, sont : Millam, Drincham, Pitgam et Craywick ; mention pourrait encore être faite de Ham, petit village disparu dont le nom s'est conservé dans celui du Bois du Ham. De ces noms, Millam et Drincham sont à retrancher d'emblée, puisque nous avons connaissance de leurs formes anciennes en *hem* : Muldelhem (826) et Dagmaringahem (830). Touchant l'appellation du village disparu formée du simple vocable *ham*, on peut se demander si elle a bien la même signification que le *hem* salien (1) ; dans un acte de 877, elle est rendue par *Hamma* ; elle se rencontre en des régions où en toute certitude, il n'y a pas eu d'établissements saxons ni même frisons, telles : Ham dépendance d'*Esneux* près de Liège, Ham dépen-

---

(1) E. Foerstemann indique que, d'origine hochdeutsch ou frisonne, elle peut parfois être appliquée à un terrain entouré de fossés ou encore à un terrain enserré dans un coude de rivière. En fait, il se constate que l'appellation « Ham » désigne parfois un champ, un pré, une pâture comme à Desselghem, Olsene, Schoendale, Ousselghem, Ledeghem, Herseaux, Mouscron, Menin en Belgique ; à Landrethun le Nord, Ferques, Locquinghem, Bazinghem et Tardinghem en Artois. Il y a également un bois du Ham à Denterghem ; le Hamebrouck est un pré à Esquelbecq et le Hamebreucq est un hameau de Tardinghem.



dance de *Bierghes* à la limite Sud du Hainaut, *Ham-sur-Sambre* dans la Province de Namur, *Hame-sur-Heure* en Hainaut, *Ham-en-Artois* près de Lillers et, non loin de là, *Ham* dépendance de Blessy. Quant à *Craywick*, son ancienneté est sujette à caution ; à raison de sa situation sur un territoire tard conquis sur les eaux, on ne le trouve pas mentionné dans les actes avant 1119, et son appellation peut n'être que d'origine purement flamande (1), le mot *wyck* ayant encore aujourd'hui, dans le pays, la signification de hameau. Enfin, la connaissance que nous avons de *Pitgam* ne remonte pas non plus au-delà de cette date de 1119, mais c'est bien sous la forme « *Piticham* » que son nom apparaît ; ce village est d'ailleurs déjà dans l'aire de la colonisation salienne. Au total, même en mettant les choses au mieux, c'est peu pour établir que des Saxons sont venus concurrencer les Saliens dans la région et s'implanter dans celle-ci en nombre tel que le caractère ethnique de sa population en aurait gardé l'empreinte.

L'autre partie de la thèse de L. Vanderkindere, faisant des noms de lieu en *donck*, *muyde*, *drecht*, *schoote*, *le* et *werp* les témoins d'une pénétration frisonne, s'effritte tout autant à l'examen lorsqu'il s'agit en particulier de la Flandre maritime française.

L'Histoire montre bien que, d'une manière ou d'une autre, les Frisons s'étaient au VII<sup>e</sup> siècle étendus depuis le Wéser jusqu'à l'Escaut ; des noms de lieu tels que *Betecom* près d'Aerschot, *Webbecom* près de Diest, *Kerckom* et *Wommersom* près de Tirlemont, *Brouckom* et *Kerckem* aux environs de Tongres — dans lesquels l'*um* ou *om* caractéristique des Frisons a pris la place de l'*hem* salien — attestent qu'ils se sont même avancés jusqu'en Brabant et Limbourg belges. Vraisemblablement, les expéditions dirigées contre eux de 698 à 708 et en 753 par Pépin d'Héristal et son fils Charles Martel ont eu pour but de mettre un terme à leurs empiètements. Néanmoins, la Loi par laquelle Charlemagne fit, en 802, écrire le droit frison le rendait encore applicable jusqu'en *Sincfal* ou *Zwin* aujourd'hui desséché, c'est-à-dire jusque dans les environs immédiats de Bruges. Que dès avant ce moment, il y ait eu une infiltration des Frisons dans la région côtière plus à l'Ouest, qu'elle se soit continuée, que même des établissements aient été fondés par les intrus dans les parties basses ou boisées restées inoccupées

---

(1) Sa signification, en flamand, est, incontestablement, *Hameau aux Corneilles* ou *Corbeaux*.

jusqu'alors, la chose est possible (1). Mais, en tout cas, cette infiltration, s'est-elle produite avec la même intensité jusque chez nous, qu'elle se soit effectuée d'ailleurs par terre ou par mer ?

Parmi les suffixes que L. Vanderkindere a considérés comme révélateurs d'établissements frisons — *le* et *schoote* s'aperçoivent en Flandre maritime française dans Hoymille et Hond schoote.

Le suffixe *le* est un de ceux dont la signification n'est pas connue et L. Vanderkindere lui-même en a convenu, se disant porté à n'y voir, avec W. Arnold, qu'une forme affaiblie de — *loo* : un indice viendrait de ce qu'il est assez répandu dans la partie boisée de la Campine, où l'on aperçoit successivement Meerle, Aarle, Maarle, Gierle, Casterle, Lille, Poederle, Halle, Pulle, Veerle et Zoerle. G. Kurth a émis une opinion analogue et a cité quelques cas où, dans le fait, la forme ancienne du nom la justifiait ; Poederle était Poederlo en 1259, Ronsele en Flandre Orientale s'écrivait Rondeslo en 1105 ; pour lui, Boucle St-Denis et Boucle St-Blaise, près d'Audenarde ne peuvent que résulter que de la forme primitive « Boucloo » signifiant « Bois des Hêtres ». La forme la plus ancienne connue de Hoymille-Hoymilla en 1067 — n'apporte aucune lumière dans la question. A supposer qu'à l'origine elle était bien en *loo*, la conséquence à en tirer serait que l'appellation du village d'Hoymille pourrait être attribuée à des Saliens aussi bien, sinon mieux, qu'à des Frisons.

Une autre explication de l'appellation Hoymille donnée par K. de Flou (*Dictionnaire toponymique*) lui assigne, comme suffixe *mille*, le vocable *Hoy* formant le préfixe et signifiant foin ; *Mille* ou *Myle*, d'après cet auteur, est un nom de lieu très répandu pour désigner des prairies naturelles : *Millebrugge* (pont de la

---

(1) A ce sujet dans une Communication à l'Académie royale de Belgique sous le titre *Les Frisons en Flandre* (Tome 35 du bulletin 1898), Ch. Piot a résumé son opinion en ces termes « Les Frisons appartenaient à une éfraction des populations du littoral de la Baltique et de la mer du Nord ; ils s'installèrent dans la partie septentrionale de la Flandre, dans le Franc de Bruges et aux environs ; ils étendirent leurs possessions près du littoral de la Mer du Nord jusqu'à Furnes et de là à l'intérieur du pays, en laissant aux Saxons une partie des côtes maritimes nommée *Littus saxonicum*. Mieux que toute autre preuve, leur présence dans la Flandre démontre la filiation intime entre les populations flamandes et celles du Nord des Pays-Bas, basée sur une origine commune ».

« C'est à cet élément à la fois germanique et néerlandais que la Flandre doit son bien-être, son influence et sa grandeur pendant le moyen âge ».

prairie) se répète souvent en Flandre occidentale belge et nous en avons des exemples dans les hameaux de ce nom existant dans les villages d'Armbouts-Cappel et de Warhem ; *Millebeke*, ruisseau de la prairie est également un ruisseau de Warhem ; le *Mille bosch* (bois de la prairie) et le *Mille broch* (prairie marécageuse) sont d'anciens lieux dits d'Arques, Acquin et Outreau :

L'appellation Hoymille se remarque dans la Coutume de 1634 de la Ville et de la Châtellenie de Bourbourg ; les fonds d'héritages s'y trouvent dits « situés en dedans la Ville, Hoymille et dans l'échevinage ; et il y est établi que les terres d'Hoymille auxquelles les bourgeois de la Ville seuls avaient eu droit jusqu'alors, pourraient dorénavant écheoir également aux frères et sœurs de la Loi demeurant dans le plat-pays, en conformité de l'union des deux Collèges ; au surplus, ces terres devaient, comme anciennement, suivre toujours le survivant des deux personnes conjointes par le mariage, et retomber « dans le sein de la Ville » à défaut de tout héritier qui fut frère ou sœur de la Loi ; d'après cela, il semble que l'Hoymille a dû être un terrain assez étendu possédé d'abord en communauté, dont les bourgeois de la Ville se sont ensuite partagé la jouissance, et qui, eu égard au peu d'altitude du sol dans les parages, était primitivement en nature de pré. Il semble bien qu'on puisse déduire de là que la véritable signification du nom du village de Hoymille est effectivement celle de « prairie à foin » ; et, au demeurant, il n'apparaît nullement comme certain que le vocable — mille — y ait été apporté par une colonie de Frisons — du moins, si on en juge d'après ce fait que son emploi toponymique se constate jusque dans des régions où assurément cette race ne s'est pas établie.

Reste Hondschoote. En Hollande, dans la Province de la Frise, le vocable *shoot* n'est entré dans la composition des noms de lieu que pour le territoire du Schoterland d'une superficie d'environ 15.000 hectares, traversé par le Kuinder, et comprenant les deux localités de *Oude Shoot* et *Nieuwe Shoot* ; on n'aperçoit encore que *Winschoten* et *Het Schot van Bourlange* dans la Province de Groningue, *Schoten* et *Shoot* (Hagerswoude) dans celle de Hollande, *Linschoten* dans celle d'Utrecht ; il devient, plus fréquent dans le Noord-Brabant avec *Kaerschot* (Rysbergen), *Elschot* (Schyndel), *Milschot* (Gennert), *Overschot* (Milheeze), *Enschot* (Berkel), *Oirschot*, *Shoot* (Veldhoven) et *Groot Schot* (Budel) qui sont massés surtout dans la



région à l'ouest des vastes marais du Peel, là où les Saliens ont marqué leur passage par des noms en *hem* et en *zeele*. En Belgique, ce groupement s'étend sur la Province d'Anvers par *Bloemerschoot* (Oostmalle), *Ischoot* (Casterle), *Hoebens chot* (Lichtaert), *Eindeschot* (Vorst), *Boischôt* et *Schooten* dans la banlieue même d'Anvers ; sur le Limbourg par *Schoot* (Tessenderloo) et *Schoot* (Heusden) ; sur le Brabant, par *Aerschot*. Dans la Flandre Orientale, un autre petit groupe se remarque autour d'Eecloo, comprenant *Raverschoote* hameau de cette localité même, *Leyschoote* hameau d'Oostwinkel, et le village de *Warschoote* ; isolément, sur la rive droite de l'Escaut, il y a *Schoote*, hameau d'Ordegheem. En Flandre occidentale, viennent enfin, rassemblés sur l'Yperlee et la Kemmelbeke, *Bixschoote*, *Zuydschoote* et *Noordschoote*. A peu de distance, *Hondschoote*, dans l'arrondissement de Dunkerque, est la localité la plus à l'Ouest où s'arrête l'emploi toponymique du vocable.

Sa signification, selon A. Chotin (*Etudes étymologiques sur les noms de lieu du Brabant* 1857), serait : enclos fortifié par des fossés ou des palissades (1), le sens admis par E. Foerstemann est sensiblement le même : par certaines appellations, on voit qu'il ne peut y être souscrit sans réserves. Il est clair que les 15.000 hectares du Schoterland de la Frise ne peuvent être un territoire qu'auraient caractérisé de nombreux enclos fortifiés ; le Schoterland est un territoire de « *schooten* » où l'on a distingué d'ailleurs la vieille *schoote*, Oudeschoote, et la nouvelle *schoote*, Nieuwe Schoote ; il est constitué par des tourbières qui ont été transformées en riches campagnes par de remarquables colonies agricoles (*E. Reclus ; Géographie*) ; *Winschoten*, dans la Province de Groningue, est également une localité formée de colonies agricoles établies sur des tourbières (d°) ; près de notre frontière, dans une région basse, *Noordschoote*, la *schoote* du Nord, et *Zuydschoote*, la *schoote* du sud, marquent une distinction analogue à celle de l'Oude *schoote* et de la Nieuwe *schoote* du Schoterland de la Frise ; *Zuydschoote* est d'ailleurs encore appelée *Litelscoten*, ce qui veut dire « petites *schooten* » ; on peut par suite penser que *schoote* a été plutôt une dénomination exprimant l'état particulier d'une partie de terrain bas et marécageux

---

(1) Peut-être cette association avec l'idée de défense a-t-elle été suggérée par la similitude phonétique du suffixe avec le nom commun flamand *Schoote*, dont l'une des multiples significations est : Coup d'arc, d'arbalète, d'arme à feu.



(1). Son emploi toponymique se trouve avoir été plus fréquent du côté de la Campine qui n'est pas foncièrement frisonne, mais plutôt franque ; en sorte qu'il a pu être un terme usité couramment même par des Saliens. Il est donc possible que l'appellation *Hondschoote* soit due à des Frisons venus s'établir en ce point ; comme elle peut n'être aussi que le fait de la population même de la région. Mais, encore une fois, c'est bien peu pour prouver que d'importants contingents frisons auraient colonisé une partie de la Flandre Maritime Française, que ce soit d'ailleurs au temps même de la conquête salienne ou dans les siècles qui ont suivi.

Les arguments venus de considérations linguistiques ne laissent que d'être eux-mêmes fort disparates, les divers auteurs les ayant façonnés chacun à la demande de sa thèse.

Persuadé que le Flamand est issu du langage même des anciens Ménapiens, H. Moke a naturellement considéré le parler de la côte comme étant le vrai flamand. D'après lui, il offre avec la langue des Anglo-Saxons qui ont conquis l'Angleterre de telles analogies que leur origine commune est incontestable : tous deux se rattachent au langage ancien de l'Allemagne maritime, le *niederdeutsch*, et même au frison qui en est une variété. Ce vrai flamand règne à partir de la Lys dans tout le nord des Flandres (l'ancienne Ménapie), se répand dans les îles de Zélande et se confond plus ou moins avec le hollandais parlé sur le littoral jusque dans le voisinage de la Frise ; et cette uniformité est attribuable à ce que toute cette côte a été habitée par les Ménapiens, tandis que les Saliens n'ont fait qu'y passer pour aller se partager de nouvelles conquêtes. Le dialecte brabançon — qui a des intonations différentes et change le son de quelques voyelles sans cependant différer, quant au fond, du flamand maritime, — porterait la marque de l'idiome des Nerviens ; et celui d'entre Dyle et Meuse se rapprocherait plus sensiblement du *hochdeutsch*.

Selon A. Wauters, les Saliens ont totalement éliminé du pays les Ménapiens qui étaient de race et de langue celtes, ont assimilé les éléments d'origine germanique tels que Guguernes, Toxandres et Suèves, et imposé leur propre langue depuis le pays de Clèves jusqu'aux

---

(1) La parfaite connaissance de la nature des lieux auxquels elle a été appliquée dans le Noord Brabant et la Province d'Anvers permettrait vraisemblablement de préciser cet état particulier.

extrémités des Flandres. S'il nie que de ce dernier côté, il y ait eu des établissements saxons issus de la violence et des colonies nombreuses qui se seraient introduites de force, il admet néanmoins l'arrivée pacifique d'Anglo-Saxons dans un pays séparé à peine de l'Angleterre par un bras de mer de quelques lieues de largeur ; il a dû exister de l'une à l'autre des deux contrées un courant pacifique d'immigration ayant exercé une influence durable sur le parler particulier de la côte flamande.

De l'avis de L. Vanderkindere, le vrai flamand est encore celui de la côte, mais parce qu'il y a été apporté par des Saxons ; il ne pourrait se comprendre « pourquoi la langue des Flandres est essentiellement du *niederdeutsch* si elle ne le devait à des Saxons » a-t-il affirmé résolument comme entrée en matière. Cependant, cette déclaration de principes faite, il s'en est tenu, somme toute, aux travaux du philologue hollandais Winkler (*Nederdeutsch en Friesch Dialectikon*) pour dresser, en quelque sorte, une carte linguistique du nord de la Belgique qu'il a caractérisée de la manière suivante : La langue actuelle du Limbourg et du Brabant, en Belgique comme en Hollande, est purement franque ; celle de la Zélande, de la Province d'Utrecht et des deux provinces de Hollande méridionale et septentrionale est friso-franque ; la Province d'Anvers prend une position intermédiaire entre le Brabant et la Flandre occidentale ; c'est dans cette dernière Province qu'a pris naissance le véritable flamand qui se rattache étroitement au friso-franc de la Zélande et s'en rapproche plus, à certains égards, que du dialecte brabançon et de celui de la Flandre Orientale ; la similitude la plus saillante avec le friso-franc est la disparition du g initial dans l'augment du participe passé, qui fait dire, par exemple, *ekommen* au lieu de *gekommen*. Et en définitive, aucune part ne se trouve faite au saxon dans cette distribution où le Salien reprend tous ses droits, à première vue du moins, car, pour L. Vanderkindere, le frison semble être le trait d'union du flamand de la côte avec l'ancien saxon d'entre Rhin et Elbe : « ainsi, dit-il, malgré la distance « qui nous sépare, de l'époque des invasions, malgré « l'influence prolongée de la langue écrite, il reste « encore au flamand de Flandre un reflet de ses origines ».

Ainsi, tour à tour, les opinions les plus diverses ont pu se formuler sans plus de preuves convaincantes l'une que l'autre ; s'il n'est guère contestable que le fond commun des différents dialectes flamands est

d'essence salienne, l'incertitude ne manque néanmoins pas de naître dès qu'il s'agit de préciser à quels éléments est dû le caractère spécifique de chacun d'eux ; il n'est pas bien démontré que celui du Limbourg et du Brabant soit du pur Salien, de même qu'il n'est pas d'argument péremptoire à opposer à ceux qui ont prétendu que l'occupation des îles de la Zélande par les Ménapiens est à l'origine de la particulière analogie du flamand d'entre la Lys et la Mer avec le hollandais parlé sur le littoral voisin. Au fond d'ailleurs, l'état des choses ne peut-il pas s'expliquer tout naturellement et sans qu'il y ait à recourir à une hypothèse aussi aventurée que celle de la conquête du littoral flamand par des Saxons ?

Les Francs des bords de la Mer du Nord étaient les voisins immédiats des Saxons et des Frisons, sinon même leurs associés dans les incessantes courses de pirates qui désolèrent les côtes de la Grande-Bretagne et de la Gaule aux derniers siècles de l'occupation romaine et, abstraction faite de toute idée préconçue, la logique porte à croire qu'ils s'exprimaient tous en dialectes d'un *niederdeutsch* assez semblables pour qu'ils pussent se comprendre. C'est cela même qui est apparu à P. Lebrocquy par l'étude des rapports du flamand avec les différents idiomes d'origine germanique (*Analogies linguistiques*, 1845). Selon cet auteur, qui s'est livré au rapprochement de quantités de textes et d'expressions, le flamand, le hollandais et le *plattdeutsch* de l'Allemagne septentrionale sont des variétés du *niederdeutsch* venues d'une souche commune dont le Frison, le Vieux Saxon et l'Anglo-Saxon sont également d'anciens rameaux (1).

Chacune des branches de cette souche a retenu une portion plus ou moins considérable du fond des vocables jadis communs à toutes ; et il se trouve que, dans

---

(1) Jusque dans le Haut Moyen-Age, il n'a du reste été fait de distinction entre les divers idiomes *niederdeutsch* qu'on englobait sous la dénomination générique de *thiois* ; le Concile de Tours de 813 ordonnait encore que les homélies et prières fussent traduits en thiois afin que tout le monde put les comprendre : « et ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam, aut Theosticam, quo facilius cuncti possint intelligere quae dicuntur », y a-t-il été prescrit.

Et l'afflux, vers le XVIII<sup>e</sup> Siècle de nombreux moines venant de Grande-Bretagne entreprendre, sous la direction spirituelle de Saint-Willibrord et de St-Boniface (de son vrai nom, Winfried), l'évangélisation des populations des Pays-Bas et de la Vallée du Rhin est, par ailleurs, un indice également de l'analogie encore très marquée à l'époque entre l'anglo-saxon et le Thiois.



ce partage, le flamand de la côte est le mieux traité, c'est-à-dire que de tous les idiomes congénères, il est celui qui a conservé le plus grand nombre de racines. Dans l'ordre d'idées où s'est placé cet auteur, on peut, subsidiairement se demander encore si même il y avait uniformité absolue de langage parmi les Saliens qui ont non seulement colonisé intensivement le nord de la Gaule, mais aussi pénétré beaucoup plus avant dans des vastes territoires avec des forces suffisantes pour y asseoir leur domination politique ; une œuvre pareille semble hors de proportion avec l'importance numérique qu'aurait pu avoir ce peuple si son aire d'origine n'avait embrassé que les seuls bords de l'Yssel ; il est plutôt presumable qu'elle s'étendait du côté de la Germanie de façon notable, et il est fort possible que de cet arrière pays salien soit sortie une phalange de colons dont le parler se rapprochait particulièrement du niederdeutsch des Saxons, pour certains, ou du hochdeutsch des Ripuaires, pour d'autres : ce serait, avec la part qui est incontestablement à concéder à l'influence frisonne un premier éclaircissement de ce fait patent qu'aujourd'hui encore, le flamand parlé de Tongres, n'est pas celui de Bruges et que les dialectes usuels de la région limitrophe de la Hollande ne sont pas les mêmes que ceux qui s'entendent à notre frontière.

Sans doute, il y a encore l'argument juridique que L. Vanderkindere a évoqué à l'appui de sa thèse de l'intrusion saxonne sur le littoral. Celui-là même a été amplement développé par G. Des Marez qui tient le droit pour infiniment plus tenace que la langue. L'histoire du droit coutumier des Flandres notamment par ses données sur le régime matrimonial, lui a paru fournir une preuve des plus sérieuses de l'origine foncièrement saxonne de la population de la Côte (1).

Deux régimes ont régné simultanément, qu'il a considérés comme révélateurs des origines ethniques des populations qui les pratiquaient ; d'une part, celui des Saliens, qui, partisans du principe de la conservation des propres dans la famille, limitaient la communauté aux meubles et aux acquêts ; et, d'autre part, celui des Saxons qui, après avoir admis tout d'abord, comme les Saliens, la communauté réduite aux acquêts, étendirent celle-ci, dans la suite à tous les

---

(1) Son opinion à cet égard est que l'élément saxon dominait depuis Bruges jusqu'à l'Aa, occupant les Métiers de Furnes, de Bergues et de Bourbourg et s'avancant vers le Sud jusque dans la Châtellenie de Cassel.



biens indistinctement. Tandis que le principe salien était appliqué dans le Pays de Waes et les vallées de la Lys et de l'Escaut, le principe saxon l'était dans la Coutume primitive de Bruges, la *Cora emendata* du XII<sup>e</sup> Siècle, et ce ne fut que dans sa Coutume, modifiée en 1619, que la communauté se trouva réduite aux seuls meubles et acquêts. Et « si nous consultons les Coutumes de Furnes, Bergues et Hondskoote telles qu'elles furent déposées au début du XVII<sup>e</sup> Siècle, nous y lisons, dit G. des Marez, quels immeubles devaient tenir côté et ligne, et « que la communauté entre « époux devait aussi se limiter aux meubles et « acquêts ; mais, cette législation, d'origine tardive, « ne pourrait nous émouvoir : l'exemple du Franc de « Bruges est là qui nous met en garde contre les transformations que la codification moderne, désireuse « d'unité, imprime au droit traditionnel ». Mais tout n'est pas non plus péremptoire dans ces déductions.

Les coutumes ont été nombreuses dans les Flandres ; les villes, les bourgs, voire même des villages, avaient chacun leur coutume particulière, et les deux régimes matrimoniaux n'ont pas été exclusifs l'un de l'autre dans une même région ; des villes comme Gand, Courtrai, Ypres, Bailleul, avaient, ainsi que G. des Marez l'a fait remarquer lui-même, adopté le régime inverse de celui du plat pays environnant ; on peut ajouter, comme détail typique, que Tournai, le centre salien par excellence, pratiquait la communauté universelle censée être d'essence saxonne — alors que le Franc de Bruges regardé comme la terre d'élection des Saxons, avait une coutume disposant (Livre de partage et Immeubles) que « tous les fiefs, « les fonds d'héritages, les rentes foncières ou les cens « non rachetables, ont *toujours* été réputés dans le « Pays du Franc, comme ils le sont encore, pour « immeubles et pour biens qui tiennent le côté (1) » ; et si l'on examine une à une les différentes Coutumes modifiées qui ont été en vigueur dans la Flandre Maritime Française (2), on constate que : dans la

---

(1) Cette disposition ainsi libellée semble bien indiquer que la Coutume primitive de Bruges, la *Cora emendata* du XII<sup>e</sup> siècle suivie par la bourgeoisie pratiquant la communauté universelle, n'était pas celle de tout le plat pays. Par ailleurs, les Keures de 1240 de Furnes, Bergues et Bourbourg, sanction des droits coutumiers préexistants ne renferment rien qui se rapporte au régime matrimonial alors usité dans la région.

(2) Cf. Les Coutumes et Loix des Villes et Châtellenies du Comté de Flandre annotées et commentées par Laurens Van den Haen et le traducteur Al. Le Grand, avocat aux Parlements de Paris et de Flandre (1719).

châtellenie de Bourbourg, l'héritage tient toujours le côté duquel il est venu ; dans la châtellenie de Cassel, les enfants partagent contre le survivant des conjoints tous les héritages que le défunt délaïsse provenant de son côté ; dans la châtellenie de Bailleul, les biens dans la Ville et bourgeoisie sont communs (fiefs exceptés), mais dans le plat-pays, seuls le sont les biens mobiliers et les biens de conquêts faits pendant le mariage.

Dunkerque et son territoire n'avaient d'ailleurs point de Coutume particulière propre et c'était celle de Bruges qui y était suivie, sans toutefois être regardée comme une loi proprement dite, mais seulement comme tenant lieu d'usage. On peut, dans ces conditions, penser qu'il n'y eut pas que le désir d'unité pour présider aux modifications introduites dans les anciennes Coutumes aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, mais aussi le besoin d'adapter celles-ci à des errements passés depuis longtemps dans les mœurs des populations.

En fait, chaque localité eut sa Coutume rédigée par ses échevins mêmes et homologuée par le prince ; cette formalité de l'homologation avait, conformément à l'Edit de 1531 de Charles-Quint, été remplie dès 1535 pour Ypres, 1552 pour Tournai, 1557 pour Courtrai, 1563 pour Gand, 1565 pour Lille. L'Edit perpétuel de 1611 de l'Archiduc Albert ordonna, à toutes les Villes et Châtellenies qui n'avaient pas encore opéré la mise à jour de leurs Coutumes, d'y procéder immédiatement « à péril que, si elles n'y satisfaisaient pas en « dedans six mois, commissaire serait envoyé sur « les lieux pour faire les devoirs à ce requis aux dépens des défaillants » et l'un des considérants de l'Edit est qu'il était nécessaire de rendre un chacun certain de la coutume du lieu de sa résidence, souventes fois devenue d'une pratique douteuse ; et c'est par l'effet de ces prescriptions que finirent par se mettre en règle Bruges (1619), Furnes (1615), Bergues (1617), Bourbourg (1634), Cassel (1613), Bailleul (1632). Il fut du reste admis partout qu'il pouvait, par des clauses du contrat de mariage, être dérogé à la Coutume du lieu. Prenant la question de plus haut, il est permis, d'ailleurs, de se demander si, réellement, la pratique de la communauté universelle de biens a été, dans le passé, assez inhérente à la race saxonne pour caractériser celle-ci là où elle peut avoir essaimé.

G. des Marez lui-même n'a pas été sans reconnaître qu'originellement, le Saxon s'en tenait comme le Salien à la communauté réduite aux acquêts ; et il a

ajouté que d'après le juriste allemand R. Schröder, ce fut sous l'influence des Westphaliens et aussi des Saxons et des Flamands établis sur la côte et le Rhin inférieur, que la communauté universelle prévalut dans la suite.

Si l'on en juge d'après la remarque de Tacite sur le régime matrimonial des Germains « *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert* », il est à croire que chez eux, l'apport de la femme était de peu aux temps anciens (1) ; et ce n'est que le même régime qu'aurait pu transplanter avec lui tout essaim qui se serait détaché de la souche germanique à l'époque. L'usage, longtemps prolongé au Moyen Age, de la *Morgengabe* au lendemain du mariage chez les Francs, du *Wittum* ou *Kaufpreis* préalablement débattu avec le tuteur de la mariée chez les Saxons, témoigne encore de la mise à contribution du mari pour la constitution de la dot en faveur de la femme ; et, peut être y a-t-il là une explication de la rigueur du *Mundium*, de la tutelle que le mari exerçait sur tout ce qui était propre à la femme.

Dans la *Lex Saxonum* de Charlemagne, le monument de droit saxon le plus ancien qui soit connu, mais qui, déjà nous transporte à l'aurore du IX<sup>e</sup> siècle, on voit que la veuve chez les Ostphaliens et les Angrivariens ne recevait rien de plus que sa dot, son *wittum* qui lui était laissé en jouissance sa vie durant et que, si, chez les Westphaliens, ses droits avaient reçu quelque extension par application du principe de la communauté, celle-ci se limitait encore aux seuls biens qui étaient le fruit de la collaboration commune des époux, règle qui d'ailleurs était également admise dans la Loi des Ripuaires (2). Et si, plus tard, dans le droit coutumier saxon, le *Sachsenspiegel*, rédigé au XII<sup>e</sup>

---

(1) Selon K. Eichorn (*Deutsche Staats und Rechtsgeschichte* (1843)), chez les Saxons, la descendance mâle excluait alors complètement les filles de la succession ; corrélativement, ce qu'elles recevaient de leurs parents à l'occasion de leur mariage ne pouvait avoir grande valeur.

(2) « *Dotis ratio duplex est, porte la Loi : Ostfalai et Angarii volunt, si femina filios genuerit, habeat dotem, quam in nuptiis accipit, quamdiu vivit, filiisque dimittat ; si vero filii matre superstite moriuntur, ipsaque post obierit, dotem proximi ejus in hereditatem accipiant ; si autem filios non habuerit, dos ad dantem si vivit revertatur ; si defunctus est ad proximos heredes ejus. Apud Westfalos : postquam mulier filios genuerit, dotem amittat ; si autem non genuerit, ad dies suos dotem possideat, post decessum ejus dos ad dantem vel, si deest, ad proximos heredes ejus revertatur* ».

« *De eo quod vir et mulier simul conquisierint mulier mediam porcionem accipiat ; hoc apud Westfalos. Apud Ostfalos et Angarios, nihil accipiat, sed contenta sit dote sua* ».



siècle par un juge du pays, il a été écrit que « Hommes et femmes n'ont point de biens distincts et qu'ils doivent vivre de leurs biens à tous deux », ces deux passages s'entendaient seulement d'une confusion, le mariage durant, de tous les biens des époux, y compris les propres de la femme.

La rigueur primitive du *mundium* des temps anciens s'était adoucie ; mais, à la mort du mari, la veuve n'avait droit à rien de plus que ses propres, sa *Gerade* formée de quelques meubles pouvant avoir un caractère paraphernal, sa *Morgengabe* qui était passée dans la coutume saxonne et que venait parfaire parfois, une *Leibgedinge*, sorte de pension viagère.

Ce n'était pas encore la communauté universelle et ce n'est que bon nombre d'années après qu'elle devint effectivement de pratique courante.

En définitive, pas plus que pour d'autres races, cette pratique de la communauté universelle ne s'identifie avec le Saxon de manière particulière et de tout temps ; elle n'a été que l'aboutissement relativement récent d'une tendance qui s'est lentement affirmée au cours des siècles de divers côtés ; « le système de la communauté universelle est, pour la plus grande part, à faire remonter d'une extension de l'ancienne communauté réduite aux acquêts des Francs, des Westphaliens et des Frisons » a dit R. Schröder parlant de l'Allemagne (*Lehrbuch des deutschen Rechtsgeschichte ; Das Mittelalter, Familienrecht* 1894) ; son éclosion spontanée et précoce au sein d'un rameau de la race saxonne qui se serait établi sur la côte de Flandre aux temps anciens, suscite des doutes, qui grandissent d'ailleurs lorsqu'il est avancé qu'elle a réagi sur ceux des Saxons demeurés dans leur pays d'origine ; sur ce point, R. Schröder a simplement écrit, dans l'ouvrage qui vient d'être cité que, dans la Flandre, les Pays-Bas, ainsi que dans quelques parties du bas Rhin (margraviat de Clèves) et de la Westphalie, s'est développé un système de communauté universelle où se discernent des influences « *altfränkische* » dans la mise sur le même pied des époux avec ou sans postérité, « *altfriessische* » et « *altwestphälische* » dans le partage par moitié (1) ; il semble que dans ce texte,

---

(1) Textuellement : « In Flandern, den Niederlanden sowie einige Theilen des Niederrheins (Grafschaft Cleve) und Westfalens (Dortmünder Stadtrechtgruppe) entwickelte sich ein System der allgemeinen Gütergemeinschaft welches in der Gleichstellung der beerbten und unbeerbten Ehe altfränkische, in der Halbtheilung altfriessische und altwestfälische Einflüsse zu erkennen gibt ».



l'auteur n'ait point entendu faire sienne la thèse d'une Flandre saxonne, et qu'il se soit borné à indiquer que le régime matrimonial en Flandre se ressentait des anciennes coutumes des pays voisins du côté de l'Est.

Dans cet ordre d'idées, il peut paraître que l'explication de la tendance d'une partie de la Flandre Maritime, dans le passé, à pratiquer la communauté universelle soit à chercher plutôt dans son contact immédiat avec les Frisons qui, eux, ont été assez attachés à ce régime pour que, aujourd'hui encore, la Hollande l'ait conservé comme régime légal.

Spécialement en ce qui nous concerne, la question de la filiation de la population de la côte n'est pas au surplus sans se simplifier quelque peu depuis que la complète submersion de la Plaine Maritime aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles est devenue un fait bien établi ; de toutes manières, c'est la disparition complète de toute population préexistante qui est résultée de cette catastrophe, que celle-ci se soit produite progressivement en laissant aux habitants le temps de fuir, ou qu'elle ait été soudaine au point de leur couper toutes chances de succès ; en sorte que, pour la région, le problème se résoud pour ainsi dire en celui du repeuplement.

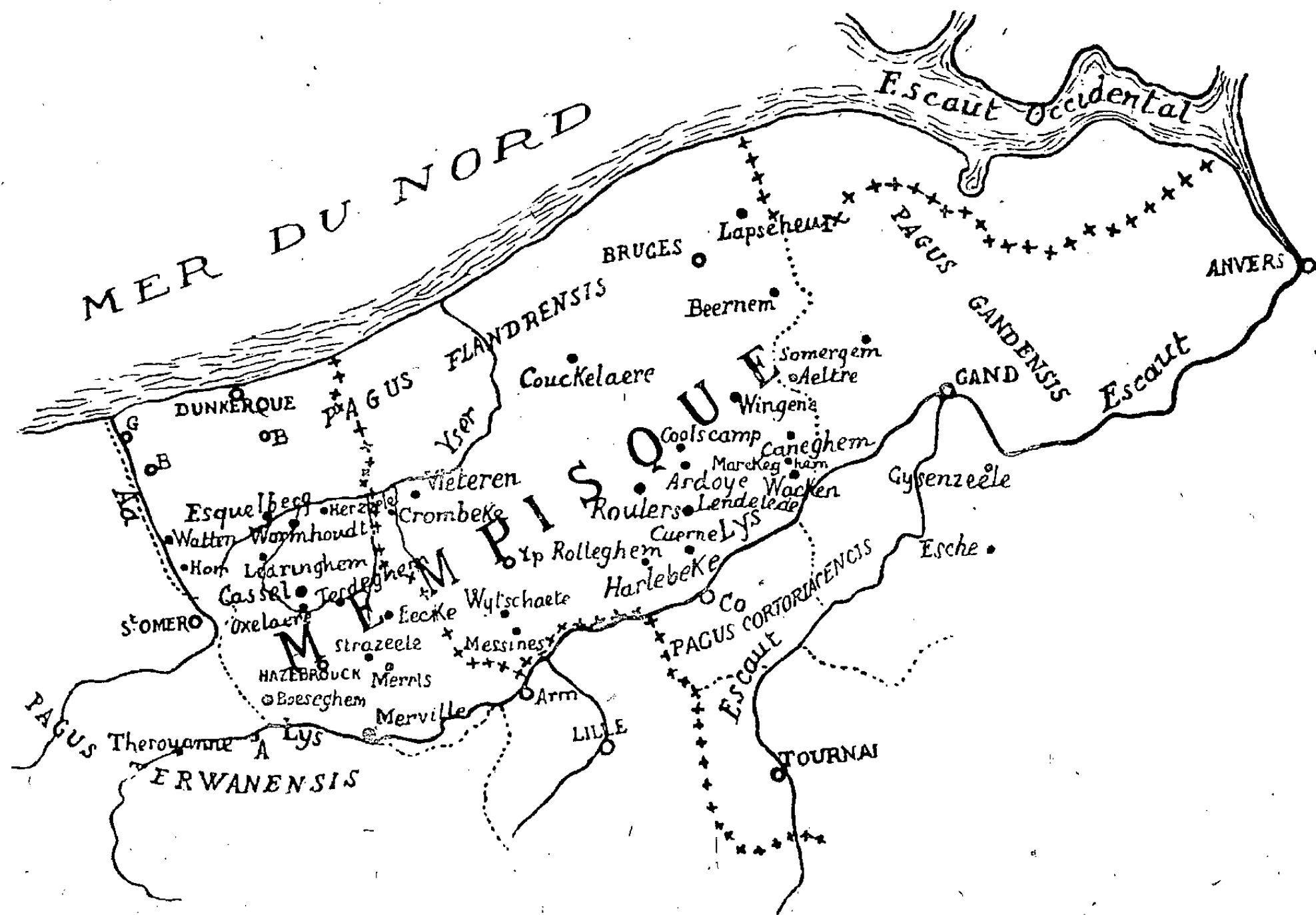
Dans une communication parue dans les Annales du Comité Flamand de France sous la rubrique *La Flandre maritime ; origine et peuplement* (Tome XXXII, 1921), l'abbé Delépine a admis un apport de sang saxon et de sang frison, mais sans le faire remonter à l'époque même de l'expansion salienne. « D'où vinrent a-t-il  
« dit, les premiers habitants de la Plaine basse au  
« moment où elle sortit des eaux, du VIII<sup>e</sup> au Xe siècle ? L'émigration franque, postérieure au Ve siècle,  
« ne s'est point avancée vers cette région alors inondée ; elle s'est tenue à peupler la Flandre intérieure  
« (Houtland) jusqu'à la Canche. Ce sont plutôt des  
« populations maritimes qui trouvèrent, grâce à leurs  
« barques, un accès plus facile vers ces îlots qui, au  
« Nord, émergeaient l'un après l'autre, ou sur les plages qui s'étendaient en s'élevant peu à peu au fond  
« des estuaires de l'Aa et de l'Yser, de Guines jusqu'à  
« Bergues, de Loo jusqu'à Dixmude. Les Saxons venus  
« du Sud-Est de l'Angleterre qu'ils occupaient alors  
« de l'île de Thanet notamment, et les Frisons s'avancant d'îlot en îlot à partir de la Zélande, paraissent  
« avoir largement contribué, les uns et les autres, à  
« cette colonisation de la plaine maritime et avoir  
« constitué le premier fond de la nouvelle population.  
« Entre autres faits, l'étude des noms de lieux vient  
« appuyer cette hypothèse et permet de préciser l'aire

« couverte par les Saxons d'un côté plutôt à l'Ouest,  
« par les Frisons de l'autre, plutôt à l'Est ».

En fait, la toponymie interrogée, ne donne pas de semblables précisions pour le territoire de la Flandre maritime française ; comme on l'a déjà montré plus haut, les localités dont l'appellation peut faire supposer une origine saxonne ou frisonne y sont plutôt rares ; on peut penser encore qu'une immigration massive d'éléments étrangers venant s'établir sur les terres au fur et à mesure de leur émergence aurait éveillé l'attention de la monarchie franque et qu'en tout cas elle n'aurait pas été sans rencontrer de l'opposition de la part des habitants de la région s'avancant progressivement eux aussi dans la plaine basse et considérant comme leur bien ce qui était disputable aux eaux (1). Il semble donc que cette pénétration par voie de prise de possession du sol se soit plutôt restreinte aux proportions d'une simple infiltration, dont les effets comme l'action linguistique ont dû être accrus aussi bien par les rapports séculaires entre pêcheurs de la côte de la Mer du Nord que par les relations commerciales très développées qui ont existé pendant tout le moyen-âge entre l'Angleterre et la Flandre occidentale.

---

(1) Le sentiment de la population indigène à l'égard des envahisseurs transparaît dans cette particularité, rapportée par Ch. Piot dans son étude sur les Frisons en Flandre, que les possesseurs de deux fiefs sis dans la paroisse de Sainte-Walburge à Furnes, étaient obligés, au moment de l'arrivée du comte de Flandre, d'« aller tout armés de blanc sur le blanc-mont des dunes et rapporter nouvelles des Frisons sauvages ». C'était évidemment un souvenir du temps où les habitants se prémunissaient contre les convoitises des Frisons.



## CÔNCLUSIONS

---

Au total, les conclusions sur chacun des points ont été assez nettement dégagées pour qu'il suffise d'en faire finalement la synthèse.

Lorsqu'il s'agit de la Flandre maritime française, il semble qu'il y ait lieu pour nous de ne pas souscrire pleinement aux théories extrêmes qui, dans un sens ou dans un autre, ont divisé l'opinion belge sur l'ascendance des populations du pays compris entre l'Escaut, la Lys et la mer ; assises sur de simples conjectures, elles vont à l'encontre de multiples sources tout à fait dignes de foi.

De textes anciens, voire même de documents officiels de l'Empire, il ressort que la Cité des Ménapiens s'étendait vers l'Ouest jusque sur le territoire de la Flandre Maritime française d'aujourd'hui, et que leur individualité ethnique s'est maintenue jusqu'à la fin de la domination romaine ; de multiples actes publics ou privés et des écrits du moyen-âge attestent la survivance d'une population encore dite ménapienne et situent son habitat, le Mempisque, dans une région au Nord de la Lys comprenant l'Houtland de la Flandre maritime française. Cette région n'était donc pas déserte lors de l'avance salienne, et ses habitants n'ont été ni exterminés systématiquement, ni refoulés en bloc au Sud de la Lys.

Des écrits authentiques du moyen-âge ont également fait, parmi la population de la région, la distinction entre Ménapiens et Francs ; de son côté, la toponymie montre, à n'en pas douter, que les Saliens ont fondé des établissements dans toutes les parties de la Flandre maritime française où le sol n'était pas à l'époque couvert par les bois ou les eaux : la thèse d'après laquelle ils n'auraient fait que passer sans y laisser de traces, s'en trouve formellement contredite.

La déduction de simple bon sens, que ces deux ordres de faits paraissent imposer, est que l'envahisseur a laissé subsister à côté de lui une partie tout au moins de la population qui vivait dans le pays à son arrivée ; et l'effacement, dans la suite, de toute trace de différence entre l'élément ménapien et l'élément salien est la preuve manifeste que leurs descendance se sont amalgamées : ni la différence d'idiomes des deux races, ni la brutalité de la pénétration salienne — si tant est qu'elles ont réellement atteint le degré que



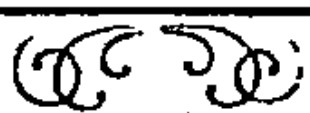
certaines lui attribuent — n'ont été des obstacles efficients à cette complète fusion. C'est la leçon même de l'Histoire, que C. Jullian a fort clairement dégagée dans son Ouvrage « *De la Gaule à la France* (1922) », lorsqu'en parlant de la place que les migrations ont généralement laissée aux vaincus, il s'est exprimé en ces termes :

« Je dis vaincus en supposant qu'il y ait eu lutte.  
« Mais il est possible que les possesseurs du sol aient  
« souvent fait accueil et place aux étrangers, comme  
« cela s'est maintes fois produit dans l'histoire des  
« colonies grecques ou des migrations slaves. Qu'il y  
« ait eu résistance ou accord, les populations primiti-  
« ves ne disparurent nulle part ; rien ne fait songer à  
« ces massacres que les Espagnols pratiquèrent dans  
« l'Amérique du Sud, à cette fatale disparition des  
« indigènes en Australie et aux Etats-Unis. Il se passe  
« alors un fait semblable à ces multiples péripéties de  
« conquêtes ou de colonisations que présente l'histoire  
« connue de l'Europe et, en particulier, de la Gaule.  
« Ce qui a triomphé dans cette histoire, c'est la force  
« et le prestige d'une minorité s'imposant au plus  
« grand nombre, à la masse des envahis ; mais cette  
« masse est demeurée ce qu'elle était, le plus grand  
« nombre, la multitude qui obéit et se discipline ;  
« pas une seule fois, les vainqueurs n'ont taillé, dans  
« ses rangs, des brèches irréparables. Le vieux fond  
« vivant et agissant est resté à sa place sous de nou-  
« veaux maîtres ; quelques milliers de Celtes ont  
« conquis la Gaule ligure, quelques milliers de Ro-  
« mains la Gaule celtique, quelques milliers de Francs  
« la Gaule romaine... Un vaste travail de métissage  
« s'opéra dans notre Occident. Qu'entre vainqueurs  
« et vaincus aient subsisté des oppositions sociales,  
« cela n'est point invraisemblable : je doute qu'elles  
« se soient prolongées plus de trois ou quatre généra-  
« tions. A chaque fois que nous examinons des  
« conquêtes, sous César ou sous Clovis, nous voyons  
« que les deux groupes d'hommes se sont associés de  
« très bonne heure, et que la tare de la défaite a  
« disparu ». Les Ménapiens de l'Ouest et les Saliens  
qui s'étaient fixés sur leur territoire ne se distin-  
guaient plus entre eux depuis longtemps lorsque  
l'appellation de « Flamands » leur fut étendue du fait  
que les successeurs de Baudouin Bras de Fer avaient  
pris le titre de Comtes de Flandre.

Quant à la thèse de la Flandre de descendance spécifiquement saxonne, non seulement elle n'est

qu'une construction n'ayant rien de l'histoire positive mais encore elle ne se concilie pas avec la conquête salienne qui s'avère particulièrement complète dans l'étendue du territoire de la Flandre maritime française. Une certaine infiltration d'Anglo-Saxons et de Frisons au cours des siècles qui ont suivi la conquête est plus vraisemblable, et peut-être les appellations de Pitgam et d'Hondschoote s'y rattachent-elles ; il est encore très probable que le négoce intense au moyen-âge entre la côte flamande et l'Angleterre n'a pas été sans se traduire par quelque pénétration mutuelle des populations et une adaptation plus ou moins marquée des parlers.

En tout cas, si l'analogie avec l'anglo-saxon est plus marquée pour le flamand du littoral que pour le flamand de l'intérieur, elle n'est pas telle qu'il faille nécessairement admettre pour eux des origines entièrement différentes et faire remonter celle du premier à une invasion saxonne dont aucun texte historique n'a fait mention.



# LA POMME DE TERRE EN FLANDRE

avant PARMENTIER



Par le Dr L. LÉMAIRE

Membre de la Commission Historique du Nord



Sur la foi des ouvrages de vulgarisation, voire même des images d'Epinal, le public s' imagine que la pomme de terre fut *introduite* en France par Parmentier sous le règne de Louis XVI.

Sans vouloir diminuer en rien le mérite de cet honnête homme qui s'efforça de répandre la culture de ce précieux tubercule, en démontrant que sa consommation n'était pas nocive pour la santé, nous pouvons nous insurger contre cette notion trop courante, et il nous semble intéressant de montrer aujourd'hui que la pomme de terre était cultivée et consommée dans notre région bien avant la naissance de Parmentier.

La pomme de terre à en croire les botanistes, plante originaire d'*Amérique* fut introduite et propagée dans l'Europe septentrionale vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par Philippe de Sivry et Charles de l'Escluse (Clusius) d'Arras.

En Italie elle était connue et cultivée en maints endroits bien avant 1580 comme aliment et pour la nourriture des bestiaux : Clusius dans son Histoire des plantes publiée à Anvers en 1601 déclare que Philippe de Sivry, Seigneur de Walhain, prévôt de Mons en Hainaut lui envoya deux tubercules au début de l'année 1588. Dans son ouvrage, il publie deux figures représentant le tubercule et sa plante en fleur, qui sont de la plus remarquable exactitude. (1).

---

(1) Primam hujus stirpis cognitionem accepto fero N. V. Philippo de Sivry, Dn. de Walhain et praefecto urbi Montium in Hannonia Belgicae qui ejus bina tubera cum fructu Viennam Austriae ad me mittebat sub initium anni M. D. XXCVIII sequenti autem anno rami ejus cum flore picturam. Is a familiari quodam Legati Pontificio in Belgio se accepisse scribebat anno praecedente, Taratouffli nomine. Mittebat deinde ad me Jacobus Garetus Junior, integrae aliam iconem Francofurtum ; Verum neutram hic exhibere volui sed aliam quam duabus tabellis



D'autre part W. Raleigh en avait apporté des échantillons de la Caroline en Angleterre dès 1586 (1).

Il paraît qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, de l'Italie sa culture avait gagné certaines provinces du Midi et du centre de la France notamment le Lyonnais.

Mais d'après un auteur, le préjugé qu'elle produisait la lèpre nuisit beaucoup à son utilisation.

Dans notre région un texte authentique nous permet d'affirmer que la pomme de terre était cultivée dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous le trouvons dans la délibération du Magistrat de Dunkerque. On sait que le clergé avait le privilège de percevoir la dîme sur les fruits de la terre : Ces dîmes étaient divisées en plusieurs catégories : grosses dîmes sur les céréales, *menues dîmes* sur les légumes, les produits des petites exploitations, dîmes anciennes qui se percevaient depuis un temps immémorial en opposition aux dîmes novales perçues sur des terres récemment défrichées, dîmes insolites ou extraordinaires appliquées à des produits qui jusqu'alors en étaient exempts.

Or en 1748, l'abbé de Bergues qui était décimateur des paroisses avoisinant Dunkerque, émit la prétention de percevoir la dîme sur les pommes de terre cultivées à Tétéghem.

Cette commune faisant partie du territoire de Dunkerque, le Magistrat de cette ville s'inquiéta de cette prétention, et nous trouvons la délibération suivante à la date du 13 Octobre 1748 :

« L'abbé de Bergues prétend prélever la dîme sur les pommes de terre. Il a commencé par la commune

---

ex viva planta exprimi curavi, altera flores atque fructum representanti, altera radices et tubera suis fibris inhærentia. Unde primum nacti sint Itali ignorant. Certum autem est ex Hispanio, vet ex America habuisse. Mirari autem subit cum tam vulgaris et frequens esset in quibusdam, ut aiunt, locis Italiæ, ut ejus tuberibus cum vervecina carne coctis, non secus at rapis et partinacæ radicibus vescerentur, imo etiam suis in pabulum cederent, hujus stirpis notitiam tam sero ad nos pervenisse ; illud autem magis mirum Pativinae scholæ fuisse ignotam antequam amicis, qui Pativici medicæ arti operam dabant, Francofurto ejus tuberam mitteram. Nunc vero plerisque Germaniæ fortis satis vulgaris est facta, quando quidem ades fœcundia est.

Ohsius — Hist rar-plantar, fol. LXXIX et seq. Antverpiæ 1601).

Je dois la connaissance de ce texte à l'amabilité du Dr Bouly de Lesdain, l'éminent botaniste Dunkerquois.

(1) Guibourt et Planchon: Histoire des drogues simples, Paris Baillière 1849, t. 2, p. 464.



de Tétéghem parce que l'Evêque d'Ypres y a droit au tiers de la dîme et qu'il espérait à l'aide de ce nom faire adopter le principe. Mais le Magistrat réclama et produisit un mémoire duquel il résulte que la pomme de terre a été introduite dans la commune de Dunkerque en 1659 lorsque cette ville était au pouvoir des Anglais, et qu'aucune dîme n'a été payée dans aucune paroisse jusqu'en 1747 que l'abbé de Bergues a fait cet essai à Tétéghem.

La question fut discutée de nouveau à l'assemblée du 22 Novembre 1752. « Il y fut résolu que les censiers de notre territoire paieront la dîme des pommes de terre qui se trouveront plantées en pleine campagne et non sur celles qui se trouvent dans leur jardinage ».

Il est bien regrettable que le mémoire du Magistrat de 1748 ne nous ait pas été conservé in-extenso. En tout cas l'introduction par les Anglais en 1659 paraît très véridique.

Remarquons dans la délibération de 1752, le terme : les pommes de terre plantées en pleine campagne en opposition à celles qui sont cultivées dans les jardins. Ceci nous prouve qu'à l'époque il y avait déjà des champs de pommes de terre — autrement dit que le tubercule était cultivé « en grand ».

A côté de ce document authentique nous relevons dans une notice sur Petite-Synthe écrite en 1873 par l'instituteur Verbèke une autre version.

« Après un séjour de sept ans en Hollande, le nommé Dequidt de Warhem, revint visiter sa famille et apporta avec lui six tubercules de cette précieuse plante. Son frère Jean les planta dans son potager et il en récolta plus de six cents. L'année suivante il planta tout un parc et eut une récolte abondante. Il distribua des tubercules à toutes les personnes qui lui en firent la demande parmi lesquelles se trouvaient plusieurs jardiniers de Petite-Synthe.

La pomme de terre réussit à merveille dans le sol sablonneux de la commune et en 1730, pour égayer les soirées d'hiver on mangea à la croque au sel une patate (comme on disait alors) cuite dans les cendres.

Remarquons que cette version n'exclut pas la première. Mais une objection se pose aussitôt. S'agissait-il bien de pommes de terre ? Ne se serait-il pas agi de la patate, convolvulacée qui produit également un tubercule comestible ?

Et voilà une réponse satisfaisante.

Dans sa Botanographie Belgique t. I page XIII, le

botaniste Lillois François Joseph Lestiboudois déclare que son père Jean-Baptiste Lestiboudois a donné en 1737 un mémoire sur la pomme de terre — *Solanum tuberosum* — que l'on croyait être la cause d'une épidémie qui régnait. Elle fut reconnue innocente. Il a indiqué alors le premier de tous, les produits que l'on pouvait tirer de ce végétal intéressant ». (1).

La pomme de terre est ici parfaitement identifiée. C'est bien le *Solanum tuberosum* — dont l'usage doit être assez répandu dans les environs de Lille puisqu'en 1737 on l'accuse de causer une épidémie.

Ce mémoire est de 1737 l'année même de la naissance de Parmentier.

Celui-ci se borne tout simplement à faire une active propagande pour la culture de ce tubercule si utile en cas de disette.

Malgré ses efforts la pomme de terre se répandit peu en France à la fin de l'ancien régime.

Dans sa remarquable statistique du Département du Nord — qui est en réalité l'œuvre de Bottin, le Préfet Dieudonné écrit en l'an XII.

« Je remarque avec étonnement que ce n'est que depuis la Révolution que cette précieuse racine, s'est propagée dans le Département du Nord. Il y avait en 1789 des parties au Sud où sa culture était presque inconnue. Aujourd'hui encore on ne la cultive presque pas en plein champ mais seulement dans les jardins ».

Il est curieux de constater qu'au début du XIXe siècle la question de la pomme de terre était comme l'on dit « encore à l'étude » c'est ainsi que dans le *Moniteur* de 1809 à 1817 paraissent différents travaux sur sa culture, son utilisation, sa transformation en farine, etc. En 1816 Vauquelin publie une analyse du tubercule dans les *Annales du Museum* (III - 24). Gay Lussac en donne une autre analyse en 1816 dans les *Annales de Chimie et Physique* (IV - 401).

Il ressort des travaux que nous avons consultés qu'à l'aurore du XIXe siècle on ne connaissait que le mode de cuisson sous la cendre. Personne n'avait donc songé à l'ébullition ?

En tout cas, il est un point que nous ignorerons probablement toujours « quel fut l'inventeur des pommes de terre frites ? qui sont encore si populaires. Il mériterait bien d'avoir sa statue à Montdidier en face de celle de Parmentier.

---

(1) Nous n'avons pas pu retrouver dans les Bibliothèques de Lille ce mémoire de Lestiboudois père, qui aurait été plein d'intérêt pour nous.

# EXTRAIT

## DES

# ACTES DE LA SOCIÉTÉ

---

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1933

---

SEANCE DU 22 JANVIER 1933

---

Le Président après dépouillement de la correspondance présente les condoléances de la Société à M. Lecluse, Secrétaire Général qui vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son père, et adresse ses félicitations à M. Cazes, nommé Président du Tribunal Civil, ainsi qu'à M. Bar, nommé Président du Tribunal d'Hazebrouck.

L'ordre du jour appelle le renouvellement statutaire du bureau.

M. Lecluse par lettre a déclaré décliner toute nouvelle candidature.

Le bureau est désormais constitué de la façon suivante :

Président : M. le Dr Lemaire.

Vice-Présidents : MM. Albert Allemès et C. de Warenguien.

Secrétaire Général : M. Léon Moreel.

Trésorier : M. Pierre Daudruy.

Le président remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de confiance. Il constate avec plaisir que le nombre des travailleurs s'accroît, et que nos futures séances verront se dérouler d'intéressantes discussions.

### Communications :

M<sup>e</sup> LÉON MOREEL. — *Un épisode de la Révolution à Cassel.*

Lorsqu'à la suite des décisions de l'Assemblée Nationale, on dût procéder à l'installation du clergé constitutionnel, des luttes éclatèrent souvent entre celui-ci et le clergé réfractaire, qui était resté sur les lieux.

Dans leur savant ouvrage sur l'histoire religieuse du Département du Nord pendant la Révolution, le Chanoine Peter et dom Poulet, en ont cité un certain nombre d'exemples. La dispute portait sur les principes tout d'abord : Le réfractaire considérait l'assermenté comme un hérétique : « Sa messe ne vaut rien, vaut mieux n'y pas assister » déclarait le curé de Fontaine Notre-Dame, et disait celui de St Rémy la Chaussée : « Ce qu'il enseigne, est l'hérésie de Luther ». Mais l'on glissait vite



des principes sur d'autres terrains : La lutte pour les ornements puis pour la possession de l'église. A Mazenghien, le Constitutionnel fit changer et barrer les portes. Ailleurs il ne faisait changer que les serrures. Et la lutte devenait plus ardente lorsque les municipalités intervenaient, selon leurs tendances en faveur soit de l'un soit de l'autre. Le Chanoine Peter et Dom Poulet citent de nombreux exemples de ce genre. Ils n'ont pas mentionné ce qui se passa à Cassel, où la lutte fut pourtant très vive.

La première municipalité élue avait à sa tête Lenglé de Schoebecque. C'était un homme distingué qui descendait d'un Lenglé annobli au début du règne de Louis XV pour services rendus. Il avait été subdélégué de l'Intendant et comme tel s'était assuré la haine farouche des novateurs. Bouchette, le député de Bergues, n'écrivait-il pas qu'il fallait le considérer comme « une horreur dans toute l'acceptation du terme ». Il tint bien entendu pour les réfractaires et mit même à leur disposition un local lui appartenant sur lequel il fit apposer une pancarte portant ces mots « Temple des non conformistes ».

L'ancien curé Clynck, qui avait refusé de prêter serment, y officia, tandis que Leynaert le constitutionnel prenait possession de Notre-Dame. Ici aussi ce fut la lutte.

Le lendemain de l'installation de Leynaert, on introduisit par dérision deux geais dans l'église. On en brisa ensuite pendant les offices, les vitraux avec des pierres ou d'autres projectiles. On injurait l'assermenté lorsqu'il sortait en ville et celui-ci soupçonnait la Municipalité d'exciter les passions contre lui, puisque malgré les enquêtes qu'elle déclarait faire, elle ne trouvait jamais les coupables.

Il faut croire que le vieux texte hébreu n'était pas tout à fait aboli pour lui, puisqu'il se mit à rendre « œil pour œil, dent pour dent ». Il fut soutenu par l'un des seuls éléments révolutionnaires de la ville : les soldats. C'était l'époque où selon l'expression de Louis Madelin, l'armée était bien plus républicaine que la Nation.

Ceux-ci s'en allèrent un jour arracher la pancarte qu'avait fait apposer la municipalité non conformiste. Mais celle-ci découvrit alors de suite les auteurs et exigea une punition de leurs supérieurs. Le pauvre curé constitutionnel ne put s'empêcher de faire une comparaison...

Mais la haine s'était accrue, et il semble bien que la municipalité, dès lors guetta l'occasion de faire fuir définitivement Leynaert.

Elle se présenta lorsqu'il éleva des difficultés pour enterrer un dragon mort à l'hôpital. Il s'agissait d'un militaire et la Municipalité estima, crut-il, que sur ce terrain elle pourrait lui aliéner ses seuls partisans. Le bruit se répandit en ville qu'il refusait sans aucune raison d'officier. Un attroupement se forma. Lorsqu'il arriva, un sieur Pollet, se trouvait près de l'église muni d'une trique. D'autres s'emparèrent des cloches et le tocsin retentit. Un sieur Buschaert prit un goupillon et se mit à l'asperger d'eau en le suivant durant toute la cérémonie, en poussant la langue et criant « qu'il servait lui-même ce roux Joseph ». La foule attirée par les sonneries grossit sans cesse.



lorsque le curé s'approcha de la tombe, le peuple ramassa des pierres et se mit à crier « qu'il fallait jeter l'intrus, ce diable roux dans la fosse ». Il ne fut sauvé que grâce à l'intervention de quelques militaires restés fidèles qui le protégèrent.

Lassé de se plaindre à la Municipalité, il écrivit alors directement au Département en déclarant qu'il sentait ses jours menacés et qu'il « demandait sûreté pour sa vie ». Mais courageusement, il refusa de s'enfuir.

Sa requête serait trop longue à reproduire. Disons seulement qu'elle était accompagnée d'attestations reçues par notaire, concernant les faits ci-dessus, et qu'elle fut communiquée pour explications à la Municipalité qui la transcrivit in extenso sur ses registres.

Celle-ci répondit non moins courageusement en cette année 1792, que ce curé « ne cherchait qu'à noircir son prochain et qu'il était permis d'en conclure que la charité ne régnait pas plus chez lui que la vérité chez ses ouailles, qu'il n'avait pas à s'occuper au surplus du don d'un oratoire fait par le procureur de la Commune à ses concitoyens, la loi accordant à chaque individu, le libre exercice de son culte, qu'enfin la sûreté de vie qu'il demandait était l'effet d'une terreur panique et que ses jours n'étaient pas plus en danger que ceux de tous les autres citoyens

Mais le département ne l'entendit pas de ce son. Lenglé fut suspendu, arrêté et transféré à Paris.

Le jugement selon l'habitude de l'époque fut sommaire et Lenglé monta les marches de l'échafaud pour avoir brutalement sans doute, mais en sachant le risque qu'il courait, défendu sa foi.

M. Jean MOREL. — *Les Travaux d'Extension du Port de Dunkerque.*

(Sera publiée ultérieurement)

---

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 1933

---

En ouvrant la séance, le Président félicite le Baron de Warenghien, vice-président, qui vient d'être réélu membre de la Chambre d'Agriculture.

#### Nouveaux Membres :

Sont élus à l'unanimité membres de la Société :

MM. Papinot, sous-préfet ; Caüet, receveur des Hospices ; Delhomme et Deroo, avocats ; Vansteenberghé, notaire à Hondchoote ; Paul Defever fils, greffier ; Emmanuel Looten, négociant à Bergues.

#### Communications :

M. DE CROOCQ. — *Un drame dans le Noortlandt.*

(Publiée dans le présent volume, p. 143).

MM. H. CLAEREBOUT ET G. GAMBLIN. — *Le passé militaire de Watten.*

(Publiée dans le présent volume).

SEANCE DU 26 MARS 1933

---

Après lecture de la correspondance le Dr Lemaire, président procède à l'élection de nouveaux membres.

Sont élus à l'unanimité : MM. Beyaert, notaire à Hondshoote ; O. Deman, greffier en chef du Tribunal Civil de Dunkerque et Bordais, huissier à Hondshoote.

**Communications :**

M. le D<sup>r</sup> LEMAIRE. — *La Frégate, navire dunkerquois.*  
(Publiée dans le présent volume).

M. le D<sup>r</sup> REUMAUX. — *Quelques mots sur la famille Coppens.*

Lors de notre dernière réunion, dit notre Président honoraire, M. l'abbé de Croocq archiviste de Bergues nous a fait observer qu'après le décès du propriétaire du Château d'Armbouts-Cappel, ce fief avait été acheté par un membre de la famille des Coppens qui était très nombreuse à cette époque en Flandre Maritime.

Les Coppens étaient attachés au port de Dunkerque longtemps avant la conquête de Louis XIV. Ayant eu de nombreux enfants, ils s'étaient dispersés dans tout le pays flamand. Alliés aux grands corsaires les Tugghe et les Bart ils s'étaient élevés peu à peu à une haute situation de fortune.

En 1749, Jacques Josse Coppens époux de Marie Bart, nièce de Jean Bart, achetait la Seigneurie d'Hondshoote. Ses armoiries étaient parlantes : d'azur à trois petites coupes d'or : Kop au pluriel, Koppen veut dire en flamand : coupe.

Le Baron Coppens d'Hondshoote avait un frère : Laurent-Bernard Coppens. Ce qui empêchait toute confusion entre les deux familles c'était que celui-ci avait acheté la Seigneurie d'Armbouts-Cappel.

Le fils de ce dernier, le Baron Laurent (1750-1834) était ce grand personnage. Né et mort à Dunkerque, Procureur de l'Amirauté comme son père, en 1790 président de l'Administration du Département du Nord, Député à la Législative, incarcéré pendant la Terreur, il fut nommé en l'An VIII administrateur du Département du Nord, en l'An IX, maire de Steene, en 1810 conseiller général, de 1815 à 1818 député du Nord.

Il était l'oncle de Bernard de Coppens, époux d'Eugénie de Lamartine et le beau-père du Baron de Kenny, longtemps maire de Dunkerque. En 1805 il avait épousé en secondes noces Madame Gouilly née Durin dont il avait eu un fils Laurent-Auguste (1806-1878) poète et ami de Lamartine. Il vivait à Paris sous le second Empire.

Ce dernier, avait une fille : Mlle Coppens d'Armbouts-Cappel, qui était une artiste de grand talent. On a pu admirer au Salon de 1866 une gravure signée de son nom : « La Tempête » d'après Ruysdael. Les critiques d'art à l'époque en firent un vif éloge.

A partir de 1848 les Coppens quittèrent peu à peu le pays de leurs ancêtres.

M<sup>e</sup> G. GAMBLIN. — *Le poste fortifié de Watten.*

M Gamblin nous donne la seconde partie de cette importante communication insérée dans le présent volume.

SEANCE DU 21 MAI 1933

---

Présidence du Dr Lemaire, président.

Election de nouveaux membres :

Sont élus à l'unanimité membres de la Société :

MM. Cauwel, clerc avoué et Geneviève, ingénieur à Dunkerque.

**Communications :**

M. le D<sup>r</sup> DEWÈVRE. — *L'Emplacement de l'ancien port de Mardyck.*  
(Publiée dans le présent volume, page 111).

M<sup>e</sup> Gabriel GAMBLIN. — *La création de la route de Saint-Omer à Gravelines par Watten au XVII<sup>e</sup> Siècle.*  
(Sera publiée dans le prochain volume),

M<sup>e</sup> Léon MOREEL. — *La Confrérie Saint-Sébastien de Gravelines.*

La création des confréries d'archers avait été encouragée par l'autorité royale qui y trouvait une sorte de réserve de l'armée active.

Mais un peu à la fois ces sociétés militaires avaient perdu tout esprit guerrier. Seules les sociétés d'arquebusiers avaient continué à jouir de l'appui du pouvoir.

A Gravelines, la Société des Arbalétriers subsistait donc seule en 1785 lorsque quelques bourgeois, manants et citoyens décidèrent de former une nouvelle Société de St-Sébastien. Ils s'adressèrent pour en obtenir l'autorisation, aux mayeurs et échevins des villes terres et seigneuries des juridictions du Roy.

Dans un long préambule ils exposèrent les raisons qui les amenaient à reconstituer une société sous le titre de archi-confrérie et Chevalerie de Saint-Sébastien.

Pourquoi, disent-ils tout d'abord, n'aurions-nous pas autant de droits que les arbalétriers qui sous le nom de Chevaliers de Madame Sainte-Barbe font preuve d'un zèle qui ne remonte qu'à l'invention de la poudre à canon ?

Ils comparent ensuite les qualités de la protectrice des arbalétriers et celles de « leur patron glorieux dont l'existence était dans la contrée célèbre d'Arménie où son martyre fut consommé sagittairement à la gloire de l'Etre Suprême par la grâce ineffable du divin rédempteur ».

Ils rappellent ensuite les qualités militaires de leurs prédécesseurs qui ont démontré tant de fois leur courage, que les anciens souverains de la Flandre notamment les ducs de Bourgogne ; de glorieuse mémoire leur ont conféré des statuts qu'ils énumèrent soigneusement. Gaston de France, duc d'Orléans, s'en était rendu compte ainsi que MM. de Gassion et de la Meilleraie en 1644. Devant une aussi éloquente supplique, le Magistrat accorda l'autorisation sollicitée à condition de lui remettre les statuts. Ceux-ci furent en conséquence, soigneusement élaborés. Ils précisent tout d'abord le serment à prêter par les dignitaires : le Roi, le Capitaine, le Bailli et les autres.

Ils indiquent les pièces nombreuses qu'il fallait fournir pour entrer dans la confrérie, non seulement les extraits de registres de baptême, mais un certificat sur la conversation, sur la pratique de notre sainte religion, sur l'honêteté publique en général.



Les statuts indiquent ensuite que tous les ans, aux jours de fête du glorieux martyr de Monseigneur St-Sébastien, l'archiconfrérie fera célébrer une messe solennelle dans la paroisse de Saint Willebrord, et le lendemain une messe de requiem pour « la réfrigération des âmes de leurs confrères et de leurs femmes trépassées ».

Lorsqu'une cérémonie officielle a lieu, les confrères y assistent « en cocardes rouges et jaunes ». Mais le grand but, c'est le tir aux oiseaux qui aura lieu au jour de la fête solennelle de l'Ascension admirable de notre divin Sauveur ». C'est alors après la bénédiction des oiseaux que le roi sera désigné. Celui-ci était un personnage. Lorsqu'il sortait en certaines occasions avec le connétable, les confrères devaient aller le chercher chez lui et l'escorter solennellement.

M<sup>e</sup> Moreel donne enfin lecture des articles des statuts qui visent les amendes nombreuses que l'on encourait « pour avoir juré dans la chambre, et entre les berceaux », « pour avoir tiré avec l'arc d'un autre », « pour avoir tiré sur une autre perche que la sienne » etc... Les statuts précisent enfin, qu'il est « défendu de lâcher l'eau avec arc et flèche en main à peine de six deniers d'amende... La tenue était de rigueur. »

C'est ainsi qu'une institution d'origine militaire était devenue une pieuse confrérie, se proposant de distraire honnêtement ses membres. Il serait à souhaiter qu'une pareille transformation fut toujours possible.

---



## EXCURSION DU 21 JUIN 1933

---

**Hazebrouck - Aire - La Motte au Bois - Cassel**

---

Par une journée ensoleillée, une caravane composée de plusieurs automobiles conduisant de nombreux membres de la Société, accompagnés pour la plupart de leur famille, fit un premier arrêt, à Hazebrouck, pour y visiter le Musée reconstitué. Les visiteurs admirèrent l'heureuse disposition des salles dans lesquelles les œuvres peuvent être facilement mises en valeur, et s'attardèrent surtout dans la chambre flamande reconstituée, et dans la salle consacrée aux souvenirs locaux.

Les excursionnistes se rendirent ensuite à Morbecque dont ils virent les restes du château, et visitèrent l'église en cours de reconstruction. Puis l'heure s'avancant, ils se dirigèrent sur Aire-sur-La-Lys.

Ils furent aimablement reçus à l'Hôtel de Ville par le Maire et par M. Bar, membre de la Société, président du Tribunal d'Hazebrouck et conseiller général qui leur montrèrent des vieux plans, des chartes et manuscrits du plus haut intérêt. Après une visite au charmant édifice qui abrite maintenant la Justice de paix, ils se rendirent à l'Hôtel de France, où eut lieu le déjeuner, au cours duquel furent savourées les célèbres andouilles d'Aire. Enfin une promenade en ville, une visite de la cathédrale et de la remarquable chapelle du Collège, reprit le chemin de Dunkerque, par Merville et la Motte au Bois. En l'absence du Baron de la Grange, son intendant nous fit visiter le beau château, et notamment la cave, où se voient des piliers du premier chatre de Robert de Cassel, dont le président rappelle l'histoire.

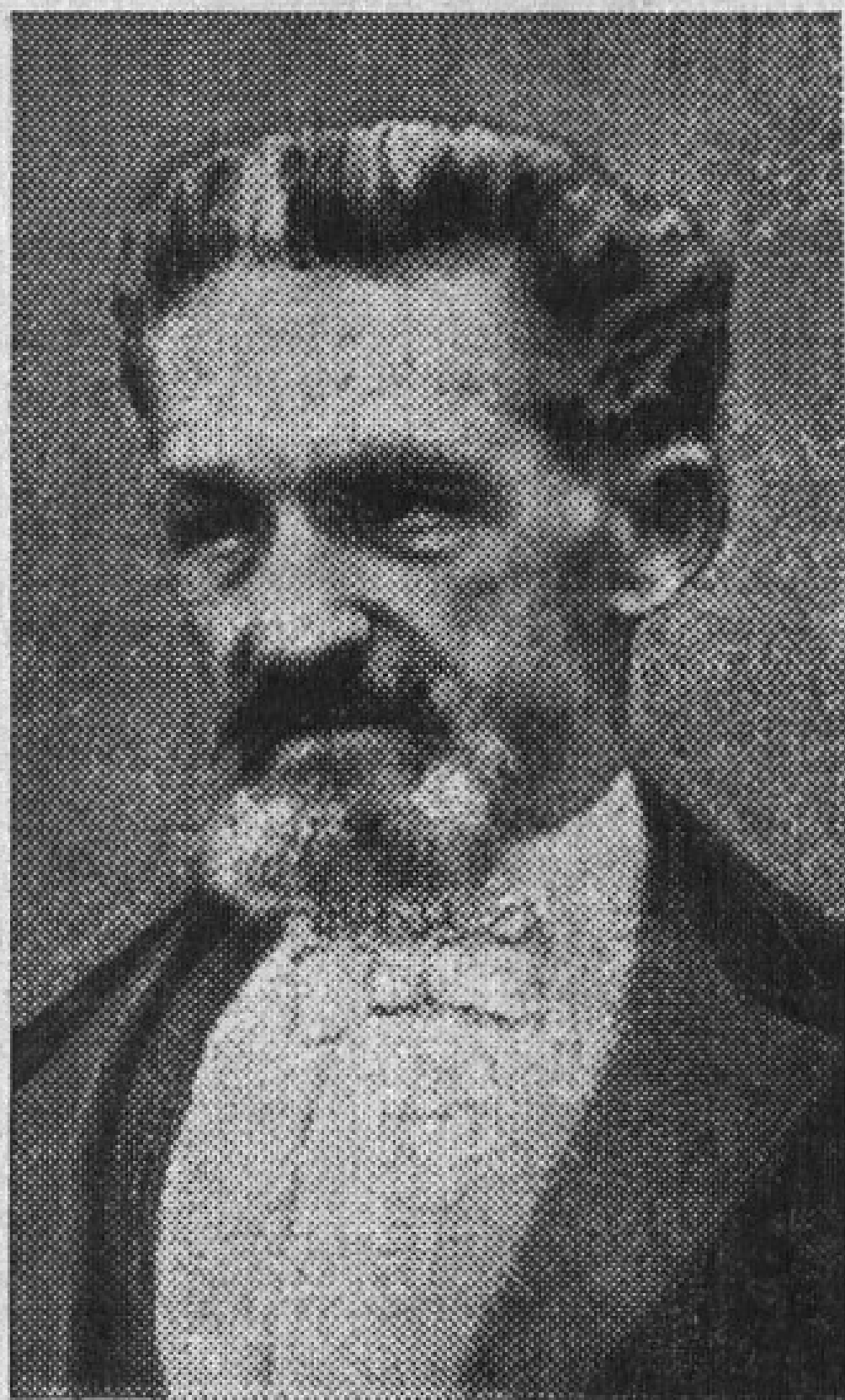
Un dernier arrêt à Cassel permit à ceux qui ne les connaissaient pas déjà de visiter les belles collections de notre collègue D. Tack, qui nous invita à faire la prochaine excursion à Ypres, où il s'offre de nous guider.

---

SEANCE DU 29 OCTOBRE

**NECROLOGIE : Le Dr Dewèvre.**

En ouvrant la séance, le Dr Lemaire, président, adresse un hommage ému à la mémoire du Dr Dewèvre, décédé inopinément depuis notre dernière réunion.



M. le Docteur DEWÈVRE

Louis-Sylvain Dewèvre, était né à Dunkerque le 2 septembre 1860, dans la première de ces petites maisons, aujourd'hui démolies, qui se trouvaient accolées à l'Eglise St-Eloi. Doué d'une intelligence vive, il montra dès le jeune âge un grand amour pour l'étude. Après ses études secondaires à l'Institution N.-D. des Dunes, terminées par la conquête de ses deux baccalauréats, la même année (1878), il prit ses inscriptions à la Faculté de Médecine de Paris et devint par la suite externe de Championnière et de Landouzy. A sa sortie de la Faculté il eut l'idée de se tourner vers la médecine militaire et se fit recevoir au Val de grâce. Mais son caractère indépendant, son mépris des règlements ne pouvaient s'accommoder avec la discipline de la

médecine militaire. D'autre part les recherches scientifiques l'attirant, après avoir été aide-major dans un régiment de cuirassiers, il démissionna au bout de deux ans, et entra dans le laboratoire du Professeur Arloing, dont il devint préparateur.

Les nombreuses publications scientifiques qu'il produisit alors nous prouvent l'activité qu'il déploya pendant cette période. Reçu licencié ès-sciences à Dijon en 1890, il eut l'ambition de conquérir un grade plus élevé et prépara une thèse sur les sangsues et la sécrétion glandulaire de ces animaux qui entravent la coagulation du sang. Mais les exigences de la clientèle l'empêchèrent de mener à bonne fin cette entreprise, car dès 1890, il était revenu dans sa ville natale pour y exercer la médecine. Il s'était vu dès le début, à la tête d'une clientèle importante sur laquelle il possédait une entière autorité.

En 1893, il eut l'idée de se faire recevoir licencié en droit par la Faculté de Lille. La même année, il se présenta au concours pour le poste de professeur suppléant d'Histoire Naturelle à l'Ecole de Médecine d'Amiens. Le succès couronna ses efforts. Pendant dix ans, tout en conservant son cabinet médical à Dunkerque, il professa son cours à Amiens. Mis, sur sa demande, en disponibilité, il quitta à la fois l'enseignement et la pratique médicale, pour fonder à Petite-Synthe, avec le Dr A. Monteuis, un institut médical affecté au traitement des maladies de la nutrition. Cette collaboration dura peu de temps. Le Dr Monteuis quitta notre région pour le Midi, le Dr Dewèvre assura seul la direction de la maison de Petite-Synthe.

Dewèvre alors assumait d'autres charges : Il créa un cercle d'escrime qui eut son heure de succès, s'occupa de questions syndicalistes, fut nommé président du Syndicat médical et vice-président de la Fédération médicale du Nord. Il réussit à faire réorganiser complètement le service de l'assistance médicale gratuite.

Après la guerre la commune de Petite-Synthe le prit pour Maire. Il connaissait bien les besoins de cette agglomération et entreprit de l'aménager. On lui doit la transformation de la Mairie, l'embellissement du cimetière où il fit placer le Monument aux Morts, dont il avait lui-même tracé le plan. Il fut le promoteur de la première ligne d'autobus, favorisa les œuvres sociales et créa la fête de la Maternité. Peut être dans certains domaines vit-il trop grand. Il faut peu de chose pour provoquer un revirement chez les électeurs : Aux élections de 1926, il ne fut pas réélu.

Maire de Petite-Synthe, le Docteur Dewèvre avait voulu connaître sa commune jusqu'au fin fond de son histoire : Il fouilla les archives communales, puis celles du département et d'autres grands dépôts et en tira les mémoires dont il a fait bénéficier notre Société depuis 1923. Ce ne sont que des points de détail d'une volumineuse histoire de Petite-Synthe que la mort l'empêcha de publier.

Ses travaux l'avaient fait nommer membre de la Commission Historique du Nord. Déjà le Gouvernement l'avait fait Chevalier de la Légion d'Honneur, et Officier de l'Instruction Publique.

Depuis plusieurs années sa santé était chancelante. Il allait chercher de temps à autre un réconfort dans le soleil du Midi



Ce fut au cours d'un de ces déplacements que son mal s'aggrava subitement, et qu'il fut obligé d'entrer à Lyon dans une clinique, où il mourut le 8 juillet 1933. Ce vieux Dunkerquois si profondément attaché à sa ville natale s'en est allé mourir loin de ce milieu qu'il affectionnait, loin des siens, loin de ses amis, à qui il laisse du moins le souvenir d'un travailleur infatigable dont nous saluons bien bas la mémoire.

---

#### Communications :

D<sup>r</sup> LEMAIRE. — *A propos du tricentenaire de Vauban.*

De divers côtés, des fêtes ont été célébrées pour fêter cet été le tricentenaire du grand ingénieur militaire : C'est ainsi qu'une plaque a été apposée sur la porte principale de la Citadelle de Lille, considérée comme son chef d'œuvre. A Dunkerque — dont les fortifications viennent d'être rasées, peu de choses rappellent son souvenir, tandis que Bergues et Gravelines ont conservé la physionomie qu'elles présentaient de son temps.

A ce sujet, il est curieux de rappeler le codicille secret de son testament, qui fut découvert peu de temps avant la guerre.

Vauban laissait à son secrétaire Friand une somme qu'il devait distribuer discrètement à quelques unes de ses anciennes amies « le plus secrètement qu'il sera possible afin de ne pas divulguer les unes ny les autres ».

Le premier paragraphe concerne une personne de la région :

« Il y a à Berghe Saint Vinox, une jeune veuve nommé Mademoiselle Baltasar, avec qui j'y eu très peu de commerce et qui cependant prétent avoir un enfant de moi, ce qu'elle m'a affirmé avec de grand serment ; bien que je n'en sois pas autrement persuadé, je ne laisse pas de m'en faire un scrupulle d'autant plus grand qu'il n'est pas impossible que cella puisse estre; c'est pourquoi Friand lui fera connaistre secreto qu'il a connaissance de cette affaire et luy offrira deux mil livre de ma part pour l'entretien de cet enfant, soit qu'il soit mort ou vivant, car jamais je ne l'ay veu ».

Il serait intéressant de rechercher dans les archives de Bergues si cet enfant a survécu et s'il a eu de la descendance.

M. CLAEREBOUT. — *Les Origines de la Flandre Maritime.*

M<sup>e</sup> Gamblin présente au nom de son oncle, M. Honoré Claerebout, contrôleur général de l'armée en retraite, Grand Officier de la Légion d'Honneur, cet important travail qui est publié dans le présent volume.

---



SEANCE DU 26 NOVEMBRE 1933

---

Présidence du Dr Lemaire.

Après lecture de la correspondance, il est procédé à l'élection de nouveaux membres. Sont admis à l'unanimité :

MM. Mienne, secrétaire administratif de la Plage de Bray-Dunes.

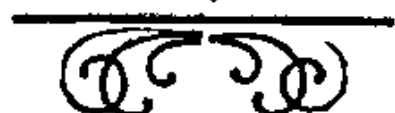
**Communications :**

M. le Dr LEMAIRE. — *La Pomme de terre en Flandre avant Parmentier.*

(Publiée dans le présent volume).

M. J. MOURAUX. — *La prise de Dunkerque en 1646 et son retentissement dans la Littérature Française.*

M. Mouraux lit cette intéressante étude qui sera publiée dans le prochain volume.





# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                         | Pages |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| MM. H. CLAEREBOUT ET G. GAMBLIN. — LE PASSÉ MILITAIRE<br>DE WATTEN.....                 | 1     |
| M. LE D <sup>r</sup> DEWÈVRE. — MARTIN-LIÉVIN PALMAERT.....                             | 47    |
| M. H. DU RIN. — LA DÉFENSE DE DUNKERQUE EN 1793 PAR<br>LES BATTERIES DE CASTAGNIER..... | 55    |
| M. LE D <sup>r</sup> DEWÈVRE. L'EMPLACEMENT DU PORT DE MARDYCK..                        | 111   |
| M. LE D <sup>r</sup> LEMAIRE. — LA FRÉGATE, NAVIRE DUNKERQUOIS...                       | 121   |
| M. L'ABBÉ DE CROOCQ. — UN DRAME DANS LE NOORTLANDT.<br>LA MORT DE N. I. TUGGHE.....     | 143   |
| M. LE D <sup>r</sup> DEWÈVRE. — LE PILOTAGE SOUS L'ANCIEN RÉGIME.                       | 149   |
| M. H. CLAEREBOUT. — ORIGINE DE LA POPULATION DE LA<br>FLANDRE MARITIME.....             | 157   |
| M. LE D <sup>r</sup> LEMAIRE. — LA POMME DE TERRE EN FLANDRE<br>AVANT PARMENTIER.....   | 271   |

## EXTRAIT DES ACTES DE LA SOCIÉTÉ :

|                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| M. L. MOREL. — UN ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION A CASSEL.....                 | 275 |
| M. LE D <sup>r</sup> REUMAUX. — QUELQUES MOTS SUR LA FAMILLE COPPENS...  | 278 |
| M. L. MOREL. — LA CONFRÉRIE S <sup>t</sup> -SÉBASTIEN DE GRAVELINES..... | 279 |
| EXCURSION DU 21 JUIN 1933.....                                           | 281 |
| M. LE D <sup>r</sup> LEMAIRE. — LE DOCTEUR DEWÈVRE (NÉCROLOGIE).....     | 282 |
| M. LE D <sup>r</sup> LEMAIRE. — A PROPOS DU TRICENTENAIRE DE VAUBAN...   | 284 |





2000/01/01 00:00:00





MM. les Sociétaires qui changent de domicile, sont instamment priés d'envoyer leur nouvelle adresse à M. le Secrétaire Général, rue Benjamin-Morel, 2, à Dunkerque.

MM. H. CLAEREBOUT ET G. GAMBLIN. - LE PASSE MILITAIRE DE WATTEN

M. LE D<sup>r</sup> DEWEVRE. - MARTIN-LIEVIN PALMAERT

M. H. DU RIN. - LA DEFENSE DE DUNKERQUE EN 1793 PAR LES BATTERIES DE CASTAGNIER

M. LE D<sup>r</sup> DEWEVRE. L'EMPLACEMENT DU PORT DE MARDYCK

M. LE D<sup>r</sup> LEMAIRE. - LA FREGATE, NAVIRE DUNKERQUOIS

M. L'ABBE DE CROOCQ. - UN DRAME DANS LE NOORTLANDT. LA MORT DE N. I. TUGGHE

M. LE D<sup>r</sup> DEWEVRE. - LE PILOTAGE SOUS L'ANCIEN REGIME

M. H. CLAEREBOUT. - ORIGINE DE LA POPULATION DE LA FLANDRE MARITIME

M. LE D<sup>r</sup> LEMAIRE. - LA POMME DE TERRE EN FLANDRE AVANT PARMENTIER

EXTRAIT DES ACTES DE LA SOCIETE:

M. L. MOREEL. - UN EPISODE DE LA REVOLUTION A CASSEL

M. LE D<sup>r</sup> REUMAUX. - QUELQUES MOTS SUR LA FAMILLE CÖPPENS

M. L. MOR [...] EL. - LA CONFRERIE S<sup>t</sup>-SEBASTIEN DE GRAVELINES

EXCURSION DU 21 JUIN 1933

M. LE D<sup>r</sup> LEMAIRE. - LE DOCTEUR DEWEVRE (NECROLOGIE)

M. LE D<sup>r</sup> LEMAIRE. - A PROPOS DE TRICENTENAIRE DE VAUBAN